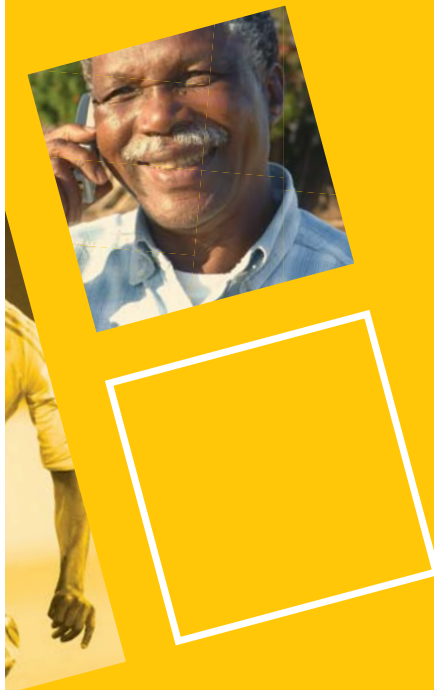




Groupe MTN ■ Rapport annuel intégré pour l'année terminée le 31 décembre 2007



Groupe MTN
*Rapport annuel intégré
pour l'année terminée le 31 décembre 2007*



www.mtn.com

BASTION GRAPHICS



Notre vision est d'être le leader
des services télécoms
dans les marchés émergents.

Sommaire

	■ Profil du groupe
	■ Régions d'opération du groupe MTN
	■ Présence internationale
	■ Structure du groupe
1	■ Principaux aspects financiers du groupe
4	■ Message du Président
8	■ Le conseil d'administration du groupe
14	■ Message du Président-Directeur général du groupe
22	■ La direction
26	■ Rapport de directeur financier du groupe
49	■ État de la valeur ajoutée
50	■ Les cinq derniers exercices
54	■ Rapport du directeur de l'exploitation du groupe
86	■ Rapport de durabilité
102	■ Gouvernance d'entreprise
113	■ Gestion du risque
124	■ Glossaire
130	■ États financiers annuels
252	■ Informations aux actionnaires
265	■ Formulaire de procuration
267	■ Carte



Région Afrique du Sud et Afrique de l'Est

Contribution au chiffre d'affaires du groupe (millions de rands)

R31 453

Nombre d'abonnés

1. Afrique du Sud 14 799 000	3. Botswana 874 000	5. Swaziland 380 000
2. Ouganda 2 362 000	4. Rwanda 652 000	6. Zambie 262 000

Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

Contribution au chiffre d'affaires du groupe (millions de rands)

R31 115

Nombre d'abonnés

1. Nigeria 16 511 000	4. Cameroun 2 559 000	7. Congo Brazzaville 316 000
2. Ghana 4 016 000	5. Guinée-Conakry 727 000	8. Liberia 304 000
3. Côte d'Ivoire 2 679 000	6. Bénin 652 000	9. Guinée-Bissau 235 000

Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Contribution au chiffre d'affaires du groupe (millions de rands)

R10 779

Nombre d'abonnés

1. Iran 6 006 000	3. Soudan 2 090 000	5. Afghanistan 1 200 000
2. Syrie 3 109 000	4. Yémen 1 507 000	6. Chypre 113 000

Total du groupe : 61,4 millions d'abonnés

Profil du groupe

Le Groupe MTN Limited (le groupe MTN) est un leader dans la fourniture de services de télécommunications, offrant des accès de réseaux cellulaires et des solutions d'affaires. Le groupe MTN est coté à la Bourse JSE en Afrique du Sud sous le secteur Industrie — Télécommunications.

Le groupe MTN, lancé en 1994, est un groupe multinational opérant dans le secteur des télécommunications. Il est présent dans vingt-et-un pays en Afrique et au Moyen-Orient. Le nombre d'abonnés enregistrés à travers toutes les sociétés du groupe au 31 décembre 2007 s'élevait à plus de 61 millions.

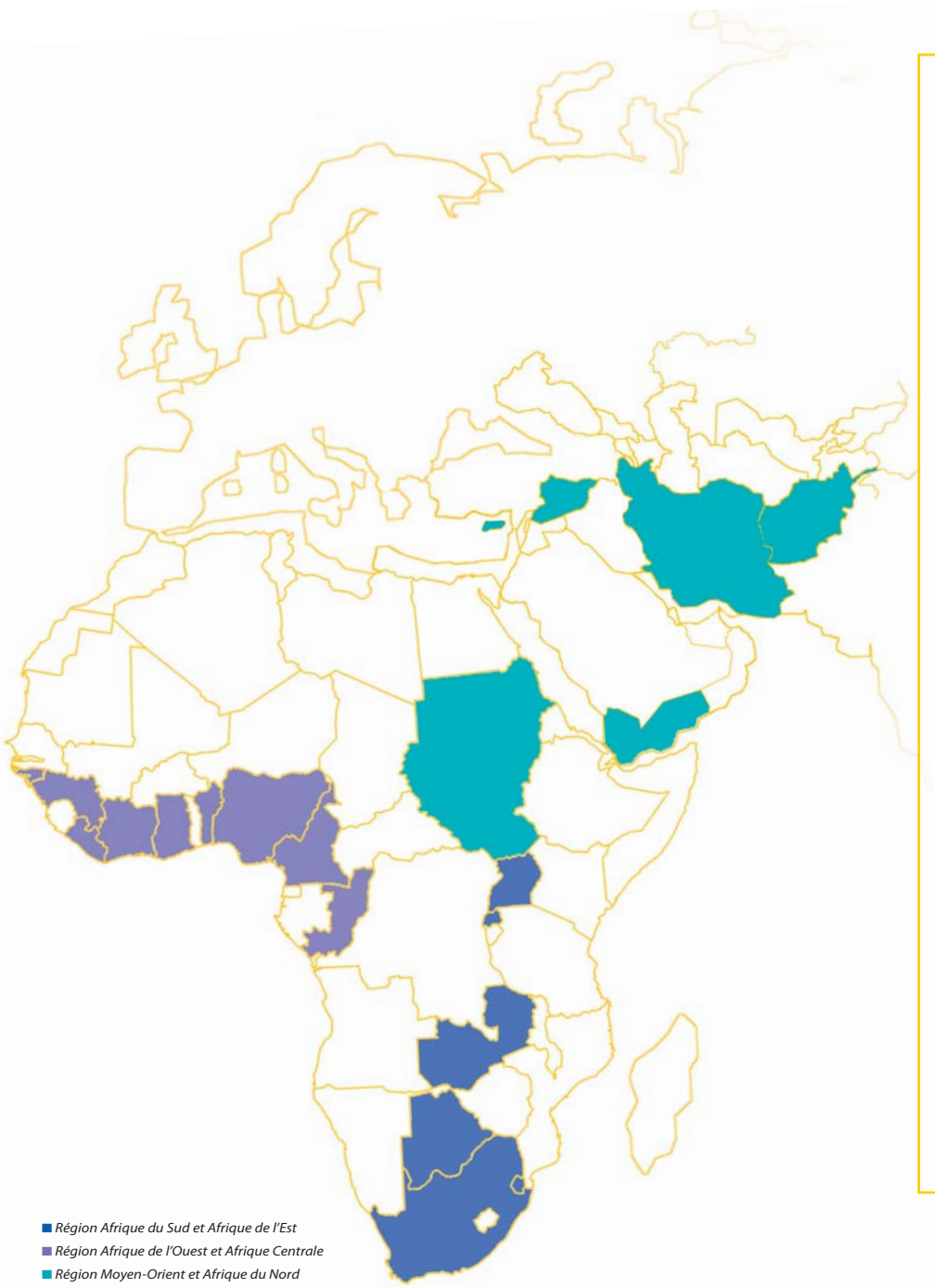
Le groupe MTN opère en Afghanistan, Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Chypre, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Iran, Liberia, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Soudan, Swaziland, Syrie, Yémen et Zambie. Pour plus d'informations sur MTN, rendez-vous sur le site www.mtn.com

Régions d'opération du groupe MTN
Afrique du Sud et Afrique de l'Est
(South and East Africa – SEA)
MTN Afrique du Sud, MTN Swaziland, MTN Zambie, MTN Ouganda, MTN Rwanda et Mascom Botswana.

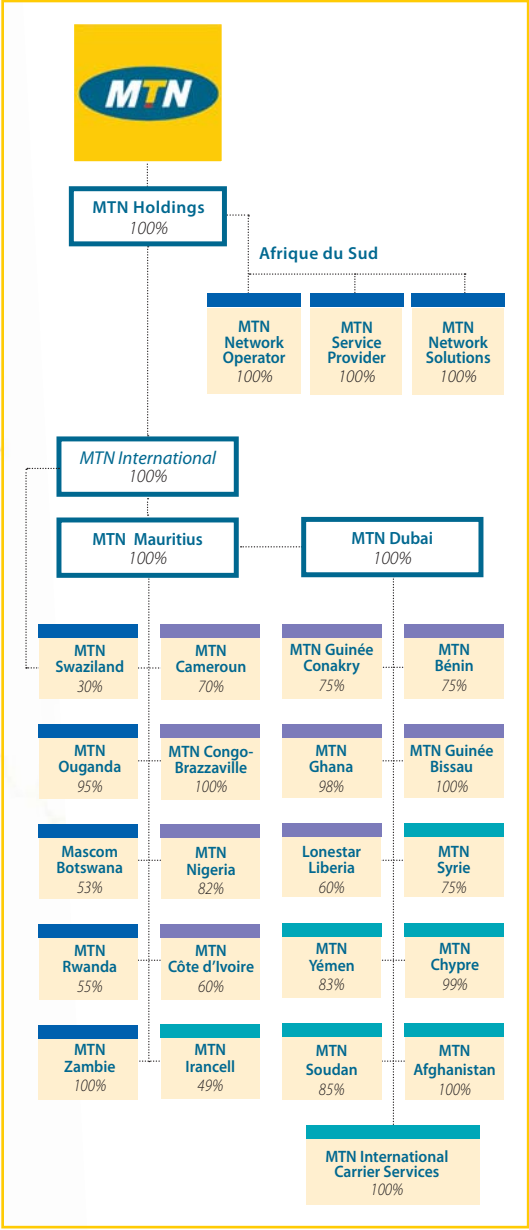
Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale
(West and Central Africa – WECA)
MTN Nigeria, MTN Cameroun, MTN Congo Brazzaville, MTN Côte d'Ivoire, MTN Bénin, MTN Ghana, MTN Guinée-Bissau, MTN Guinée-Conakry et Lonestar Liberia.

Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
(Middle East and North Africa – MENA)
MTN Irancell et MTN Afghanistan, MTN Chypre, MTN Soudan, MTN Syrie, MTN Yémen et MTN International Carrier Services.

Présence internationale

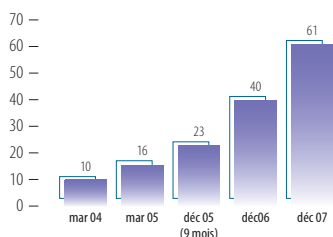


Structure du groupe

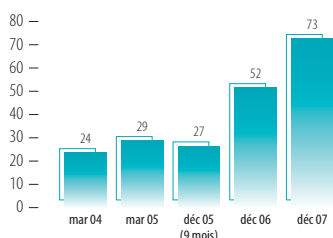


Principaux aspects financiers du groupe

Abonnés (millions)



Chiffre d'affaires du groupe (milliards de rands)



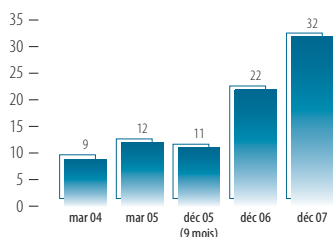
Chiffre d'affaires

73,1 milliards de rands
en hausse de 42 %

EBITDA

31,8 milliards de rands
en hausse de 42 %

EBITDA (milliards de rands)



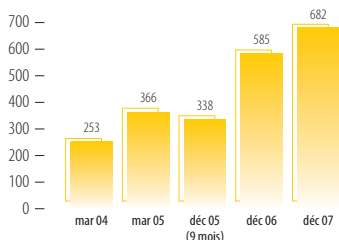
Ratio endettement net à EBITDA

0,5 x

Dividende par action

136 cents

Bénéfices headline ajustés par action (cents par action)



Sommaire

- 4 ■ Message du Président
- 8 ■ Le conseil d'administration du groupe
- 14 ■ Message du Président-Directeur général du groupe
- 22 ■ La direction
- 26 ■ Le rapport du directeur financier du groupe
- 49 ■ État de la valeur ajoutée
- 50 ■ Les cinq derniers exercices



Nos valeurs

Notre relation et notre interaction avec
nos partenaires sont fondées sur cinq
valeurs communes qui nous guident tandis que
nous poursuivons notre progrès.

Message du Président

Chers partenaires

MTN se développe en un leader de services de télécommunications dans les marchés émergents. Ceci est reflété par des performances fortes, étayées par une croissance organique stable, des acquisitions prudentes et des règles de gouvernance rigoureuses.

Le groupe a réalisé une excellente performance durant les douze mois se terminant le 31 décembre 2007, affichant une augmentation de 53 % du nombre d'abonnés à 61,4 millions, une augmentation du chiffre d'affaires à un montant supérieur à 73 milliards de rands et une augmentation de 42 % de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) à 32 milliards de rands.

Nous basant sur un plan stratégique détaillé – expliqué dans différentes sections de ce rapport – nous avons approuvé une augmentation en dépenses capitales pour améliorer la qualité et la couverture de nos réseaux. Dans un contexte industriel compétitif et en pleine croissance, la clé du succès est l'innovation et, de nouveau, MTN a démontré sa capacité d'innover en introduisant sur les marchés de nouveaux produits basés sur les technologies existantes et complémentaires telles que les technologies 3G et GPRS.

Notre avantage compétitif et incontesté, nous le devons au personnel de haut calibre que nous possédons et à leur vaste expérience des marchés émergents.

Environnement géopolitique

Alors que l'incertitude financière et politique augmente à travers le globe, les investisseurs deviennent de moins en moins enclins au risque. En dépit de cette toile de fond peu rassurante, le groupe MTN a prouvé que les marchés émergents offrent des opportunités sûres, et ceci n'est pas près de changer, étant donné les fondamentaux économiques à la hausse et le taux de pénétration relativement faible à travers la majorité des marchés à travers lesquels nous opérons. Comme le démontre notre forte performance opérationnelle et financière à ce jour, le groupe a su surmonter, à travers une approche constructive, les nombreux défis qui se sont présentés à nous dans les marchés émergents, y compris des environnements légaux extrêmement rigoureux.

Des processus de gestion du risque stricts ont été mis en place substantiellement. Nous entretenons de bonnes relations avec les gouvernements et avons adopté une politique de citoyenneté corporative proactive et des programmes de responsabilité sociale, qui apportent des bénéfices tangibles à la qualité de vie de millions de gens.

Les développements de l'industrie

La connectivité mobile se développe rapidement comme le principal moyen de communication dans les marchés émergents; les indications démontrent que cette

Cyril Ramaphosa
Président
non exécutif



MTN se développe en un leader
de services télécoms
dans les marchés émergents.

technologie représente la solution la plus appropriée pour combler l'écart numérique et apporter la croissance économique dans les régions sous-développées. Ceci est soutenu par les témoignages anecdotiques de MTN, mettant en relief deux caractéristiques qui différencient la télécommunication mobile dans les marchés émergents : d'une part, le rythme rapide d'acquisition d'abonnés — au point où le nombre de téléphones portables dépasse largement les lignes fixes disponibles — et, d'autre part, le rôle rempli par la télécommunication mobile dans le développement durable. Notre rapport de durabilité détaille quelques-unes des actions dont nous sommes le fer de lance et que nous soutenons à travers les fondations MTN que nous avons lancées dans chacune des zones où nous opérons.

La convergence est une réalité dans les marchés émergents et, de ce fait, a un impact direct sur les opérations de MTN. Des licences unifiées permettent d'offrir de larges gammes de services utilisant divers moyens de transmission. Les avancements technologiques ouvrent la voie à des vitesses accélérées à travers de larges bandes de transmission rendant possible la convergence de plusieurs services.

Se basant sur les progrès en matière de convergence, les clients exigent des

services sophistiqués et intégrés, s'étendant des produits individuels à des solutions d'entreprise sur mesure.

MTN exploite cette formidable opportunité qui s'offre à elle pour fournir des services de communications convergentes à travers la voix et les données.

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration prend toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer que toutes les opérations de MTN respectent le Code de conduite et de pratiques dans les entreprises du rapport King II et les références de meilleures pratiques mondiales.

En raison des nombreux nouveaux engagements, MA Ramphela et PL Woickle ont démissionné comme administrateurs avec effet à compter du 18 mars 2008. Le Conseil d'administration les remercie de leur contribution aux réalisations du groupe et leur souhaite plein succès dans leurs entreprises.

Rapport de durabilité

MTN présente un rapport annuel intégré à tous ses partenaires – combinant notre performance économique, sociale et environnementale, nos défis et objectifs. En ce faisant, nous suivons les références de reporting internationales telles que le Global Reporting Initiative (GRI) et ses suppléments

spécifiques aux télécommunications. Dans les domaines opérationnels où les normes de reporting aux partenaires ne sont pas complètement développées, nous appliquons les meilleures pratiques.

Notre intention est de présenter une vision cohésive et compréhensible de notre groupe – une vision qui aborde les problèmes soulevés par l'engagement soutenu de nos partenaires et définit nos plans d'avenir

Appréciation

Notre promesse envers tous nos abonnés est que MTN sera là où vous allez. La même promesse s'applique aux presque 15 000 personnes qui constituent « la famille MTN » à travers 21 pays. Ils forment un groupe formidable de personnes, extraordinairement habiles et dévouées. Ils constituent ensemble une communauté reconnue pour sa camaraderie et sa passion.

Je remercie tous nos partenaires – actionnaires, administrateurs, membres de la direction et du personnel, partenaires d'affaires et nos loyaux clients – de nous permettre de transformer notre promesse de là où vous allez en une réalité, tous les jours.

Cyril Ramaphosa

18 mars 2008



Le groupe
possède un bilan
impressionnant
d'une approche
constructive face aux
difficultés.



Le conseil d'administration du groupe

- 1 **PF Nhleko** (48)
Président-Directeur général
du groupe
- 2 **DDB Band** (64)
Administrateur non exécutif
- 3 **RS Dabengwa** (50)
Directeur de l'exploitation



- 4 **MA Ramphele** (60)*
Administratrice non
exécutive
- 5 **MC Ramaphosa** (55)
Président non exécutif

6 KP Kalyan (53)
Administratrice non
exécutive

7 RD Nisbet (52)
Directeur financier du
groupe

8 JHN Strydom (69)
Administrateur non exécutif

9 AF van Biljon (60)
Administrateur non
exécutif

10 MJN Njeke (49)
Administrateur non
exécutif

11 J van Rooyen (58)
Administrateur non
exécutif



12 AT Mikati (35)
Administrateur non
exécutif

13 PL Woicke (65)*
Administrateur non
exécutif

14 ARH Sharbatly (63)
Administrateur non
exécutif – pas montré



*Ont démissionné le 18 mars 2008

Le conseil d'administration du groupe *suite*

1 PF NHLEKO (48)

BSc (Civil Eng), MBA

Année de nomination : 2001 comme administrateur non exécutif (directeur général à partir de 2002)

Administrateur exécutif

Membres du/des comité/s du conseil d'administration

Président du comité de direction du groupe.

Assiste à diverses réunions des comités du conseil d'administration ex officio

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Directeur de Newshelf 664 (Pty) Limited, Tsogo Sun Kwazulu-Natal (Pty) Limited et Engen Limited.

Président non exécutif de Worldwide African Investments Holdings (Pty) Limited, GSMC association et Trustee of the Alpine Trust.

Compétences, expertise et expérience

Précédemment un administrateur de Johnnic Holdings Limited, Nedcor Limited, The Bidvest Group Limited, Alexander Forbes Limited et co-fondateur de Worldwide African Investment Holdings (Pty) Limited. Il a également été au service de Standard Corporate Merchant Bank avant de se joindre à MTN.

2 DDB BAND (64)

BCom, CA(SA)

Année de nomination : 2001

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Président : comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise et membre du comité d'audit.

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Business Abénéficest Crime South Africa, Myriad International Holdings BV, The Standard Bank of South Africa Limited, Standard Bank Group Limited, The Bidvest Group Limited et Tiger Brands Limited.

Compétences, expertise et expérience

Directeur général de CNA Gallo Limited et de The Argus Holdings Group et Président-Directeur général de Premier Group Limited. Il a aussi travaillé

comme conseiller à la division investissements de la Standard Bank et détient un diplôme d'expert-comptable depuis 1967.

3 RS DABENGWA (50)

BSc (Eng), MBA

Année de nomination : 2001

Administrateur exécutif

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité de direction et comité de soumission du groupe

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Newshelf 664 (Pty) Limited et un administrateur d'Alpine Trust.

Compétences, expertise et expérience

Avant de se joindre à MTN, il était employé par Eskom comme administrateur exécutif responsable des ventes, service clientèle, électrification et déploiement de technologie. De chez Eskom, il a travaillé comme Ingénieur électrique consultant dans l'industrie des services de construction et dans les secteurs de l'exploitation minière et des chemins de fer.

4 MA RAMPHELE (60)

BCom, MBChB, PhD

Année de nomination : 2006

Administratrice non exécutive indépendante

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité d'éthique et de gestion du risque

Autres postes d'administratrice

Administratrice de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administratrice de Anglo American plc, Business Partners, Edu-Loan, IFA Lethu, Medi-Clinic Corporation Limited, Mo Ibrahim Foundation, et Mpilo Investment Holdings (Pty) Limited. Une administratrice de Mellon Foundation, Nelson Mandela Foundation and Rockefeller Foundation.

Compétences, expertise et expérience

Actuellement présidente exécutive de Circle Capital Ventures et était précédemment la directrice générale : développement des ressources humaines à la Banque

mondiale (Washington DC). Avant de se joindre à la Banque mondiale, elle était vice chancelière de l'université de Cape Town.

A démissionné le 18 mars 2008.

5 MC RAMAPHOSA (55)

BProc, LLD (HC)

Année de nomination : 2001 comme président

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Président exécutif de Shanduka Group (Pty) Ltd. Président non exécutif de The Bidvest Group Limited. Coprésident non exécutif de Mondi plc et Mondi Limited. Président non exécutif de SASRIA Limited. Administrateur non exécutif de SAB Miller plc, Macsteel Global BV, Alexander Forbes Limited et The Standard Bank Group Limited. Cyril est aussi un administrateur de Kangra Coal (Pty) Limited, Vancut Diamond Works (Pty) Limited, Assore Limited, Barberton Mines Limited, BDFM, Future Africa Investment Holdings (Pty) Limited, Future Africa Trading (Pty) Limited, Maxshell 80 Investments (Pty) Limited, Rentworks Africa (Pty) Limited, The Association of Black Empowerment in Higher Education, TBWA Hunt Lascaris Holdings (Pty) Limited, Tutuwa Strategic Holdings (Pty) Limited.

Compétences, expertise et expérience

Fondateur et président exécutif de Shanduka Group (Pty) Limited. Précédemment président de Constitutional Assembly et a été le seul président de la Black Economic Empowerment Commission spécialement formée. Il était aussi membre du Parlement, secrétaire général de l'ANC et secrétaire de National Union of Mine Workers. Cyril siège actuellement sur le comité directeur national de l'ANC et a aussi reçu plusieurs doctorats honorifiques.

6 KP KALYAN (53)

BCom (Law) (Hons) Economic, Senior Executive Management Programme

Année de nomination : 2006

Administratrice non exécutive indépendante

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise

Autres postes d'administratrice

Administratrice de South African Business Trust, South African Bank Note Company et South African Mint Company of the South African Reserve Bank, et UK/SA Business Initiative (London).

Compétences, expertise et expérience

Directrice de développement commercial senior à Shell International Exploration Company, Koosum est actuellement basée à Londres. Elle était auparavant senior économiste à la Chamber of Mines of South Africa et était aussi économiste à la Electricity Commission of Victoria, Melbourne, Australie.

7 RD NISBET (52)

BCom, BAcc, CA(SA)

Année de nomination : 2001

Administrateur exécutif

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité de direction et comité de soumission du groupe

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Newshelf 664 (Pty) Limited, SimJon Holdings (Pty) Limited et un administrateur de Alpine Trust.

Compétences, expertise et expérience

Rob a obtenu son diplôme d'expert-comptable en 1981. Il a occupé précédemment plusieurs postes de directeur financier dans des sociétés listées et non listées, de même que des postes de directeur général dans des sociétés d'ingénieur et d'exploitation minière, incluant Mathieson and Ashley, Lennings (Pty) Limited, Stonestreet and Hansen (Pty) Limited.

8 JHN STRYDOM (69)

MCom (Acc), CA(SA)

Année de nomination : 2004

Administrateur non exécutif

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité d'audit

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Public Investment Corporation Limited, Growthpoint Properties Limited, Anel Beleggings (Pty) Limited, Cardinal Investments (Pty) Limited, Janrit Beleggings (Pty) Limited, Milaeson Eiendomme (Pty) Limited, Phalalapa (Pty) Limited, Solly Investments (Pty) Limited, Strydoms Incorporated, Union Discounting Corporation (Pty) Limited et Woody Sue Beleggings (Pty) Limited.

Compétences, expertise et expérience

Jan est un vérificateur des comptes diplômé, partenaire fondateur de Strydoms Incorporated Chartered Accountants (SA), une firme spécialisée dans l'évaluation des entreprises, soutien des actions en justice et enquêtes criminelles. Il fait aussi partie, en tant que membre senior, de la Special Income Tax Court responsable des appels contre la taxation.

9 AF VAN BILJON (60)

BCom, CA(SA), MBA

Année de nomination : 2002

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Président : comité d'audit

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Hans Merensky Foundation et Hans Merensky Holdings (Pty) Limited.

Compétences, expertise et expérience

Alan a occupé le poste de directeur financier du groupe chez Truworths Limited, The Greaternans Checkers Group, Sun International and The Standard Bank Group de 1975 à 2002. Il a créé, en 2002,

une société spécialisée en services financiers sous l'appellation de Van Biljon & Associates.

10 MJN NJEKE (49)

BCom, BCompt (Hons), CA(SA), H Dip Tax Law

Année de nomination : 2006

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité d'audit et comité d'éthique et de gestion du risque

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Kagiso Trust Investments (Pty) Limited, Kagiso Asset Management (Pty) Limited, Kagiso Financial Services Limited, Kagiso Hedged Trading, Kagiso Media Limited, Kagiso Property Holdings (Pty) Limited, Kagiso Securities Limited, Kagiso Treasury Services (Pty) Limited, Kagiso Trust Enterprises (Pty) Limited, Kagiso Ventures (Pty) Limited, Business Abénéfice Crime South Africa, Compass Group (SA) (Pty) Limited, Foster Wheeler South Africa (Pty) Limited, Infrastructure Finance Corporation Limited, Lengau Logistics (Pty) Limited, Mittal Steel Limited, Izinyoni Holdings (Pty) Limited, Involve Procurement & Rental Partner, Metropolitan Health Group, Metropolitan Holdings Limited, NM Rothschild and Sons (SA) (Pty) Limited, Pareto Limited, PSU Revenue Management (nom commercial: PSU International), RTG Fleet Services (Pty) Limited, Resilient Property Income Fund Limited, Serengeti Properties (Pty) Limited, et Salvage Management and Disposal (SMD).

Compétences, expertise et expérience

Johnson est le vice-président de Kagiso Media Limited. Il a travaillé comme partenaire chez PricewaterhouseCoopers et est un ancien président de la South African Institute of Chartered Accountants.

11 J VAN ROOYEN (58)

BCom, BCompt (Hons), CA(SA)

Année de nomination : 2006

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Président : comité d'audit et comité d'éthique et de gestion du risque

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de SAB&T Ubuntu Limited, Pick 'n Pay Stores Limited, FCB Harlow Butler (Pty) Limited, Uranus Investment Holdings (Pty) Limited, Uranus Financial Services (Pty) Limited, Leshume Solutions (Pty) Limited, Uranus Management Group (Pty) Limited, Global Mandate Consulting (Pty) Limited, Uranus Consultancy (Pty) Limited, Oracle Compliance (Pty) Limited, et Jeff van Rooyen Investments (Pty) Limited. Administrateur de International Accounting Standards Committee Foundation.

Compétences, expertise et expérience

Jeff est un membre fondateur et directeur général de Uranus Investment Holdings (Pty) Limited et a occupé précédemment le poste de directeur général du Financial Services Board. Il est aussi un membre fondateur et ancien président de l'Association for the Advancement of Black Accountants (ABASA) et du Public Accountants and Auditors Board en 1995.

12 AT MIKATI (35)

BSc

Année de nomination : 2006

Administrateur non exécutif

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Aucun

Autres postes d'administrateur

Directeur général de M1 Group Limited, un groupe d'investissement international spécialisé dans l'industrie des télécommunications. Il est aussi un des administrateurs de toutes les filiales du M1 Group ainsi que de Easy Dial, EZ-Link, B-Pro Limited, B-Jet Limited, Horizon Global Services, IMC, Interserve, Mint Trading, et Unioil.

Compétences, expertise et expérience

Alors qu'il terminait ses études de BSc aux États-Unis, Azmi a fondé T-One, une société de télécommunications fournissant des services interurbains et internationaux entre les États-Unis et d'autres destinations internationales. Il devint directeur général de Investcom et, sous sa direction,

les ventes augmentèrent de 30 millions USD à 1 milliard USD, en moins de sept ans. Il était, à 33 ans, le plus jeune directeur général d'une société publique au Moyen-Orient.

13 PL WOICKE (65)

BCom

Année de nomination : 2006

Administrateur non exécutif indépendant

Membre du/des comité/s du conseil d'administration

Comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise et comité d'éthique et de gestion du risque.

Autres postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Directeur de Anglo American plc, Raiffeisen International Bank Holding AG, et Plug Power et Aldwych Holdings Limited.

Compétences, expertise et expérience

Peter est l'ancien directeur général de la Banque mondiale et fut précédemment le Président-Directeur général de JP Morgan Asia Pacific.

Il a démissionné le 18 mars 2008.

14 ARH SHARBATLY (63)

Année de nomination : 2006

Administrateur non exécutif indépendant

Board committee membership

Aucun

Autres postes d'administrateur

Administrateur de Riyadh Bank in Saudi Arabia, Saudi Company for Hardware, Marketing Services and Commercial Projects Operation Company ainsi que Saudi Arabian Refinery Company et South Valley Cement factory. Il est également le président de Arabian International Corporation, Saudi Arabian Marketing and Agencies Company Limited et Golden Pyramids Plaza Company.

Compétences, expertise et expérience

Sheikh Sharbatly est un homme d'affaires respecté au Moyen-Orient et est un cofondateur de Citystars Development.

Message du Président-Directeur général du groupe

Présentation générale

Le groupe MTN a réalisé, pendant les douze mois au 31 décembre 2007, une performance solide, augmentant le nombre d'abonnés de 53 % à 61,4 millions, reflétant ainsi les opportunités significatives de croissance existant dans le secteur d'activité du groupe. Le nombre d'abonnés dans la région SEA a augmenté de 23 % à 19 millions, dans la région WECA de 43 % à 28 millions tandis que la région MENA connaissait une augmentation de 186 % à 14 millions, grâce à la forte croissance de MTN Iranell. Le revenu moyen par abonné (RMPA) a diminué marginalement dans presque toutes les opérations, en raison d'une pénétration accrue dans les segments inférieurs des marchés.

Le potentiel du marché dépasse les prévisions et la performance économique demeure positive, avec un PIB moyen de 4 % à 6 % à travers nos marchés et des augmentations équivalentes de revenus disponibles. Toutefois, malgré ce contexte de forte croissance, l'environnement commercial demeure un défi en raison de la concurrence au niveau des prix, l'arrivée de nouveaux entrants sur les marchés, et les conditions légales contraignantes et souvent difficiles.

Le chiffre d'affaires du groupe a connu une hausse de 42 % pour la période, avec un partage des recettes sur les trois régions SEA, WECA et MENA, de 43 %, 43 % et 14 % respectivement. La marge EBITDA du groupe a augmenté légèrement à 43,5 % en comparaison à 2006. La marge de 34,8 % de MTN Afrique du Sud se compare

favorablement à la marge EBITDA de 33,9 % de décembre 2006, tandis que l'EBITDA de MTN Nigeria reste inchangé à 57 %.

Les objectifs clés de la période passée

Les objectifs de MTN ont évolué en proportion avec la nature dynamique et à forte croissance de notre industrie. Nous avons réalisé, pendant l'année, des progrès intéressants dans l'accomplissement de ces objectifs :

Une stratégie d'expansion appropriée pour assurer une diversification de nos recettes et consolider la position de leader de notre groupe

Notre stratégie d'expansion est basée sur la recherche approfondie d'opportunités de création de valeur dans les marchés émergents. Le groupe est constamment à la recherche de circonstances opportunes pour se créer un patrimoine et faire l'acquisition d'un bien matériel tangible dans les régions nouvelles et existantes. Nous maintenons une politique stricte envers les investissements, basée sur des critères d'évaluation rigoureux.

Le groupe encourage les actionnaires locaux à acquérir des participations constructives dans ses filiales. Ainsi, pendant l'année, le groupe a facilité l'augmentation de la participation des actionnaires locaux dans les opérations de MTN en Ouganda et Côte d'Ivoire à 5 % et 40 % respectivement. Toutefois, notre politique est de nous assurer que nous détenons, dans la mesure du possible, une participation majoritaire dans toutes nos opérations internationales.



Phuthuma Nhleko
Président-Directeur
général du groupe



**La forte performance de MTN est le reflet
des opportunités de croissance significative
existant dans le secteur d'activité du groupe.**

Le groupe continuera à explorer toutes les opportunités d'augmentation de valeur afin de diluer l'importante concentration des bénéfices provenant du Nigeria et de l'Afrique du Sud.

L'augmentation des opportunités de marché requiert des investissements dans les infrastructures

Des efforts additionnels ont été faits pendant l'année pour une mise en service rapide et efficiente d'infrastructure afin d'assurer les niveaux de qualité et de capacité requis pour satisfaire la forte demande sur nos marchés. Cela est particulièrement visible au Nigeria, qui a connu un dynamisme accru pendant la deuxième moitié de 2007. Les mises à niveau et l'expansion du réseau, la construction de nouveaux sites, l'acquisition de matériels et logiciels, l'introduction actuelle des nouvelles générations de réseaux, de même que l'exploitation des services de données 3G, ont constitué les principaux pôles d'investissement. Les dépenses capitales (incluant les logiciels) se sont élevées à 15 348 milliards de rands, représentant 21 % du chiffre d'affaires en comparaison à 19 % en décembre 2006. Bien que le rythme et la qualité de mise en service des réseaux demeurent parmi les obstacles les plus importants à nos objectifs de croissance, nous explorons tous les moyens possibles pour accélérer le processus de mise en service d'infrastructure sur tous nos principaux marchés.

L'exploitation de toutes les opportunités dans la chaîne de valeur

Nous exploitons, à travers nos marchés, toutes les opportunités d'investissements dans des technologies, activités et licences qui nous permettront d'offrir, inter alia, des services de connectivité en protocoles Internet et données. Ceci a nécessité l'acquisition de fournisseurs de service Internet, la mise en service d'infrastructure de fibre optique et la recherche d'accès à des fréquences WiMax. Des produits requérant une connectivité autre que la voix – telles des données – deviennent de plus en plus populaires à travers nos régions, particulièrement dans les zones où les fournisseurs de lignes fixes n'ont pu mettre à la disposition des entreprises des services utiles. Pendant l'année 2007, MTN a investi dans XSBroadband et VGC Communications au Nigeria et a fait l'acquisition d'un fournisseur de service Internet au Cameroun. MTN a aussi établi des joint-ventures avec la Standard Bank et Multichoice pour la mise en place de réseaux de banque et télévision mobiles respectivement. Le groupe s'engage aussi dans ces modèles d'entreprise et technologies dans les pays où nous ne disposons pas actuellement de réseau cellulaire.

Optimisation des opérations

Nous avons pris certaines initiatives pour optimiser davantage notre performance opérationnelle.

Ainsi pendant l'année, nous avons démarré un exercice de normalisation en conformité aux meilleures pratiques mondiales, ce qui

nous permet d'assurer que les processus et les plates-formes d'opération ont été rationalisés à travers tout le groupe afin d'améliorer l'efficacité à tous les niveaux et créer des synergies régionales. Cet exercice commencera à porter ses fruits en 2008.

Optimiser la position financière en remboursant ses dettes et mettre en place ses opérations

MTN a pris des mesures significatives pour le financement de ses opérations subsidiaires sous-jacentes. La plus importante de ces opérations concerne une campagne de financement de 2 milliards USD au Nigeria complétée en octobre 2007. Des opérations similaires de moindre importance furent effectuées au Cameroun, en Ouganda et Côte d'Ivoire. Des contraintes de transfert de fonds du Ghana et de la Syrie existent toujours, mais en raison de rentrées importantes de dividendes et de frais de gestion provenant des autres sociétés, l'endettement net du groupe a diminué par 6,8 milliards de rands à 16,1 milliards de rands depuis décembre 2006. Ceci a contribué au deleverage du groupe de 1,0 x EBITDA à la fin de l'année 2006 à 0,5 x EBITDA au 31 décembre 2007, ce qui représente une performance largement supérieure à notre objectif de 0,4 x EBITDA à décembre 2008.

En février 2008, l'agence de notation Moody's a amélioré la notation de MTN à l'échelle nationale de A3.za à A2.za et a maintenu la notation à l'échelle internationale à Baa3. L'outlook sur l'appréciation de solvabilité s'est amélioré de « stable » à « positif ».

LES RÉSULTATS DE MTN

MTN a réalisé une forte performance pendant les douze mois se terminant le 31 décembre 2007, avec un chiffre d'affaires et des profits sensiblement au-dessus de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires a augmenté par 42 % à 73,1 milliards de rands (2006 : 51,6 milliards de rands), principalement par l'apport de l'Afrique du Sud, qui est passé à 28,2 milliards de rands et du Nigeria qui a atteint 20,3 milliards de rands, soit des augmentations de 15 % et 36 % respectivement. La région SEA a contribué à hauteur de 43 % des recettes totales de 52 % en décembre 2006, WECA 43 % de 41 % et MENA 14 % de 7 % à la fin de 2006.

L'EBITDA du groupe a augmenté par 42 % à 31,8 milliards de rands (2006 : 22,4 milliards de rands), avec une marge EBITDA légèrement à la hausse à 43,5 % de 43,4 % l'année dernière. Sans l'impact des hauts revenus de l'Iran, la marge EBITDA aurait été de 44,3 %.

Le total des actifs du groupe a augmenté de 19 % à 116 milliards de rands, en comparaison à 97 milliards de rands en 2006, principalement en raison des investissements dans la capacité des réseaux et les équipements d'infrastructure. Une part importante de l'endettement total de 34 milliards de rands (2006 : 33 milliards de rands) est due à l'acquisition de Investcom en juillet 2006. Le ratio endettement net/capitaux propres est de

31,2 %, et la couverture endettement net/ EBITDA est de 0,5 fois

Revue opérationnelle

SEA (Afrique du Sud et Afrique de l'Est)

La région SEA a rapporté une augmentation de 3,7 millions d'abonnés à 19,3 millions, l'Afrique du Sud représentant le marché clé de croissance et de rentabilité.

Le nombre d'abonnés de MTN Afrique du Sud est passé de 12,7 millions à 14,8 millions, la part de marché demeurant toutefois à 36 %. Les bons à faible valeur ont été le facteur clé dans l'augmentation de l'utilisation dans les segments inférieurs du marché. Les efforts d'amélioration de la qualité et de la capacité du réseau en Afrique du Sud ont vu la mise en service de 737 stations de base 2G et 3G. La proposition de MTN Afrique du Sud concernant les données commence à porter ses fruits avec une augmentation des recettes des données à 2,8 milliards de rands pour la période.

En dépit d'une compétition féroce et l'arrivée de deux nouveaux opérateurs, le nombre d'abonnés de MTN Ouganda a augmenté par 767 000 à 2,4 millions. D'importantes améliorations dans l'infrastructure et une utilisation plus optimale du réseau contribuèrent à une performance améliorée vers la fin de l'année.

Le démarrage de MTN Zambie fut lent en raison de la mise en service de l'infrastructure et de la campagne de marketing agressive du leader du marché. La performance

s'améliorera progressivement avec la mise en service accélérée du réseau et de nouvelles propositions de tarif.

Les indicateurs économiques dans la région SEA sont globalement positifs. L'accent est mis principalement sur les besoins de répondre aux exigences d'un marché en convergence, de l'élaboration d'une réglementation adéquate, et de faire face à une compétition accrue. L'installation des infrastructures demeure une priorité. De ce fait, MTN Afrique du Sud poursuivra une stratégie de transmission indépendante visant à améliorer la capacité et la qualité des transmissions mobiles et à gérer les marges effectivement.

WECA (région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale)

Avec des recettes similaires à la région SEA, la région WECA apporte maintenant la plus forte contribution absolue à l'EBITDA du groupe. Le nombre d'abonnés est passé de 19,6 millions à environ 28 millions dans des marchés de plus en plus compétitifs. L'année a été marquée par le déploiement accéléré des infrastructures réseau dans l'objectif de résoudre des contraintes de capacité et de qualité, particulièrement au Nigeria et au Ghana.

Le Nigeria, qui reste notre principal marché dans cette région, a vu son nombre d'abonnés augmenter de plus de 4 millions à 16,5 millions. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont également réalisé de fortes performances, augmentant leur nombre d'abonnés par 1,4

million et 1,1 million respectivement. Pour sa part, le Cameroun a connu une augmentation du nombre d'abonnés par 776 000 à 2,6 millions, et ceci, en dépit de l'impact du changement de numérotation dans le premier semestre de l'année. Le Bénin a également enregistré une croissance positive malgré une suspension de réseau, sur instructions de l'autorité de contrôle, entre juillet et septembre 2007. La situation est retournée à la normale vers la fin de l'année.

Étant donné les excellentes prévisions de croissance continue à travers la région, des investissements additionnels seront requis dans l'infrastructure pour satisfaire la demande et améliorer la qualité du réseau. L'environnement légal demeure toutefois contraignant, mais nous continuerons à concentrer nos efforts en vue d'établir des relations constructives avec les autorités de contrôle.

MENA (région Moyen-Orient et Afrique du Nord)

La région MENA est un marché en pleine croissance, enregistrant une augmentation impressionnante de plus de 9 millions d'abonnés, le chiffre total d'abonnés atteignant 14,03 millions à la fin de l'année. Ceci était soutenu par des marchés hautement réactifs et par la nature start-up de beaucoup de ces opérations.

L'accent a été mis, pendant l'année, sur le démarrage de infrastructures dans le but d'améliorer la qualité et la capacité des réseaux

dans chaque marché. Des investissements continus seront effectués dans l'installation d'infrastructure, particulièrement en Iran et au Soudan, dans le but d'augmenter la couverture du groupe et d'améliorer davantage la qualité de service. Les opérations MENA ont été rebaptisées MTN afin d'améliorer la sensibilisation à la marque.

Bien qu'étant une société en démarrage, MTN Irancell a réalisé une performance exceptionnelle, avec un nombre net d'abonnés additionnels de 5,9 millions. La stabilisation des opérations en Iran représente un important développement pour la région et, en dépit des contraintes toujours présentes, les progrès achevés jusqu'ici sont

certainement des motifs encourageants pour l'avenir.

Le Soudan a réalisé une bonne performance, le nombre d'abonnés augmentant par 1,024 million, mais continue toutefois à subir les effets des doubles cartes SIM et des bas tarifs pratiqués par la

concurrence,



Notre stratégie d'expansion est basée sur une approche de recherche approfondie d'opportunités de création de valeur dans les marchés émergents.



Message du Président-Directeur général du groupe *suite*

spécialement les opérateurs CDMA. Grâce à une force de vente agressive et un large portefeuille de produits, MTN Syrie a réalisé une bonne performance, en dépit de la nature hautement réglementaire d'un marché. Le nombre d'abonnés en Afghanistan a connu une forte augmentation de 982 000, du fait d'un marché réactif et largement inexploité.

Gouvernance d'entreprise

La durabilité à long terme du groupe MTN est largement dépendante de la gestion des opérations dans des endroits dispersés, avec des obligations réglementaires et risques opérationnels divers. Nous continuerons à oeuvrer vers l'uniformisation de tous nos principes et pratiques d'affaires, et à aligner les processus de gouvernance à travers toutes nos opérations.

Performance en durabilité

Notre position de multinationale en télécommunications opérant dans des marchés émergents nous offre une opportunité unique de participer au développement social, économique et environnemental des environnements où nous opérons. Notre souci permanent est d'intégrer de bonnes pratiques de durabilité à tous les niveaux dans chaque opération locale. Ceci est démontré par:

- un engagement constant avec tous nos partenaires directement ou indirectement impliqués dans nos activités, par exemple en travaillant étroitement avec les instances de contrôle pour l'élaboration de

réglementations appropriées.

- une augmentation de notre contribution au développement socio-économique à travers des initiatives de soutien aux fournisseurs locaux.
- l'établissement des fondations MTN dans toutes les opérations. Cinq fondations additionnelles ont été établies pendant l'année, portant le total à neuf.
- l'intégration de la politique de durabilité du groupe MTN et notre cadre de gestion dans toutes nos sociétés.

Notre personnel

Le groupe MTN emploie presque 15 000 personnes à travers 21 sociétés, et notre succès est en grande partie attribuable au caractère et à la qualité de nos employés. Notre capacité d'attirer, de retenir et de développer notre personnel demeurera un facteur clé dans nos efforts pour soutenir nos objectifs de croissance et d'expansion.

Le groupe continue à investir de façon significative dans la formation et les compétences, et s'est engagé, dans cette optique, à un investissement cible minimum de 5 % à 6 % de notre masse salariale. Un certain nombre d'initiatives sont déjà en place, incluant un programme de leadership compréhensif pour des stagiaires de même qu'un conseil stratégique d'investissement en talents pour satisfaire les besoins de l'organisation en leadership et en compétences. La gestion de nos ressources humaines demeure une importante priorité de notre groupe.

Nous apportons une attention continue à l'embauche de personnes des divers pays dans lesquels nous opérons afin d'assurer un profil d'employés représentatif des marchés où nous opérons. MTN Afrique du Sud a une notation AA d'Empowerdex.

Depuis la publication de notre dernier bilan annuel, plusieurs nominations clés ont été effectuées : Nozipho January-Bardill a été nommé directeur du groupe : affaires générales et porte-parole de MTN, Tim Lowry a été nommé vice-président de la région SEA et directeur général de MTN Afrique du Sud et Khumo Shuenyane a été nommé directeur du groupe : fusions et acquisitions.

- de veiller à ce que le groupe soit parfaitement positionné pour bénéficier d'un marché rapide de convergence données et voix.
- de promouvoir les efficacités et optimiser les marges d'exploitation à travers des tarifs dynamiques, une utilisation plus efficace de notre réseau et une rationalisation de nos processus.
- de bâtir des relations constructives avec les autorités de contrôle.

Phuthuma Nhleko

18 mars 2008

Un regard sur l'avenir

Étant donné la solide plateforme existante, le groupe considère que les perspectives pour 2008 de création de valeur dans nos marchés à forte croissance demeurent positives, pour les actionnaires comme pour nos autres partenaires.

Nos priorités stratégiques pour 2008 sont :

- de rechercher activement des opportunités de création de valeur dans les marchés émergents avec comme objectif de diversifier nos recettes au-delà de la concentration au Nigeria et en Afrique du Sud.
- de poursuivre notre projet d'installation d'infrastructure afin d'assurer la mise en place de niveaux de capacité et de qualité appropriés pour les abonnés existants et futurs et d'explorer les opportunités de forte croissance dans nos marchés.

La direction

- 1 **PF Nhleko** (48)
Président-Directeur général
du groupe
- 2 **PN January-Bardill** (57)
Directeur du groupe : affaires
générales et porte-parole de
MTN
- 3 **S Fakie** (54)
Directeur du groupe :
gestion des risques d'affaires



- 4 **RS Dabengwa** (50)
Directeur de l'exploitation
- 5 **RD Nisbet** (52)
Directeur financier du
groupe
- 6 **PD Norman** (42)
Directeur du groupe :
ressources humaines



7 KW Pienaar (50)
Directeur de l'information et
technologie du groupe

8 J Ramadan (51)
vice-président régional –
MENA

9 T Lowry (52)
Directeur général, MTN
Afrique du Sud et vice-
président régional – SEA



10 KL Shuenyane (37)
Directeur du groupe :
fusions et acquisitions

11 SL Botha (43)
Directeur du groupe :
marketing

12 C de Faria (53)
vice-président régional –
WECA

1 PF NHLEKO (48)*

2 PN JANUARY-BARDILL (57)

Dip (HR Man), BA (Eng and Phil, MA Ling, Cert in Edu

Année de nomination : 2007

Directeur du groupe : affaires générales et porte-parole de MTN

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Afrisam (Holcim SA).

Compétences, expertise et expérience

Nozipho était directrice générale adjointe au ministère des Affaires étrangères. Elle a été aussi ambassadrice de l'Afrique du Sud au Swaziland de 2001 à 2005. Elle a aussi été membre, entre autres, des conseils d'administration de FirstRand Insurance (Momentum) et Southern Life Insurance Companies.

3 S FAKIE (54)

BCom, BCompt (Hons), CA(SA)

Année de nomination : 2007

Directeur : gestion des risques d'affaires

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Absa Group Ltd.

Compétences, expertise et expérience

Shauket a 31 ans d'expérience en comptabilité, audit et conseil. Il a été nommé, en 1999, Auditeur général d'Afrique du Sud pour une durée de sept ans, qui s'est terminée en novembre 2006.

4 RS DABENGWA (50)*

5 RD NISBET (52)*

6 PD NORMAN (42)

MA (Psych)

Année de nomination : 1997

Directeur : ressources humaines

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administrateur de Chartered Accountants Medical Aid Fund.

Compétences, expertise et expérience

Paul est un directeur de MTN depuis 1997. Il a passé plus de 12 ans dans le domaine des ressources humaines et a beaucoup travaillé dans les industries du transport et des télécommunications. Il a été désigné le « HR Practitioner of the Year » en 2003 par l'Institute of People Management.

7 KW PIENAAR (50)

BSc (Elec & Electron Eng) PrEng

Année de nomination : 2001

Directeur de l'information et technologie du groupe

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN.

Compétences, expertise et expérience

Karel a commencé sa carrière chez Telkom SA Ltd. Il a occupé, par la suite, des positions de directeur chez Elex Electronic Ltd et Multichoice, où il a été l'instrument du lancement de MTN in 1994. Il a aussi été le directeur général de MTN Nigeria pendant la première année de la phase de lancement de la société.

*Les profils de ces directeurs apparaissent aux pages 10 et 11 de ce rapport.

8 J RAMADAN (51)

MA (Inf Tech)

Année de nomination : 2006

vice-président région – MENA

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur sur les conseils d'administration de toutes les opérations de la région MENA et Lonestar Liberia.

Compétences, expertise et expérience

Jamal était administrateur exécutif de Investcom LLC, qu'il a rejoint en 1996 comme directeur des opérations. Précédemment à cela, il était directeur des services informatiques chez FTML (une filiale France Telecom), au Liban.

9 T LOWRY (52)

BA (Soc Sci)

Année de nomination : 2007

Directeur général de MTN Afrique du Sud et

vice-président région – SEA

Membre du/des comité/s

Comité de direction et comité de soumission du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur sur les conseils d'administration de toutes les opérations de la région SEA.

Compétences, expertise et expérience

Tim a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des télécommunications mondiales. Il a été vice-président pour l'Europe de l'Ouest chez France Telecom. Il a occupé auparavant des postes de directeur chez Orange, France Telecom et Cable & Wireless en Afrique et Moyen-Orient, Australie et Europe.

10 KL SHUENYANE (37)

BEcon and Internat Stud; CA (England and Wales)

Année de nomination : 2007

Directeur du groupe : fusions et acquisitions

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administrateur de diverses sociétés au sein du Groupe MTN.

Compétences, expertise et expérience

Khumo était le chef des prises de participation et un membre du comité de direction des opérations sud-africaines de Investec. Il était précédemment membre de la division finance d'entreprise de Investec.

11 SL BOTHA (43)

BEcon (Hons)

Année de nomination : 2003

Directrice du groupe : marketing

Membre du/des comité/s

Comité de direction du groupe

Postes d'administrateur

Administratrice de diverses sociétés au sein du Groupe MTN. Administratrice de Tiger Brands Limited.

Compétences, expertise et expérience

Santie était une administratrice exécutive chez Absa Bank Ltd. Elle a été désignée « Marketer of the Year » en 2002 par le Marketing Federation of South Africa. Elle a aussi travaillé pour Unilever (UK) pendant six ans.

12 C DE FARIA (53)

Licencié en Finance and Administration (CA)

Année de nomination : 2006

vice-président région – WECA

Membre du/des comité/s

Comité de direction et comité de soumission du groupe

Postes d'administrateur

Directeur sur tous les conseils d'administration des opérations de la région WECA.

Compétences, expertise et expérience

Christian était précédemment le directeur général de PT Excelcomindo Pratama, connu comme XL, le plus important opérateur mobile en Indonésie. Il était auparavant le directeur général de Telekom Malaysia, responsable de la stratégie internationale et associé à la croissance rapide des investissements au Sri Lanka et au Cambodge.

Rapport de directeur financier du groupe

INTRODUCTION

Le groupe MTN a réalisé, une fois encore, une solide performance pendant les 12 mois se terminant le 31 décembre 2007, liée principalement à la croissance du nombre d'abonnés du réseau mobile à travers toutes les opérations.

Le groupe MTN rapporte la performance d'exploitation par région, notamment Afrique du Sud et Afrique de l'Est (SEA), Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale (WECA), Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

Les résultats consolidés à décembre 2006 incluent les résultats d'Investcom pour une période de six mois seulement, cette société ayant été acquise le 1er juillet 2006. Dans certaines circonstances, en vue de fournir des chiffres comparatifs significatifs, les résultats non audités des opérations de Investcom pour les 12 mois à décembre 2006 ont été utilisés.

Le groupe a enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 42 % à 73,1 milliards de rands (2006 : 51,6 milliards de rands). Les régions de SEA et WECA ont contribué à hauteur de 43 % chacun aux recettes totales du groupe, et MENA apportant les 14 % restants, en comparaison à 52 %, 41 % et 7 % respectivement pour l'année précédente. La performance de la région MENA est attribuable à la nature start-up des opérations et à une faible base d'abonnés au départ. Les opérations en Iran contribuèrent à hauteur de 12 % du total du chiffre d'affaires total de MENA (en hausse de 2 % sur l'année précédente). Sans les effets positifs d'appréciation des devises étrangères contre le rand, le chiffre d'affaires

du groupe aurait été approximativement de 2 % inférieur.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) du groupe a augmenté par 42 % à 31,8 milliards de rands en comparaison à 2006. De nouveau, sans les effets d'appréciation des devises étrangères contre le rand, l'EBITDA du groupe aurait été de 3 % inférieur. La région SEA contribua 36 % à l'EBITDA du groupe et WECA 52 %. La région MENA contribua 8 % à l'EBITDA du groupe, en hausse de 3 % sur décembre 2006.

Les bénéfices après impôt ont diminué à 11,9 milliards de rands de 12,1 milliards en 2006 en raison des charges financières additionnelles associées à l'acquisition de Investcom et aussi du taux d'impôt supérieur résultant principalement de l'expiration du statut pionnier des opérations nigériennes mettant fin à la trêve fiscale dont bénéficiait la société. Les bénéfices headline par action ont chuté à 584,8 cents pour la période, 4 % inférieurs aux 606,5 cents réalisés en 2006.

Toutefois, les bénéfices headline ajustés par action ont augmenté par 17 % à 681,9 cents par action et se comparent favorablement aux 584,7 cents enregistrés pour l'exercice précédent.

L'endettement net du groupe a été réduit à 16 milliards de rands de 23 milliards de rands et le ratio endettement net/EBITDA a baissé de 1,02 à 0,5 fois au 31 décembre 2006, reflétant une amélioration de la capacité de financement du groupe.

L'environnement macro-économique

Les conditions économiques dans les



Rob Nisbet
Directeur financier du
groupe

**Des opportunités de marché à travers un
environnement d'opération en convergence nous
ont permis d'étendre notre offre de produits.**

marchés à travers lesquels le groupe opère ont été favorables, avec des taux d'intérêt raisonnablement bas. La faiblesse du dollar est la principale cause de la

dépréciation de cette devise par rapport à la plupart des autres devises. Le secteur des télécommunications demeure extrêmement compétitif dans la plupart des pays dans lesquels nous opérons.

Les taux de change courants par rapport à l'année précédente

	Taux de change moyens			Taux de change à la clôture		
	Janvier à décembre 2007	Janvier à décembre 2006	%	Décembre 2007	Décembre 2006	%
	Actuellement	Actuellement		Actuellement	Actuellement	
Taux de change vs rand						
USD (rand par dollar)	7,04	7,04	—	6,78	7,05	(4)
NGN (Nigeria)	17,89	18,70	(4)	17,46	18,23	(4)
GHC (Ghana)*	1 318,79	1 282,55	3	1 445,26	1 312,99	10
SDD (Soudan)	28,69	32,54	(12)	30,23	28,82	5
SYP (Syria)	7,09	7,20	(1,5)	7,08	7,24	(2)
IRR (Iran)	1 320,38	1 365,28	(3)	1 393,05	1 308,73	6

*Le taux de change avant que quatre zéros ne fussent enlevés du cedi ghanéen, effectif le 1er juillet 2007.

La table montre les mouvements dans les taux de clôture et les taux moyens entre le rand et les devises des exploitations du groupe.

Les mouvements de taux de change entre le rand et les devises de présentation des autres sociétés ont influé sur le bilan de clôture.

La réserve de conversion de devise étrangère a diminué par 1,3 milliard de rands en raison du renforcement des taux croisés dans les opérations de devises, par rapport au rand.

Le mouvement dans les taux de change moyens des devises locales des exploitations majeures du groupe se renforça contre le rand, ce qui a causé un effet positif sur les résultats du groupe.

Le groupe MTN

Analyse du chiffre d'affaires du groupe MTN par région

	12 mois décembre 2007 Millions de rands	12 mois décembre 2006 Millions de rands	Décembre 2006 à 2007 %	Décembre 2007 % du total	Décembre 2006 % du total	12 mois décembre 2006 avec Investcom 12 mois Millions de rands
SEA	31 453	26 586	18	43	52	26 586
Afrique du Sud	28 220	24 578	15	39	48	24 578
Autre	3 233	2 008	61	4	4	2 008
WECA	31 115	21 208	47	43	41	22 653
Nigeria	20 250	14 900	36	28	29	14 900
Ghana	4 048	1 704	122	6	3	2 967
Autre	6 817	4 604	48	9	9	4 786
MENA	10 779	3 756	187	14	7	6 097
Soudan	1 611	570	183	2	1	846
Iran	1 341	77	1 642	2	0	77
Syrie	4 530	2 009	125	6	4	3 452
Autre	3 297	1 100	200	5	2	1 722
Sociétés au siège*	(202)	45	—	(1)	0	61
Total	73 145	51 595	42	100	100	55 397
Opérations originales de MTN	58 024	45 608	27	79	88	45 608
Opérations de Investcom	15 121	5 987	153	21	12	9 789
Total	73 145	51 595	42	100	100	55 397

*Inclus, les ajustements pour le chiffre d'affaires du Ghana en 2007.

Recettes

Les recettes du groupe ont augmenté par 42 % à 73,1 milliards de rands (2006 : 51,6 milliards) principalement en raison d'une augmentation conséquente du nombre d'abonnés et une contribution d'une année entière des opérations de l'ancien Investcom (rapportée pour une période de 6 mois en 2006). Cette performance est due principalement à l'apport de l'Afrique du Sud, qui a vu ses recettes augmenter de 15 % à 28,2 milliards de rands, et le Nigeria, qui a augmenté ses recettes de 36 % à 20,3

milliards de rands. Les recettes du Ghana et de la Syrie ont atteint 4 milliards et 4,5 milliards de rands respectivement, toujours en raison d'une forte croissance du nombre d'abonnés.

L'ancien Investcom a augmenté ses recettes par 54 % à 15,1 milliards de rands (2006 : 9,8 milliards, 12 mois non audités) contribuant à hauteur de 5,7 milliards de rands (18 %) au chiffre d'affaires de WECA et 9,4 milliards de rands (88 %) au chiffre d'affaires de MENA pour la période.

Rapport de directeur financier du groupe suite

La contribution de la région SEA au chiffre d'affaires du groupe a connu un changement significatif, passant de 52 % l'année précédente à 43 % cette année-ci, principalement en raison de la hausse substantielle de recettes de la région MENA, qui a connu une forte croissance en Iran, Afghanistan, Soudan et Syrie. La croissance de recettes dans cette région d'une année à l'autre a aussi bénéficié de l'impact de la consolidation d'une année d'opération de Investcom.

L'augmentation en 2007 de 61 % des autres opérations de la région SEA est le résultat de la consolidation totale des recettes de l'Ouganda en comparaison à 2006 quand seulement 52 % des recettes étaient pris en compte, soit l'équivalent des parts détenues par MTN dans la coentreprise.

La région WECA a connu une augmentation de ses recettes par 47 % à 31,1 milliards de rands d'une année à l'autre, ce qui représente une contribution de 43 % au chiffre d'affaires du groupe et une hausse de deux points de pourcentage sur l'année précédente.

Analyse de l'EBITDA du groupe MTN par région

	12 mois décembre 2007 Millions de rands	12 mois décembre 2006 Millions de rands	Décembre 2006 à 2007 %	Décembre 2007 % du total	Décembre 2006 % du total	12 mois décembre 2006 avec Investcom 12 mois Millions de rands
SEA	11 329	9 346	21	36	42	9 346
Afrique du Sud	9 814	8 340	18	31	37	8 340
Autre	1 515	1 006	51	5	4	1 006
WECA	16 601	11 355	46	52	51	12 153
Nigeria	11 605	8 529	36	36	38	8 529
Ghana	2 072	890	133	7	4	1 356
Autre	2 924	1 936	51	9	9	2 268
MENA	2 530	1 117	126	8	5	1 671
Soudan	576	99	482	2	0	160
Iran	(180)	(58)	(210)	(1)	0	(58)
Syrie	1 381	700	97	4	3	1 109
Autre	753	376	100	2	2	460
Sociétés au siège*	1 385	595	133	4	3	860
Total	31 845	22 413	42	100	100	24 030
Opérations originales de MTN	25 582	20 100	27	80	90	20 100
Opérations de Investcom	6 263	2 313	171	20	10	3 930
Total	31 845	22 413	42	100	100	24 030

EBITDA

L'EBITDA du groupe a augmenté de 42 % à 31,8 milliards de rands (2006 : 22,4 milliards) du fait, d'une part, d'une croissance robuste et des initiatives pour améliorer notre efficacité opérationnelle et, d'autre part, de l'impact d'une contribution d'une année entière des opérations d'Investcom.

Les opérations de l'ancien Investcom ont généré 6,3 milliards de rands de l'EBITDA total pour l'année. En excluant ces opérations, l'EBITDA du groupe a augmenté d'une année à l'autre par 27,3 % à 25,6 milliards de rands.

L'EBITDA de la région SEA a augmenté par 21 %, comptant pour 36 % de l'EBITDA du groupe. Ceci est principalement dû à l'EBITDA de l'Afrique du Sud et l'apport de la totalité de l'EBITDA de l'Ouganda. Les marges sud-africaines ont augmenté par un point de pourcentage à 35 % à partir d'une productivité accrue et des initiatives coût-efficacité axées principalement sur des dépenses de distribution et commission. L'EBITDA de la région de WECA a augmenté par 46 %, comptant pour 52 % de l'EBITDA total du groupe, en hausse d'un point de pourcentage de décembre 2006, principalement par l'apport à hauteur de 57 % l'EBITDA du Nigeria.

Pour sa part, la région MENA a contribué 8 % à l'EBITDA du groupe, en hausse de trois points de pourcentage de décembre 2006. Les accords de partage de recettes en Iran et Syrie ont contribué à diluer la marge EBITDA de la région. Sans le partage des recettes, la marge EBITDA de l'Iran aurait été de 27 % et Syrie de 67 %.

La marge EBITDA du groupe s'est améliorée légèrement à 43,5 % en comparaison à 43,4 % pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2006.

Dépréciation et amortissement

Le montant de dépréciation du groupe a augmenté par 1,7 milliard de rands à 6,8 milliards de rands pour la période. De ce montant, un montant de 0,8 milliard de rands est attribuable à une année totale de dépréciation des opérations d'Investcom, comparé à six mois pour l'année précédente. Le reste est dû principalement à des investissements additionnels en Afrique du Sud, Iran et Nigeria. La dépréciation relative aux opérations de l'ancien Investcom se monte à 1,3 milliard de rands, les chiffres pour le Ghana, la Syrie et le Soudan se montant à 327 millions, 509 millions et 200 millions de rands respectivement.

Les amortissements des immobilisations incorporelles du groupe ont augmenté par 0,9 milliard de rands à 2,2 milliards de rands en comparaison à 2006. Les amortissements relatifs à l'acquisition des opérations de Investcom ont augmenté par 0,5 milliard de rands à 1,1 milliard de rands pour l'année en raison d'une prise en compte des dépenses d'une année entière par rapport à six mois l'année précédente. La contribution de l'Iran a été de 98 millions de rands. Les amortissements du Nigeria ont augmenté par 60 millions de rands, principalement en raison de l'acquisition d'une licence 3G pour 150 millions USD.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes accusent une hausse de 1,7 milliard de rands sur les chiffres de 2006 atteignant 3,2 milliards de rands au 31 décembre 2007, principalement en raison de l'impact sur une année totale de l'emprunt relatif à l'acquisition de Investcom.

Les charges financières nettes du Nigeria ont évolué de 92 millions de rands en 2006 à 291 millions de rands en raison d'une diminution de trésorerie et des coûts de refinancement relatifs à la dette à moyen terme de 2 milliards USD.

L'endettement net de MTN Nigeria au 31 décembre 2007 se montait à 1 milliard de rands, en légère diminution de 1,2 milliard de rands à la fin de 2006.

Les charges financières nettes de MTN Irancell ont connu une hausse à 185 millions de rands de 43 millions en 2006, en raison d'une augmentation des dettes relative principalement au financement de l'expansion du réseau à la suite de l'opération lancée en octobre 2006.

Les charges financières nettes en Afrique du Sud ont diminué par 77 millions de rands par rapport à 2006 en conséquence d'une diminution de l'endettement.

La part de MTN de l'ajustement de juste valeur de l'option de vente au Nigeria a été de 366 millions de rands et a été incluse dans les charges financières, tandis que les bénéfices de change de 29 millions de rands après les transferts aux réserves (IAS 21) de la devise de référence de MTN International Mauritius ont été reconnus dans les recettes financières de l'année.

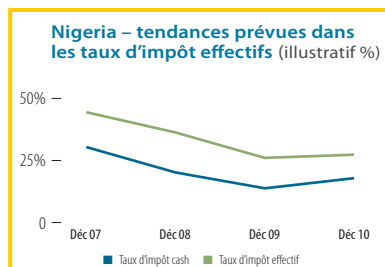
Impôts

Le montant d'impôt du groupe a augmenté par 5,2 milliards de rands, par rapport à l'année précédente. Ceci est dû principalement à l'expiration en mars 2007 du statut pionnier au Nigeria, résultant en un montant d'impôts de 3,8 milliards de rands en 2007 en comparaison à 0,8 milliard en 2006.

De ce fait, le taux effectif d'impôt du groupe MTN a augmenté de 17,6 % à décembre 2006 à 39,5 % à décembre 2007.

À partir d'avril 2007, les profits générés au Nigeria sont sujets à l'impôt sur les sociétés de 30 % et à l'impôt d'éducation de 2 %. En vertu des règlements du Nigerian Industrial and Development Act, une nouvelle entreprise est considérée comme ayant débuté ses opérations le jour suivant l'expiration de son statut pionnier. Cette Loi prévoit que MTN Nigeria sera soumise à la double imposition du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, ce qui entraînera un taux d'impôt d'approximativement 65 % pour cette période. Le taux effectif d'impôt de MTN Nigeria au 31 décembre 2007 a été de 46,2 % en raison des trois premiers mois de l'année se trouvant toujours dans la période pionnière.

Il est prévu que le taux effectif d'impôt du groupe pour 2008 se situera autour de 35 %.



Conformément à la norme IAS 12, Impôts sur les sociétés, MTN Nigeria a reconnu un actif d'impôts différés de 404 millions de rands au 31 décembre 2007. Le solde des impôts différés a diminué de 1,7 milliard de rands à la suite des mouvements durant l'année, ce qui représente une reprise d'impôts différés maintenant reconnue au compte de résultat pour la période. Le groupe a exclu cet item de son bénéfice headline.

Bénéfice headline par action

Le conseil d'administration du groupe continue à rapporter le bénéfice ajusté par action en plus du bénéfice de base par action. Les ajustements concernent :

- L'incidence financière de l'actif d'impôts différés du Nigeria, qui a diminué le bénéfice ajusté par action de 12,0 cents
- La reprise d'un précédent actif d'impôts différés au Nigeria, qui a augmenté le bénéfice ajusté par action par 89,4 cents.
- Les normes IFRS qui requièrent que le groupe tienne compte d'une option de vente écrite détenue par un actionnaire minoritaire d'une filiale du groupe – qui donne à l'actionnaire le droit d'exiger que la filiale fasse l'acquisition de ses actions à la juste valeur. L'impact net représente une augmentation du bénéfice ajusté par action de 19,7 cents

Le bénéfice headline ajusté par action de 681,9 cents pour l'année courante se compare favorablement à celui de 584,7 cents de l'exercice précédent.

La norme IAS 32 requiert, dans les circonstances décrites dans le précédent paragraphe en relation à l'option de vente, que :

- (a) la valeur actuelle du montant du rachat futur d'actions soit reclassée des capitaux propres aux créances financières et que la créance financière ainsi reclassée soit subséquemment mesurée conformément à la norme IAS 39
- (b) conformément à la norme IAS 39, tout changement subséquent dans la juste

valeur de la créance, de même que les intérêts découlant de la valeur actuelle de la créance future, soient comptabilisés dans le compte de résultat

- (c) l'actionnaire minoritaire détenant l'option de vente ne soit plus reconnu comme un actionnaire minoritaire, mais plutôt comme un créancier à partir de la date de réception de l'option de vente.

Malgré le fait que le groupe s'est conformé aux exigences des normes IAS 32 et IAS 39 comme détaillées ci-dessus, le conseil d'administration émet des réserves à propos de la justesse de ce traitement en raison des faits suivants :

- (a) comptabiliser une créance pour sa valeur actuelle du prix d'exercice futur de l'option de vente écrite résulte en la comptabilisation d'une créance qui est inconsistante avec le cadre, car il n'y a pas actuellement d'obligation pour le prix d'exercice futur
- (b) les actions en question sont des actions émises et entièrement souscrites, ont les mêmes droits que n'importe quelles actions émises et entièrement souscrites, et doivent être traitées comme telles
- (c) l'option de vente écrite rencontre la définition d'un produit dérivé et doit, de ce fait, être comptabilisé comme tel, dans lequel cas la comptabilisation au compte de résultat de la créance et des ajustements relatifs à sa juste valeur n'auraient pas été requis.

OPÉRATIONS

MTN Afrique du Sud

Résumé des recettes et dépenses de MTN Afrique du Sud

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	12 mois à décembre 2006 millions de rands	Décembre 2007 vs 2006 %
Télécommunications sans fil	24 805	21 230	17
Temps de communication et recettes d'abonnement	15 674	13 640	15
Recettes d'interconnexion	6 346	5 600	13
Données et SMS	2 756	1 938	42
Recettes de connexion	29	52	(44)
Téléphones cellulaires et accessoires	2 989	2 976	0,4
Autre	426	372	15
Recettes totales	28 220	24 578	15
Frais directs d'opération de réseau	1 897	1 557	22
Coûts des portables, accessoires et cartes de recharge	4 426	3 503	26
Frais d'interconnexion et d'itinérance	4 387	3 869	13
Charges d'employés	1 132	1 040	9
Frais d'expertise	384	130	195
Frais de vente, distribution et marketing	5 032	5 367	11
Autres dépenses (générales et gestion)	1 148	772	15
Total des charges opérationnelles	18 406	16 238	13
EBITDA	9 814	8 340	18
Marge EBITDA	34,8%	33,9%	0,9% pts

Recettes

MTN Afrique du Sud a augmenté ses recettes par 15 %, principalement en raison d'une augmentation de 17 % du nombre d'abonnés. Les recettes, excluant les portables et autres recettes, ont augmenté par 17 %. Les recettes des prépayés ont augmenté par 23 % avec une augmentation de 19 % du nombre d'abonnés à 12,3 millions. La croissance des recettes des prépayés est due à une augmentation de la base d'abonnés, une meilleure moyenne d'utilisation par minute, et le lancement du coupon de 5 rands. Dans le segment des postpayés, les recettes ont augmenté par 11 % et le nombre d'abonnés de 9 %. La faible croissance est due à l'entrée de MTN dans le segment on-biller et à un ralentissement général dans les ventes des postpayés alors que le marché atteint une certaine maturité.

Les recettes de temps de communication et d'abonnement ont augmenté par 15 % en comparaison à l'année précédente. Les recettes de temps de communications des prépayés comptent pour 66 % des recettes totales de temps de communication en comparaison à 63 % en 2006.

Les recettes d'interconnexion ont augmenté par 13 % d'une année à l'autre, dû à l'augmentation du temps de connexion des appels provenant des opérateurs de télécommunications. Les recettes d'interconnexion comptent pour 22 % des recettes totales en 2007 tout comme en 2006.

Les recettes des portables et accessoires ont augmenté par 0,4 % en comparaison à 2006 tandis que les coûts des portables ont augmenté par plus de 26 %. La faible croissance dans les recettes et l'importante marge négative sur les portables sont les reflets des subsides nécessaires pour demeurer compétitif dans le marché du détail.

Les recettes des données ont augmenté par 42 % à 2,8 milliards encouragés par les nouvelles tarifications et des offres groupées

additionnelles. Les données ont contribué à hauteur de 10 % aux recettes totales, une hausse de 2 % d'une année à l'autre.

EBITDA

L'EBITDA de MTN Afrique du Sud a augmenté par 18 % en comparaison à l'année précédente, principale en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires. La marge EBITDA s'est améliorée à 34,8 % au 31 décembre 2007, en hausse de 0,9 % sur l'année précédente.

- Les frais directs d'opération de réseau ont été de 22 % plus élevés que l'année précédente, principalement en raison des augmentations dans la maintenance, la location et les services découlant de mise en service de 359 stations de base 2G et 378 de 3G, et le renouvellement des certains baux de station de base
- Les coûts de portables, accessoires et cartes de recharge ont augmenté par 26 % en comparaison à 2006, principalement en raison des prix de vente plus élevés, malgré le faible volume de portables distribués pendant 2007
- Les frais d'interconnexion et d'itinérance ont été supérieurs de 13 % du fait d'une augmentation dans le trafic vers d'autres opérateurs, causée par une croissance du nombre d'abonnés chez nos concurrents et un changement dans la tendance des appels chez nos abonnés
- Les avantages sociaux ont augmenté modestement par 9 %, alors que les coûts des services-conseils ont augmenté par 195 %, principalement en raison des frais d'expertise et de professionnels relatifs à divers projets incluant l'automatisation de nos services d'entreposage, le service clientèle, la gestion et le développement de la facturation en gros
- Les frais de vente, distribution et marketing comprennent les dépenses marketing, les commissions, et des programmes de stimulation des distributions et connexions. Ces charges sont en baisse de 6 %, du fait d'une diminution des commissions payées au canal de distribution.

MTN Nigeria

Résumé des recettes et dépenses de MTN Nigeria

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	12 mois à décembre 2006 millions de rands	Décembre 2007 vs 2006 %
Télécommunications sans fil	20 100	14 717	37
Temps de communication et recettes d'abonnement	17 166	12 247	40
Recettes d'interconnexion	2 763	2 364	17
Recettes de connexion	171	106	61
Téléphones cellulaires et accessoires	22	9	144
Autre	128	174	(26)
Recettes totales	20 250	14 900	36
Frais directs d'opération de réseau	1 943	1 302	49
Coûts des portables, accessoires et cartes de recharge	505	318	59
Frais d'interconnexion et d'itinérance	2 042	1 604	27
Avantages sociaux et frais d'expertise	795	617	29
Frais de vente, distribution et marketing	1 795	1 307	37
Autres dépenses (générales et gestion)	1 565	1 223	28
Total des charges opérationnelles	8 645	6 371	36
EBITDA	11 605	8 529	36
Marge EBITDA	57,3%	57,2%	0,1% pts

Recettes

Les recettes du Nigeria ont augmenté de 30 % sur l'année précédente du fait d'une augmentation du nombre d'abonnés. D'autre part, l'appréciation du naira contre le rand a entraîné une croissance des recettes de 36 % en termes de rand.

Les recettes d'interconnexion ont augmenté de 17 % sur l'année précédente, en raison principalement d'une croissance significative du nombre d'abonnés chez nos concurrents et d'une augmentation des appels internationaux aboutissant sur le réseau de MTN Nigeria. Ceci a été réalisé par une opération de rationalisation de nos partenaires et par la révision de certains accords en vue d'améliorer le volume des minutes entrantes.

L'augmentation des recettes est moins importante que la croissance dans le nombre d'abonnés — un facteur attribuable à la réduction du tarif de pointe des connexions portable à portable de N18 à N11 en septembre 2006.

L'augmentation de 61 % des recettes de connexion est attribuable à la croissance du volume brut de connexions.

EBITDA

L'EBITDA du Nigeria a été de 36 % supérieur à l'année précédente alors que la marge EBITDA demeurait au même niveau. Ceci est le résultat de l'augmentation des recettes et d'un contrôle effectif de coûts. Les zones

significatives de croissance des dépenses sont résumées plus bas :

- Les frais directs d'opération de réseau ont augmenté par 49 % principalement en raison de l'augmentation des locations et services, et la maintenance relative à la mise en service de 785 stations de base additionnelles. Une augmentation de l'utilisation du diesel et du carburant résultant de l'expansion du réseau a aussi contribué à cette augmentation. Des prélèvements au profit du régulateur, basés sur les recettes des opérateurs, ont aussi contribué à ce type de coûts
- Les produits d'interconnexion et d'itinérance ont augmenté par 27 % en raison des augmentations dans les bases d'abonnés de nos concurrents et du tarif d'interconnexion PTO (public telecommunications operators) à compter de septembre 2006
- Les frais de vente, distribution et marketing ont augmenté de 37 % en ligne avec la croissance des recettes, principalement en raison des commissions accordées aux intermédiaires. Des frais de marketing significatifs ont été encourus pour le relancement de Extra Connect et une campagne médiatique dans le but d'augmenter l'utilisation des services
- Il est prévu que les marges EBITDA vont prendre une tendance vers le bas de la fourchette de 50 %, tandis que le marché connaît un accroissement de la concurrence et que l'augmentation des frais d'énergie et d'opération de réseau influe sur la profitabilité.

MTN Irancell

Résumé des recettes et dépenses de MTN Irancell

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	12 mois à décembre 2006* millions de rands
Télécommunications sans fil	2 737	157
Temps de communication et recettes d'abonnement	944	7
Recettes d'interconnexion	786	4
Données et SMS	209	1
Recettes de connexion	798	145
Autre	1	—
Recettes totales	2 738	157
Frais directs d'opération de réseau	1 761	97
Coût des cartes sim et des cartes de recharge	128	3
Frais d'interconnexion et d'itinérance	316	2
Avantages sociaux et frais d'expertise	177	100
Frais de vente, distribution et marketing	547	32
Autres dépenses (générales et gestion)	176	41
Total des charges opérationnelles	3 105	275
EBITDA	(367)	(118)
Marge EBITDA	(13,4%)	(75,2%)

*Les données concernant l'Iran sont présentées à 100 %, mais seulement 49 % est consolidé conformément à la structure du partenariat.

Recettes

Toutes les lignes de recettes ont augmenté substantiellement sur l'exercice précédent en raison du fait que MTN Irancell n'a opéré que pendant deux mois au cours de l'année financière au 31 décembre 2006.

qualifiées ou le montant stipulé dans le contrat. D'autres recettes, incluant des frais de fréquences, apportent un revenu additionnel de 5 %. Sans le partage des recettes, la marge EBITDA de Irancell aurait été de 27 % pour 2007.

EBITDA

La marge EBITDA de 13,4 % est influencée par l'accord de partage de recettes que MTN Irancell a signé avec le gouvernement. L'opération a rapporté des EBITDA positifs mensuellement depuis septembre 2007. La part de recettes est calculée comme le montant plus élevé de 28,1 % des recettes

Parmi les principaux postes de dépenses figurent les charges directes d'exploitation de réseau et de vente, des frais de distribution et d'importantes campagnes de mise en service et de marketing de réseau avec pour objectif une augmentation du nombre d'abonnés.

MTN Ghana

Résumé des recettes et dépenses de MTN Ghana

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	6 mois à décembre 2006 millions de rands	Non audité 12 mois à décembre 2006 millions de rands
Télécommunications sans fil*	4 014	1 665	2 897
Temps de communication et recettes d'abonnement	3 426	1 357	2 365
Recettes d'interconnexion	560	290	508
Recettes de connexion	28	18	24
Téléphones cellulaires et accessoires	21	20	37
Autre	13	19	33
Recettes totales	4 048	1 704	2 967
Frais directs d'opération de réseau	216	69	137
Coûts des portables, accessoires et cartes de recharge	63	36	93
Frais d'interconnexion et d'itinérance	364	162	248
Avantages sociaux et frais d'expertise	280	98	156
Frais de vente, distribution et marketing	170	285	388
Autres dépenses (générales et gestion)	883	338	589
Total des charges opérationnelles	1 976	988	1 611
EBIDTA	2 072	716	1 356
Marge EBITDA	51,2%	42,0%	45,7%

*Recettes ajustées pour inclure les ristournes accordées aux négociants, en cohésion avec les autres opérations.

MTN Ghana *suite*

Recettes

Les recettes ont augmenté par 36 % à 4 milliards de rands en comparaison à la période précédente de 12 mois non audité, principalement en raison de l'augmentation des temps de connexion et une croissance importante de la base d'abonnés dans un environnement hautement concurrentiel. Une augmentation de l'utilisation et un nombre d'abonnés en hausse par 55 % ont influencé les recettes d'une année à l'autre. Les recettes d'interconnexion ont augmenté de 10 % sur les précédents douze mois en dépit d'une réduction, pendant l'année, des tarifs d'interconnexion des portables par 17 %.

EBITDA

L'EBITDA a augmenté par 53 %, influencé par des recettes en hausse et une maîtrise des coûts alors que la marge EBITDA pour l'année était de 51,2 %, comparée à 45,7 % pour la

précédente période de 12 mois non audité. Les principaux facteurs affectant l'EBITDA sont résumés ci-après :

- Les charges de personnel ont augmenté de 55 % sur l'année précédente en raison d'une augmentation dans le nombre d'employés et des frais d'expertise
- Les charges directes d'exploitation de réseau ont augmenté de 58 % à la suite de l'augmentation du nombre de stations de base de 942 à 1 660
- Les recettes d'interconnexion ont connu une augmentation de 47 % en raison d'une augmentation de tarif off net, compensée légèrement par des tarifs d'interconnexion plus faibles
- Les charges de marketing ont été de 42 % supérieures à 2006 en raison du changement de marque à MTN et des préparatifs pour Afcon 2008.

MTN Soudan

Résumé des recettes et dépenses de MTN Soudan

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	6 mois à décembre 2006 millions de rands	Non audité 12 mois à décembre 2006 millions de rands
Télécommunications sans fil	1 526	550	821
Temps de communication et recettes d'abonnement	1 071	375	539
Recettes d'interconnexion	420	164	266
Recettes de connexion	35	11	16
Téléphones cellulaires et accessoires	–	12	12
Autre	85	8	13
Recettes totales	1 611	570	846
Frais directs d'opération de réseau	224	66	89
Coûts des portables, cartes sim et cartes de recharge	35	31	36
Frais d'interconnexion et d'itinérance	316	140	243
Avantages sociaux et frais d'expertise	144	65	111
Frais de vente, distribution et marketing	207	64	97
Autres dépenses (générales et gestion)	109	105	110
Total des charges opérationnelles	1 035	471	686
EBITDA	576	99	160
Marge EBITDA	35,8%	17,4%	18,9%

MTN Soudan *suite*

Recettes

Les recettes totales ont augmenté par 90 % à 1,6 milliard de rands en comparaison à l'exercice non audité précédent, principalement en raison de l'augmentation de 96 % du nombre d'abonnés à 2,1 millions.

Les recettes d'interconnexion, qui se montent à 26 % des recettes totales, ont augmenté de 58 %, ce qui a provoqué une croissance du nombre d'abonnés, sur le réseau de MTN comme sur ceux des concurrents, générant ainsi une augmentation du trafic entrant.

EBITDA

L'importante hausse des recettes a contribué à une augmentation de l'EBITDA par 260 %, en comparaison à l'EBITDA non audité de 2006 calculé sur une base d'abonnés plus faible pendant la période de lancement. Les marges de 36,8 % ont été influencées par une forte pression sur les tarifs sur le marché et le démarrage récent de l'opération. Un contrôle strict des charges opérationnelles

et des recettes supérieures à la phase de lancement en 2006 ont contribué à une augmentation de 16,9 points de pourcentage de la marge EBITDA à 35,8 à décembre 2007, comparé à la marge EBITDA non auditée de 2006.

Les principaux postes de dépenses sont résumés ci-après :

- Les charges de marketing et de publicité ont augmenté de 113 % en raison d'une augmentation des activités de marketing et du changement de marque du réseau à MTN
- Les dépenses directes d'opération de réseau (maintenance, locations et services) ont augmenté de 151 % à la suite de mise en service de 575 stations de base additionnelles portant le nombre total de sites à 982
- Les recettes d'interconnexion et d'itinérance ont connu une hausse de 30 % alors qu'une augmentation dans le nombre d'abonnés des concurrents stimulait le total net des appels sortants.

MTN Syrie

Résumé des recettes et dépenses de MTN Syrie

	12 mois à décembre 2007 millions de rands	6 mois à décembre 2006 millions de rands	Non audité 12 mois à décembre 2006 millions de rands
Télécommunications sans fil	4 458	1 983	3 386
Temps de communication et recettes d'abonnement	4 017	1 766	3 012
Recettes d'interconnexion	350	169	283
Recettes de connexion	91	48	91
Autre	72	42	66
Revenus totaux	4 530	2 025	3 452
Frais directs d'opération de réseau	1 994	771	1 455
Coûts des portables, accessoires et cartes de recharge	35	18	25
Frais d'interconnexion et d'itinérance	336	142	230
Avantages sociaux et frais d'expertise	154	75	119
Frais de vente, distribution et marketing	248	106	182
Autres dépenses (générales et gestion)	382	213	332
Total des charges opérationnelles	3 149	1 325	2 343
EBITDA	1 381	700	1 109
Marge EBITDA	30,5%	34,6%	32,1%

MTN Syrie *suite*

Recettes

Les recettes totales ont augmenté par 31 % à 4,5 milliards de rands en comparaison au chiffre non audité des 12 mois précédents, principalement en raison de la hausse de 39 % du nombre d'abonnés à 3,1 millions. Le nombre d'abonnés prépayés a augmenté de 52 % à 2,5 millions et postpayés de 1 % à 572 000.

Les recettes de temps de connexion et d'abonnement ont augmenté de 33 % en raison d'un nombre supérieur d'abonnés. Une augmentation du trafic entrant, résultant d'une hausse du nombre d'abonnés, a fait grossir les recettes d'interconnexion par 24 %.

EBITDA

Les marges EBITDA sont relativement plus faibles dans ce marché en comparaison aux autres opérations en raison de l'accord de partage de recettes (40 % en 2007). La part des recettes est passée à 50 % à la mi 2008. Les discussions sont toujours en cours avec le régulateur au sujet de la finalisation de la date de commencement de la licence.

Les principaux postes de dépenses sont résumés ci-après :

- Les frais directs d'opération de réseau ont augmenté principalement en raison de l'addition de 337 stations de base aux 1,683 existantes au 31 décembre 2006
- Les locations et services ont augmenté en raison de :
 - une augmentation du nombre de stations de base
 - une augmentation des frais d'électricité pour les bureaux et succursales
 - une augmentation de la taxe d'occupation des bureaux.
- Les charges de maintenance ont augmenté de 66 % du fait des contrats de maintenance des fournisseurs de réseaux
- Les charges de publicité et marketing, vente et distribution ont augmenté de 29 % principalement en raison du changement de marque à MTN
- Les recettes d'interconnexion ont augmenté de 46 % du fait de l'accroissement du trafic sortant vers le réseau fixe
- Les avantages sociaux et les frais d'expertises ont connu une augmentation de 39 % attribuable principalement à l'augmentation du nombre d'employés.

LE GROUPE MTN

Bilan et flux de trésorerie

	Décembre 2007 millions de rands	Décembre 2006 millions de rands	Variation %
Actifs non courants	82 085	76 282	8
Immobilisations corporelles	39 463	30 647	29
Écarts d'acquisition	25 744	27 017	(5)
Autres actifs incorporels	13 053	13 088	—
Impôts différés	1 332	2 605	(49)
Prêts, investissements et autres actifs non courants	2 493	2 925	(15)
Actifs courants	33 501	20 635	62
Soldes bancaires et dépôts de trésorerie en garantie	17 607	10 091	74
Autres actifs courants	15 894	10 544	51
Total de l'actif	115 586	96 917	19
Capital, réserves et intérêts minoritaires	51 502	42 729	21
Intérêts des détenteurs d'actions ordinaires	47 315	38 696	22
Intérêts minoritaires	4 187	4 033	4
Passif non courant	29 114	34 203	(15)
Impôts différés	2 676	2 778	(4)
Passif à long terme	23 007	28 587	(20)
Passif non courant	3 431	2 838	21
Passif courant	34 970	19 985	75
Passif ne portant pas intérêt	24 320	15 593	56
Passif portant intérêt	10 650	4 392	142
Total du passif	115 586	96 917	19

Rapport de directeur financier du groupe *suite*

Le total de l'actif du groupe a augmenté de 19 % à 116 milliards de rands à décembre 2007 en comparaison à 97 milliards de rands au 31 décembre 2006.

Le bilan de clôture a été affecté par les fluctuations de taux de change entre le rand et les devises de présentation des autres sociétés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 8,8 milliards de rands au 31 décembre 2006. Ceci inclut des acquisitions de 14,8 milliards de rands pour tout le groupe – 4,8 milliards de rands au Nigeria, 2,6 milliards de rands en Afrique du Sud et 1,5 milliard de rands en Iran (part de MTN seulement).

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ont diminué de 5 % à 25,7 milliards de rands du fait des fluctuations des devises locales contre le rand en relation à la conversion de l'écart d'acquisition de Investcom LLC.

Les actifs incorporels avant amortissement ont augmenté de 2,1 milliards de rands, principalement en raison de l'acquisition de la licence 3G et de l'allocation à MTN Nigeria de la licence d'utilisation du spectre dans la bande de fréquences 7,5 MHz.

Pendant l'exercice en cours, le processus d'allocation du prix d'acquisition, dans le courant de l'exercice précédent, de Investcom LLC et de MTN Uganda Limited a été finalisé, conformément à la norme IFRS 3. À la finalisation, certains montants d'écart d'acquisition, précédemment attribués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de Investcom LLC sous-jacentes, ont été réalloués. Cet ajustement a été effectué suivant une décision d'allouer un écart

d'acquisition aux UGT de Investcom basé sur l'évaluation des UGT de la société en relation au coût total d'acquisition.

Impôts différés

Les actifs d'impôts différés du groupe ont diminué par 1,3 milliard de rands, principalement en raison de la diminution des actifs d'impôts différés du Nigeria de 2,0 milliards de rands (1,7 milliard excluant les minorités), à la suite de l'expiration au 1er avril 2007 du statut pionnier (exonération d'impôts).

Actifs courants

Les actifs courants ont augmenté de 12,9 milliards de rands à 33,5 milliards, à la suite d'une augmentation des créances commerciales de 5,4 milliards de rands à 15,9 milliards de rands et des soldes de trésorerie de 7,5 milliards de rands à 17,6 milliards de rands. Les changements dans les créances clients et autres créances sont dus principalement, d'une part, au Nigeria, où l'augmentation a été de 388 millions de rands passant au total à 519 millions de rands (créances d'interconnexion et de prépayés), et d'autre part, à l'Afrique du Sud, où l'augmentation a été de 1,1 milliard de rands passant au total à 7,1 milliards de rands.

L'endettement net du groupe a diminué de 22,9 milliards de rands à 16 milliards de rands, reflétant une forte génération de trésorerie, après des sorties de trésorerie de 14,5 milliards de rands couvrant des dépenses capitales, 1,7 milliard de rands en paiement de dividendes, 91 millions de rands couvrant des participations additionnelles dans les capitaux propres des filiales et coentreprises (une rentrée nette de trésorerie de 52 millions de rands après compensation contre les soldes de trésorerie acquis), et 4,2 milliards de rands de paiement d'impôts.

Passif portant intérêt

Du total de passif portant intérêt de 34 milliards de rands (2006 : 33 milliards de rands), une portion importante a été utilisée pour financer la transaction de Investcom via Maurice. Cette dette inclut 5,0 milliards de rands d'obligations à cinq ans, 1,3 milliard de rands d'obligations à huit ans, des facilités syndiquées comprenant deux emprunts à long terme de cinq ans de 750 millions USD et 7 milliards de rands respectivement, et d'un crédit permanent de 1,25 milliard USD. 5,2 milliards de rands d'actifs non productifs ont été repayés en 2007, réduisant le solde sous cet item à 14,9 milliards de rands.

L'endettement de MTN Irancell a augmenté de 1,6 milliard de rands pour atteindre 3,4 milliards de rands, essentiellement pour assurer le financement de la mise en opération du réseau, des besoins opérationnels et du fonds de roulement. La société a contracté des facilités de paiement différé avec Nokia, Ericsson et Huawei pour financer la mise en opération du réseau.

L'endettement de MTN Nigeria a augmenté de 1,4 milliard de rands à 5,0 milliards de rands, résultant du financement de la mise en œuvre du réseau et des paiements de dividendes. La société nigérienne a conclu, en octobre 2007, un accord de financement à moyen terme non garanti de 2,0 milliards USD, réparti en 80 % de devise locale et 20 % USD.

Le ratio endettement/EBITDA au 31 décembre 2007 s'est amélioré à 0,5 fois de 1,05 fois, résultant d'une forte génération de trésorerie et d'une augmentation de l'EBITDA. L'objectif de groupe est de réduire la dette totale dans la fourchette 0,45 à 0,41 de l'EBITDA à la fin de 2008.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent les dettes fournisseurs, comptes de régularisation, impôts, provisions et fonds affectés. Ces dettes ont accusé une augmentation de 9,0 milliards de rands à 24 milliards de rands de décembre 2006 et incluent des options de vente escomptées à la juste valeur, détenues par des actionnaires minoritaires de certaines filiales. Les dettes fournisseurs ont augmenté par 4,5 milliards de rands à 17 milliards de rands au 31 décembre 2007, l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Iran et la Syrie connaissant des augmentations de 622 millions, 1 milliard, 1 milliard et 546 millions de rands respectivement. MTN Nigeria a reconnu une provision fiscale de 2,0 milliards de rands couvrant la période d'avril à décembre 2007. Le paiement actuel pour la première année commence en juin 2008 par la remise de la déclaration fiscale aux autorités fiscales, suivie par d'autres paiements jusqu'en novembre 2008.

Flux de trésorerie

La trésorerie générée à partir des opérations s'est améliorée de 22,9 milliards de rands pour l'exercice précédent à 34 milliards de rands au 31 décembre 2007, résultant d'une forte performance opérationnelle. La trésorerie générée par le groupe se monte à 26 milliards de rands après un paiement de dividende de 1,7 milliard et d'impôts de 4,2 milliards de rands. Les sorties de trésorerie couvrant les activités d'investissement se montent à 17,2 milliards de rands.

Engagement de capitaux

Le groupe s'est engagé à investir un montant de 30,5 milliards de rands dans des dépenses capitales durant la prochaine année, principalement dans l'infrastructure des réseaux afin d'augmenter

les capacités dans le but de satisfaire une demande toujours croissante et de résoudre le problème d'encombrement sur les réseaux pour améliorer la qualité de notre service. Suite à une augmentation importante du trafic au Nigeria en 2007, du fait des propositions de valeur introduites sur le marché à la fin de 2006, nous avons dû revoir nos estimations relatives à notre capacité opérationnelle et nos infrastructures. Nous avons également redéfini les marchés exploitables dans divers pays. Tous ces facteurs nous forcent à revoir à la hausse nos prévisions d'investissements dans les réseaux en 2008. Des investissements de 13,1 milliards de rands sont prévus au Nigeria, 7,0 milliards de rands en Afrique du Sud et 2,1 milliards de rands en Iran (part de MTN). De ces investissements, 26 milliards de rands compteront au bilan de décembre 2008 et seront financés à partir du flux de trésorerie provenant de nos opérations et des modes de financement appropriés dans les cas où les flux de trésorerie ne suffisent pas. L'année 2008 se révélera être une année record pour MTN en termes de dépenses capitales,

après quoi les investissements capitaux retourneront à des niveaux normaux.

Dividendes

Un dividende de 136 cents par action a été déclaré. La politique du groupe qui consiste à déclarer des dividendes représentant cinq fois à six fois les bénéfices ajustés demeure inchangée.

Conclusion

Le groupe a réalisé une performance positive pour la période avec une forte croissance des recettes et de la rentabilité. La contribution des opérations pour une année entière de l'ancien Investcom, en comparaison à six mois en 2006, a eu un impact significatif et positif sur les résultats du groupe. Le ratio endettement/EBITDA a diminué à 0,5 fois de 1,02 fois en conséquence d'une forte génération de trésorerie.

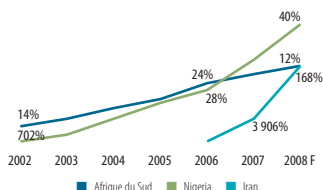
Un bilan robuste qui offre au groupe des opportunités d'expansions viables.

RD Nisbet

18 mars 2008

Erlang

L'Erlang est une unité de mesure d'intensité du trafic téléphonique. Un Erlang représente l'équivalent d'un appel d'une heure



État de la valeur ajoutée

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 millions de rands	Décembre 2006 millions de rands
Valeur ajoutée de trésorerie		
Trésorerie générée des recettes	70 589	48 942
Coût des matériels et services	(30 330)	(21 258)
Valeur ajoutée de trésorerie générée par l'exploitation	40 259	27 684
Recettes financières	1 013	1 382
	41 272	29 066
Valeur distribuée de trésorerie		
Employés	3 379	2 453
Salaires et autres bénéfices	3 035	2 117
Impôts des employés	344	336
Gouvernements	11 984	9 087
Impôts sur les sociétés et impôts indirects	8 221	7 253
Frais réglementaires	3 763	1 834
Fournisseurs de capitaux	5 264	2 608
Charges financières	3 589	1 525
Dividendes	1 675	1 083
Total de la valeur distribuée de trésorerie	20 627	14 148
Valeur de trésorerie réinvestie dans le groupe	20 645	14 918
	41 272	29 066

Valeur de trésorerie distribuée et réinvestie dans le groupe



Les cinq derniers exercices

Informations financières	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005* #	Mars 2005*	Mars 2004*
Compte de résultat – extraits (millions de rands)					
Chiffre d'affaires	73 145	51 595	27 212	28 994	23 871
EBITDA	31 845	22 413	11 231	12 000	9 055
Résultat d'exploitation	22 872	16 094	8 478	8 998	6 679
Charges financières nettes	(3 173)	(1 427)	(373)	(270)	(604)
Charge d'impôts	(7 791)	(2 591)	(1 411)	(1 494)	(1 101)
Intérêts minoritaires	(1 308)	(1 489)	(838)	(895)	(612)
Bénéfices attribuables	10 608	10 610	5 866	6 357	4 371
Bénéfices headline	10 886	10 628	5 984	6 339	4 370
Bilan – extraits (millions de rands)					
Immobilisations corporelles	39 463	30 647	20 676	15 787	10 904
Écarts d'acquisition	25 744	27 017	2 650	33	33
Actifs incorporels	13 053	13 088	4 057	1 846	1 784
Investissements et prêts	2 493	2 925	2 367	667	560
Impôts différés	1 332	2 605	1 386	818	356
Soldes bancaires, dépôts et trésorerie	17 607	10 091	7 560	6 429	5 336
Autres actifs courants	15 894	10 544	6 116	4 150	3 307
Total de l'actif	115 586	96 917	44 812	29 730	22 280
Capital-actions	47 315	38 696	19 716	16 083	10 128
Intérêts minoritaires	4 187	4 033	3 380	2 333	1 418
Passif portant intérêt	33 657	32 979	8 605	3 240	4 149
Passif ne portant pas intérêt	27 751	18 431	12 258	7 378	5 919
Intérêts différés	2 676	2 778	853	696	666
Total du passif	64 084	54 188	21 716	11 314	10 734
Total des capitaux propres et du passif	115 586	96 917	44 812	29 730	22 280
Tableau des flux de trésorerie – extraits (millions de rands)					
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	34 334	22 934	11 367	12 303	10 027
Flux de trésorerie entrante provenant de l'exploitation	25 850	17 622	9 159	9 501	8 597
Flux de trésorerie sortante liés aux opérations d'investissement	(17 152)	(35 711)	(12 920)	(7 551)	(4 898)
Flux de trésorerie entrante/sortant liés aux opérations de financement	(2 135)	18 993	5 357	222	233
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 546	9 008	7 164	5 772	5 231
Dividendes payés	(1 675)	(1 083)	(1 081)	(680)	—
Dépenses capitales	(15 348)	(9 796)	(6 732)	(7 576)	(5 048)
Performance par action ordinaire					
Bénéfices headline (cents)	584,8	606,5	359,8	382,0	263,7
Bénéfices headline ajustés (cents)	681,9	584,7	338,2	366,0	253,1
Bénéfices attribuables (cents)	569,9	605,4	352,7	383,0	253,1
Dividendes (cents)	90,0	65	65	41	—
Valeur nette de l'actif – valeur comptable (rand) ⁽¹⁾	25,4	20,80	11,84	9,67	6,11
Ratios de rendement et de rentabilité					
Rendement de l'actif (%) ^{(2)***}	21,5	22,7	30,33	34,6	33,3
Rendement des capitaux propres moyens (%) ^{(3)***}	25,3	36,4	44,57	48,4	51,7
MARGE EBITDA (%)	43,5	43,4	41,3	41,4	37,9
Évaluation de la société/multiple de l'Ebitda (fois) ^{(4)***}	8,1	8,3	7,2	6,0	6,1
Taux d'impôts effectif (%)	39,5	17,6	17,4	17,1	18,1
Ratios de solvabilité et de liquidité					
Gearing (%) ⁽⁵⁾	31,2	53,6	4,5	(17,3)	(10,3)
Couverture d'intérêts (fois) ⁽⁶⁾	4,6	4,9	10,7	15,3	8,9
Couverture de dividende (fois) ⁽⁷⁾	4,3	6,3	5,2	5,6	6,2
Ratio endettement net/EBITDA ^{(8)***}	0,5	1,0	0,1	(0,3)	(0,1)
Flux de trésorerie d'exploitation/recettes (%)	46,9	44,5	41,8	42,4	42,0
Performance de l'action					
Nombre d'actions ordinaires émises (millions) – à la fin de l'année	1 864,8	1 860,3	1 665,3	1 662,5	1 658,8
– moyenne pondérée pendant l'année	1 861,5	1 752,3	1 663,2	1 659,7	1 654,4
Cours de clôture (cents par action)	12 806	8 530	6 215	4 400	3 296
Capitalisation boursière (millions de rands)	238 806	158 684	103 498	73 150	54 674

Informations opérationnelles	2007 Décembre	2006 Décembre	2005 Décembre	2005 Mars	2004 Mars
Afrique du Sud					
Pénétration mobile (%)	86	74	62	44	36
Part de marché (%)	36	36	35	38	38
Nombre d'abonnés (millions)	15	12	10	8	6
RMPA (ZAR)	149	159	169	184	203
Marge Ebitda (%)	35	34	32	34	30
Dépenses capitales/ventes (%)	10	10	15	10	7
Nigeria					
Pénétration mobile (%)	28	19	13	7	3
Part de marché (%)	43	46	47	47	48
Nombre d'abonnés (millions)	17	12	8	6	2
RMPA (USD)	17	18	22	40	51
Marge Ebitda (%)	57	57	52	52	51
Dépenses capitales/ventes (%)	24	25	43	59	49
Ghana**					
Pénétration mobile (%)	33	22			
Part de marché (%)	52	52			
Nombre d'abonnés (000)	4 016	2 585			
RMPA (USD)	15	17			
Marge Ebitda (%)	51	42			
Dépenses capitales/ventes (%)	31	28			
Soudan**					
Pénétration mobile (%)	21	12			
Part de marché (%)	28	25			
Nombre d'abonnés (000)	2 090	1 066			
RMPA (USD)	12	16			
Marge Ebitda (%)	36	17			
Dépenses capitales/ventes (%)	60	74			
Iran					
Pénétration mobile (%)	37	20			
Part de marché (%)	23	1			
Nombre d'abonnés (000)	6 006	154			
RMPA (USD)	10	9			
Marge Ebitda (%)	(13)	(75)			
Dépenses capitales/ventes (%)	116	1 003			

Définitions

- (1) Intérêts des détenteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires émises à la fin de l'année financière
- (2) Résultat d'exploitation comme un pourcentage de la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture du total de l'actif
- (3) Le bénéfice headline comme un pourcentage de la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture des intérêts des détenteurs d'actions ordinaires
- (4) La capitalisation boursière moins l'endettement net (passif portant intérêt moins soldes bancaires, dépôts et trésorerie) divisé par l'EBITDA
- (5) L'endettement net comme un pourcentage de capitaux propres
- (6) Bénéfice d'exploitation divisé par les charges financières
- (7) Bénéfice headline divisé par le total de dividende
- (8) Passif portant intérêt moins trésorerie, divisé par l'EBITDA

* réformulé pour se conformer à IFRS

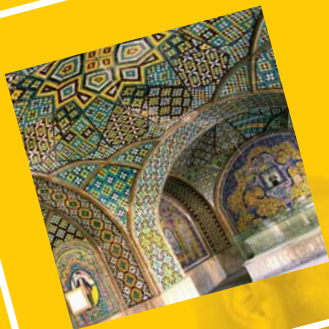
** inclus de la date d'acquisition

*** annualisé

neuf mois au 31 décembre 2005

Sommaire

- 54 ■ Présentation générale
- 56 ■ Région Afrique du Sud et Afrique de l'Est
- 62 ■ Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale
- 71 ■ Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- 82 ■ Résumés régionaux



Innovation

L'innovation, c'est l'aptitude à voir le changement
comme une opportunité – non pas une menace. (anonyme)



Rapport du directeur de l'exploitation du groupe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MTN se développe en un leader de services de télécommunications dans les marchés émergents. La croissance continue du groupe est largement due à l'acquisition de nouvelles opérations et licences et à une forte performance opérationnelle, soutenues par des fondamentaux économiques solides et une croissance du PIB relativement forte à travers la majorité de nos marchés.

L'excellence opérationnelle est le facteur clé dans la mise en oeuvre de notre stratégie. Du point de vue opérationnel, l'objectif commun pendant 2007 a été d'accélérer le déploiement d'infrastructure et le développement d'efficacités et de synergies régionales.

• La mise en œuvre des infrastructures

La demande a été forte dans les marchés à croissance rapide où opère le groupe. Afin de relever le défi clé qui est de prévoir la demande du marché, nous avons adopté la pratique d'effectuer, au fur et mesure de notre expansion, des tests de stress sur les marchés et de réviser nos estimations du potentiel du marché en conséquence. Nous estimons le potentiel du marché combiné de toutes nos exploitations à plus de 300 millions d'abonnés d'ici 2012.

Nous avons, pendant l'année, concentré nos efforts sur l'accélération de la mise en place des infrastructures afin d'assurer que nous sommes en mesure d'offrir les niveaux appropriés de qualité et de capacité pour satisfaire une demande, qui actuellement dépasse les capacités existantes. Cela est la clé dans les régions telles que le Nigeria et l'Iran. Les dépenses capitales pour 2007 se sont élevées à 15 milliards de rands, ce qui représente un pourcentage de 21 % des recettes en comparaison à 19 % à décembre 2006.

• Efficacités et synergies régionales

Nous nous sommes engagés dans un projet d'uniformisation afin d'assurer que nos processus et plates-formes d'opération soient rationalisés à travers tout le groupe dans le but d'améliorer l'efficacité à tous les niveaux et de créer des synergies régionales. Un certain

nombre de procédures ont été uniformisées pendant l'année à travers les régions, incluant : la gestion des projets capitaux, la gestion des clients passés à la concurrence, l'opération et la maintenance des réseaux, les critères des constructions des stations de base et un projet d'expérience utilisateur.

Notre approche dans ce domaine vise à assurer une cohérence dans le style de gestion de nos réseaux et centres de données, nos processus d'achat et notre méthode d'interface avec le client à travers tous les marchés, créant ainsi un environnement qui requiert le moins d'intervention possible du siège du groupe et assurant une plus large autonomie au niveau chaque opération.

Des comités commerciaux et technologiques ont été mis en place au niveau du groupe pour identifier et aligner les zones prioritaires clés qui nécessitent notre attention.

Le changement de marque de l'ancien Investcom à MTN a été effectué avec succès. Les deux derniers pays qui n'ont pas encore changé de marque, en l'occurrence l'Afghanistan et le Liberia, le feront dans un proche avenir. Cet exercice a aidé à établir davantage la position de leader du groupe à travers nos marchés.

Les objectifs pour 2008

Notre priorité en 2008 demeure le déploiement d'infrastructure en vue de nous positionner pour une exploitation maximale de la demande qui existe sur les marchés et d'assurer notre potentiel de croissance. MTN s'engage à explorer toutes les voies possibles pour accélérer ce processus sur tous les marchés clés.

MTN concentrera également ses efforts en vue d'adhérer davantage aux valeurs de référence et meilleures pratiques internationales et locales, internes et externes, et d'assurer la réalisation des bénéfices de la mise en oeuvre des synergies et de l'uniformisation des processus à travers nos opérations et régions.

Une présentation plus détaillée de nos opérations clés dans les régions SEA, WECA et MENA suit :

Sifiso Dabengwa
Directeur de l'exploitation
du groupe



**L'amélioration continue de notre offre de service
est le facteur clé de la croissance
de notre base d'abonnés.**



Région Afrique du Sud et Afrique de l'Est

Contribution au chiffre d'affaires du groupe

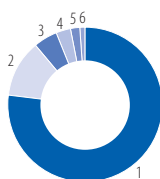
31 453 millions de rands

Contribution de la région Afrique du Sud et Afrique de l'Est
au total du groupe

Population (millions) et % du total du groupe	Nombre d'abonnés (milliers) et % du total du groupe	Chiffre d'affaires (millions de rands) et % du total du groupe	EBITDA (millions de rands) et % du total du groupe	Résultats nets (millions de rands) et % du total du groupe	Dépenses capitales (millions de rands) et % du total du groupe
100,8 20%	19 329 31%	31 453 43%	11 329 36%	6 155 52%	3 707 24%

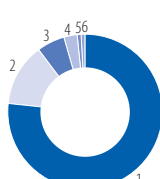
Contribution des pays au total de la région SEA

Abonnés %



- | | |
|------------------|-------------|
| 1 Afrique du Sud | 4 Rwanda |
| 2 Ouganda | 5 Swaziland |
| 3 Botswana | 6 Zambie |

Capex %



- | | |
|------------------|-------------|
| 1 Afrique du Sud | 4 Rwanda |
| 2 Ouganda | 5 Botswana |
| 3 Zambie | 6 Swaziland |

La région Afrique du Sud et Afrique de l'Est (SEA) inclut les pays suivants : Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Botswana, Ouganda et Rwanda. La région représente le plus important contributeur au chiffre d'affaires du groupe et le deuxième en termes du nombre d'abonnés, avec l'Afrique du Sud comme le fer de lance en termes de croissance et de rentabilité.

Tim Lowry a été nommé vice-président de la région SEA et directeur général de MTN Afrique du Sud le 1er juin 2007.

Performance

Le nombre d'abonnés de la région a augmenté par 3,7 millions à 19,3 millions sur les 12 derniers mois. Le RMPA a diminué par un montant entre 1 USD ou 2 USD, ce qui est conforme à une plus grande pénétration du marché. Le RMPA a diminué à 10 USD en Zambie en raison d'un MOU (Minutes of Use – minutes d'utilisation) faible en raison d'une politique de prix non compétitive et de la prédominance de deux SIM.

Opérations

La performance de MTN Afrique du Sud a été stable, avec un nombre d'abonnés augmentant par 17 % à 14,8 millions et une part de marché maintenue à 36 %. Les bons à faible valeur et les offres groupées ont stimulé le marché. L'attention a été mise sur l'amélioration de la qualité et de la capacité du réseau en Afrique du Sud pendant la période. La proposition des données de MTN Afrique du Sud gagne du terrain avec une augmentation de 42 % des recettes des données à 2,8 milliards de rands.

La performance de MTN Ouganda est satisfaisante, avec un nombre d'abonnés augmentant par 48 % à 2,4 millions. La part de marché a toutefois décliné à 56 % dans un environnement hautement concurrentiel. Notre performance a été soutenue par la nature de croissance élevée du marché et les améliorations notables apportées aux infrastructures et à l'accès au réseau.

MTN Zambie a augmenté son nombre d'abonnés par 40 % à 262 000 en dépit d'un démarrage lent dans la mise en opération des infrastructures et des campagnes agressives de marketing organisées par les concurrents. L'accélération de la mise en place des infrastructures et une révision de notre politique de prix devraient, selon les prévisions, garantir de meilleures performances dans le futur.

Le groupe a augmenté sa participation dans Mascom Botswana de 51 % à 53 % et MTN Rwanda de 40 % à 55 %, l'opération du Botswana demeurant toutefois une coentreprise.

Perspectives

Les indicateurs économiques dans la région SEA demeurent positifs, avec des revenus disponibles en croissance dans tous les marchés.

MTN Afrique du Sud continuera à concentrer ses efforts, d'une part, sur le développement et la mise en œuvre d'un modèle opérationnel optimal pour répondre aux besoins d'un marché en convergence et d'autre part, sur les développements réglementaires et les moyens de faire face une concurrence accrue. L'activité sud-africaine poursuit sa stratégie d'auto dépendance pour améliorer la qualité et la capacité des transmissions mobiles et gérer effectivement les marges.

Toutes les opérations de la région continuent à accorder une grande attention à l'amélioration des efficacités opérationnelles, à l'extension de la couverture des réseaux et à saisir toutes les opportunités d'innovation de service.



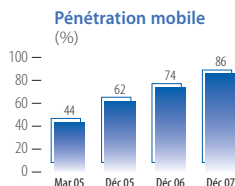
La région SEA est celle qui contribue le plus au chiffre d'affaires du groupe.

Région Afrique du Sud et Afrique de l'Est *suite*

MTN Afrique du Sud

Les résultats et données du marché sud-africain

	2007	2006
Population (millions)	48	47
Pénétration mobile (%)	86	74
Part de marché (%)	36	36
Dimension du marché (millions) (2012)	56	
Actionnariat (%)	100	
Date de lancement	Juin 94	



Présentation générale

La performance de MTN Afrique du Sud demeure stable en dépit de conditions difficiles. Le nombre d'abonnés a augmenté par 17 % à 14,6 millions avec une part de marché maintenue à 36 % au 31 décembre 2007. La base d'abonnés postpayés a augmenté par 9 % à 2,5 millions tandis que la base des prépayés connaissait une augmentation appréciable de 19 % à 12,3 millions sur la période de 12 mois. Les bons à faible valeur ont continué à être facteur stimulant l'utilisation sur ce marché.

Le segment des postpayés a connu une année difficile en raison de la remise en question d'un accord de facturation qui a résulté en 300 000 abonnés postpayés, qui était précédemment des abonnés prépayés, retournant au système prépayé. La forte

reprise de ce segment vers la fin de 2007 reflète les améliorations additionnelles apportées à la stratégie du canal de distribution et l'offre de valeur à nos clients.

Le RMPA de l'opération sud-africaine a diminué par 6 % à 149 rands de 159 rands au 31 décembre 2006. Le RMPA des prépayés est resté relativement stable, avec un léger déclin à 92 rands de 93 rands au 31 décembre 2006, en raison d'une pénétration accentuée du marché et de la mise sur le marché de bons à faible valeur plus abordables. Pour sa part, le RMPA des postpayés a baissé à 396 rands de 441 rands en raison d'une pénétration accentuée dans le segment des faibles utilisateurs.

La proposition des données de MTN Afrique du Sud continue à faire du terrain avec une augmentation de 42 % des recettes provenant des données à 2,8 milliards de rands pour la période. Ceci est dû à une politique de prix concurrentiel et à l'expansion de la technologie 3G.

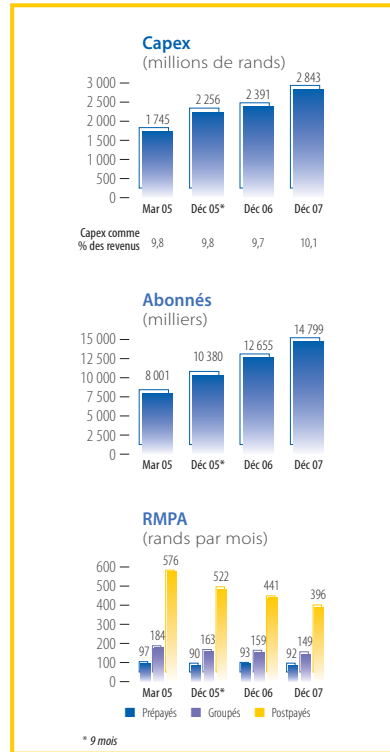
La marque de MTN Afrique du Sud a été relancée avec succès à travers la campagne « GO », qui a reçu plusieurs marques d'approbation, incluant notamment Markinor Top Brands Survey, et le Loerie Awards pour la publicité. Des améliorations ont été notées au niveau du service client, reflétées par la nomination par Ask Africa Orange Index Survey de MTN Afrique du Sud comme le leader des fournisseurs de service client de l'industrie des télécommunications.

Parmi les actions faisant partie de nos efforts pour accentuer l'amélioration de la capacité pour répondre à notre stratégie commerciale, MTN Afrique du Sud a été restructurée en un concept organisationnel fonctionnel, ce qui a vu la mise en service des départements de vente et service, marketing, et stratégie et développement commercial. Cette nouvelle structure a été soutenue par certaines nominations à hauts échelons. Par ailleurs, MTN Afrique du Sud a signé un contrat d'externalisation de son système informatique, ce qui nous donnera accès à une plus grande base de compétences.

Conditions du marché

La forte expansion économique s'est maintenue pendant l'année, avec une croissance du PIB de 5,1 % contre un taux d'inflation de 7,1 %. L'augmentation dans le taux d'intérêt de 11,20 % à 13,08 % sur la période et l'introduction de critères de crédit plus stricts a ralenti la croissance dans la consommation domestique à un niveau partiellement lent. Les perspectives économiques à moyen terme demeurent toutefois fortes en raison du programme de développement des infrastructures prévu et une augmentation anticipée des dépenses gouvernementales. Le rand est resté stable par rapport au dollar, avec une moyenne de 7,04 rands/1 USD pour l'année comme ce fut les cas en 2006.

Le marché sud-africain de la télécommunication mobile opère dans un environnement hautement concurrentiel et en évolution rapide. Parmi nos nouveaux concurrents figurent quatre fournisseurs de



larges bandes et l'arrivée imminente de deux opérateurs de lignes fixes.

En dépit de la maturité du marché, nos estimations de cinq ans du marché exploitable en 2102 ont été revues à la hausse à 56 millions, avec un pourcentage de pénétration de marché de 103 %. L'impacte des multiples SIM, des offres tarifaires diverses,

Région Afrique du Sud et Afrique de l'Est *suite*

et une disponibilité de service accrue à travers les bons à faible valeur seront les facteurs soutenant cette augmentation.

Infrastructure

En ligne avec nos efforts pour améliorer la capacité et la qualité du réseau sud-africain, 2,8 milliards de rands ont été investis pendant l'année, principalement dans la transmission radio, le réseau de base et la plate-forme de services à valeur ajoutée. Pendant la période, 350 stations de base 2G et 378 sites 3G ont été mis en service. Il y avait, à la fin de l'année, un nombre total de 1 379 sites 3G et 904 000 portables 3G et cartes de données en utilisation.

MTN Afrique du Sud poursuit sa stratégie d'auto dépendance pour améliorer la qualité et la capacité des transmissions mobiles et gérer effectivement les marges. L'achèvement de la mise en place d'approximativement 5 000 km de réseau de base à fibre optique et hyperfréquence à travers l'Afrique du Sud est prévu pour 2010. Des dépenses capitales de 212 millions de rands ont été prévues au budget de 2008 pour ce projet.

Produits et services

L'année écoulée a vu l'introduction de plusieurs produits innovants destinés à la clientèle. MCharge, le mécanisme de recharge virtuel de MTN, a été remanié pour augmenter la disponibilité de temps de communication de MTN, tandis que R5, le service à faible temps de communication de MTN, a été introduit pour cibler une clientèle dormante ou à faible usage. Deux nouveaux plans tarifaires, « PAYG call per second peak »

et « Peak maximizer reposition », ont été introduits. Ces nouveaux produits ont été conçus pour les périodes de pointe et sont destinés aux clients à haut RMPA.

Les tarifs des appels internationaux, spécialement vers les pays environnants, ont été simplifiés par un regroupement des pays en zones et une réduction des frais de connexion à un tarif aussi bas que 2,90 rands par minute. « Noknok », le service de messagerie chat instantané de MTN a été lancé gratuitement pour une période promotionnelle vers la fin de 2007.

Soutenu par des offres tarifaires compétitives, le secteur des données joue un rôle de plus en plus important comme facteur de croissance, contribuant aux recettes totales à hauteur de 10 % (8 % en 2006) pendant l'année 2006.

Distribution

La stratégie de distribution de MTN Afrique du Sud a été revue avec comme objectif une amélioration de l'efficacité des ventes et une meilleure rentabilité. Les activités clés comprenaient le réalignement du circuit de distribution, la gestion des ristournes, et l'amélioration de l'expérience client.

BEE (Black economic empowerment — Responsabilisation économique des Noirs)

La charte ICT a été alignée sur les codes BEE du gouvernement et soumise au ministère du Commerce et de l'Industrie pour évaluation. Les dépenses de BEE et l'accomplissement des objectifs d'équité demeurent des priorités pour la société.

En conséquence, les stratégies d'achat et la nomination de candidats répondant aux critères d'équité en matière de l'emploi demeurent des aspects importants de notre approche envers les principes de BEE justifiant notre position de leader dans ce domaine. MTN Afrique du Sud a une notation AA d'Empowerdex.

L'environnement réglementaire

L'environnement réglementaire de l'Afrique du Sud continue à poser certains défis. MTN Afrique du Sud entretient une relation constructive avec les autorités de contrôle et nous avons travaillé avec de nombreux partenaires pour tenter de résoudre les problèmes clés. Quelques développements importants durant la période incluent:

- Suite à des auditions publiques tenues le 15 octobre 2007 l'ICASA (Independent Communications Authority of South Africa) a émis un projet de règlement sur l'interconnexion. Un deuxième projet a été publié le 24 décembre 2007 pour commentaires. Toutefois, les définitions d'interconnexion et les orientations doivent encore être finalisées.
- Le litige opposant MTN Afrique du Sud et un concurrent à propos de l'interconnexion des services communautaires a été référé au Competition Tribunal et est en voie d'arbitrage.
- La Loi RICA (Regulation on Interception and Provision of Communication Related Information Act), qui affecte les abonnés et l'enregistrement des informations, sera probablement appliquée en 2008.

- L'accès de MTN Afrique du Sud au spectre LTE (Long-term Evolution), étape nécessaire pour l'évolution de 3G, est en discussion.
- La finalisation des licences en ligne avec l'ECA (Electronics Communications Act) souffre de délais continus.
- Le manque de clarté sur la situation concernant le câble sous-marin pourrait potentiellement avoir un impact sur la capacité de MTN Afrique du Sud de fournir une connexion internationale pour l'utilisation de données.

Perspectives

MTN Afrique du Sud se trouve dans une phase stimulante et est bien positionnée pour réaliser, cette année encore, une bonne performance. Un facteur clé de notre développement sera les améliorations au niveau du réseau, particulièrement en termes de qualité de service, de capacité et d'autonomie. D'autres améliorations additionnelles à l'offre de valeur en général, la distribution et le service client, contribueront à cette performance. Les données, 3G en particulier, devraient montrer une forte croissance du fait de l'établissement de prix concurrentiels et d'augmentation de couverture.

Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

Contribution au chiffre d'affaires du groupe

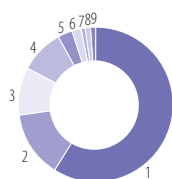
31 115 millions de rands

Contribution de la région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale au total du groupe

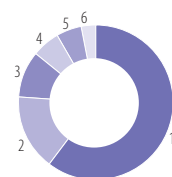
Population (millions) et % du total du groupe	Nombre d'abonnés (milliers) et % du total du groupe	Chiffre d'affaires (millions de rands) et % du total du groupe	EBITDA (millions de rands) et % du total du groupe	Résultats nets (millions de rands) et % du total du groupe	Dépenses capitales (millions de rands) et % du total du groupe
227,7 44%	27 999 46%	31 115 43%	16 601 52%	6 529 55%	7 915 52%

Contributions des pays au total de la région
WECA

Abonnés %



Capex %



Présentation générale

La région WECA a été le deuxième meilleur contributeur de recettes et le meilleur contributeur à l'EBITDA du groupe. Avec un environnement économique sain et un PIB moyen se situant entre 4 % et 5 %, la région offre toujours des opportunités intéressantes de croissance du fait de la faible pénétration de 28 %.

Performance

Le nombre d'abonnés a augmenté par 43 % à 28 millions. Le RMPA a baissé par approximativement 1 USD à 3 USD à travers la plupart des marchés, du fait d'une pénétration accrue dans les segments à faible utilisation à l'exception de la Côte d'Ivoire où la baisse a été de 5 USD en raison d'une baisse de prix et d'une réduction du MOU des nouveaux clients prépayés.

Opérations

Cette année a vu une accélération de la mise en oeuvre du réseau dans le but de résoudre les problèmes de capacité et de qualité, particulièrement au Nigeria et au Ghana.

Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

Le Nigeria demeure le principal contributeur de la région. Sa base d'abonnés a connu une augmentation de 34 % à 16,5 millions, ce qui représente effectivement 59 % de la base totale d'abonnés de la région WECA. Les pays de dimensions petite et moyenne montrent également des croissances fortes. Ainsi, le nombre d'abonnés du Ghana a augmenté par 55 % à 4 millions et de la Côte d'Ivoire par 65 % à 2,7 millions. Pour sa part, le Cameroun a vu son nombre d'abonnés passer à 2,6 millions, soit une augmentation de 44 %, en dépit de l'impact du plan de changement de numérotation durant la première moitié de l'année.

La compétition s'est accentuée sensiblement à travers la région avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs. Le Ghana, le Bénin et la Guinée-Bissau ont changé de marques pendant l'année et ce qui, en sus des offres de valeur améliorées dans tous les marchés, a grandement contribué à faire face à la compétition.

Perspectives

Du fait de la forte croissance attendue dans la région, des investissements conséquents seront faits dans l'infrastructure pour satisfaire la demande et améliorer la qualité du réseau.

Il existe un certain nombre d'opportunités de création des synergies régionales, telles que l'exploitation commune des produits, services et infrastructure à travers une mise en oeuvre plus systématique de centres régionaux. Nous allons concentrer

nos efforts au positionnement de nos produits en rapport aux développements technologiques associés à la convergence dans l'industrie des télécommunications.

L'environnement réglementaire demeure un souci dans un certain nombre de marchés, mais nous continuerons à bâtir des relations constructives avec les autorités de contrôle.



Les problèmes de
capacité et de qualité
sont résolus par
des déploiements
accélérés des
infrastructures de
réseau.

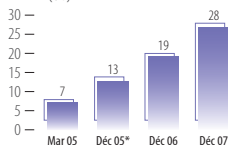


MTN Nigeria

Les résultats et données du marché nigérien

	2007	2006
Population (millions)	141	139
Pénétration mobile (%)	28	19
Part de marché (%)	43	46
Dimension du marché (millions) (2012)	80	
Actionnariat (%)	82	
Date de lancement	Août 01	

Pénétration mobile
(%)



Présentation générale

Le Nigeria a augmenté sa base d'abonnés par 34 % à 16,5 millions, maintenant sa position de leader dans la zone avec une part de marché de 43 %, en dépit des contraintes de qualité et de capacité de réseau et d'un environnement hautement concurrentiel. Cette performance a été réalisée grâce à une combinaison de facteurs comprenant une offre de valeur intéressante, une préférence de marque soutenue, des tarifs compétitifs et une économie nigérienne en progression. Une mise en opération accélérée des infrastructures dans la seconde moitié de l'année 2007 a contribué à minimiser les

contraintes de qualité et de capacité. De plus, MTN Nigeria n'a entrepris aucune activité promotionnelle durant la seconde moitié de l'année.

Pendant cette période, le RMPA a baissé de 18 USD à 17 USD, en rapport avec la pénétration accrue dans le segment à faible utilisation du marché.

Le 18 février 2008, MTN International a cédé des parts à hauteur de 5,9 % des capitaux propres de MTN Nigeria à des investisseurs privés, pour la somme de 594,5 millions USD, réduisant ses parts à 76,8 %. Les résultats pour 2007 ne font pas voir ce changement dans l'actionnariat.

Conditions du marché

TL'économie nigérienne demeure forte avec une croissance du PIB de 5 % et un revenu disponible d'approximativement 900 USD (2007), qui devrait augmenter, d'après les estimations, à 970 USD en 2008. Ces performances sont soutenues par une augmentation des investissements locaux et étrangers, les bénéfices associés aux réformes structurelles mises en place par le gouvernement au cours des récentes années et un cours de pétrole élevé. Tous les indicateurs pointent vers l'émergence d'une classe moyenne dynamique, avec des opportunités dans les marchés jeunes, ruraux et citoyens.

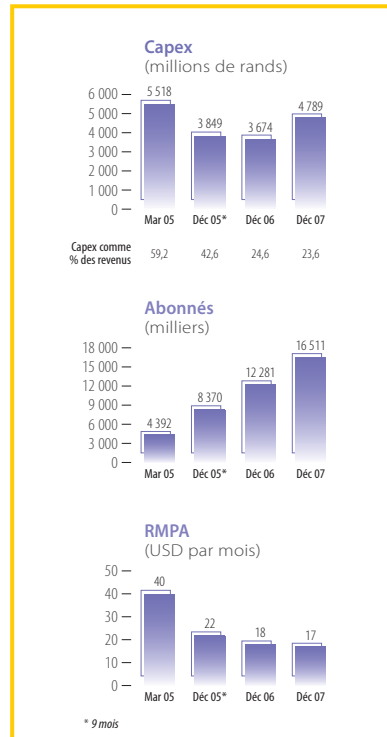
L'évaluation du marché nigérien porte le nombre d'abonnés d'ici 2012 à 80 millions. Cette estimation est basée sur une économie en croissance, stimulant le pouvoir d'achat des consommateurs, et la prédominance d'un double et triple SIM.

Les élections générales tenues en avril 2007 ont apporté un changement de gouvernement en mai 2007.

MTN demeure le leader du marché, avec une part de marché de 43 % dans un environnement hautement concurrentiel, avec un influx de nouveaux fournisseurs possédant d'importants moyens de concurrence. Deux nouvelles licences GSM ont été allouées durant la période et les nouveaux opérateurs commenceront leurs activités commerciales en 2008. Deux autres opérateurs CDMA et un opérateur de services de données par satellite projettent également de commencer leurs opérations en 2008. Des opérateurs internationaux très connus ont effectué des investissements conséquents dans des PTO (Public Telecommunications Operator – opérateur de télécommunications publiques) en vue d'offrir des services larges bandes aux entreprises.

Les produits

Pendant l'année, un certain nombre de produits et innovations ont été introduits, tels que des services d'itinérance GPRS, Edge et BlackBerry.



Infrastructure

Nous avons connu des difficultés considérables pendant l'année principalement dues à une qualité vocale et une capacité qui laissaient à désirer. D'autre part, les problèmes de fourniture d'électricité continuent à affecter la performance.

Des améliorations importantes ont été effectuées au réseau, particulièrement dans la seconde moitié de l'année, avec 785 stations de base et sites de transmission installés, portant le nombre total de sites à 3 422. Environ 77 sites ont été convertis en technologie 3G. En prévision de la demande du marché, l'activité des données devra faire l'objet d'une mise à niveau d'envergure.

Les systèmes de câblages à fil optique Lagos Metro (82 km) et Niger Delta (342 km) ont été achevés dans la seconde moitié de l'année 2007. Par ailleurs, l'intégration et la mise en service du réseau de base IP/MPLS (Internet Processor/Multi Protocol Label Switching – processeur Internet/commutation par étiquette multiprotocole) destiné aux entreprises ont considérablement amélioré la capacité du réseau.

Un montant de 4 789 millions de rands a été investi dans le développement de l'infrastructure pendant l'année.

Distribution

Les points de distribution de MTN Nigeria sont segmentés entre les commerces et les activités de gros. Le canal des grossistes est

très adapté au marché nigérien et génère maintenant la majorité de l'activité des prépayés. MTN Nigeria assure la distribution sur son marché à travers 202 distributeurs désignés actifs. Les deuxième et troisième niveaux de distribution comptent au total, selon les distributeurs existants, 22 877 points de vente. De plus, il existe 30 000 points de distribution informels, identifiés par des entrepreneurs tiers. Douze centres de service après-vente sont actuellement en opération pour soutenir les ventes au détail ainsi que 26 boutiques Connect situées dans des zones stratégiques.

Réglementation

L'année a été marquée par une augmentation du niveau de contrôle de la performance des opérateurs de réseaux, particulièrement en termes de qualité. Dans la seconde moitié de l'année, le Nigerian Communications Commission (NCC) a émis des directives aux opérateurs les sommant de payer des compensations aux abonnés pour cause de non-réalisation des seuils de qualité prescrits. MTN Nigeria et un autre opérateur ont contesté cette action et l'affaire est en cours de justice.

Il y a eu, pendant l'année, une libération complète et l'introduction sur le marché de la licence unifiée, ce qui a stimulé la confiance dans les perspectives du marché nigérien.

Le NCC a entamé des consultations pour la mise en œuvre de la portabilité des numéros,

un développement qui pourrait voir le jour en 2009.

Une licence, pour une durée de 15 ans, a été allouée à MTN Nigeria pour un spectre de 2 GHz destiné à la mise en place des services 3G, au coût de 150 millions USD. De plus, la licence UASL (Unified Access Service Level — licence d'accès au service unifié) a été renouvelée pour une durée de cinq ans.

Les perspectives

L'horizon de MTN Nigeria reste positif avec des prévisions de croissance forte dans le nombre d'abonnés. MTN Nigeria vise à demeurer le leader sur le marché du fait d'une forte préférence pour sa marque et son offre de valeur. L'opération pourra également compter sur le parrainage de la coupe d'Afrique des nations par MTN.

MTN Nigeria continuera à investir dans l'amélioration de la capacité et la qualité de son réseau. Le plan d'extension du réseau a été modifié et l'opération est maintenant en meilleure position pour s'adapter à une demande croissante et aux exigences de qualité.

Le marché nigérien est prêt pour les services de convergence et, de ce fait, l'accent sera mis sur les services de données et de télécommunications non traditionnelles tels que 3G et Internet. L'opération va aussi se concentrer sur les avantages régionaux tels que des produits, services et tarifs communs et le déploiement d'un projet de téléphonie rurale.

Région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale *suite*

MTN Ghana

Les résultats et données du marché ghanéen

	2007	2006
Population (millions)	22,9	22,4
Pénétration mobile (%)	33	22
Part de marché (%)	52	52
Dimension du marché (millions) (2012)	15	
Actionnariat (%)	98	
Date de lancement	Nov 96	

Présentation générale

La performance de MTN Ghana pour l'année terminée le 31 décembre 2007 a été bonne. Le nombre d'abonnés a augmenté par 55 % à 4 millions de 2,6 millions et la part du marché s'est maintenue à 52 %, soutenue principalement par des améliorations dans la couverture et la qualité du réseau et des offres compétitives de produits. La société a été renommée MTN Ghana en août 2007.

Le RMPA a diminué de 17 USD à 15 USD du fait de la pénétration accrue et des tarifs réduits.

Les efficacités de coût ont été maintenues en dépit des contraintes de fourniture d'électricité dans la première moitié de 2007.

Conditions du marché

L'économie ghanéenne maintient sa bonne performance avec un PIB moyen en croissance de 6,2 % pour 2007, reflétant un niveau d'investissement accru, particulièrement dans la construction, ainsi que des performances fortes dans les secteurs du tourisme et des industries

extractives. Selon les prévisions, la consommation privée demeurera soutenue, assistée en cela par des hausses de salaire et les bénéfices du tournoi de football de la Coupe d'Afrique des nations sponsorisé par MTN.

Le marché s'est développé en un environnement de plus en plus concurrentiel avec maintenant quatre opérateurs mobiles. Un opérateur étranger a fait l'acquisition d'une part majoritaire dans un des opérateurs actuellement non productifs et espère lancer ses opérations au cours du deuxième trimestre de 2008. Cinq licences mobiles sont en cours d'émission. L'autorité de contrôle a indiqué qu'une licence additionnelle pourrait être émise dans le futur. La proposition pour dix licences PTO ne s'est, pour l'instant, pas matérialisée.

Les produits

MTN Ghana a revigoré son offre client avec une attention particulière apportée au développement de nouveaux produits. Une nouvelle offre de tarif segmenté a été lancée dans le sillage du changement de marque en août 2007. Les nouveaux produits offerts incluent le service d'itinérance GPRS, Please call me, Me2U, Access 4 Life, SMS Chat et Ring Back Tones. La société a également lancé un service d'appel international vers les opérations de MTN dans la région WECA au coût des appels locaux.

La stratégie de marketing de MTN Ghana est

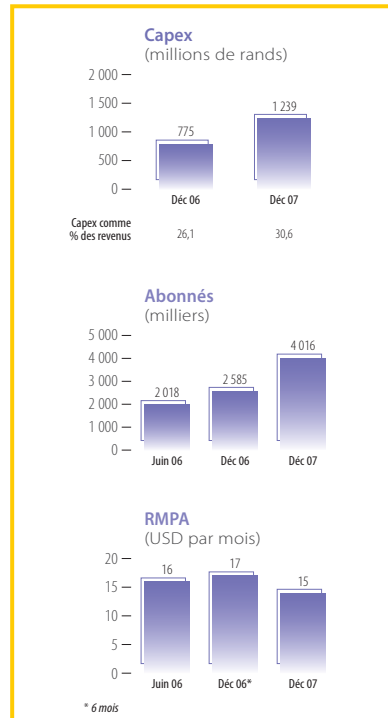
axée sur l'exploitation des plates-formes de la musique et du football. En ligne avec cette stratégie, l'opération a accueilli le tournoi de la Coupe d'Afrique des nations (Afcon) sponsorisé par MTN entre le 20 janvier 2008 et le 10 février 2008.

Infrastructure

718 nouvelles stations de base sont venues s'ajouter aux 962 existantes portant le nombre total à 1660 et apportant une amélioration considérable à la capacité et à la qualité du réseau tandis que 4 nouveaux commutateurs ont été installés augmentant le nombre de commutateurs à 14. La couverture géographique au 31 décembre 2007 était de 28 % et la couverture de la population de 72 %. La réduction de moitié de l'encombrement en heures de pointe pendant l'année a mis en évidence le bénéfice de nos investissements dans le réseau. Ces améliorations au réseau ont été rendues possibles par l'externalisation des opérations de construction de sites.

Les plans pour 2008 prévoient l'installation de plus de 1 600 km de réseau à fibre optique, avec des tranchées déjà en train sur les routes métropolitaines et nationales. Les anneaux de transmission du réseau de base sont en grande partie en place, mais font l'objet, toutefois, d'un processus continu de mises à niveau.

Un montant de 1 239 millions de rands a été investi dans l'infrastructure sur la période pour améliorer la couverture et la qualité du



réseau.

Distribution

Une attention très particulière a été accordée, pendant cette période, sur l'augmentation de l'accessibilité et la stimulation des ventes à travers toutes les régions. Les succursales régionales ont été restructurées et les ventes et la distribution sont maintenant

sous la responsabilité d'un gestionnaire. Les points de distribution sont en cours de décentralisation, les détaillants étant maintenant fournis par les points de distribution régionaux.

Les canaux de distribution ont été étendus avec maintenant 13 représentants exclusifs, 28 centres de service après-vente, 12 boutiques Connect et 73 000 points de présence. Des distributeurs de coupons électroniques (Electronic Voucher Distribution – EVD) ont maintenant été mis en place chez tous les négociants et sous-négociants.

Réglementation

MTN Ghana entretient des relations constructives avec les autorités de contrôle qui soutiennent nos plans opérationnels et les processus d'amélioration de la qualité de notre service. L'interaction a été renforcée avec la nomination, au début de 2007, d'un responsable des services d'entreprise.

MTN Ghana a logé une demande pour une licence 3G, qui devrait être émise au début de 2008. Les licences WiMax devraient être émises plus tard en 2008. Les tarifs de terminaison d'interconnexion ont été réduits en avril 2007, sans toutefois de réduction additionnelle prévue pour 2008.

Les charges réglementaires ont été augmentées d'un montant fixe de 750 000 USD par an à 1 % des recettes avec effet à partir du 1er janvier 2008. Des taxes de communications se situant entre 4 % et 6 % des recettes seront introduites pendant 2008.

Les perspectives

Toute l'attention de MTN Ghana est concentrée sur l'amélioration de ses offres de valeur à travers des tarifs compétitifs, une offre de produits innovants et une amélioration de la qualité et de la capacité du réseau.

MTN Ghana est maintenant parfaitement positionnée pour s'engager dans une stratégie définie vers les entreprises et les postpayés en mettant sur le marché des offres commerciales basées sur des produits de pointe destinés à des clients ciblés. De tels produits incluraient des services Internet, données gérées, argent mobile, déploiement 3G et WiMax. MTN Ghana accentuera ses efforts pour augmenter les ventes régionales en procédant à l'expansion de son réseau de distribution et en améliorant l'accessibilité au public à travers des initiatives telles que l'installation des téléphones dans les villages. L'opération ghanéenne continuera également à profiter des bénéfices de la présence de MTN en Afrique de l'Ouest.

Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Contribution au chiffre d'affaires du groupe

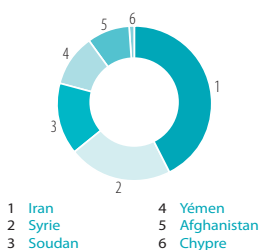
10 779 millions de rands

Contribution de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord au total du groupe

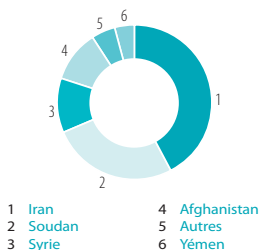
Population (millions) et % du total du groupe	Nombre d'abonnés (milliers) et % du total du groupe	Chiffre d'affaires (millions de rands) et % du total du groupe	EBITDA (millions de rands) et % du total du groupe	Résultats nets (millions de rands) et % du total du groupe	Dépenses capitales (millions de rands) et % du total du groupe
182,3 36%	14 025 23%	10 779 14%	2 530 8%	730 6%	3 676 24%

Contribution des pays la région Moyen-Orient et Afrique du Nord au total de la région

Abonnés %



Capex %



La région MENA est la région qui connaît la plus forte croissance, caractérisée par une performance économique à la hausse et une pénétration moyenne de 27 %. Les territoires de la région incluent l'Afghanistan, Chypre, Iran, Soudan, Syrie et Yémen.

Performance

Soutenu par la forte croissance de MTN Irancell, le nombre d'abonnés a connu une hausse impressionnante de 186 % à 14 millions. Dans la plupart des opérations, le RMPA a diminué par un montant se situant entre 1 USD à 2 USD. Au Soudan, toutefois, le RMPA a diminué de 4 USD du fait des doubles cartes SIM et des bas tarifs pratiqués.

Opérations

L'accent a été mis, pendant l'année, sur le démarrage des infrastructures afin d'améliorer la qualité et la capacité des réseaux dans chaque marché. À l'exception de l'Afghanistan, toutes les entreprises de MENA ont changé de marque à MTN. ce qui a augmenté la notoriété de la marque dans la région.

MTN Iranell a enregistré une performance exceptionnelle avec une augmentation du nombre d'abonnés de 154 000 à 6 millions. Au Soudan le nombre d'abonnés est passé à 2,1 millions, soit une augmentation de 96 % et la part de marché a augmenté de 25 % à 28 % dans un marché hautement concurrentiel. La performance de MTN Syrie a été stable, le nombre d'abonnés augmentant par 39 % à 3,1 millions, grâce à une augmentation des ventes et des services GSM. Le segment des hauts revenus demeure toutefois un marché difficile. Le nombre d'abonnés en Afghanistan a connu, à partir d'une base faible, une forte augmentation de 982 000, du fait d'un marché réactif et largement inexploité. MTN Yémen a maintenu sa position de leader dans un marché concurrentiel avec 40 % de part de marché. Un quatrième opérateur a commencé ses opérations au Yémen en décembre 2007.

Perspectives

Des investissements continus seront effectués, dans les années à venir, dans l'installation d'infrastructure, particulièrement en Iran et au Soudan, dans le but d'améliorer la qualité de service. Étant donné l'environnement réglementaire relativement peu développé dans la région, nous concentrerons nos efforts à bâtir des relations constructives avec les autorités de contrôle dans chaque marché. Des opportunités existent pour la création de synergies en termes de produits et de politique d'achat dans la région.

MTN Irancell

Les résultats et données du marché iranien

	2007	2006
Population (millions)	70,6	69,5
Pénétration mobile (%)	37	20
Part de marché (%)	23	1
Dimension du marché (millions) (2012)	52	
Actionnariat (%)	49	
Date de lancement	oct. 06	

Présentation générale

La deuxième licence mobile GSM en Iran a été octroyée à MTN Irancell en novembre 2005. La société a inauguré ses opérations commerciales avec des services postpayés en octobre 2006. Les services prépayés ont été lancés en janvier 2007.

Bien qu'étant dans sa phase de lancement, MTN Irancell a réalisé, pendant cette période, une performance exceptionnelle, augmentant son nombre d'abonnés de 154 000 à 6 millions, ce qui représente un taux d'acquisition net moyen de 488 000 abonnés par mois. Les abonnés prépayés représentent 94 % de cette base. Une politique de prix effective et une stratégie promotionnelle innovatrice visant des segments de clients régionaux ont été les éléments moteurs de cette belle performance.

Le RMPA a augmenté de 9 USD au 31

décembre 2006 à 10 USD au 31 décembre 2007, résultant d'une utilisation accrue stimulée par des offres complètes et des améliorations à la qualité et à la couverture du réseau.

L'emphase a été mise, pendant 2007, sur l'installation d'infrastructure pour assurer des niveaux appropriés de couverture et de qualité de service.

Conditions du marché

Le marché iranien, qui connaît une rude compétition, compte un opérateur fixe et deux opérateurs mobiles. Les conditions commerciales étaient initialement difficiles du fait de la large couverture existante des concurrents.

Au 31 décembre 2007, MTN Irancell détenait 23 % des parts de marché et s'appropriait 48 % des nouvelles connexions.

La région MENA est la région à la plus forte croissance du groupe.



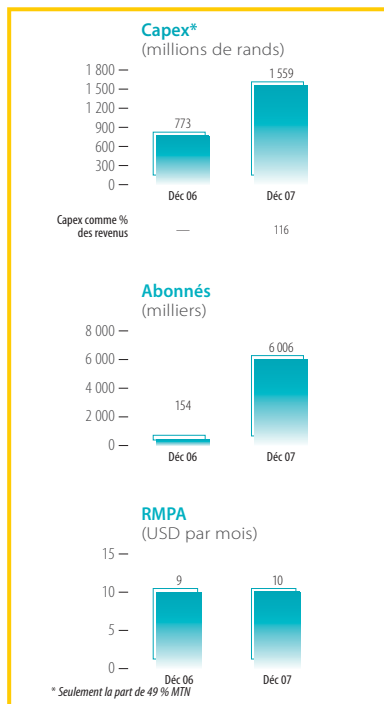
L'augmentation de la part de marché a été accomplie à travers un déploiement étendu de réseau, ce qui nous a permis de disposer de meilleurs niveaux de couverture et de qualité, et une proposition commerciale très compétitive comprenant un nombre de produits innovants et des services qui ont attiré la très large population jeune d'Iran. MTN Irancell offre également un service clientèle complet, incluant un centre d'appel fournissant des services dans les régions rurales, des accès Internet et d'autogestion, ainsi que des services portail de négociants.

Les perspectives de l'économie iranienne demeurent fortes avec une croissance du PIB d'approximativement 5 %, soutenue par les revenus du pétrole et les bénéfices des réformes économiques structurelles introduites depuis 2000.

Les produits

Le marché iranien est principalement concentré sur les services orientés voix. MTN Irancell a introduit son service prépayé offrant des caractéristiques intéressantes telles qu'un tarif unique compétitif pour les appels locaux, un service standard de facturation à la seconde sans round-up et des offres complètes innovantes d'abonnement. L'offre Buy One Get One Free (achetez un, obtenez un gratuitement) introduite en juin 2007 a connu un grand succès.

MTS Irancell a été le premier sur le marché à fournir un service GPRS, ce qui a permis des offres de solutions de courrier électronique, data SIM et Vitrin.



Infrastructure

MTN Irancell a connu, pendant la période, des problèmes de couverture et de qualité de réseau que rencontrent généralement les nouveaux entrants sur un marché. La société concentre ses efforts sur l'expansion du réseau dans le but d'améliorer la qualité et la couverture et de planifier l'introduction des nouveaux produits et services par rapport à la capacité opérationnelle du réseau.

Après un démarrage lent en 2006, le déploiement de l'infrastructure s'est accéléré et à la fin de décembre 2007 le réseau avait la capacité de servir 6,5 millions d'abonnés. 2 023 stations de base existent à travers 30 capitales provinciales et 339 villes. La couverture géographique représente 3 % du territoire, la couverture de la population est de 50 % et celle des routes est de 1 500 km. Trois sites centraux, dont deux se trouvent à Téhéran et le troisième à Esfahan, fournissent la résilience au réseau tandis que le réseau central IP et le réseau de base fournissent la structure nécessaire permettant l'évolution vers des services convergents.

Une somme de 1 559 millions de rands (la part de MTN) a été investie durant cette période.

Distribution

MTN Irancell a augmenté sensiblement son canal de distribution dans les 30 provinces de l'Iran, un facteur qui demeure une spécificité clé de l'opération. Il existe cinq magasins régionaux et un magasin central pour la distribution des cartes SIM et des cartes de recharge. Le réseau de distribution comprend 12 principaux distributeurs avec 4 945 négociants pour la distribution des kits de base et cartes de recharge et 20 000 négociants non enregistrés (informels/de second niveau) pour la distribution des cartes de recharge. Le service après-vente est assuré par cinq centres localisés dans les principales cités.

L'expansion de MTN Irancell va se poursuivre avec l'addition de nouveaux négociants

dans de nouvelles villes et dans les zones disposant d'une capacité de réseau.

L'environnement réglementaire

L'environnement réglementaire est sous-développé en Iran et, de ce fait, pose pas mal de défis. MTN Irancell a rempli, à ce jour, toutes les conditions de sa licence. Une troisième licence est en voie d'être émise dans la nouvelle année iranienne, le troisième opérateur projetant de lancer ses opérations vers le deuxième trimestre de 2009.

L'accord d'interconnexion n'a pas encore été signé. Des dialogues constructifs ont lieu entre toutes les parties.

MTN Irancell a logé une demande pour une licence FAI (fournisseur d'accès à Internet). D'autre part, des licences 3G régionales pourraient être octroyées en Iran en 2008.

Prochaines étapes

L'attention principale sera concentrée, dans les années à venir, sur l'amélioration de la perception de qualité et valeur parmi la clientèle. Ceci sera grandement aidé par une politique agressive de déploiement de réseau, qui continuera en 2008.

Le potentiel de croissance de MTN Irancell est considérable du fait de la faible pénétration actuelle dans un marché extrêmement réactif aux produits et services offerts. MTN Irancell tire un avantage également son approche compétitive et dynamique sur le marché et bénéficie également de la possibilité d'exploiter l'image globale du groupe MTN.

MTN Soudan

Les résultats et données du marché soudanais

	2007	2006
Population (millions)	37	36,3
Pénétration mobile (%)	21	12
Part de marché (%)	28	25
Dimension du marché (millions) (2012)	18,4	
Actionnariat (%)	85	
Date de lancement	Sept 05	

Présentation générale

MTN Soudan a augmenté sa base d'abonnés par 96 % à 2,1 millions au 31 décembre 2007 alors que sa part de marché progressait de 25 % à 28 % dans un environnement hautement concurrentiel. L'augmentation du nombre d'abonnés a été lente au cours du premier trimestre de 2007 en raison de certains problèmes techniques rencontrés au cours de la migration vers le nouveau système de facturation. Le changement de marque à MTN Soudan a été effectué avec succès en juillet 2007.

Le RMPA a diminué de 16 USD à 12 USD du fait, d'une part, d'une pénétration accrue dans un marché à faible utilisation et, d'autre part, des tarifs bas et du fort usage des doubles cartes SIM. MTN Soudan a introduit une offre de tarif segmentée, qui devrait stimuler l'utilisation et soutenir le RMPA.

Conditions du marché

Le marché soudanais possède un taux de pénétration relativement faible tout en

étant hautement concurrentiel, avec deux opérateurs GSM et un opérateur CDMA introduits en 2007. MTN Soudan et un autre opérateur détiennent l'exclusivité de la licence GSM jusqu'à 2011.

La compétition s'est intensifiée considérablement pendant l'année, particulièrement en raison des bas tarifs introduits par l'opérateur CDMA et par le changement de marque de l'autre opérateur mobile. En dépit des conditions difficiles du marché, MTN Soudan a réalisé la plus forte croissance du nombre d'abonnés de tous les participants du marché, principalement en raison d'un réseau techniquement stable, et des offres de service à valeur ajoutée telles que le service 3G et l'itinérance internationale.

Malgré un PIB relativement faible d'approximativement 1 262 USD par habitant, l'économie donne des signes de croissance avec une augmentation du PIB estimée à 12,8 %. En termes d'utilisation de portable, les estimations du marché pour 2012 se montent à 18 millions d'abonnés reflétant la nature communicative de la population soudanaise.

Produits et services

MTN Soudan a introduit, pendant l'année, un certain nombre de produits innovants et à valeur ajoutée, incluant : Caller Tunez, voix SMS, prepaid multi-profiles, bulk SMS, 3G connect card, IVR content services, et super clip. MTN Soudan est le seul opérateur à offrir

un service de facturation à la seconde et a été le premier à introduire la gestion clientèle sur le marché.

Infrastructure

Les efforts ont été concentrés, pendant cette période, sur le déploiement de l'infrastructure dans le but de stabiliser le réseau et d'étendre la capacité de base à 3 millions d'abonnés. 575 stations de base ont été installées, portant le total de stations à 982. En dépit des difficultés à réaliser l'installation d'infrastructure dans les zones de conflits, MTN Soudan a malgré tout pu procéder à la mise en opération de 40 sites au Darfur. La couverture de la population était, à la fin de l'année, de 43 %, alors que la couverture géographique était de 3 %.

L'objectif de MTN Soudan est d'améliorer l'infrastructure du réseau d'interconnexion par la pose d'un câble optique de 1 200 km de Khartoum à Port Soudan et l'introduction de réseau de nouvelle génération, en ligne avec une stratégie d'utilisation des techniques de pointe. Les dépenses capitales pour l'année se sont élevées à 964 millions de rands.

Distribution

Le réseau de distribution de MTN Soudan a sensiblement augmenté. L'opération a constitué, en association avec 16 distributeurs principaux, un réseau de 6 000

points de vente à travers de sous-négociants. L'objectif pour 2008 est de couvrir toutes les régions rurales et les principales villes et de créer et soutenir des canaux de distribution hors des limites de Khartoum.

Réglementation

Même si les conditions réglementaires demeurent encore difficiles, MTN Soudan discute activement avec l'autorité de contrôle (NTC) sur les problèmes clés.

Les perspectives

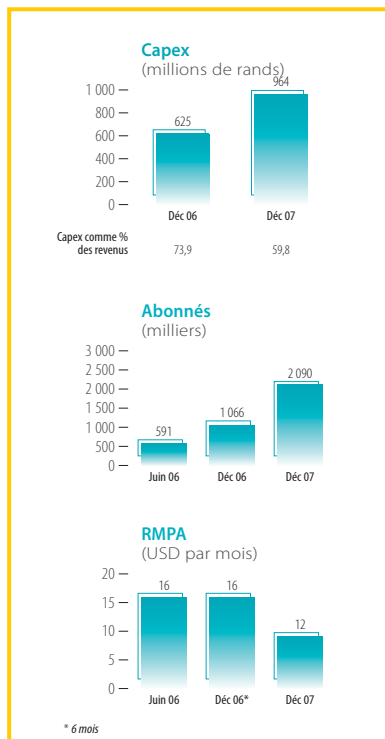
Les perspectives économiques du Soudan sont positives et le marché du portable devrait, selon les prévisions, demeurer hautement concurrentiel. L'objectif marketing de MTN Soudan est d'améliorer l'image de sa marque à travers une approche ciblée vers différents segments d'utilisateurs. Les services de pointe 3G et

MTN Soudan a enregistré la plus forte croissance en nombre d'abonnés de tous les participants opérant sur le marché soudanais



données à haut débit tels que HSDPA (High-Speed Downlink Packet Access) devraient stimuler la croissance dans le segment des postpayés..

MTN Soudan apportera une attention accrue à l'amélioration de la base d'abonnés hors de Khartoum. De ce fait, les canaux de distribution seront renforcés et la mise en place d'infrastructure sera poursuivie, afin de maintenir la stabilité du réseau. De plus, des améliorations seront apportées dans la sélection des fournisseurs d'équipements de réseau, en ligne avec la politique du groupe MTN.



MTN Syrie

Les résultats et données du marché syrien

	2007	2006
Population (millions)	19,3	18,8
Pénétration mobile (%)	35	26
Part de marché (%)	45	46
Dimension du marché (millions) (2012)	11,7	
Actionnariat (%)	75	
Date de lancement	Juin 02	

Présentation générale

MTN Syrie a enregistré une forte performance avec le nombre d'abonnés augmentant par 39 % à 3,1 millions au 31 décembre 2007, des résultats obtenus grâce à une force de vente agressive, un portefeuille de produits élargi, et une qualité de réseau amélioré. Le changement de marque à MTN effectué en juillet 2007 a été reçu positivement.

Les recettes provenant de services de données sont relativement faibles, représentant seulement 6 % des recettes totales du marché, mais la faible pénétration de 10 % d'Internet permet de penser que les perspectives de croissance sont excellentes.

Le RMPA groupé a accusé une légère baisse de 22 USD au 31 décembre 2006 à 20 USD au 31 décembre 2007 en raison d'une

augmentation de la pénétration de 26 % à 35 %. Le RMPA des prépayés s'élevait à 15 USD alors que celui des postpayés était à 42 USD.

La base d'abonnés des prépayés continue à montrer un taux d'attrition élevé de 59 % du fait des prix abordables et de la courte validité de cartes de recharge. L'extension des cartes de recharge n'est pas possible sans l'accord du concurrent. Ceci est un problème qui devrait possiblement trouver une solution dans la seconde moitié de 2008 avec l'introduction du produit prépayé multi profil.

Conditions du marché

Le marché syrien est très réglementé du fait de la structure BOT (build, operate and transfer – construire, opérer et transférer) en place, ce qui limite la compétition et la flexibilité dans la conception des stratégies marketing. La concurrence est intense, avec un opérateur de lignes fixes, deux opérateurs mobiles et sept FAI. Un troisième opérateur mobile est attendu pour mi 2009.

L'économie syrienne demeure difficile du fait d'une forte inflation, un faible PIB et un marché qui réagit facilement aux tarifs. Il existe, toutefois, des signes encourageants d'une croissance du PIB, avec une augmentation de 2,6 % prévue pour 2008.

Produits et services

Le marché syrien est réceptif à l'innovation. Suivant une stratégie d'amélioration de l'expérience client, certains produits ont été introduits durant l'année, tels que la banque mobile, les coupons électroniques prépayés et la recharge virtuelle et cartes données.

Infrastructure

MTN Syrie a maintenu ses efforts pour améliorer la couverture dans les plus importantes villes et pour couvrir les zones rurales et côtières. 317 stations de base ont été mises en opération au 31 décembre 2007. La couverture de la population était de 98 % et géographique de 78 %. Un montant de 418 millions de rands a été investi dans le réseau en 2007.

Des services 3G ont été lancés à titre d'essai pendant l'année à Damas et à Alep. Le déploiement de 3G va se poursuivre en 2008 avec l'installation de plus de 200 sites et la couverture des quatre principales villes.

Distribution

MTN Syrie possède un excellent système de distribution avec plus de 7 000 boutiques de détail et plus de 38 centres de service après-

vente appartenant à MTN couvrant toutes les régions.

Réglementation

La structure BOT exige, d'une part, un partage de recettes relativement conséquent et, d'autre part, d'offrir des services GSM équivalents à ceux offerts par notre compétiteur. MTN Syrie poursuivra ses efforts en vue d'obtenir la conversion du contrat BOT en une licence.

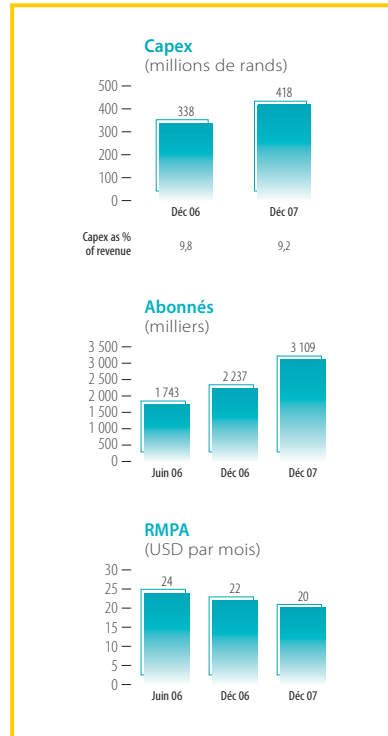
MTN Syrie a logé une demande pour une licence FAI, qui devrait lui être allouée au cours du premier trimestre de 2008.

Perspectives

Le marché syrien offre un potentiel de croissance intéressant, particulièrement dans le segment des services prépayés. MTN Syrie s'est embarqué dans un exercice de segmentation du marché et une approche multi profil dans le but d'atteindre les abonnés se trouvant dans les segments à bas revenus. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur avec 12 centres de service client additionnels prévus pour 2008.

Malgré la domination des services voix, MTN Syrie continuera à investir dans des technologies relatives aux données telles que 3G, données à haut débit et des offres FAI.

En ligne avec la stratégie du groupe de se maintenir à l'avant-garde de la technologie, le réseau cœur existant sera remplacé par un réseau cœur NGN (New Generation Network – réseau de nouvelle génération) et un réseau central IP de transmission sera installé.



Résumé de la région Afrique du Sud et Afrique de l'Est

	Sous total	AdS	Botswana	Zambie	Swaziland	Ouganda	Rwanda
Actionnariat (%)		100	53	100	30	95	55
Vue d'ensemble du marché							
Population (millions)	100,8	47,9	1,8	11,5	1,1	29,0	9,4
Pénétration mobile (%)		86	80	13	40	15	7
Position du marché		2	1	2	1	1	1
Nombre d'opérateurs	17	3	3	3	1	5	2
Dimension du marché (2012) — millions*	80,7	56,0	1,8	5,9	0,7	14,9	2,0
Données opérationnelles							
Nombre d'abonnés (milliers)	19 329	14 799	874	262	380	2 362	652
RMPA (USD)	17	21	15	10	18	10	12
Part de marché (%)		36	65	17	100	56	96
Chiffres clés (millions de rands)							
Chiffre d'affaires	31 453	28 220	507	238	151	2 032	305
EBITDA	11 329	9 814	256	(7)	88	1 008	170
Marge EBITDA (%)	36	35	50	(3)	58	50	56
Résultats nets	6 155	5 532	170	(59)	50	365	97
Dépenses capitales	3 707	2 843	31	213	27	490	102

Résumé de la région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

	Sous total	Nigeria	Ghana	Cameroon	Côte d'Ivoire	Congo B	Bénin	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Liberia
Actionnariat (%)		82	98	70	60	100	75	100	75	60
Vue d'ensemble du marché										
Population (millions)	277,7	140,7	22,9	17,3	21,1	3,5	7,8	1,5	9,5	3,2
Pénétration mobile (%)		28	33	25	33	35	23	21	15	17
Position du marché		1	1	1	2	2	1	1	1	1
Nombre d'opérateurs	36	4	6	3	4	3	5	3	4	4
Dimension du marché (2012) — millions*	128,2	80	15,1	7,5	7,8	1,5	3,6	0,5	3,1	1,0
Données opérationnelles										
Nombre d'abonnés (milliers)	27 999	16 511	4 016	2 559	2 679	316	652	235	727	304
RMPA (USD)	15	17	15	14	13	20	12	17	15	19
Part de marché (%)		43	52	59	38	26	36	72	53	54
Chiffres clés (millions de rands)										
Chiffre d'affaires	31 115	20 250	4 048	2 484	2 289	496	551	177	471	349
EBITDA	16 601	11 605	2 072	1 201	937	159	148	113	230	136
Marge EBITDA (%)	53	57	51	48	41	32	27	64	49	39
Résultats nets	6 529	4 255	928	526	397	99	6	86	206	26
Dépenses capitales	7 915	4 789	1 239	462	787	238	115	64	129	91

*Estimation de la direction

Résumé de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

	Sous total	Soudan	Iran	Afghanistan	Chypre	Syrie	Yémen
Actionnariat (%)		85	49	100	99	75	83
Vue d'ensemble du marché							
Population (millions)	182,3	37,5	70,6	32,0	0,9	19,3	21,9
Pénétration mobile (%)		21	37	15	82	35	17
Position du marché		2	2	3	2	2	1
Nombre d'opérateurs	18	3	3	4	2	2	4
Dimension du marché (2012) — millions*	105,2	18,4	52,5	13,0	0,9	11,7	8,8
Données opérationnelles							
Nombre d'abonnés (milliers)	14 025	2 090	6 006	1 200	113	3 109	1 507
RMPA (USD)	16	12	10	11	39	20	9
Part de marché (%)		28	23	25	15	45	40
Chiffres clés (millions de rands)							
Chiffre d'affaires	10 779	1 611	1 341	553	360	4 530	1 117
EBITDA	2 530	576	(180)	93	28	1 381	569
Marge EBITDA (%)	24	36	(13)	17	8	31	51
Résultats nets	730	191	(474)	38	(16)	609	347
Dépenses capitales	3 675	964	1 559	400	156	418	150

*Estimation de la direction

Sommaire

- 86 ■ Ce rapport
- 86 ■ Message du Directeur général
- 90 ■ Durabilité et MTN
- 93 ■ Nos engagements
- 94 ■ Bref coup d'œil sur notre performance de durabilité
- 99 ■ Remerciements et prix



Relation

L'appréciation est une chose merveilleuse :
elle fait de l'excellence chez les autres
une qualité qui rejaillit sur nous tous. (Voltaire)

CE RAPPORT

Ce bref rapport détaille les points forts de notre performance pour 2007.

Un rapport de durabilité complet est disponible sur le site Web du groupe (www.mtn.com) d'où il peut être téléchargé entièrement ou par section. Le rapport couvre les sujets généraux suivants et groupes de partenaires:

- Tarifs
- Couverture du réseau
- Obligations de licence
- Nos clients
- Nos fournisseurs
- Nos employés
- Initiatives de responsabilité sociale d'entreprise
- Notre responsabilité environnementale

Le site Web contient également des informations supplémentaires telles que les politiques et procédures du groupe, de même que les rapports des opérations individuelles.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La période couverte par ce rapport a été une année de consolidation avec les dernières acquisitions intégrant la culture MTN dans leurs opérations quotidiennes. Le groupe a œuvré pendant l'année à assumer sa position de multinationale, et avec le changement de marque de plusieurs opérations – incluant le Yémen, le Soudan, la Syrie et le Ghana – MTN est devenu un opérateur mobile majeur dans les marchés émergents. Notre personnel se monte aujourd'hui à 15 000, comprenant plus de 40 nationalités différentes.

Le mois de mai a été un mois triste pour le groupe MTN avec l'annonce du décès de quatre de nos collègues et amis camerounais dans l'accident d'avion de la Kenyan Airways du samedi 5 mai 2007. Cela a été un des moments les plus dramatiques de l'histoire de MTN. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles et amis Cambell Utton, directeur général de MTN Cameroun, Sarah Stewart, directrice des finances de MTN Cameroun et à son époux, Adam Stewart, Patrick Njamfa, secrétaire de MTN Cameroun et Patrice Enam, ingénieur réseau de MTN Cameroun.

Notre croissance s'est accompagnée de défis uniques. En premier lieu, nous avons dû faire face au défi d'intégrer et d'uniformiser des politiques et cadres à travers nos nouvelles opérations dans les délais fixés. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne notre cadre et politique de durabilité dans la mesure où, en fonction de leurs contextes socio-économiques, différents pays ont différentes priorités en termes de durabilité. Nous sommes toutefois certains que notre cadre de durabilité sera totalement intégré dans toutes nos opérations au fur et à mesure que le groupe crée des synergies régionales à travers nos opérations en général.

En vue d'intégrer davantage de durabilité dans nos opérations et en ligne avec notre cadre de gestion de la durabilité, le groupe considère actuellement la nomination d'un responsable de durabilité au niveau du groupe ainsi que des directeurs opérationnels pour intégrer, contrôler et rapporter sur le cadre de durabilité.

Nous avons pris l'engagement, en tant que groupe, de mettre en place une fondation MTN dans chacune de nos opérations. Pendant 2007, nous avons lancé cinq fondations additionnelles, portant le nombre total de fondations dans différents pays à neuf. Les opérations qui ont lancé des fondations en 2007 sont le Ghana, l'Ouganda, le Soudan, le Yémen et la Guinée-Bissau.

MTN opère dans un secteur à

développement rapide et dynamique de l'économie mondiale. À travers la communication et les services associés, les utilisateurs de téléphonie mobile font l'expérience de l'autonomisation personnelle et économique. Dans les marchés émergents, où des communautés, pour la plupart, luttent pour un « rattrapage technologique », la téléphonie mobile représente, d'une part, un moyen pratique de communication dans la vie quotidienne des gens et, d'autre part, un outil important pour le commerce et les affaires.

Dans cette optique, nos initiatives de durabilité sont concentrées sur des zones où la téléphonie mobile peut représenter en elle-même, dans nos marchés étrangers, un élément facilitateur de nos programmes de durabilité. Par exemple, notre programme d'entrepreneuriat rural ICT en Afrique du Sud apporte aux femmes vivant dans les régions rurales, des opportunités économiques à travers l'accès à des infrastructures de communication mobile. Ce programme aide, d'autre part, à relever les défis qui se posent aux activités isolées. D'ici la fin de l'année 2007, nous aurons installé 48 centres d'affaires ICT et formé un nombre total de 1 600 femmes. De même, nos projets de téléphone village au Rwanda et en Ouganda se sont étendus exponentiellement. À travers cette initiative, MTN installe et confie à des entrepreneurs locaux la gestion de cabines téléphoniques. Le succès de cette initiative a été visible au Rwanda pendant l'année où l'installation

des téléphones villages s'est étendue à 30 districts, établissant 1 100 nouvelles activités d'affaires.

Nous avons également annoncé, lors du congrès mondial 3GSM, l'implication de MTN, en tant qu'opérateur mobile, dans l'initiative « Phone for Health Partnership ». À travers cette initiative, la téléphonie mobile apporte son concours à la lutte contre le VIH/Sida et d'autres défis de santé en Afrique. Les travailleurs de terrain peuvent utiliser leurs téléphones mobiles pour transmettre des informations critiques de santé directement à des pratiquants et obtenir des réponses immédiates. Nous sommes impatients de mettre ce service en place à travers toutes nos opérations en Afrique

L'objectif de MTN est d'être le leader de la téléphonie mobile dans les marchés émergents. Cette aspiration est soutenue par notre volonté de rendre nos produits et services « appropriés aux marchés » et « utiles aux clients ». Il est de notre intention de pénétrer dans le segment en expansion des utilisateurs à faibles revenus et d'accroître la pénétration du marché à travers des réductions de coûts. Les tarifs sont restés inchangés pendant l'année dans la plupart des pays où nous opérons, alors que nos opérations ont œuvré pour augmenter la couverture du réseau à travers l'installation d'infrastructures technologiques améliorées. La base d'abonnés de MTN a augmenté, pendant l'année, par 53 % pour atteindre

61,4 millions d'abonnés.

Nos centres d'appel à travers toutes les opérations ont connu une pression accrue à partir d'une base d'abonnés élargie – autant du point de vue de l'expansion des nouveaux marchés que de l'introduction de nouveaux services. Dans l'année qui arrive, nous allons poursuivre l'expansion des centres d'appels et mettre en place des technologies nouvelles pour répondre aux requêtes routinières. Ces améliorations se feront parallèlement à la formation de notre personnel des centres d'appel afin d'améliorer l'interaction clientèle à tous les niveaux.

La convergence technologique devient de plus en plus importante sur le plan mondial. Notre devoir est, de ce fait, de veiller à ce que nos produits et services suivent le pas et que nous offrons à nos clients des solutions technologiques intégrées, satisfaisant leurs besoins. MTN continuera à étudier toutes les avenues possibles pour améliorer le contenu de nos services mobiles et données en 2008. Des opportunités ont déjà émergé de la chaîne de valeur, telles que les solutions de paiement permettant le transfert de fonds dans les marchés peu desservis. Notre service de banque mobile n'est qu'une de nos initiatives d'autonomisation d'abonnés dans les marchés émergents et notre intention est de l'étendre à d'autres pays au cours du prochain exercice.

En Afrique du Sud, des problèmes de fourniture d'énergie électrique ont créé, au niveau des entreprises, une pression pour la recherche de sources alternatives d'énergie. Dans cette optique, nous avons installé, à notre siège à Johannesburg, des générateurs de secours. Nos opérations internationales également ont exploré les moyens innovants en vue d'assurer la fiabilité de la fourniture d'énergie électrique dans le futur. En Zambie, l'institution parastatale responsable de la fourniture d'énergie électrique s'est engagée à assurer une énergie électrique fiable et en Ouganda, MTN Ouganda étudie actuellement les moyens de réduire sa consommation d'énergie électrique et de devenir plus efficiente en énergie. MTN Rwanda étudie actuellement l'utilisation de sources d'énergie alternatives telles que vent, soleil et hydrogène pour alimenter ses stations de base.

Le processus d'engagement de nos partenaires a été plus complexe cette année et les réponses n'ont pas toujours été reçues du fait de l'attention portée à l'intégration, à travers les frontières, de nos nouvelles opérations. Nous avons l'intention, cette année, de promouvoir une meilleure communication avec nos partenaires dans le but de mieux mesurer l'impact réel de nos produits et services.

Notre personnel se développe très rapidement en une grande famille. Nous

projetons, pendant l'année, de capitaliser, non seulement sur la diversité culturelle de nos employés, mais également sur la contribution unique et positive de chacun d'entre eux à la croissance et à la prospérité collective de notre groupe. Notre programme Y'elloStar Award pour le personnel continuera à récompenser, à travers tout le groupe, les performances exceptionnelles d'individus totalement engagés. Nous encourageons nos chefs de file à soutenir tout notre personnel en promouvant une vision collective, à encourager un sens éthique dans les affaires, et à promouvoir un environnement d'accompagnement et de sécurité pour tout notre personnel.

MTN a accompli des progrès substantiels dans sa vision de devenir le leader en télécommunications dans les marchés émergents. Notre stratégie est de poursuivre notre expansion et de rechercher toutes les opportunités dans les marchés émergents et en croissance. Les tendances de l'industrie démontrent que l'offre de solutions de télécommunications mobiles intégrées et améliorées gagne du terrain. Dans cette optique, l'ECA (Electronic Communications Act – Loi sur la communication électronique) d'Afrique du Sud offre à la société une opportunité réelle, à travers les exigences de sa licence, de fournir des solutions à technologie neutre.

Nos ambitions de croissance seront équilibrées par notre engagement dans le développement durable. Nous formons le vœu de faire de l'année 2008 une année de croissance et de productivité.

Durabilité et MTN

La politique de durabilité de MTN

La politique de durabilité de MTN décrit l'engagement du groupe au développement durable des communautés dans lesquelles elle opère. Il guide, de plus, la gestion des aspects sociaux, économiques et environnementaux de nos opérations.

Le groupe a développé un cadre de durabilité destiné à aider ses opérations à exprimer clairement et à comprendre la contribution de MTN dans développement durable. Cette structure procure des conseils très utiles sur les opérations qui doivent être rapportées et aussi sur les indicateurs qui doivent être gérés. Le développement durable va, toutefois, au-delà de simples rapports. Il requiert une gestion et un contrôle responsable des problèmes de durabilité en vue d'assurer un développement durable à long terme. De plus amples détails sur la structure définie sont disponibles sur le site Web: www.mtn.com.

Vision de durabilité

L'énoncé de la vision de MTN « d'être le leader des services télécoms dans les marchés émergents » est soutenu par ses engagements à un développement durable dans les pays où il opère. MTN revoit constamment ses structures de gouvernance, objectifs et mécanismes de rapport afin de maintenir un équilibre entre les performances économiques, sociales et environnementales.

En tant qu'opérateur de réseau de télécommunications dans des marchés émergents, le groupe reconnaît le rôle clé que pourrait jouer la communication mobile dans le développement socio-économique. De ce fait, l'objectif de MTN est d'être un partenaire valable des individus, communautés et entreprises, en augmentant les facilités d'accès à des services de communication de qualité, en améliorant l'accès universel pour les clients éloignés et en contribuant, en général, à la qualité de la vie de gens et communautés desservis.

MTN reconnaît que malgré le fait que des pratiques d'affaires uniformes sont appliquées à travers le groupe, chaque entité internationale rencontre ses propres défis et opportunités. Les priorités sont, de ce fait, définies par la dynamique de

l'économie, des affaires et du social de chaque pays.

Gestion du risque et responsabilité

Le comité de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque du groupe, comme nommé par le comité d'administration, assume l'entière responsabilité d'identifier, de contrôler et d'évaluer la performance de la gestion de durabilité et des risques associés et fournit les mesures de contrôle à être mis en pratique par le comité de direction.

La gestion des risques du groupe est responsable du développement de la structure de gestion de durabilité et de sa mise en pratique à travers le groupe et ses opérations.

Engagement envers les partenaires

Le groupe s'engage avec divers groupes de partenaires ayant des intérêts variés. Les partenaires identifiés dans ce rapport représentent une combinaison d'individus ou groupes ayant des intérêts communs, qui peuvent être affectés par ou affecter les activités opérationnelles de MTN. Bien que le groupe n'ait pas une politique définie d'engagement envers les partenaires, chaque opération est tenue à développer ses

propres politiques, définissant l'identification, l'engagement et la communication envers les partenaires.

Certains aspects des engagements envers les partenaires sont largement uniformisés à travers le groupe. Par exemple, étant donné la nature complexe des engagements envers les différents partenaires gouvernementaux à travers des frontières culturelles différentes, le groupe a mis en place une structure uniforme de relation avec les gouvernements à travers toutes ses opérations, visant à introduire une approche

consistante dans l'initiation et la gestion des relations avec les gouvernements.

La politique de durabilité de MTN sert de guide à une gestion responsable de tous les aspects sociaux, économiques et environnementaux de nos opérations.



Les partenaires de MTN à travers ses opérations sont identifiés comme suit :

- Autorités/organismes de contrôle
- Représentants ou ministres de gouvernement
- Groupes communautaires
- Médias
- Investisseurs et actionnaires
- Clients
- Fournisseurs
- Distributeurs
- Employés
- Syndicats
- Partenaires d'affaires.

Les opérations de MTN identifient leurs partenaires parmi les catégories d'individus ou groupes de personnes qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur ses activités dans les domaines tels que les revenus, l'utilisation de produits, la réputation et perception de la marque. Les opérations utilisent une combinaison d'approches pour s'engager envers les partenaires :

- Imprimé ou médias électroniques tels que courriels, journaux, prospectus, courriers, campagnes radio et télévision, communiqués de presse, pamphlets et brochures
- Programme de sensibilisation
- Séminaires et présentations
- Contrats
- Factures.

Gestion de l'activité durable

Le groupe reconnaît qu'un développement durable responsable se répercute sur la croissance future de l'activité en termes d'expansion des parts de marché et de fidélisation des clients. Les opérations démontrent leurs engagements en maintenant une image d'entreprise positive et proéminente, mettant l'accent sur la création de partenariats avec les entreprises et les clients de même que la création d'une « valeur authentique » pour l'organisation, plutôt que de viser simplement une rentabilité à court terme.

En assurant la durabilité à long terme de la société, les opérations contribuent à la durabilité du pays où elles opèrent. Ceci est démontré de façon prédominante à travers les contributions des fondations locales de MTN par des initiatives afférentes au développement social, économique et environnemental. Le groupe démontre ses engagements également :

- en investissant dans l'infrastructure pour assurer que les opérations fournissent un service de qualité aux clients locaux et étendent leur zone d'accès, contribuant ainsi à un accès universel
- en satisfaisant les obligations d'exploitation de licence, telles que l'accès à des services de téléphonie, qui, en retour, facilitent les activités d'entreprises et de commerce
- en offrant des produits accessibles et abordables et

- en assumant la responsabilité de la gestion du cycle de vie des produits à travers des initiatives, telles que le service de vente de crédit de communication (EVD) qui fut introduit pour réduire l'impact environnemental causé par les cartes Airtime.

Nos engagements

Le développement durable, selon MTN, c'est l'établissement d'un équilibre responsable entre les impacts économiques, environnementaux et sociaux. Il demeure impératif pour le groupe MTN, qui possède une empreinte en Afrique et au Moyen-Orient, de promouvoir des pratiques d'affaires éthiques et une gouvernance d'entreprise saine. Nous nous sommes engagés à offrir à tous nos employés un environnement de travail sain et sécurisé et à saisir toutes les opportunités pour permettre à des professionnels loyaux et talentueux de se développer et de se surpasser.

Au cours de notre expansion transfrontalière, il nous a été essentiel d'intégrer diverses cultures tout en nous assurant d'une uniformisation des activités et des processus à travers le groupe. Inhérent à ce processus, est l'engagement envers et la célébration de la diversité culturelle ainsi que l'accueil des approches uniques et innovantes dans tout ce que nous entreprenons. Ceci est particulièrement évident dans

les diverses approches à la préservation de l'environnement et les initiatives de développement social dans les différents pays où nous opérons. Nos opérations à l'étranger s'efforcent de minimiser les impacts environnementaux adverses et maximisent leurs contributions au développement économique au niveau local.

Le groupe se propose en 2008 de restructurer et d'affiner les structures de gestion et de reporting de la gestion de la durabilité. À cette fin, un responsable sera nommé au niveau du groupe pour contrôler et rapporter sur la structure de durabilité et sur la mise en œuvre de notre politique de durabilité. De plus, un outil de pilotage sera introduit au niveau du groupe pour saisir et collationner les données électroniques sur la gestion de la durabilité. Nous projetons d'étendre ce produit à toutes les opérations du groupe en 2008 afin d'uniformiser l'évaluation des tendances et du reporting de la durabilité. Des gestionnaires de durabilité seront nommés au niveau des opérations pour rapporter sur les cibles tactiques et les réalisations de durabilité.

Bref coup d'œil sur notre performance de durabilité

Progrès contre objectifs

Structure économique et de gouvernance

Ce que nous avons dit que nous allons réaliser	Ce que nous avons réalisé	Ce que nous devons encore améliorer
Entreprendre une revue de réputation annuelle qui examine notre groupe en expansion et exploite la valeur des initiatives sur le plan local et les processus d'engagement envers les partenaires.	Pas de progrès réalisé. Les nouvelles opérations doivent s'engager sur la gestion de réputation et des outils associés. Des interventions et outils de réputation appropriés seront confirmés en 2008.	Intégrer la gestion de réputation à travers toutes nos opérations.
Étendre la pratique de dénonciation dans le groupe.	Un progrès limité a été accompli dans la mise en place dans toutes les opérations. La gestion du risque d'affaires de groupe a entrepris des recherches concernant les pratiques courantes pour confirmer la meilleure stratégie pour la mise en place d'un programme de dénonciation au niveau du groupe. Un directeur des affaires judiciaires a été nommé et aura la charge de procéder à la mise en place du programme à travers le groupe.	Sélectionner le meilleur outil pour recevoir, enregistrer et rapporter les dénonciations pour les 21 opérations.
MTN Afrique du Sud accordera beaucoup d'attention au développement d'entreprise en encourageant une culture de soutien aux noirs, avec une emphase particulière sur les sociétés détenues par des femmes noires.	MTN Afrique du Sud a dépassé son objectif BEE par 1,5 milliard de rands de dépenses en 2007 atteignant une somme de 2,08 milliards de rands. La base disponible d'entreprises détenues par des femmes noires n'a pas augmenté sensiblement. De ce fait, MTN n'a pas pu augmenter son soutien à ces entreprises matériellement pendant l'année.	Continuer la politique d'augmentation de dépenses à travers les sociétés détenues par les femmes noires.

Ce que nous avons dit que nous allons réaliser	Ce que nous avons réalisé	Ce que nous devons encore améliorer
Consolider le cadre de gestion de la durabilité, confirmer les indicateurs de performance et les lignes de responsabilité pour la gestion et le reporting de la durabilité. Organiser des revues de conformité au cadre de durabilité et de rassemblement de données de performance.	Les sections des risques d'affaires et affaires d'entreprise ont étudié la pratique internationale sur la gestion de la durabilité et vont présenter leurs recommandations aux comités de direction et risques et conformité en 2008.	Assurer la compréhension de la politique de durabilité, cadre de gestion, à travers le groupe Améliorer le reporting de durabilité.
Le groupe MTN va faire usage d'outils de collecte de données de durabilité électroniques pour améliorer la qualité des données saisies afin de s'assurer de performances de durabilité plus grandes et tangibles.	Les outils de saisie n'ont pas encore eu l'impact souhaité en raison d'un manque de progrès dans l'identification des ressources dédiées pour gérer et rapporter sur la performance de durabilité aux niveaux opérationnels.	Se procurer les services professionnels nécessaires pour satisfaire les besoins en performance de durabilité. Personnaliser les outils de saisie de données pour utilisation par notre personnel français et arabe.
Intégrer davantage la culture de gestion du risque à travers nos opérations et affiner le reporting du risque.	Des progrès importants ont été réalisés. L'unité des risques d'affaires du groupe a terminé les estimations de risque de toutes les sociétés. Les unités de gestion du risque ont été établies. Des rapports sont produits mensuellement et trimestriellement.	Affiner davantage et consolider la culture de gestion et rapport du risque.

Bref coup d'œil sur notre performance de durabilité *suite*

Progrès contre objectifs *suite*

Performance sociale

Ce que nous avons dit que nous allons réaliser	Ce que nous avons réalisé	Ce que nous devons encore améliorer
En vue de soutenir son l'objectif orienté client, MTN Afrique du Sud mettra en place un programme de gestion de diversité pour dévoiler ses activités	La formation de gestion de diversité fait partie de notre approche plus ciblée de service client. Des progrès ont été constatés à travers toutes les opérations à l'issue d'améliorations apportées à la formation. Ceci a été confirmé par le Ask Africa Orange Index Survey qui a désigné MTN Afrique du Sud comme le leader des fournisseurs de service client de l'industrie des télécommunications.	Poursuivre nos initiatives de gestion de diversités pour assurer un bon service clientèle.
Confirmer la mise en place de l'académie dans toutes les opérations, incluant les nouvelles acquisitions en Afrique et au Moyen-Orient.	Informés par la formation décentralisée, hautement fragmentée et largement dispersée à travers les sociétés du groupe, en 2007. Nous avons ordonné une étude de faisabilité en 2007 pour considérer l'établissement d'un centre de formation d'entreprise. Les résultats de cette étude nous indiqueront les orientations à prendre.	Interpréter les résultats de l'étude et mettre en pratique les recommandations.
Étendre la structure des relations avec les gouvernements à toutes nos opérations et produire des rapports de situation trimestriels.	Les sociétés internationales ont été invitées à mettre en place la structure des relations avec les gouvernements et en définir l'adaptation à leurs stratégies.	Mettre en place un service d'assistance pour la mise en place de la structure pour les opérations ayant des capacités limitées
En ligne avec l'objectif orienté client du groupe, continuer à améliorer le taux de réponse des centres d'appels à travers toutes nos opérations	Les interventions au niveau du centre d'appels de MTN Afrique du Sud a résulté en une amélioration du niveau de service client de 36 % approximativement (prépayés : 43 %) en décembre 2006 à plus de 82 % (prépayés : 73 %) en décembre 2007.	S'assurer que notre objectif d'orientation client demeure une de nos priorités à travers toutes nos opérations.

Ce que nous avons dit que nous allons réaliser	Ce que nous avons réalisé	Ce que nous devons encore améliorer
Une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) sera adoptée en 2007.	Nous avons entrepris une étude comparative au niveau multinational pour définir la meilleure structure de gestion de RSE au niveau du groupe et le contenu de la politique. La politique est en phase de définition et doit être adoptée et mise en pratique en 2008.	Finaliser la politique et obtenir l'adoption et procéder à la mise en pratique.
Aligner tous les projets et activités RSE au cadre RSE défini. Soutenir les opérations récemment acquises en établissant les fonctions de gestion de RSE et en préparant le lancement des fondations (là où c'est approprié).	La structure de RSE a été mise en place à travers le groupe et la majorité des projets RSE informée.	Neuf opérations (42 %) ont lancé les fondations MTN en 2007 contre un total de 4 (19 %) existants à la fin de 2006. Les opérations qui ont lancé des fondations en 2007 sont le Yémen, l'Ouganda, le Ghana, La Guinée-Bissau et le Congo Brazzaville. Le Bénin a lancé sa fondation en février 2008.
Notre objectif de taux de roulement du personnel est de 5 % à 7 % en 2007.	Le roulement du personnel a dépassé l'objectif fixé, atteignant 9,9 %.	S'assurer que MTN retient les compétences rares en dépit d'une tendance à un roulement du personnel à travers l'industrie.

Bref coup d'œil sur notre performance de durabilité *suite*

Progrès contre objectifs *suite*

Performance environnementale

Ce que nous avons dit que nous allions réaliser	Ce que nous avons réalisé	Ce que nous devons encore améliorer
Étendre la mise en place du système de gestion du risque Cura à travers MTN Afrique du Sud pour retracer et gérer les risques et incidents environnementaux.	Le système de gestion du risque Cura a été mis en place et est utilisé pour retrouver les incidents de santé et de sécurité. Le système génère des statistiques et graphiques donnant des pourcentages d'incidents de santé et de sécurité.	Utiliser le système de gestion du risque pour obtenir le nombre d'heures d'incapacité résultant de blessures.
Obtenir l'accord pour étendre les capacités de ressource pour la gestion environnementale à travers le groupe. Améliorer la coordination de ce projet pour le groupe. Étendre la mise en œuvre du système de gestion du risque environnemental Cura.	Les restrictions de capacités ont limité tout progrès mesurable incluant l'extension de système de gestion du risque environnemental Cura.	S'assurer que la capacité existe au niveau du groupe pour intégrer la gestion environnementale et soutenir les opérations.
Travailler avec les départements et autres partenaires pour développer un programme plus intensif de prise de conscience par les clients du recyclage des portables et de l'utilisation de cartes biodégradables.	L'unité de gestion environnementale de MTN Afrique du Sud fait parvenir régulièrement des courriels et rappels au personnel et aux clients au sujet du recyclage des portables.	Recruter les personnes nécessaires et étendre ce type d'initiatives similaires aux autres opérations de MTN.
Obtenir l'accord pour augmenter les capacités de ressource pour la gestion environnementale. Améliorer la coordination de ce projet pour le groupe.	Les restrictions de capacité ont limité tout progrès mesurable.	Établir des capacités au niveau de groupe pour aviser et assister les sociétés opératrices en gestion environnementale.
Mise en place totale de l'accord de niveau de santé et de sécurité EMF.	L'accord est totalement en place et fonctionne en Afrique du Sud, ce qui a entraîné une réduction des requêtes reçues.	S'assurer que la mise en pratique de l'accord soit étendue à tout le groupe.

Remerciements et prix

MTN Nigeria

- Meilleur payeur d'impôts parmi les sociétés de l'industrie de communications pour l'année 2005/2006
- Prix « TITANS OF TECH as GSM Company of the Year » décerné par ICT Afrique
- Prix « Distinguished Corporate » pour sa contribution au développement et à la promotion de la profession des ressources humaines, décerné par le Chartered Institute of Personnel Management
- Prix « GSM Company of the Year » au Lagos Enterprise Awards
- Prix « Best Health Merit » décerné par le gouvernement de l'État de Lagos

MTN Swaziland

- Prix « Confederation of African Football 50th Celebration » décerné par le Football Association du Swaziland pour sa contribution au développement du football au Swaziland

MTN Rwanda

- Meilleur payeur d'impôts de l'année

MTN Ouganda

- Voté employeur préféré dans le secteur des télécommunications par des diplômés et étudiants en dernière année au cours d'une étude menée par une société de conseil en éducation basée Kampala
- Votée société la plus respectée pour la deuxième année consécutive au cours d'une enquête menée par PricewaterhouseCoopers (PWC)

MTN Afrique du Sud

- A reçu les prix suivants pour ses publicités :
Argent pour « Handclap »
Bronze pour « Stickies »
Bronze pour « Skinny », « Homeward Bound », et « Chicken »
Plusieurs prix « Loeries » pour des éléments de sa campagne « Go ! »

MTN Ghana

- Classée société numéro 1 au Ghana par le Ghana Investment Promotion Centre (GIPC)
- Classée première de la liste des 100 sociétés du « GIPC Ghana Club » pour la quatrième année consécutive

PRINCIPAUX CONTACTS
Gestion de durabilité du groupe
Tshepo Ramodibe

sustainability@mtn.co.za

Site Web
www.mtn.com

Siège
MTN Group Limited
Innovation Centre
216 – 14th Avenue
Fairland
2195

Tel: +27 11 912 3000
Fax: +27 11 912 4093

Sommaire

- 102 ■ Gouvernance d'entreprise
- 113 ■ Gestion du risque
- 124 ■ Glossaire



Ce qui importe vraiment n'est pas
notre propre réussite mais de participer
à la réussite des autres. (Fred Rogers)



Le groupe MTN, société incorporée en Afrique du Sud et cotée au la bourse de Johannesburg, regroupe ses opérations dans 21 pays d'Afrique et du Moyen-Orient. En droite ligne avec sa vision et sa stratégie, le groupe MTN souscrit aux principes inclus dans le Code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprises recommandées par le rapport King II. De plus, le conseil d'administration s'efforce de garantir que toutes les opérations se conforment à ces principes et aux exigences de bonnes pratiques mondiales. De la même manière, le conseil d'administration met fortement l'accent sur l'utilisation des plus hautes normes de gestion des publications, de gestion financière et de gestion du risque.

Les administrateurs partagent également les responsabilités de conduite et de gestion des affaires de la société. Toutefois, le Président-Directeur général du groupe, avec l'équipe de direction, gère les affaires quotidiennes de la société et garantit que les stratégies, les politiques et les résolutions du conseil sont durablement mises en place et gérées.

Au cours de l'année, le comité unitaire est demeuré sans changement et le conseil pense que sa composition et ses compétences sont suffisantes pour diriger la société de manière efficace et efficiente.

En mars 2008, deux administrateurs indépendants non exécutifs ont quitté le conseil du fait d'un surplus d'engagements et la composition du conseil a donc changé avant la fin de l'exercice. Ces changements sont indiqués en page 103 du présent rapport.

La structure de gouvernance du conseil du groupe MTN

Le conseil du groupe MTN se voit libérer de certaines de ses responsabilités grâce aux comités suivants :

- comité d'audit (Audit)
- comité d'éthique et de gestion du risque (Risque)
- comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise (NRHR & CGC)
- comité de soumission

Cette structure est largement répliquée dans les filiales et les sociétés associées de MTN. Dans des entités plus petites, le comité d'audit endosse les responsabilités du comité d'éthique et de gestion du risque. Un résumé de la structure du conseil d'administration et des comités du groupe MTN apparaît en page 103.

Administrateurs	Age	Nomination	Audit	Risque	NRHR & CGC
Indépendants non exécutifs					
MC Ramaphosa (président)	55	Oct 2001			Membre
DDB Band**	64	Oct 2001	Membre		Président
KP Kalyan	53	Juin 2006			Membre
MJN Njeke	49	Juin 2006	Membre	Membre	
MA Ramphele*	60	Juin 2006		Membre	
ARH Sharbatly (Arabie Saoudite)	63	Juin 2006			
AF van Biljon	60	Nov 2002	Président		
J van Rooyen	58	Juillet 2006	Membre	Président	
PL Woicke (Allemagne)*	65	Juillet 2006		Membre	Membre
Non exécutifs					
AT Mikati (Libanais)	35	Juillet 2006			
JHN Strydom	69	Mars 2004	Membre		
Exécutifs					
PF Nhleko	48	Juillet 2001			
RS Dabengwa	50	Oct 2001			
RD Nisbet	52	Oct 2001			

*Postérieurement à la fin de l'exercice, ces membres ont démissionné du conseil et ont quitté les comités respectifs.

**Se référer aux membres du comité d'audit en page 108.

Le conseil fonctionne suivant les directives d'une charte de conseil régulièrement actualisée lui demandant d'être également responsable de l'évaluation, au moins annuellement, de sa propre performance et de celle des comités. Ces évaluations sont examinées par le président du conseil et le président du comité de nomination,

rémunérations, ressources humaines et gouvernance d'entreprise, en consultation avec le secrétaire du groupe.

Délégation d'autorité

La responsabilité finale des opérations du groupe est entre les mains du conseil qui garde un contrôle effectif par le biais d'une

structure bien développée de gouvernance, avec des comités qui se spécialisent dans certains domaines de l'activité. Certaines autorités ont été déléguées au Président-Directeur général du groupe pour gérer les affaires commerciales quotidiennes de la société. Le comité de direction du groupe aide le Président-Directeur général à se libérer de ses tâches et des tâches du conseil quand il n'est pas en séance. Toutefois, en termes de statut et de constitution de la société avec la délégation révisée d'autorité, certains sujets sont toujours réservés à l'approbation du conseil ou des actionnaires.

Programme d'intronisation

Un accueil continu a lieu tout au long de l'année et le programme d'intronisation est étudié périodiquement pour garantir son efficacité lors de l'accueil de nouveaux membres du conseil et des comités. Les nouveaux administrateurs sont accueillis dans l'organisation par l'intermédiaire du secrétariat général.

Secrétaire général

Sibongile est la secrétaire du groupe et le conseil d'administration connaît les obligations qui lui incombent pour remplir son rôle de responsable de la conformité et de la gouvernance du groupe MTN.

Cette fonction communique sur et contrôle

le respect, entre autres, de la politique d'embargo commercial en s'assurant qu'aucun employé, directeur ou administrateur non exécutif n'est autorisé à négocier les titres de la société pendant des périodes interdites.

Philosophie de rémunération

Le comité de nomination, rémunérations, ressources humaines et gouvernance d'entreprise est responsable, entre autres choses, du cadre de rémunération du groupe MTN et fait appel à l'approbation du conseil sur les sujets stratégiques relatifs à la rémunération comme notamment la rémunération des administrateurs non exécutifs qui est proposée au conseil par les administrateurs exécutifs et par la suite approuvée par les actionnaires.

Philosophie de gestion du risque

Les détails de la philosophie de gestion du risque apparaissent en page 113 du rapport de gestion du risque. Le comité d'éthique et de gestion du risque est responsable du cadre de gestion du risque du groupe MTN et fait appel à l'approbation du conseil sur les sujets relatifs aux stratégies et politiques de gestion du risque.

Les détails relatifs au comité d'éthique et de gestion du risque apparaissent en page 109 du rapport de gouvernance d'entreprise.

Réunions du conseil

Un résumé de la participation des administrateurs aux réunions du conseil ou des comités pendant la période de 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 est détaillé ci-dessous:

Administrateurs indépendants non exécutifs	Réunions auxquelles ils ont participé *	Feuille de présence
MC Ramaphosa	11/12	91%
DDB Band	11/12	91%
KP Kalyan	12/12	100%
MJN Njeke	10/12	83%
MA Ramphele	7/12	58%
ARH Sharbatly	2/12	16%
AF van Biljon	11/12	91%
J van Rooyen	11/12	91%
PL Woicke	7/12	58%
Administrateurs non exécutifs		
AT Mikati	12/12	100%
JHN Strydom	12/12	100%
Administrateurs exécutifs		
PF Nhleko	12/12	100%
RS Dabengwa	12/12	100%
RD Nisbet	12/12	100%

**Sont incluses dans ces réunions cinq réunions de routine et sept réunions extraordinaires du conseil dont trois ont débuté par une séance à huit clos en présence des administrateurs non exécutifs uniquement.*

Comité spécifique

Dans certains cas, le conseil doit considérer certains projets spécifiques qui peuvent entraîner des réunions supplémentaires. Dans de tels cas, le conseil a créé des comités de projets spécifiques qui se voient octroyer l'autorité nécessaire pour traiter des sujets importants dans le cadre de tels projets, les recommandations finales étant approuvées par le conseil.

Les comités spécifiques peuvent être composés de différents administrateurs selon l'expertise requise pour résoudre tous les sujets spécifiques étudiés par le comité.

Pendant la période étudiée, les réunions du comité spécifique se sont déroulées les 21 février, 26 mars, 26 avril, 3 juillet, 3 septembre et 4 octobre 2007 pour étudier les activités spéciales.

Comité de direction

Ce comité, dirigé par Phuthuma Nhleko, est responsable des affaires stratégiques et opérationnelles, notamment la gestion quotidienne de l'activité du groupe MTN en termes d'autorité déléguée approuvée par le conseil d'administration.

Ce comité facilite le contrôle efficace de toutes les activités opérationnelles du groupe, agissant en tant que moyen de communication et de coordination entre les diverses divisions, filiales du groupe et le conseil. Il est également responsable des recommandations au conseil sur les politiques et stratégies du groupe et du contrôle de leur mise en place en droite ligne avec le mandat du conseil. Le comité est en outre aidé par des vice-présidents régionaux qui agissent en tant que moyen de communication et coordonnent les politiques et stratégies du comité par rapport aux diverses opérations des filiales.

Le comité se compose des membres suivants:

PF Nhleko (Président)
RS Dabengwa (Directeur d'exploitation groupe)
RD Nisbet (Directeur financier groupe)
C de Faria (vice-président régional de la région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale – WECA)
J Ramadan (vice-président régional de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord – MENA)

T Lowry (vice-président régional de la région Afrique du Sud et Afrique de l'Est – SEA)
SL Botha (Directeur marketing du groupe)
S Fakie (Directeur gestion du risque du groupe)
KW Pienaar (Responsable informatique du groupe)
PD Norman (Directeur des ressources humaines du groupe)
PN January-Bardill (Directeur des affaires générales et porte-parole de MTN)
KL Shuenyane (Directeur fusions & acquisitions du groupe).

Mme I Charnley a quitté le groupe MTN en sa qualité de membre du comité et directrice du groupe le 30 juin 2007.

Comités statutaires du conseil

Des responsabilités spécifiques ont été déléguées à plusieurs comités du conseil avec des mandats clairement définis, annuellement approuvés et passés en revue par le conseil. Les profils des comités sont détaillés ci-dessous :

Comité d'audit groupe

Le comité d'audit groupe est guidé par son mandat, traitant de la participation, de la structure et des niveaux d'autorité et des obligations et responsabilités suivantes:

- le comité permet au conseil de se libérer de ses responsabilités pour sauvegarder les actifs du groupe et garantir la tenue des bons livres de comptes.
- Il surveille également les processus

de publication financière et garantit la conformité avec les principes comptables et les exigences légales et étudie les procédures de contrôle interne.

- Il interagit et évalue l'efficacité de ces processus d'audits internes et externes.
- Le comité recommande au conseil la nomination de commissaires aux comptes externes et étudie et approuve les travaux de non-vérification réalisés par les commissaires aux comptes externes.

Le comité est présidé par Alan van Biljon (administrateur indépendant non exécutif). Le Président-Directeur général du groupe, le directeur financier du groupe, le directeur d'exploitation du groupe, les représentants d'audits interne et externe participent tous aux réunions du comité en tant que membres permanents.

Le responsable de la gestion du risque commercial et les commissaires aux comptes externes ont un accès illimité au comité et à son président.

Des comités d'audit existent dans chaque opération du groupe et les sujets importants portant sur les risques et des opérations sont régulièrement rapportés au comité d'audit groupe. Les présidents non exécutifs des comités d'audit des filiales sont également invités à rencontrer le comité d'audit groupe sur une base annuelle.

Réunions à huis clos: les réunions principales du comité sont précédées par une séance

à huis clos des membres non exécutifs uniquement et se terminent par une séance à huis clos distincte avec les invités principaux suivants:

- la direction
- l'audit interne
- l'audit externe.

Audit interne et services juridiques

La fonction d'audit interne du groupe MTN est soutenue par des fonctions d'audit similaires dans la plupart des opérations. Le commissaire aux comptes interne est principalement responsable de fournir l'assurance de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles internes dans le groupe. La fonction rapporte au Président-Directeur général du groupe et au président du comité d'audit groupe ainsi qu'au comité d'éthique et de gestion du risque.

Les comités d'audit des filiales ont la même structure et les opérations ont accès au président de leur comité d'audit groupe. Les principaux points de la responsabilité du comité d'audit ou du commissaire aux comptes interne ont également révisé au niveau du groupe, le cas échéant.

Les audits internes sont réalisés sur une approche basée sur le risque pour garantir que des assurances peuvent être données sur la réduction des risques fondamentalement élevés.

Audit externe

Les commissaires aux comptes fournissent une évaluation indépendante des principaux systèmes et contrôles comptables et informatiques dans le groupe et expriment une opinion indépendante sur les états financiers annuels. Les commissaires aux comptes sont nommés par le conseil sur la recommandation du comité d'audit du groupe et ratifiés par les actionnaires.

La performance et l'indépendance des commissaires aux comptes sont régulièrement contrôlées par le comité d'audit du groupe. Les travaux de non-vérification réalisés sont périodiquement révisés pour garantir qu'aucun conflit d'intérêts n'existe, ou qu'aucune dégradation de l'indépendance des commissaires aux comptes ne n'ait lieu. Les partenaires d'audit sont renouvelés tous les cinq ans.

Les détails de la participation des membres du comité d'audit groupe pendant la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 sont établis ci-dessous:

Noms des membres	Réunions auxquelles ils ont participé **	Feuille de présence
Administrateurs indépendants non exécutifs		
AF van Biljon (Président)	8/8	100%
DDB Band*	7/8	87,5%
MJN Njeke	6/8	75%
J van Rooyen	8/8	100%
Administrateur non exécutif		
JHN Strydom	8/8	100%

*la démission de DDB Band du comité a pris effet en janvier 2008.

**Deux des huit réunions susmentionnées se sont déroulées postérieurement à la fin de l'exercice..

Comité d'éthique et de gestion du risque du groupe

Le mandat principal du comité d'éthique et de gestion du risque du groupe est étudié annuellement par le conseil. Le mandat détaille ses fonctions et responsabilités clés. Les risques importants et les sujets relatifs à

la conformité sont contrôlés par le comité qui offre une direction stratégique à ce titre. Le comité est également responsable du cadre de durabilité et des rapports de durabilité pour le groupe MTN.

Le comité se compose d'administrateurs indépendants non exécutifs uniquement et les détails de participation des membres du comité d'éthique et de gestion du risque groupe pour la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 sont les suivants:

Nom des membres	Réunions auxquelles ils ont participé**	Feuille de présence
J van Rooyen (Président)	4/4	100%
MA Ramphele*	2/4	50%
MJN Njeke	4/4	100%
PL Woicke*	2/4	50%

*Suite à leur démission du conseil d'administration du groupe MTN en mars 2008, M Ramphele et PL Woicke se sont retirés du comité.

**Une des quatre réunions susmentionnées s'est déroulée postérieurement à la fin de l'exercice.

Comité de nomination, rémunérations, ressources humaines et de gouvernance d'entreprise groupe (NRHR&CGC)

Le mandat du comité, qui est étudié annuellement par le conseil, définit ses responsabilités principales comme suit:

- étudier la taille, la structure et la composition du conseil.
- Réaliser une évaluation annuelle de la performance du conseil.
- Réaliser une évaluation annuelle de la performance du président ainsi que du Président-Directeur général du groupe.
- Fixer les critères pour la nomination des administrateurs et des membres des comités du conseil.
- Identifier, évaluer et désigner des candidats à la nomination au conseil pour remplir les vacances lorsqu'elles surviennent.
- Étudier et déterminer la rémunération des administrateurs exécutifs.
- Étudier et approuver la politique du groupe sur la rémunération des directeurs.
- Étudier et approuver les politiques du groupe sur la gouvernance d'entreprise.
- Contrôler la conformité du groupe avec les rapports King II et autres législations pertinentes.
- Effectuer des recommandations au conseil sur les augmentations annuelles de salaire et les octrois de primes relatives à la performance.
- Étudier et approuver les plans d'intéressement, les critères et mesures de performance, notamment les plans d'attribution d'actions aux administrateurs exécutifs et au personnel de direction.
- Étudier et approuver les nouvelles méthodologies de rémunération pour l'équipe de direction y compris, mais sans s'y limiter, les régimes d'intéressement, les primes liées aux bénéfices et au choix de

- réduction de salaire.
- Étudier la philosophie concernant les jetons de présence payables aux administrateurs non exécutifs, sur la base des recommandations des administrateurs exécutifs (en tant que processus distinct

- des études sur la rémunération des directeurs) devant être confirmée par le conseil et ratifiée par les actionnaires.
- Contrôler et étudier la conformité avec les pratiques d'équité de l'emploi.

Le comité se compose d'administrateurs indépendants non exécutifs uniquement et les détails de participation des membres du comité NRHR&CGC pour la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 sont les suivants:

Noms des membres	Réunions auxquelles ils ont participé **	Feuille de présence
DDB Band (Président)	5/5	100%
KP Kalyan	5/5	100%
MC Ramaphosa	5/5	100%
PL Woicke*	3/5	60%

*Suite à sa démission du conseil d'administration du en mars 2008, PL Woicke s'est retiré du comité.

**Une des cinq réunions susmentionnées s'est déroulée postérieurement à la fin de l'exercice.

Comité de soumission du groupe

L'objectif principal du comité de soumission du groupe est de promouvoir une culture de soumission durable et juste et de garantir que les politiques de soumission sont appliquées de manière cohérente ; en gardant toujours à l'esprit les meilleures pratiques commerciales pour développer tous les marchés et promouvoir l'évolution économique. Des comités de soumission similaires existent dans toutes les opérations majeures. La charte du comité, qui est

approuvée par le conseil d'administration et actualisée annuellement, vise à promouvoir un processus d'évaluation des achats et des soumissions efficace, transparent et indépendant. Toutefois, le comité n'étudie que les soumissions d'offre impliquant des sommes importantes selon les besoins. D'autres comités de soumission évaluent les offres moins importantes pour garantir que toutes les autres offres sont étudiées avec le même niveau d'efficacité.

Les détails de la constitution du comité de soumission et de la participation de ses membres aux réunions du comité groupe pendant la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 sont les suivants:

Noms des membres	Réunions auxquelles ils ont participé	Feuille de présence
D Marole (Président indépendant non exécutif)	2/2	100%
RS Dabengwa	1/2	50%
C de Faria	2/2	100%
RD Nisbet	2/2	100%
T Lowry (nommé en juillet 2007)	1/1	100%
J Ramadan	—	0%
C Wheeler	2/2	100%

Code de déontologie

Le groupe MTN s'engage à promouvoir les normes les plus élevées de comportement éthique parmi ses administrateurs, directeurs et employés. Conformément à cet objectif et dans l'intérêt d'une bonne gouvernance d'entreprise, le code de déontologie est sujet à révision annuellement et est déployé dans toutes les opérations.

Communication avec les actionnaires

La politique de la société, lorsque cela est possible, est de garantir que les informations significatives sont communiquées de manière précise et opportune.

Le groupe MTN encourage les actionnaires à participer à l'assemblée générale annuelle qui offre une possibilité aux actionnaires de poser des questions pertinentes.

Des présentations régulières par les administrateurs exécutifs et la direction sont effectuées aux investisseurs institutionnels, aux analystes et aux médias pour communiquer sur la performance et la stratégie du groupe.

Un site Internet institutionnel (<http://www.mtn.com>) offre les dernières données financières et opérationnelles du groupe, ainsi que les informations historiques pertinentes.

Pour garantir un vote efficace et effectif lors de l'assemblée générale annuelle de la société se déroulant le 19 juin 2008, une solution électronique fournie par les secrétaires de transfert de la société sera utilisée pour le déroulement du scrutin.

Code sur l'environnement

Le groupe MTN s'engage et s'efforce à tout point de vue à respecter la législation environnementale applicable. Il garantit également que tous les sujets relatifs à la conformité sont respectés et s'efforce de respecter toutes les normes ISO pertinentes. Le code de déontologie prescrit des politiques strictes en matière d'environnement.

Rapport sur la durabilité

Une étude de durabilité est présente en pages 86 à 99 du présent rapport.

Sponsor

Le sponsor d'entreprise est Merrill Lynch, désigné conformément aux exigences de cotation sur la bourse de Johannesburg.

Continuité de l'exploitation

Le conseil a pris en compte et enregistré les faits et hypothèses sur lesquels il se fonde pour conclure que le groupe continuera à opérer en tant qu'entreprise pérenne.

Introduction

La philosophie du risque du groupe MTN est parfaitement soutenue par l'extrait suivant du rapport King II sur la gouvernance d'entreprise.

« La raison d'être d'une entreprise est la recherche de bénéfices à travers le risque. Une compréhension totale du risque encouru par une entreprise dans la poursuite de ses objectifs, soutenue par des stratégies visant à atténuer ces risques, est de ce fait essentielle pour une appréciation adéquate des activités de la société par le conseil d'administration et les partenaires. »

En tant que société opérant dans et ayant une expérience soutenue des marchés émergents, MTN croit que la gestion du risque est fondamentale à une gouvernance d'entreprise effective et au développement d'une entreprise durable. Le groupe a adopté une philosophie du risque alignée sur les principes de King II et destinée à maximiser le succès de la société et la valeur actionariale à travers une politique équilibrée de risque et bénéfice.

Notre objectif est d'incruster le processus de gestion du risque dans la gestion quotidienne des affaires du groupe, ce qui implique, d'une part, la mise en œuvre d'un processus continu et proactif d'identification et de compréhension des facteurs de risque

et des événements susceptibles d'influer sur les objectifs du groupe et, d'autre part, le développement de stratégies réactionnelles appropriées soutenues par une surveillance et un processus de communication continu. Nous atteignons cet objectif en faisant de la gestion du risque une mesure de performance clé pour les directeurs.

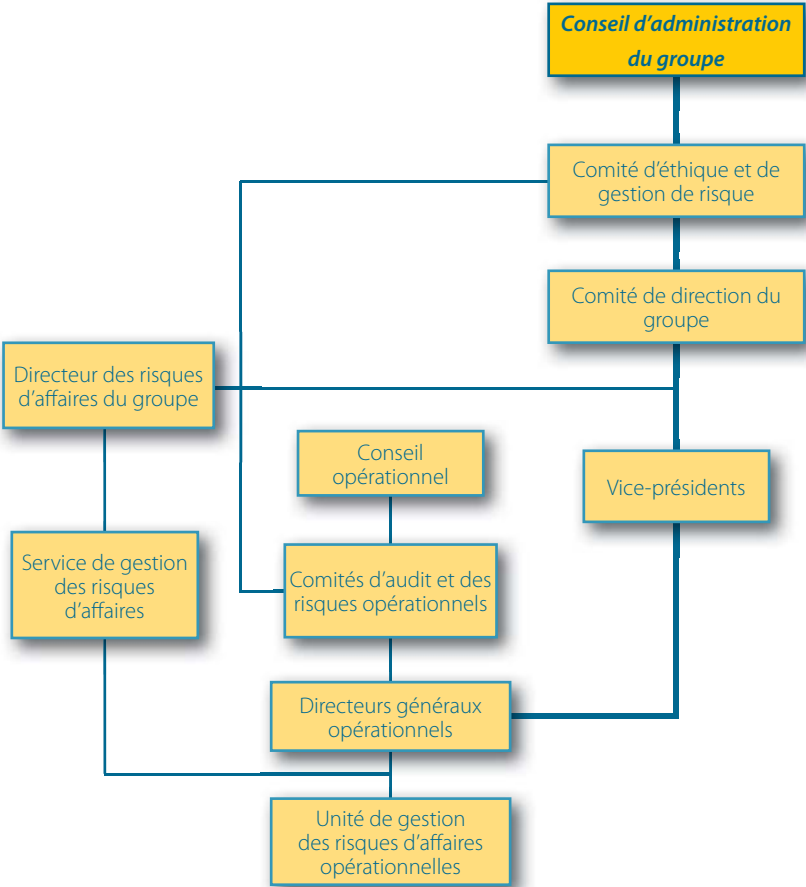
MTN dispose d'une structure générale de gouvernance et de gestion du risque intégrée basée sur les meilleures pratiques mondiales de gestion du risque guidant nos départements responsables essentiellement de cette activité.

La direction et la fonction de gestion des risques d'affaires du groupe ont le mandat et la responsabilité d'assurer que des processus de gestion du risque sont mis en place dans toutes les zones d'activité conformément au cadre défini par le groupe. L'objectif principal de la fonction de gestion des risques d'affaires du groupe est d'apporter le soutien et les conseils nécessaires à une amélioration continue de la maturité dans la gestion du risque. MTN a, au cours de l'année passée, étendu la fonction de gestion des risques d'affaires à travers le groupe et au niveau opérationnel, ce qui a renforcé davantage les processus de gestion du risque à travers le groupe

Les responsabilités et rôles de gouvernance ayant trait à la gestion du risque sont définis clairement. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit:

- **Conseil d'administration du groupe:**
La responsabilité ultime de la gestion du risque repose sur le conseil d'administration. Le conseil évalue l'efficacité de la gestion du risque de MTN à partir des rapports de risque du comité d'éthique et de gestion du risque du groupe et des informations lui provenant du comité d'audit du groupe.
- **Comité d'éthique et de gestion de risque:** Ce sous-comité du conseil d'administration est l'organisme de supervision de la gestion du risque. Il met en place et approuve le cadre de gestion du risque du groupe et s'assure de l'efficacité générale des pratiques et structures de la gestion du risque. Il examine le profil de risque du groupe et les rapports de la direction sur l'atténuation des principaux risques et s'assure de la communication des questions de risque aux partenaires. Ce comité se réunit régulièrement. Au niveau des opérations internationales, cette surveillance est assurée par les comités d'audit et de risque.
- **Directeur des risques du groupe:** Le directeur des risques du groupe n'est pas responsable de la gestion du risque – ceci est la responsabilité de la direction –, mais doit s'assurer de l'existence d'une structure de gestion du risque efficace et de sa mise en œuvre à travers le groupe. Il effectue ceci à travers l'assistance et la formation de la direction sur ce sujet. Le directeur des risques s'assure aussi de l'existence d'une procédure efficace de communication et d'escalade du risque.
- **Comités d'audit et de risques opérationnels:** Ces comités sont les organismes de supervision du risque pour les opérations internationales de chaque pays et sont des sous-comités de leurs conseils d'administration. Le comité d'audit et de risque remplit aussi le rôle de comité du risque dans tous les pays avec un ordre du jour séparé pour la gestion du risque.
- **Le directeur général et la direction de chaque opération internationale** assument la responsabilité de la gestion quotidienne des opérations et des risques associés aux opérations, assistés en cela par le directeur du risque local ou le chef de l'audit interne. Les directeurs généraux communiquent le profil du risque de leurs opérations à la direction du groupe ainsi qu'au comité d'audit et de risque de leur opération.

Ces rôles et responsabilités sont résumés schématiquement comme suit:



Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque comprend dans les grandes lignes les phases itératives suivantes:

- **Identification du risque** – Les risques sont identifiés de façon continue à travers des discussions sur le sujet, ateliers et analyses de scénarios.
- **Évaluation du risque** – Les risques sont évalués par rapport à leur impact potentiel sur l'organisation et la probabilité d'occurrence et classés suivant leur nature.
- **Stratégies réactionnelles** – Les stratégies réactionnelles dépendent de la nature du risque et peuvent souvent combiner diverses actions telles qu'assurance, externalisation, évitement du risque ou gestion du risque active à travers les personnes, processus et systèmes. Le coût d'atténuation du risque est pris en considération dans l'élaboration des stratégies réactionnelles. Certains risques sont acceptés après considération de leur impact sur l'organisation et de l'appétit du risque du groupe. Les risques de change et les risques de nature politique, économique et réglementaire sont considérés comme étant largement hors du contrôle de MTN. L'atténuation dans ces cas est limitée à des actions réactionnelles pour contrer leur impact, incluant des actions de surveillance continue, de conformité, d'assurance,

de diversification, de couverture ou d'acceptation du risque.

- **Surveillance et communication** – Les risques sont communiqués au niveau approprié de la direction et les stratégies réactionnelles sont suivies continuellement pour évaluer leur progrès et apporter des changements.

Des évaluations de risque ont été effectuées pendant l'année 2007 à travers les 21 opérations de MTN et des plans d'action produits. Toutes les opérations rapportent l'état de leurs risques sur une base trimestrielle au moins.

Paysage du risque de MTN

Le paysage du risque de MTN se compose des principales catégories de risque suivantes:

- Risque d'environnement opérationnel
- Risque réglementaire
- Risque de marketing et de fixation de prix
- TRisque technologique
- Risque humain
- Risque financier
- Risque d'investissement
- Risque d'interruption physique
- Risque de gouvernance
- Risque de réputation
- Risque de relation et de partenariat.

Les changements dans le paysage du risque de MTN pendant la précédente année de même que les progrès accomplis dans l'atténuation des risques sont décrits ci-après:

Risque d'environnement opérationnel

Un groupe opérant dans divers marchés tel que MTN est doit faire face en permanence à des risques de changement dans la stabilité politique des pays dans lesquels il opère et à l'impact de ces changements sur sa rentabilité et ses objectifs stratégiques. Ceci est une considération clé dans la stratégie d'expansion de MTN, en ce qui concerne l'évaluation des risques et bénéfices et de ce fait, l'atténuation active de ce risque est considérée comme une priorité par le groupe. Le groupe a dû faire face à certains problèmes de ce genre dans certains pays tels que le Bénin, la Guinée-Conakry et l'Afghanistan. MTN est passé par une période difficile au Bénin en raison de changements apportés dans les conditions de licence. Ce problème a toutefois été résolu et l'opération du Bénin fonctionne pleinement de nouveau. En Guinée-Conakry, des troubles politiques ont provoqué une instabilité temporaire dans le pays. Ceci n'a toutefois pas influé significativement sur la performance des opérations de MTN dans ce pays. En Afghanistan, une instabilité politique continue a rendu la situation opérationnelle difficile. MTN ainsi que d'autres opérateurs mobiles ont accusé des pertes mineures en raison des violences politiques. Pendant l'année écoulée, une emphase importante

a été mise sur la gestion du risque et les mesures d'atténuation existantes contre des conséquences négatives potentielles ont été renforcées. Parmi ces mesures figurent:

- Une attention continue sur la citoyenneté corporative et les programmes de responsabilité sociale dans chaque pays
- La nomination d'un directeur de crise du groupe et le développement et la mise en œuvre d'un processus de gestion et de pilotage de crise
- Des mesures de sécurité physique et envers le personnel
- La gestion du risque de voyage
- La surveillance continue de l'environnement politique des pays dans lesquels nous opérons
- Des opérations de cantonnement juridique pour limiter les risques systémiques de revers possibles dans les opérations
- Des stratégies et cadres de transfert de risque appropriés.

Risque réglementaire

Les organismes de contrôle de certains pays où opère MTN manquent de maturité, exposant MTN à des risques dans ce domaine. Les stratégies réactionnelles mises en place pour gérer ce risque incluent:

- Une conformité stricte aux règlements existants
- Une exécution de toutes les fonctions légales et réglementaires dans chaque pays

- Une participation active dans l'établissement des cadres réglementaires
- Une participation active dans les procédures de règlement et de l'élaboration des règlements
- Des actions d'influence de politique aux niveaux législatif, exécutif et ministériel, suivant les circonstances appropriées
- La gestion de la relation avec les gouvernements et les organismes de contrôle
- Une attention continue sur la citoyenneté corporative et les programmes de responsabilité sociale dans chaque pays.

Risque de marketing et de fixation de prix

L'expansion de MTN à travers les divers marchés d'Afrique et du Moyen-Orient a réduit sa dépendance sur certains marchés. Des changements défavorables potentiels dans ces marchés auront maintenant moins d'impact sur le groupe. Toutefois, nous dépendons encore énormément des marchés de l'Afrique du Sud et du Nigeria.

De grosses entreprises multinationales pénètrent de plus en plus sur les marchés où opère MTN. Ce qui exige de MTN qu'il adapte sa stratégie de marketing et repositionne ses produits et services pour rester compétitif et satisfaire la demande des clients. En outre, l'utilisation de fournisseurs locaux en combinaison avec les fournisseurs internationaux assure que la demande

du marché est comprise et satisfaite. Les risques de fixation de prix dans certains marchés demeurent un sujet d'attention pour le groupe. Ce risque est atténué par des propositions de valeur orientées vers des segments ciblés afin de gérer et gérer les clients passés à la concurrence et engager la fidélité du client.

Risque technologique

Le risque technologique est vu par MTN à partir de perspectives interne et externe. Les perspectives internes se réfèrent à la disponibilité, l'extensibilité, la qualité et l'efficacité des réseaux et systèmes informatiques de MTN. Les perspectives externes se réfèrent aux risques ou occasions de changements dans le monde de la technologie.

À partir d'une perspective interne, la croissance rapide de la demande dans certains pays tels que le Nigeria et le Ghana, par exemple, a causé des contraintes de capacité de réseau forçant MTN à accélérer son programme d'installation d'infrastructure de réseau. MTN poursuivra en 2008 son important programme de capitalisation de réseau. MTN a aussi accompli des progrès importants dans l'amélioration de la maturité de ses systèmes informatiques et processus métier, soutenant ceux-là par des projets d'uniformisation à travers tout le groupe.

Des processus d'uniformisation basés sur les référentiels de meilleures pratiques de l'industrie, par exemple eTOM et ITIL, assurent une uniformité de pratiques à travers le groupe et réduisent les risques opérationnels. Nous allons, pendant 2008, uniformiser les processus métier et les fonctionnalités techniques communes de toutes les opérations dans les secteurs de la facturation, de la fraude et de l'assurance des recettes. La mise en œuvre de la gestion régionale et des structures de soutien apportera une aide additionnelle à ce processus.

À partir d'une perspective externe, parmi les développements technologiques qui pourraient accroître le profil de risque technologique de MTN se trouvent les systèmes tels que WiMax, 3G Evolution et LTE, de même que la nouvelle génération de services convergents et d'infrastructure de réseau. Le projet WiMax a évolué du stade de recherche et développement au stade opérationnel complet dans certaines opérations, permettant ainsi à MTN de faire face à la concurrence dans ce domaine. La prochaine génération de services convergents et infrastructure NGN incluent des technologies telles que la téléphonie sur protocole Internet (VoIP), la messagerie instantanée et d'autres technologies IP et services mobiles Internet/telco 2.0, qui s'insèrent dans et convergent avec les

domaines de la téléphonie fixe et mobile, Internet et médias. MTN a réalisé des progrès intéressants dans ce domaine avec la diversification des sources de recettes par l'établissement de fournisseurs d'accès Internet dans un certain nombre d'opérations existantes.

MTN a accompli des progrès significatifs également dans l'offre de solutions innovantes exploitant les avantages de la convergence au bénéfice de ses clients. Ceci a été réalisé grâce à une augmentation des accès Internet à travers des réseaux mobiles et le lancement de solutions de réseau social telles que NokNok en Afrique du Sud.

MTN se tient constamment au courant de la maturité de ces technologies et de l'évolution de la demande sur les marchés pour s'assurer qu'il maintient sa compétitivité dans ces nouvelles technologies.



L'objectif de MTN à l'égard de la gestion de risque est d'incruster le processus dans la gestion quotidienne des affaires du groupe.



Risque humain

L'expansion de MTN et son évolution en une société véritablement internationale ont apporté plus de compétence au groupe et augmenté sa capacité à attirer les compétences qui lui sont nécessaires, tout en lui donnant plus de flexibilité dans le déploiement de son personnel. Toutefois, le manque de personnel compétent dans l'industrie des télécommunications reste une difficulté du point de vue d'attraction et maintien du personnel. Nous savons que la clé de notre succès repose sur notre personnel. De ce fait, nous mettons en œuvre certaines d'initiatives, parmi lesquelles figure la création d'un comité de gestion de talents, qui opérera sous la supervision du comité de direction du groupe. L'objectif de ce comité est d'œuvrer au développement et au maintien des talents à travers le groupe. D'autres initiatives incluent les programmes de développement de leadership, de gestion de performance et de planification de succession. MTN a l'intention en 2008 de créer un centre de formation pour le groupe afin d'assurer une formation poussée de son personnel.

Risque financier

Rapatriement des bénéfices

MTN a continué à rapatrier avec succès ses bénéfices sous forme de dividendes, remboursements de prêts ou commissions de gestion, de la majorité de ses opérations. Une mise en œuvre lente de la législation a influé sur les versements en provenance de la Syrie, créant une incertitude à la suite de la libération des marchés financiers. Aucun dividende n'a été déclaré au Ghana (en raison d'un litige d'actionnariat non résolu). Une partie des activités de gestion de la trésorerie comprend la gestion de la conversion des devises locales pour assurer une fixation de prix effective et limiter les risques de trésorerie. La disponibilité de devises étrangères et l'impact des sanctions demeurent toutefois des risques pour le groupe. Ceci est surveillé de près.

Risque de change

Le groupe opère internationalement et, de ce fait, est exposé aux risques de change. Les risques de change sont de natures diverses et complexes. Quelques-uns de ces risques sont dus à la conversion des devises locales en rand sud-africain. Les risques de change qui sont contrôlés de près sont ceux ayant trait à l'inadéquation des charges opérationnelles

ou capitales, ou des actifs et passifs par rapport aux flux de recettes. Nous maîtrisons ceci autant que possible en établissant des contrats en devises locales afin d'assurer des couvertures naturelles. Quand cela n'est pas possible, nous effectuons des couvertures à travers des produits dérivés, si ceux-là sont disponibles sur le marché. MTN ne couvre pas les risques de transactions et ne prend aucune position spéculative en devise. Une politique de devises contenue dans la politique de trésorerie règle la gestion de ces risques.

Risque de crédit

Les risques de créances douteuses des abonnés de MTN ont toujours été bas, car la base d'abonnés de MTN est constituée principalement de clients prépayés.

Les risques de créances douteuses des distributeurs clés sont également bas en raison de notre politique rigoureuse de crédit et de termes de paiement.

Le recouvrement des dettes d'interconnexion de certains opérateurs dans certains pays est problématique et demeure un risque pour le groupe. L'expansion de MTN a atténué l'impact de ce risque sur le groupe à la suite d'une réduction de notre dépendance de

certains marchés présentant ce type de risque.

Impôts

MTN demeure exposé à des risques de changements dans la législation fiscale et aux conséquences éventuelles de ces changements. Le groupe opère dans des juridictions où la maturité des organismes d'impôts varie. Ce risque est géré à travers une stricte conformité à la réglementation fiscale, des audits externes et l'utilisation de service de conseillers en impôts là où cela s'avère nécessaire. Les fonctions d'impôts du groupe conseillent les opérations et assurent la pratique d'une politique cohérente. Des progrès additionnels ont été réalisés dans ce domaine avec la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques d'impôts

Assurance des recettes

Les pertes de recettes dues aux inefficiences de processus ou de systèmes demeurent un risque. En raison de la nature complexe du problème et des contraintes de ressources, la mise en œuvre et l'uniformisation des procédures d'assurance des recettes ont été plus lentes que prévu. Nous avons toutefois réussi certains changements et le projet est sur la bonne voie.

Risque d'investissement

La philosophie de MTN, accentuée par notre vision d'être le leader des fournisseurs de services télécommunications dans les marchés émergents, est qu'il est vital pour le groupe d'exploiter toutes les opportunités de ces marchés tout en équilibrant les risques et bénéfices. En raison des forts coûts d'investissements d'origine requis dans l'industrie, il est crucial que les décisions d'investissement soient basées sur des examens judicieux approfondis et que les risques soient compris et mesurés en termes de risques/recettes. Tout échec à cet égard peut entraîner des pertes considérables. Bien que les risques d'investissement soient une réalité, MTN est confiant que son portefeuille d'investissement est suffisamment diversifié pour atténuer l'impact des pertes/échecs d'investissement possibles.

Risque d'interruption physique

La rentabilité et la durabilité des opérations sont soumises aux risques de panne étendue de réseaux GSM, de points d'accès internationaux et de systèmes informatiques, causée par des désastres, sabotages, ou défaillances de matériels/logiciels. S'il n'est pas possible, dans la plupart des cas, d'éliminer la probabilité d'une telle panne, il est par contre possible de réduire son impact éventuel, à travers des stratégies d'atténuation telles que

la redondance d'infrastructure et les plans d'urgence de rétablissement d'opérations. L'important programme d'expansion capitale de MTN prévu pour 2008 et notre projet d'uniformisation de nos processus vont, dans cette optique, accentuer notre capacité de recouvrement en cas d'événement désastreux.

Risque de gouvernance

En tant qu'entreprise multinationale opérant sur deux continents et cotée sur la Bourse de Johannesburg (JSE), MTN maintient un niveau de gouvernance élevé à travers des structures importantes, telles que la supervision par le conseil d'administration, et l'établissement des cadres de gestion ainsi que l'adhérence aux politiques et procédures. Un effort particulier a été fait pendant la période pour intégrer ces structures à travers tout le groupe après l'acquisition de Investcom en 2006. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place de comités d'audit et du risque dans toutes les nouvelles opérations, la création des fonctions de gestion des risques d'affaires dans la plupart des nouvelles opérations et les évaluations des risques de performance dans toutes les opérations. MTN poursuivra en 2008 ses efforts d'amélioration des pratiques de gouvernance.

Risque de réputation

Le comité de direction du groupe accorde une attention permanente à la gestion de la réputation de MTN vis-à-vis des abonnés, actionnaires et médias. En outre, MTN a renforcé son département d'affaires du groupe à travers la nomination de Nozipho January-Bardill comme directeur des affaires du groupe. Nozipho, ancien ambassadeur d'Afrique du Sud en Suisse, apporte une riche expérience à MTN. De plus, MTN continue à accorder beaucoup d'attention à la gestion de la durabilité ainsi qu'aux fonctions dédiées aux relations envers les actionnaires. Le groupe a reçu plusieurs récompenses dans le passé pour l'importance qu'il accorde à la gestion de la durabilité, incluant les contributions faites à travers les fondations MTN sous sa politique de responsabilité sociale d'entreprise.

Risque de relation et de partenariat

Les partenaires d'affaires ainsi que les filiales de MTN jouent un rôle important dans l'établissement de bonnes relations avec les organismes de contrôle et notre base d'abonnés, et représentent pour nous une force clé. Tout problème dans ce type de relation ou perte de solidité financière de la part de nos partenaires peut avoir un impact négatif sur nos opérations ou causer des dommages à notre réputation. MTN atténue ce risque en adoptant une politique prudente dans le choix de ses partenaires d'affaires, des représentants des actionnaires locaux siégeant sur les conseils d'administration de ses filiales, des accords entre actionnaires et en entretenant une relation interactive entre les actionnaires/administrateurs locaux et les administrateurs du groupe.

Termes et acronymes

2G	Deuxième génération
3G	Troisième génération
Afcon	Coupe d'Afrique des Nations
ADR	Certificat américain de titres en dépôt
ARPU*	Revenu moyen par abonné par mois
BA	Taux d'acceptation bancaire
BEE	Responsabilisation économique des noirs (Black economic empowerment)
BOT	Construire, opérer et transférer (Build operate and transfer)
Bps	Points de base
BTS	Station de base
BWP	Pula botswanais
Capex	Dépenses capitales
CDMA	Code-Division Multiple Access
CFA	Franc Communauté financière africaine
CGU	Unité génératrice de trésorerie
CSR	Responsabilité sociale d'entreprise
CYP	Livres cypristes
dti	Département sud-africain du commerce et de l'industrie
E	Emalengeni
EASSy	Système de câble sous-marin d'Afrique de l'Est
EBITDA	Earnings before interest, tax, depreciation and amortisation (Excédent brut d'exploitation – EBE)
ECA	Electronic Communications Act d'Afrique du Sud
ECICSA	Export Credit Insurance Corporation of South Africa
EPS	Bénéfice par action
eTOM	Plan amélioré d'exploitation des télécommunications (enhanced telecom operations map)
EUR	Euro
EURIBOR	Taux interbancaire pour l'euro – Tibeur (Interbank Offered Rate)
EVD	Vente de crédit de communication (Electronic voucher distribution)
EXCO	Comité de direction
FEC	Contrat de change à terme (Forward Exchange Contract)

*Le RMPA est mesuré sur une base mensuelle. Les recettes (incluant les produits d'interconnexion, mais excluant les recettes de connexion et d'itinérance des visiteurs) sont divisées par une moyenne pondérée de la base d'abonnés sur la période rapportée.

FIFA	Fédération internationale de Football Association
FIPPA	Loi sur la promotion et la protection des investissements étrangers (Foreign Investment Promotion and Protection Act)
GDP	Produit intérieur brut
GHC	Cedi ghanéen
GPRS	Service de communication radio en mode paquet (General packet radio service)
GRI	Global Reporting Initiative
GSM	Système global de communication mobile (Global system for mobile communications)
HEPS	Bénéfice headline par action
HIV/Aids	Virus immunodéficience humain/syndrome d'immunodéficience acquis
HSDPA	Service de transmission par paquet de données à haute vitesse (High speed downlink packet access)
IAS	International Accounting Standards
ICASA	Organisme de réglementation indépendant des communications de l'Afrique du Sud (Independent Communications Authority of South Africa)
ICT	Technologies de l'information et de la communication
IFC	Société internationale de financement
IFRIC	Comité international des normes comptables (International Financial Reporting Interpretation Committee)
IFRS	Normes comptables financières internationales (International Financial Reporting Standards)
IP	Protocole Internet
IRR	Riyals iraniens
IS	Système d'information
ISO	Organisation des normes internationales (International Standards Organisation)
ISP	Fournisseur d'accès Internet
ITIL	Bibliothèque des infrastructures des technologies de l'information (Information technology infrastructure library)
IVR	Réponse vocale interactive (Interactive voice response)
JSE	JSE Limited – la Bourse sud-africaine
JIBAR	Taux interbancaire de Johannesburg (Johannesburg Interbank Agreed Rate)
King II	Le rapport du comité King sur la gouvernance d'entreprise de 2002
LCs	Lettres de crédit
Loerie	Marques d'approbation de l'industrie de publicité sud-africaine
LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres – TIOL (London Interbank Offered Rate) Taux interbancaire offert en Allemagne (German Interbank Offered Bank)
LTE	Évolution à long terme

Termes et acronymes *suite*

MCharge	Le mécanisme de recharge virtuel de MTN
MENA	La région du Moyen-Orient et Afrique du Nord comprenant les opérations de l'Iran, Afghanistan, Syrie, Yémen et Chypre
MMS	Service de messagerie multimédia (Multimedia messaging service)
MNP	Portabilité de numéro de mobile
MOU	Minutes d'utilisation
MPLS	Commutation multiprotocole par étiquette (Multiprotocol label switching)
NCC	Commission des communications nigérienne
NGN	Réseautage nouvelle génération
NGN	Niara nigérien
NIBOR	Taux interbancaire offert en Norvège
NokNok	Le service de messagerie chat sociale instantanée de MTN, lancé en 2007
NTC	National Telecommunications Corporation
off-net	Appels téléphoniques émanant de et se terminant sur des réseaux différents
OIETAI	Organisation pour l'investissement et l'assistance économique et technique en Iran
on-net	Appels téléphoniques émanant de et se terminant sur le même réseau
PAT	Résultat après impôts
PAYG	Utilisez-payez (Pay as you go)
PIC	Public Investment Corporation
postpaid/contract	Les services pour lesquels les abonnés possèdent des contrats et règlent leurs factures mensuellement
PTO	Opérateur de télécommunications publiques
prepaid	Les services pour lesquels l'abonné paie d'avance
PSTN	Réseau téléphonique public commuté (Public switched telephone network)
PWC	PricewaterhouseCoopers
RICA	Loi sur l'interception et la communication d'information (Communication related information Act)
SAICA	Institut sud-africain d'experts comptables
SARS	Services de revenus sud-africains (South African Revenue Services)
SARs	Plan de droits de plus-value d'action
SDD	Dinars soudanais

SEA	La région Afrique du Sud et Afrique de l'Est comprenant les opérations suivantes : Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Botswana, Ouganda et Rwanda.
SHE	Sécurité, santé et environnement
SIM	Module d'identité d'abonné
SME	Petite et moyenne entreprise
SMS	Service de messages texte
SP	Prestataire de service
SPE	Entités à vocation spéciale
STC	Impôts secondaires sur les sociétés
SPV	Véhicule utilitaire
STRATE	Transactions boursières totalement électroniques
subscriber**	Un client qui a participé à une activité génératrice de recettes depuis les 90 derniers jours
SYP	Livre syrienne
UCT	Université de Cape Town
Unisa	Université de l'Afrique du Sud
USD	Dollar US
UGX	Shilling ougandais
VGC	VGC Communications Limited
VoIP	Téléphonie sur protocole Internet
WECA	La région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale comprenant les opérations suivantes : Nigeria, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Liberia, République de Guinée, Guinée-Bissau et Congo Brazzaville
WiMax	Interopérabilité mondiale de l'accès micro-onde/technologie sans fil à large bande (Worldwide interoperability for microwave access/broadband wireless technology)
ZAR	Rand sud-africain
ZCA	Autorité de contrôle des communications zambienne
ZMK	Kwacha zambien

***Les abonnés sud-africains (et ainsi les RMPA) incluent maintenant les publiphones communautaires dans les prépayés et les fournisseurs d'application dans les postpayés. Les périodes précédentes ont été ajustées pour permettre des comparaisons.*

Sommaire

130	■	Déclaration des responsabilités des administrateurs
131	■	Attestation de la secrétaire de la société
132	■	Rapport des commissaires aux comptes
133	■	Rapport des administrateurs
152	■	Principales conventions comptables
180	■	Compte de résultat du groupe
181	■	Bilan du groupe
182	■	État des variations des capitaux propres du groupe
183	■	Tableau des flux de trésorerie du groupe
184	■	Notes aux états financiers du groupe
237	■	Compte de résultat de la société
237	■	Bilan de la société
238	■	État des variations des capitaux propres de la société
239	■	Tableau des flux de trésorerie de la société
240	■	Notes aux états financiers de la société
244	■	Annexe 1: Participation dans les filiales et coentreprises
248	■	Annexe 2: Participation dans les sociétés associées



Leadership

L'excellence c'est l'aptitude à
améliorer la qualité de ce que vous avez
à offrir. (Rick Pitino)



Déclaration des responsabilités des administrateurs

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les administrateurs sont responsables de la préparation, de l'intégrité, et de la présentation d'une image fidèle des états financiers du groupe MTN et de ses filiales en conformité avec les normes de l'International Financial Reporting Standards (« IFRS ») et la Loi sur les sociétés, 61 de 1973 ainsi modifiée (« la Loi sur les sociétés »). Les états financiers présentés aux pages 133 à 249 ont été préparés en conformité aux normes IFRS et à la Loi sur les sociétés et incluent des montants basés sur des estimations et jugements effectués par la direction.

Les administrateurs considèrent qu'en appliquant les normes IFRS lors de la préparation des états financiers, ils ont utilisé la méthode comptable la plus appropriée, que ces normes ont été appliquées de façon cohérente et soutenues par des estimations et jugements raisonnables et prudents, et que toutes les normes applicables ont été suivies. Les administrateurs sont satisfaits que les informations contenues dans les états financiers constituent une présentation juste du résultat opérationnel pour l'année et de la position financière du groupe et de la société à la fin de l'exercice audité, en conformité aux normes IFRS.

Les administrateurs sont responsables de s'assurer que les documents comptables sont tenus. Les documents comptables divulguent, avec une précision raisonnable, la position financière et les résultats du groupe et de la société et permettent aux administrateurs d'assurer que les états financiers sont conformes à la législation applicable.

Le groupe MTN opère dans un environnement de contrôle établi, qui est documenté et actualisé régulièrement. Ceci comprend les procédures de gestion du risque et de contrôle interne conçues pour fournir l'assurance, non absolue toutefois, que les actifs sont protégés et que les risques auxquels le groupe peut être confronté sont contrôlés. Toute nouvelle acquisition qui ne rencontre pas les mêmes normes et procédures sera intégrée dans le groupe et, lors de cette intégration, l'uniformité de normes sera réalisée. Rien n'a été porté à l'attention des administrateurs qui indique qu'une défaillance significative quelconque s'est produite dans le fonctionnement de ces contrôles, procédures et systèmes pendant l'année.

Les états financiers ont été préparés conformément au principe de continuité de l'exploitation. Sur la base des prévisions et des ressources de trésorerie disponibles, les administrateurs n'ont aucune raison de penser que le groupe, ou quelque société formant partie du groupe, ne continuera pas ses activités pendant les douze prochains mois. Ces états financiers confirment la viabilité du groupe et de la société.

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Incorporated et SizweNtsaluba vsp, ont audité conjointement les états financiers et leur rapport d'audit sans réserve est présenté à la page 132.

Les états financiers annuels du groupe et de la société qui apparaissent aux pages 133 à 249 ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 mars 2008 et ont été signés en son nom par :



MC Ramaphosa
Président

Fairland
18 mars 2008

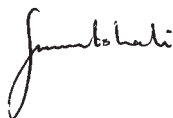


PF Nhleko
Président-Directeur général

Attestation de la secrétaire du groupe

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Conformément à la section 268 (d) de la Loi sur les sociétés, 61 de 1973 ainsi modifiée (« Loi sur les sociétés»), je certifie, au mieux de ma connaissance et de ma croyance, que la société a déposé au conservateur du registre des sociétés pour l'année terminée le 31 décembre 2007, tous les relevés requis par une société anonyme en conformité à la loi sur les sociétés et que ces relevés sont véridiques, corrects et actuels.



SB Mtshali

Secrétaire du groupe

18 mars 2008

Rapport des commissaires aux comptes

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Aux membres du groupe MTN

Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers et des états financiers du groupe MTN, qui comprennent le rapport des administrateurs, le bilan et le bilan consolidé au 31 décembre 2007, le compte de résultat et le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres et l'état des variations des capitaux propres consolidé, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'année, et un résumé des principales conventions comptables et autres notes explicatives, comme détaillées aux pages 133 à 249.

La responsabilité des administrateurs à l'égard des états financiers

Les administrateurs de la société sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers en conformité avec les normes IFRS, et les exigences légales et réglementaires de la Loi sur les sociétés d'Afrique du Sud. Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes relatifs à la préparation et la présentation d'une image fidèle des états financiers ne contenant aucune déclaration inexacte relative à des cas de fraude ou d'erreur, la sélection et l'application des méthodes comptables appropriées, et l'application, en toutes circonstances, d'un jugement raisonnable dans les estimations comptables.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections les exigences d'éthique et que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit comprend l'examen des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du commissaire aux comptes, notamment en ce qui concerne les risques d'anomalies significatives des états financiers, dues à des cas de fraude ou d'erreur. Lorsqu'il évalue ces risques, le commissaire aux comptes tient compte du contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers par l'entité pour concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une mission d'audit comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et du caractère raisonnable des estimations comptables du conseil d'administration, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour étayer notre avis.

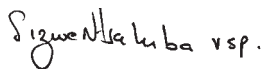
Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la société et du groupe au 31 décembre 2007, et de leur performance financière et flux de trésorerie pour l'exercice clôturé, en conformité avec les normes IFRS, et les exigences légales et réglementaires de la Loi sur les sociétés d'Afrique du Sud.



PricewaterhouseCoopers Inc.

Administrateur : S Sooklal
Commissaire aux comptes agréé
Sunninghill
18 mars 2008



Sizwe Ntsaluba vsp

Partenaire : A Mashifane
Commissaire aux comptes agréé
Woodmead
18 mars 2008



Rapport des administrateurs

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les administrateurs ont le plaisir de soumettre leur rapport sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2007.

Nature de l'activité

Le groupe MTN (le « groupe » ou la « société ») est engagé dans l'activité d'investissement dans l'industrie de télécommunications à travers ses filiales, coentreprises et sociétés associées.

Revue des résultats financiers et activés

La revue des résultats financiers et des activités du groupe MTN est contenue dans les rapports du Président, du Président-Directeur général, du directeur financier du groupe, du directeur de l'exploitation du groupe et dans les états financiers.

Filiales

Les détails des entités dans lesquelles le groupe MTN possède une participation directe ou indirecte sont contenus dans les annexes 1 et 2 des états financiers aux pages 244 à 249.

Fusions et acquisitions

Aucune acquisition ou cession significative n'a eu lieu pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Résolutions significatives

Les détails des résolutions spéciales et autres résolutions de nature significative adoptées par la société et ses filiales pendant l'année terminée le 31 décembre 2007 en vertu des conditions de cotation du JSE sont :

1. D'approuver une résolution accordant au groupe ou une filiale du groupe l'autorisation de procéder à l'acquisition d'actions dans la société;
2. MTN Nigeria Communications Limited a recommandé l'adoption de résolutions spéciales le 8 novembre 2007 en relation à :
 - Modification du mémorandum et des statuts de la société pour refléter la nouvelle structure de l'actionnariat;
 - Modification des provisions relatives aux droits de vote des détenteurs d'actions prioritaires sur une résolution
 - (i) variant les droits attachés aux actions prioritaires ou (ii) à la liquidation de la société;
 - Modification des statuts par l'introduction d'un nouvel article (Article 59) pour refléter les termes des actions prioritaires émises par la société.

Conseil d'administration et secrétaire du groupe

Il n'y a pas eu de changement au conseil d'administration du groupe pendant l'année terminée le 31 décembre 2007.

Conformément aux statuts de la société, un tiers des membres du conseil d'administration doit se retirer par rotation à chaque assemblée générale annuelle. Les administrateurs se retirant sont ceux qui ont siégé au conseil d'administration pour les plus longues périodes depuis leur dernière réélection et ceux qui ont été nommés entre les assemblées générales annuelles.

Les profils des administrateurs qui souhaitent leur réélection sont contenus dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle qui forme partie des états financiers annuels.

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les administrateurs se retirant par rotation en termes des statuts à la prochaine assemblée générale annuelle sont Mme KP Kaylan, MM RD Nisbet, JHN Strydom et Sheikh AH Sharbatly. Les profils des administrateurs se retirant par rotation peuvent être consultés à la page 253 de l'avis aux actionnaires.

La composition et les profils des administrateurs du conseil d'administration figurent aux pages 8 à 13.

La secrétaire du groupe est Mme SB Mtshali, dont les adresses professionnelle et postale sont :

Adresse professionnelle	Adresse postale
216 – 14th Avenue	Private Bag 9955
Fairland	Cresta
2195	2118

Intérêts des administrateurs et cadres

Aucun contrat n'a été conclu, pendant l'exercice audité, dans lequel des administrateurs ou cadres du groupe avaient un intérêt qui a influé de façon significative sur l'activité du groupe. Les administrateurs n'ont aucun intérêt dans aucune entité tierce ou société responsable de la gestion d'une activité quelconque du groupe. Les rémunérations et avantages des administrateurs exécutifs sont déterminés par le comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise du groupe et approuvés par le conseil d'administration. Aucun contrat à long terme n'existe entre les administrateurs exécutifs et le groupe, à l'exception du contrat de service entre le Président-Directeur général du groupe et le groupe, qui a débuté le 1er juillet 2002 et s'est terminé le 30 juin 2007. Les actionnaires ont, toutefois, approuvé le renouvellement du contrat du Président-Directeur général à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 13 juin 2007 et le nouveau contrat arrivera à expiration le 30 juin 2010.

Capital-actions

Capital-actions autorisé

Il n'y a pas eu de changement dans le capital-actions autorisé du groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le capital-actions ordinaire autorisé du groupe MTN s'élève à 2,5 milliards d'actions de 0,01 cent chacun. Les mouvements suivants ont eu lieu dans le capital-actions ordinaire émis du début de l'année financière à la date de ce rapport :

Capital-actions émis

Le capital-actions émis de la société a été augmenté pendant cette année par l'allocation et l'émission d'actions aux employés qui ont exercé des options d'achats d'actions aux termes du plan d'option d'achat d'actions de groupe MTN. L'allocation s'est effectuée ainsi :

3 171 671	à 9,31 rands
119 820	à 12,88 rands
416 475	à 13,53 rands
200 000	à 16,81 rands
371 974	à 27,00 rands
249 584	à 40,50 rands

De ce fait, au 31 décembre 2007, le capital-actions émis de la société était de 186 480 rands (décembre 2006 : 186 027 rands) comprenant 1 864 797 807 (décembre 2006 : 1 860 268 283) actions ordinaires de 0,01 cent chacun. Aucune action propre n'était détenue à la date de ce rapport.

Contrôle du capital-actions non émis

Les parts ordinaires non émises sont sujettes à l'autorité générale accordée aux directeurs selon les termes de la section 221 de la loi sur les sociétés, 1973 (Acte No 61 de 1973) (« loi sur les sociétés »). Dans la mesure où l'autorité générale demeure valide seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le 19 juin 2008, il sera demandé aux membres lors de la réunion de considérer une résolution ordinaire plaçant lesdites actions à un maximum de 10 % du capital-actions émis de la société sous le contrôle des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Des détails supplémentaires concernant les actions autorisées et émises ainsi que la prime d'émission pour l'année terminée le 31 décembre 2007 apparaissent dans la note 17 aux états financiers annuels du groupe MTN.

Acquisition des actions de la société

Lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu le 13 juin 2007, les actionnaires ont donné leur approbation générale à la société ou à ses subsidiaires selon les termes des sections 85 et 89 de la Loi sur les sociétés, à travers une résolution spéciale, pour l'acquisition de ses propres actions. Dans la mesure où l'autorité générale demeure valide seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le 19 juin 2008, il sera demandé aux membres lors de l'assemblée de considérer une résolution spéciale renouvelant cette approbation générale jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Distribution aux actionnaires

Un dividende de 136 cents par action (décembre 2006 : 90 cents par action) se montant à 2 536 millions de rands (décembre 2006 : 1 675 millions de rands) en relation à l'exercice budgétaire au le 31 décembre 2007 a été déclaré le mardi 18 mars 2008, payable aux actionnaires enregistrés au 11 avril 2008. Les paiements de futurs dividendes dépendront de l'évaluation menée par le conseil d'administration concernant les bénéfices du groupe MTN, sa position financière, y compris ses besoins en trésorerie, les possibilités de bénéfices futurs et d'autres facteurs.

Les actionnaires du registre sud-africain qui ont dématérialisé leurs actions ordinaires reçoivent le paiement de leurs dividendes électroniquement, tel qu'il est fourni par STRATE. Pour les actionnaires qui n'ont pas encore dématérialisé leurs actions sous forme certifiée, la société gère un service de transmission de fonds électronique, à travers lequel les dividendes peuvent être électroniquement transférés aux comptes bancaires des actionnaires. Ces actionnaires sont encouragés à utiliser cette méthode de paiement pour tous les dividendes futurs.

Résultat de l'exploitation

	Année terminée le 31 décembre 2007 millions de rands	Année terminée le 31 décembre 2006 millions de rands
Ensemble des bénéfices nets en:		
Filiales	13 259	10 872
Sociétés communes	134	63
Sociétés associées	8	23
	13 401	10 958
Ensemble des pertes nettes en:		
Filiales	(2 111)	(192)
Sociétés communes	(682)	(156)
	(2 793)	(348)

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les états financiers sur les pages 133 à 249 présentent la position finale en entier, les résultats des opérations et les flux de trésorerie du groupe. La note 1 figurant aux états financiers fournit une analyse des résultats financiers par segment géographique.

Intérêts des actionnaires

Actionnaires principaux

Les informations suivantes ont été extraites du registre des actions de la société au 31 décembre 2007 :

	Décembre 2007		Décembre 2006	
Les actionnaires désignés détenant plus de 5 % du capital-actions émis de la société :	Nombre d'actions	% du capital-actions émis	Nombre d'actions	% du capital-actions émis
Nedcor Bank Nominees Limited	686 542 027	36,82	717 004 224	38,54
Standard Bank Nominees (Tvl) (Propriétaire) Limited	575 585 098	30,87	554 492 303	29,81
First National Nominees (Propriétaire) Limited	308 704 138	16,55	260 115 971	13,98
Répartition des actionnaires ordinaires				
Public	1 437 498 643	77,09	1 432 667 637	77,01
Non-public	427 299 164	22,91	427 600 646	22,99
– Directeurs du groupe MTN et des principales subsidiaries	645 089	0,03	875 476	0,05
– Programme d'encouragement d'actionnariat du groupe MTN	—	—	12 675	—
– Fonds de prévoyance du personnel MTN Ouganda	1 500	—	2 400	—
– Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (M1 Limited)	183 152 564	9,82	183 210 084	9,85
– Newshelf 664 (Propriétaire) Limited	243 500 011	13,06	243 500 011	13,09
Capital-actions total émis	1 864 797 807	100,00	1 860 268 283	100,00

Déclaration en accord avec la section 140A (8) (a) de la Loi sur les sociétés et paragraphe 8,63 des conditions d'admission à la Bourse de JSE

Conformément aux informations reçues par les directeurs, les actionnaires suivants ont détenu des actions en excès de 5% du capital-actions ordinaire de la société:

	Décembre 2007		Décembre 2006	
Propriétaires véritables détenant 5 % ou plus	Nombre d'actions	% du capital-actions émis	Nombre d'actions	% du capital-actions émis
Public Investment Corporation	247 425 249	13,27	244 104 739	13,12
Newshelf 664 (Propriétaire) Limited*	243 500 011	13,06	243 500 011	13,09
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (M1 Limited)	183 152 564	9,82	183 210 084	9,85

*Des détails supplémentaires concernant l'actionnariat Newshelf 664 sont fournis aux pages 147 et 148.

Certains de ces actionnaires sont partiellement ou entièrement compris dans les sociétés désignées à la page 132. A l'exception de ceci, la société n'a pas connaissance d'actionnariat détenu par toute autre partie qui serait de 5 % ou plus dans la société.

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action du groupe MTN

Le groupe a établi des plans d'options d'achat et de droits de plus-value d'actions (désignés conjointement comme « les plans »). Les employés éligibles, y compris les directeurs exécutifs, peuvent y participer en accord avec les règles des plans. Les plans sont conçus pour enregistrer et reconnaître les contributions des directeurs exécutifs et du personnel éligible et pour fournir des encouragements servant à contribuer à la croissance continue de la société.

Selon les termes de plan d'option d'achat d'actions de la société, le nombre total d'actions qui peut être attribué dans le contexte du programme ne peut, à aucun moment, dépasser 5 % du capital-actions ordinaire émis par la société et qui est de 81 799 691 actions approuvées par les actionnaires en 2001.

Plan d'option d'achat d'action du groupe MTN (« Le plan d'option »).

Les informations suivantes sont fournies en accord avec les prévisions du plan d'option:

Les périodes d'attente selon le plan sont : 20 %, 20 %, 30 % et 30 % à la date d'anniversaire de la deuxième, troisième, quatrième et cinquième année respectivement, après la date d'attribution. Le prix d'exercice est déterminé en tant que prix de clôture du marché pour les actions du groupe MTN le jour précédant la date d'émission.

Si les options et les droits de plus-value ne sont pas exercés pendant une période de 10 ans à partir de la date d'attribution, ils arrivent à expiration. Par ailleurs, les options et les droits d'appréciation sont perdus si l'employé quitte le groupe avant la période d'attente.

Les détails des options d'action en cours en fin d'année sont:

	Décembre 2007 Nombre d'actions	Décembre 2006 Nombre d'actions
Options attribuées et réservées en début d'année.	11 900 904	17 524 564
Ajustement au bilan de clôture de l'année précédente.	41 140	1 004 990
Ajout : Options attribuées et réservées pendant l'année	—	—
Moins : Options qui ne sont plus réservées en raison de participants quittant le service du Groupe et de l'échéance écoulée des offres	(465 010)	(981 339)
Moins : Options exercées et attribuées en cours d'année	(4 530 308)	(5 647 311)
Options attribuées en fin d'année	6 946 726	11 900 904

Le cours du marché moyen pondéré de l'action aux dates où les options d'action ont été exercées durant l'année était de 118,10 rands.

Les options en cours en fin d'année ont une durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée de six ans (décembre 2006 : sept ans). Aucune option n'a été accordée durant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007.

Les justes valeurs ont été calculées suivant la méthode stochastique. Les facteurs pour le modèle sont:

	Décembre 2007	Décembre 2006
Le prix de l'action moyen pondéré pour la période.	R103,47	R61,82
Le prix d'exercice moyen pondéré	R118,10	R65,01
La durée de vie prévue	4 – 6 years	5 – 7 years
Le taux sans risque	8,94% – 10,04%	8,16% – 11,87%
Le dividende attendu	1,11%	1,02%
La volatilité attendue	32,91% – 34,35%	48,35% – 60,3%

La volatilité attendue a été déterminée en calculant la volatilité historique du prix d'action de la société pendant les sept années précédentes. La durée de vie attendue utilisée dans ce modèle a été ajustée, sur la base de la meilleure évaluation de la direction, en termes d'effets de non-transférabilité, de restrictions d'exercice et de considérations comportementales. Le gain de dividende attendu a été déterminé sur la base de données historiques

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les options exercées pendant l'année ont produit les bénéfices suivants, après coûts de transaction:

	Décembre 2007 Milliers de rands	Décembre 2006 Milliers de rands
Capital-actions ordinaire selon la valeur nominale	*	*
Prime d'émission	60 181	66 878
Bénéfices	60 181	66 878
Juste valeur des actions émises à la date d'exercice	535 032	366 863

*Montant de moins d'un million de rands.

Les options d'actions en cours en fin d'année contiennent les termes suivants :

Nombre En cours	Décembre 2007 Prix d'exercice Rands	Vie contractuelle restante (années)	Nombre En cours	Décembre 2006 Prix d'exercice Rands	Vie contractuelle restante (années)
4 008 500	9,31	4,67	7 261 171	9,31	5,67
119 820	12,88	5,00	239 640	12,88	6,00
596 414	13,53	3,75	1 034 819	13,53	4,75
550 000	16,81	5,58	750 000	16,81	6,58
954 076	27,00	5,92	1 447 774	27,00	6,92
717 916	40,50	6,92	1 167 500	40,50	7,92
6 946 726			11 900 904		

Plan de droit de plus-value d'action du groupe MTN (« Le plan de droit »)

Le comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise du 31 mai 2006, a examiné et approuvé un plan de droit de plus-value pour remplacer le plan d'option de droit existant et qui a ensuite été adopté par le conseil d'administration.

Les droits de plus-value d'action ont été accordés aux employés désignés du groupe MTN. Le prix d'exercice des droits de plus-value accordés varie entre 56,83 rands et 98,50 rands et représente les cours du marché de clôture des actions du groupe MTN à la date de l'attribution. Les droits de plus-value sont réglés en capitaux propres et peuvent être exercés en accord avec les périodes d'attente décrites ci-dessous. Tous les droits expirent après une période de dix ans.

Les détails des allocations faites pendant l'année et les droits de plus-value d'action émis en fin d'année sont listés ci-dessous:

	Nombre de droits	Prix d'exercice
Solde au 31 décembre 2006	6 649 500	
Attribués le 31 mai 2006	3 036 600	R56,83
Attribués le 22 novembre 2006	3 612 900	R71,00
Ajustement au bilan de clôture de l'année précédente.	(10 500)	
Ajustement : attribution du 31 mai 2006	(19 100)	R56,83
Ajustement : attribution du 22 novembre 2006	8 600	R71,00
Droits attribués pendant l'année	920 900	
2 janvier 2007	104 600	R85,30
2 avril 2007	23 700	R98,50
22 juin 2007	792 600	R96,00
Moins : Droits qui ne sont plus réservés en raison du départ des participants du service du groupe et des échéances atteintes	(126 800)	
	(96 700)	R56,83
	(23 800)	R71,00
	(6 300)	R96,00
Droits exercés pendant l'année	(496 360)	
	(458 960)	R56,83
	(37 400)	R71,00
Droits attribués en fin d'année	6 936 740	

Droits en émission en fin d'année

	Restant de vie contractuelle (années)		SAR	Prix d'exercice	Dates d'attente	Droits d'attente
Date d'attribution – 31 mai 2006	7,08	2 028 440	56,83 rands	30/11/2007	20% après 18 mois	405 688
	30/11/2008			20% après 30 mois	405 688	
	30/11/2009			30% après 42 mois	608 532	
	30/11/2010			30% après 54 mois	608 532	
Date d'attribution – 31 mai 2006	8,58	433 400	56,83 rands	31/05/2008	20% après 24 mois	86 680
	31/05/2009			20% après 36 mois	86 680	
	31/05/2010			30% après 48 mois	130 020	
	31/05/2011			30% après 60 mois	130 020	
Date d'attribution – 21 novembre 2006	8,92	3 560 300	71,00 rands	21/11/2008	20% après 24 mois	712 060
	21/11/2009			20% après 36 mois	712 060	
	21/11/2010			30% après 48 mois	1 068 090	
	21/11/2011			30% après 60 mois	1 068 090	
Date d'attribution – 2 janvier 2007	9,00	104 600	85,30 rands	02/01/2009	20% après 24 mois	20 920
	02/01/2010			20% après 36 mois	20 920	
	02/01/2011			30% après 48 mois	31 380	
	02/01/2012			30% après 60 mois	31 380	
Date d'attribution – 2 avril 2007	9,25	23 700	98,50 rands	02/04/2008	33% après 12 mois	7 900
	02/04/2009			33% après 24 mois	7 900	
	02/04/2010			34% après 36 mois	7 900	
Date d'attribution – 22 juin 2007	9,47	786 300	96,00 rands	22/06/2009	20% après 24 mois	157 260
	22/06/2010			20% après 36 mois	157 260	
	22/06/2011			30% après 48 mois	235 890	
	22/06/2012			30% après 60 mois	235 890	

Le prix d'exercice pondéré pour les options accordées pendant l'année est de 96 rands. 413 588 droits de plus-value d'action (2006 : aucun) avec un prix d'exercice de 56,83 rands étaient réalisables en fin d'année.

La durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée en relation avec les droits d'appréciation en cours en fin d'année est d'environ 8,77 années (2006 : 9,71 années).

Une évaluation a été préparée, suivant le modèle scholastique visant à déterminer la juste valeur des droits de plus-value des parts et les dépenses qui seront reconnues pour l'année.

Les facteurs saisis pour le modèle scholastique sont les suivants :

	2007
Prix de l'action à la date de bilan	128,06 rands
La durée de vie prévue	1 à 6 ans
Taux sans risque	8,40% à 10,04%
La volatilité attendue	33,54% à 35,73%
Retour en dividende	1,11%

La volatilité attendue a été déterminée en calculant la volatilité historique du prix de l'action du groupe MTN pendant les sept années précédentes. La durée de vie attendue utilisée dans ce modèle a été ajustée, sur la base de la meilleure évaluation de la gestion, en termes d'effets de non-transférabilité, de restrictions d'exercice et de considérations comportementales. Le gain de dividende attendu a été déterminé sur la base de données historiques.

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les actionnaires sont avisés qu'une résolution ordinaire (résolution ordinaire numéro 5) a été adoptée lors de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2007, selon laquelle le conseil d'administration et les administrateurs du Fonds de fidélité du groupe MTN ont le droit d'accélérer les périodes d'attente dans des circonstances exceptionnelles, à condition que les changements ne permettent à aucun participant d'exercer 100 % des droits d'appréciation qui lui sont accordés avant l'expiration de trois ans à partir de la date de l'attribution. Dans ce contexte, les actionnaires peuvent se référer au tableau ci-dessous afin de noter les dates d'attente en relation aux droits de plus-value d'action du Président-Directeur général du groupe attribués le 21 novembre 2006 et le 2 avril 2007 et qui ont été accélérés pour aligner les dates d'attente à son contrat de service.

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2007.

Nom de l'adjoind du directeur	Bilan au 1er janvier 2007	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2007	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
Groupe MTN									
RS Dabengwa									
Options d'achat d'action	198 420		9,31 rands	02/09/2002	198 420	—	58 220	27,00 rands	01/12/2005
	291 100		27,00 rands	01/12/2003		291 100	58 220	27,00 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action	134 800		56,83 rands	31/05/2006		134 800	26 960	56,83 rands	30/11/2007
	43 400		71,00 rands	21/11/2006		43 400	87 330	27,00 rands	01/12/2007
							8 680	71,00 rands	21/11/2008
	667 720					469 300	26 960	56,83 rands	30/11/2008
							87 330	27,00 rands	01/12/2008
							8 680	71,00 rands	21/11/2009
							40 440	56,83 rands	30/11/2009
							13 020	71,00 rands	21/11/2010
							40 440	56,83 rands	30/11/2010
							13 020	71,00 rands	21/11/2011
PF Nhleko									
Options d'achat d'action	1 993 700		9,31 rands	02/09/2002		1 993 700	82 740	9,31 rands	02/09/2004
Droits de plus-value d'action	516 400		71,00 rands	21/11/2006		516 400	477 740	9,31 rands	02/09/2005
		23 700	98,50 rands	02/04/2007		23 700	716 610	9,31 rands	02/09/2006
	2 510 100					2 533 800	716 610	9,31 rands	02/09/2007
							172 133	71,00 rands	21/11/2008
							7 900	98,50 rands	02/04/2008
							172 133	71,00 rands	21/11/2009
							7 900	98,50 rands	02/04/2009
							172 134	71,00 rands	21/11/2010
							7 900	98,50 rands	02/04/2010
RD Nisbet									
Options d'achat d'action	561 480		9,31 rands	02/09/2002		561 480	280 740	9,31 rands	02/09/2006
	51 600		27,00 rands	01/12/2003		51 600	12 900	27,00 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action	197 400		71,00 rands	21/11/2006		197 400	280 740	9,31 rands	02/09/2007
							19 350	27,00 rands	01/12/2007
	810 480					810 480	19 350	27,00 rands	01/12/2008
							39 480	71,00 rands	21/11/2008
							39 480	71,00 rands	21/11/2009

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales (suite)

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2007 (suite)

Nom de l'adjoind du directeur	Bilan au 1er janvier 2007	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2007	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
Principales filiales de MTN									
AR Bing									
Options d'achat d'action	7 290		9,31 rands	02/09/2002		7 290	7 290	9,31 rands	02/09/2007
	33 350		40,50 rands	01/12/2004	6 670	26 680	3 240	56,83 rands	30/11/2007
Droits de plus-value d'action	16 200		56,83 rands	31/05/2006		16 200	6 670	40,50 rands	01/12/2007
	3 200		71,00 rands	21/11/2006		3 200	640	71,00 rands	21/11/2008
		21 100	96,00 rands	22/06/2007		21 100	3 240	56,83 rands	30/11/2008
	60 040					74 470	10 005	40,50 rands	01/12/2008
							4 220	96,00 rands	22/06/2009
							640	71,00 rands	21/11/2009
							4 860	56,83 rands	30/11/2009
							10 005	40,50 rands	01/12/2009
							4 220	96,00 rands	22/06/2010
							960	71,00 rands	21/11/2010
							4 860	56,83 rands	30/11/2010
							6 330	96,00 rands	22/06/2011
							960	71,00 rands	21/11/2011
							6 330	96,00 rands	22/06/2012
Z Bulbulia									
Options d'achat d'action	60 720		13,53 rands	28/09/2001		60 720	18 480	9,31 rands	02/09/2004
	92 400		9,31 rands	02/09/2002		92 400	15 180	13,53 rands	28/09/2004
	24 700		27,00 rands	01/12/2003		24 700	18 480	9,31 rands	02/09/2005
Droits de plus-value d'action	64 600		56,83 rands	31/05/2006		64 600	22 770	13,53 rands	28/09/2005
							4 940	27,00 rands	01/12/2005
	242 420					242 420	27 720	9,31 rands	02/09/2006
							22 770	13,53 rands	28/09/2006
							4 940	27,00 rands	01/12/2006
							27 720	9,31 rands	02/09/2007
							12 920	56,83 rands	30/11/2007
							7 410	27,00 rands	01/12/2007
							12 920	56,83 rands	30/11/2008
							7 410	27,00 rands	01/12/2008
							19 380	56,83 rands	30/11/2009
							19 380	56,83 rands	30/11/2010
SL Botha									
Options d'achat d'action	750 000		16,81 rands	07/07/2003	200 000	550 000	262 138	16,81 rands	07/07/2007
Droits de plus-value d'action		155 900	96,00 rands	22/06/2007		155 900	287 862	16,81 rands	07/07/2008
	750 000					705 900	31 180	96,00 rands	22/06/2009
							31 180	96,00 rands	22/06/2010
							46 770	96,00 rands	22/06/2011
							46 770	96,00 rands	22/06/2012
C de Faria									
Droits de plus-value d'action	348 600		71,00 rands	21/11/2006		348 600	69 720	71,00 rands	21/11/2008
							69 720	71,00 rands	21/11/2009
							104 580	71,00 rands	21/11/2010
							104 580	71,00 rands	21/11/2011

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales (suite)

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2007 (suite)

Nom de l'adjoind du directeur	Bilan au 1er janvier 2007	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2007	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
A Faroukh									
Droits de plus-value d'action	277 900		71,00 rands	21/11/2006		277 900	55 580	71,00 rands	21/11/2008
							55 580	71,00 rands	21/11/2009
							83 370	71,00 rands	21/11/2010
							83 370	71,00 rands	21/11/2011
BG Gouldie									
Options d'achat d'action	22 050	13,53 rands	28/09/2001		22 050		3 060	56,83 rands	30/11/2007
	82 810	40,50 rands	01/12/2004		33 124	49 686	9 580	71,00 rands	21/11/2008
Droits de plus-value d'action	15 300	56,83 rands	31/05/2006			15 300	3 060	56,83 rands	30/11/2008
	47 900	71,00 rands	21/11/2006			47 900	24 843	40,50 rands	01/12/2008
	<u>168 060</u>					<u>112 886</u>	9 580	71,00 rands	21/11/2009
							4 590	56,83 rands	30/11/2009
Démissionné en tant que directeur d'une filiale en 2007							24 843	40,50 rands	01/12/2009
							14 370	71,00 rands	21/11/2010
							4 590	56,83 rands	30/11/2010
							14 370	71,00 rands	21/11/2011
SB Mtshali									
Droits de plus-value d'action	53 000	56,83 rands	31/05/2006			53 000	10 600	56,83 rands	31/05/2008
							10 600	56,83 rands	31/05/2009
							15 900	56,83 rands	31/05/2010
							15 900	56,83 rands	31/05/2011
PD Norman									
Options d'achat d'action	330 080	9,31 rands	02/09/2002		30 000	300 080	135 050	9,31 rands	02/09/2006
	33 900	40,50 rands	01/12/2004			33 900	6 780	40,50 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action	45 700	56,83 rands	31/05/2006			45 700	165 030	9,31 rands	02/09/2007
	72 100	71,00 rands	21/11/2006			72 100	9 140	56,83 rands	30/11/2007
	<u>481 780</u>					<u>451 780</u>	6 780	40,50 rands	01/12/2007
							14 420	71,00 rands	21/11/2008
							9 140	56,83 rands	30/11/2008
							10 170	40,50 rands	01/12/2008
							14 420	71,00 rands	21/11/2009
							13 710	56,83 rands	30/11/2009
							10 170	40,50 rands	01/12/2009
							21 630	71,00 rands	21/11/2010
							13 710	56,83 rands	30/11/2010
							21 630	71,00 rands	21/11/2011
KW Pienaar									
Options d'achat d'action	372 360	9,31 rands	02/09/2002		372 360		9 330	40,50 rands	01/12/2008
	31 100	40,50 rands	01/12/2004		12 440	18 660	9 330	40,50 rands	01/12/2009
Droits de plus-value d'action	103 800	71,00 rands	21/11/2006			103 800	20 760	71,00 rands	21/11/2008
	<u>507 260</u>					<u>122 460</u>	20 760	71,00 rands	21/11/2009
							31 140	71,00 rands	21/11/2010
							31 140	71,00 rands	21/11/2011
J Ramadan									
Droits de plus-value d'action	348 600	71,00 rands	21/11/2006			348 600	69 720	71,00 rands	21/11/2008
	<u>348 600</u>					<u>348 600</u>	69 720	71,00 rands	21/11/2009
							104 580	71,00 rands	21/11/2010
							104 580	71,00 rands	21/11/2011

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales (suite)

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2006

Nom de l'adjoint du directeur	Bilan au 1er janvier 2006	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2006	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
Groupe MTN									
RS Dabengwa									
Options d'achat d'action	198 420		9,31 rands	02/09/2002		198 420	58 220	27,00 rands	01/12/2005
	291 100		27,00 rands	01/12/2003		291 100	99 210	9,31 rands	02/09/2006
Droits de plus-value d'action		134 800	56,83 rands	31/05/2006		134 800	58 220	27,00 rands	01/12/2006
		43 400	71,00 rands	21/11/2006		43 400	99 210	9,31 rands	02/09/2007
							26 960	56,83 rands	30/11/2007
							87 330	27,00 rands	01/12/2007
							8 680	71,00 rands	21/11/2008
							26 960	56,83 rands	30/11/2008
							87 330	27,00 rands	01/12/2008
							8 680	71,00 rands	21/11/2009
							40 440	56,83 rands	30/11/2009
							13 020	71,00 rands	21/11/2010
							40 440	56,83 rands	30/11/2010
							13 020	71,00 rands	21/11/2011
	<u>489 520</u>					<u>667 720</u>			
PF Nhleko									
Options d'achat d'action	1 993 700		9,31 rands	02/09/2002		1 993 700	82 740	9,31 rands	02/09/2004
Droits de plus-value d'action		516 400	71,00 rands	21/11/2006		516 400	477 740	9,31 rands	02/09/2005
							716 610	9,31 rands	02/09/2006
							716 610	9,31 rands	02/09/2007
							103 280	71,00 rands	21/11/2008
							103 280	71,00 rands	21/11/2009
							154 920	71,00 rands	21/11/2010
							154 920	71,00 rands	21/11/2011
	<u>1 993 700</u>					<u>2 510 100</u>			
RD Nisbet									
Options d'achat d'action	748 640		9,31 rands	02/09/2002	187 160	561 480	280 740	9,31 rands	02/09/2006
	64 500		27,00 rands	01/12/2003	12 900	51 600	12 900	27,00 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action		197 400	71,00 rands	21/11/2006		197 400	280 740	9,31 rands	02/09/2007
							19 350	27,00 rands	01/12/2007
							19 350	27,00 rands	01/12/2008
							39 480	71,00 rands	21/11/2008
							39 480	71,00 rands	21/11/2009
							59 220	71,00 rands	21/11/2010
							59 220	71,00 rands	21/11/2011
	<u>813 140</u>					<u>810 480</u>			

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales (suite)

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2006 (suite)

Nom de l'adjoint du directeur	Bilan au 1er janvier 2006	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2006	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
Principales filiales de MTN									
AR Bing									
Options d'achat d'action	19 440		9,31 rands	02/09/2002	12 150	7 290	6 670	40,50 rands	01/12/2006
	33 350		40,50 rands	01/12/2004		33 350	7 290	9,31 rands	02/09/2007
Droits de plus-value d'action		16 200	56,83 rands	31/05/2006		16 200	3 240	56,83 rands	30/11/2007
		3 200	71,00 rands	21/11/2006		3 200	6 670	40,50 rands	01/12/2007
	52 790					60 040	640	71,00 rands	21/11/2008
							3 240	56,83 rands	30/11/2008
							10 005	40,50 rands	01/12/2008
							640	71,00 rands	21/11/2009
							4 860	56,83 rands	30/11/2009
							10 005	40,50 rands	01/12/2009
							960	71,00 rands	21/11/2010
							4 860	56,83 rands	30/11/2010
							960	71,00 rands	21/11/2011
Z Bulbulia									
Options d'achat d'action	75 900		13,53 rands	28/09/2001	15 180	60 720	18 480	9,31 rands	02/09/2004
	92 400		9,31 rands	02/09/2002		92 400	15 180	13,53 rands	28/09/2004
	24 700		27,00 rands	01/12/2003		24 700	18 480	9,31 rands	02/09/2005
Droits de plus-value d'action		64 600	56,83 rands	31/05/2006		64 600	22 770	13,53 rands	28/09/2005
	193 000					242 420	4 940	27,00 rands	01/12/2005
							27 720	9,31 rands	02/09/2006
							22 770	13,53 rands	28/09/2006
							4 940	27,00 rands	01/12/2006
							27 720	9,31 rands	02/09/2007
							12 920	56,83 rands	30/11/2007
							7 410	27,00 rands	01/12/2007
							12 920	56,83 rands	30/11/2008
							7 410	27,00 rands	01/12/2008
							19 380	56,83 rands	30/11/2009
							19 380	56,83 rands	30/11/2010
SL Botha									
Options d'achat d'action	859 540		16,81 rands	07/07/2003	109 540	750 000	174 276	16,81 rands	07/07/2006
							287 862	16,81 rands	07/07/2007
							287 862	16,81 rands	07/07/2008
I Chamley									
Options d'achat d'action	100 000		13,53 rands	28/09/2001	100 000		105 780	9,31 rands	28/09/2004
	528 900		9,31 rands	02/09/2002		528 900	105 780	9,31 rands	28/09/2005
Droits de plus-value d'action		174 300	56,83 rands	31/05/2006		174 300	158 670	9,31 rands	02/09/2006
		69 400	71,00 rands	21/11/2006		69 400	158 670	9,31 rands	02/09/2007
	628 900					772 600	34 860	56,83 rands	30/11/2007
							13 880	71,00 rands	21/11/2008
							34 860	56,83 rands	30/11/2008
							13 880	71,00 rands	21/11/2009
							52 290	56,83 rands	30/11/2009
							20 820	71,00 rands	21/11/2010
							52 290	56,83 rands	30/11/2010
							20 820	71,00 rands	21/11/2011
C de Faria									
Droits de plus-value d'action		348 600	71,00 rands	21/11/2006		348 600	69 720	71,00 rands	21/11/2008
							69 720	71,00 rands	21/11/2009
							104 580	71,00 rands	21/11/2010
							104 580	71,00 rands	21/11/2011

Les avantages sur capitaux propres des directeurs exécutifs et des directeurs des principales filiales (suite)

Plans d'option d'achat d'actions et de droits de plus-value d'action pour l'année terminée le 31 décembre 2006 (suite)

Nom de l'adjoind du directeur	Bilan au 1er janvier 2006	Attribués pendant l'année	Prix de l'offre	Date de l'allocation	Exercés pendant l'année	Bilan au 31 décembre 2006	options réalisables	Prix de l'offre	Date de l'exercice
A Faroukh									
Droits de plus-value d'action		277 900	71,00 rands	21/11/2006		277 900	55 580	71,00 rands	21/11/2008
							55 580	71,00 rands	21/11/2009
							83 370	71,00 rands	21/11/2010
							83 370	71,00 rands	21/11/2011
BG Gouldie									
Options d'achat d'action	22 050		13,53 rands	28/09/2001		22 050	22 050	13,53 rands	28/09/2006
	82 810		40,50 rands	01/12/2004		82 810	16 562	40,50 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action		15 300	56,83 rands	31/05/2006		15 300	3 060	56,83 rands	30/11/2007
		47 900	71,00 rands	21/11/2006		47 900	16 562	40,50 rands	01/12/2007
	<u>104 860</u>					<u>168 060</u>	9 580	71,00 rands	21/11/2008
							3 060	56,83 rands	30/11/2008
							24 843	40,50 rands	01/12/2008
							9 580	71,00 rands	21/11/2009
							4 590	56,83 rands	30/11/2009
							24 843	40,50 rands	01/12/2009
							14 370	71,00 rands	21/11/2010
							4 590	56,83 rands	30/11/2010
							14 370	71,00 rands	21/11/2011
SB Mtshali									
Droits de plus-value d'action		53 000	56,83 rands	31/05/2006		53 000	10 600	56,83 rands	31/05/2008
							10 600	56,83 rands	31/05/2009
							15 900	56,83 rands	31/05/2010
							15 900	56,83 rands	31/05/2011
PD Norman									
Options d'achat d'action	440 080		9,31 rands	02/09/2002	110 000	330 080	20	9,31 rands	02/09/2005
	33 900		40,50 rands	01/12/2004		33 900	165 030	9,31 rands	02/09/2006
Droits de plus-value d'action		45 700	56,83 rands	31/05/2006		45 700	6 780	40,50 rands	01/12/2006
		72 100	71,00 rands	21/11/2006		72 100	165 030	9,31 rands	02/09/2007
	<u>473 980</u>					<u>481 780</u>	9 140	56,83 rands	30/11/2007
							6 780	40,50 rands	01/12/2007
							10 170	40,50 rands	01/12/2008
							14 420	71,00 rands	21/11/2008
							9 140	56,83 rands	30/11/2008
							10 170	40,50 rands	01/12/2009
							14 420	71,00 rands	21/11/2009
							13 710	56,83 rands	30/11/2009
							21 630	71,00 rands	21/11/2010
							13 710	56,83 rands	30/11/2010
							21 630	71,00 rands	21/11/2011
KW Pienaar									
Options d'achat d'action	496 480		9,31 rands	02/09/2002	124 120	372 360	186 180	9,31 rands	02/09/2006
	31 100		40,50 rands	01/12/2004		31 100	6 220	40,50 rands	01/12/2006
Droits de plus-value d'action		103 800	71,00 rands	21/11/2006		103 800	186 180	9,31 rands	02/09/2007
	<u>527 580</u>					<u>507 260</u>	6 220	40,50 rands	01/12/2007
							20 760	71,00 rands	21/11/2008
							9 330	40,50 rands	01/12/2008
							20 760	71,00 rands	21/11/2009
							9 330	R40,50	01/12/2009
							31 140	R71,00	21/11/2010
							31 140	R71,00	21/11/2011

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Actionnariat des administrateurs

Les intérêts des administrateurs et des administrateurs suppléants dans les actions ordinaires de la société étaient comme suit :

Administrateur	Bénéficiaire		Non bénéficiaire	
	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2006
DDB Band	14 023	14 023	—	—
RD Nisbet	611 066	611 066	—	—
Z Bulbulia (administrateur de filiale principale)	10 000	10 000	—	—
PD Norman (administrateur de filiale principale)	—	—	10 000	10 000

Négociation des actions des administrateurs

Les actions vendues par les administrateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Administrateurs du groupe MTN et des principales filiales	Actions vendues	Prix obtenu	Date de la vente
PD Norman	30 000	R133,06	29/11/2007
RS Dabengwa	198 420	R131,65	05/12/2007
KW Pienaar	180 000	R131,65	05/12/2007
BG Gouldie	38 612	R92,90	27/06/2007
	16 562	R131,65	05/12/2007
SL Botha	200 000	R131,65	05/12/2007

Les échanges présentés ci-dessus étaient en relation avec des actions exercées sous les plans de droit de plus-value d'action du groupe MTN ("SARS") et d'option d'achat d'actions.

Les actionnaires sont invités à se référer au rapport annuel intégré pour l'année terminée le 31 décembre 2006, et dans lequel il a été déclaré que M. PF Nhleko s'est engagé le 24 mai 2006 dans un contrat d'achat à terme avec une banque commerciale stipulant que 4 150 000 actions du groupe MTN seraient acquises au prix de 63,97 rands par action au terme d'une période de 18 mois.

Le 3 avril 2007, Mr PF Nhleko s'est engagé sur 935 000 des 4 150 000 actions de MTN achetées à terme par le biais d'un tunnel autofinancé. L'option de vente a été achetée à un prix de 98,27 rands par action et l'option d'achat a été vendue à un prix d'exercice de 113,69 rands en relation avec les 935 000 actions de MTN achetées à terme. La date d'expiration était le 26 novembre 2007.

Les transactions étaient contractuellement renouvelables à la fin novembre 2007 et le 29 novembre 2007 la transaction était restructurée. L'option de vente a été achetée à un prix de 131,87 rands par action et l'option d'achat a été vendue à un prix d'exercice de 171,97 rands en relation avec les 4 150 000 actions de MTN achetées à terme.

Par ailleurs, Mr PF Nhleko s'est engagé le 28 décembre 2007 dans un autre contrat séparé et indépendant sur une période de 15 mois avec une banque commerciale afin d'acquérir 15 893 822 actions à un prix d'exercice de 133,21 rands par action et a vendu les options d'achat à 195 rands par action. Cet échange a été financé par une vente à terme de 2 610 000 actions à 149,63 rands par action.

Les intérêts des administrateurs dans le groupe MTN détenus à travers Newshelf 664 (Propriétaire Limited) (« Newshelf 664 »)

Newshelf 664 (Propriétaire) Limited (« Newshelf 664 ») détient 243,5 millions d'actions du groupe MTN (équivalant à 13,06 % (décembre 2006 : 16,6 %) du capital émis du groupe). Newshelf 664 exerce des droits de vote en fonction de ces actions. Ces actions ont été acquises de Transnet Limited (« Transnet ») à un prix moyen de 13,90 rands par action entre décembre 2002 et mars 2003.

Les actions ordinaires de Newshelf 664 sont détenues par Alpine Trust (« le trust ») pour le compte du personnel permanent éligible employé par le groupe MTN et ses filiales sud-africaines et des cadres supérieurs éligibles de ses opérations africaines. 2 300 employés devraient bénéficier des avantages de cet actionnariat. Ces avantages demeurent pendant toute la période de financement de six ans commençant en 2003, mais ne seront distribués qu'une fois que toutes les obligations de Newshelf 664, y compris les obligations concernant le financement de dettes et de capitaux propres par certaines institutions de financement, auront été remplies et par la suite en accord avec les conditions de l'accord de trust. Il est prévu que cela se produira après le 31 décembre 2008.

L'objectif principal de ce trust est d'encourager la responsabilisation économique des populations noires. Dans ce contexte, le trust vise, inter alia, à attribuer 75% des rapports de participation aux bénéficiaires qui sont des participants à la responsabilisation.

Le Trust est géré par six administrateurs, dont deux administrateurs du groupe MTN, en l'occurrence PF Nhleko et RS Dabengwa. Mme I Charnley, également directrice du groupe MTN jusqu'en juin 2007 a conservé sa position en tant qu'administratrice. Les autres administrateurs, W Lucas-Bull, PM Jenkins (Président) et Z Sithole, sont indépendants. Par ailleurs, tous les administrateurs de Newshelf 664 ont été désignés par le trust ; il s'agit de PF Nhleko, I Charnley, RD Nisbet et RS Dabengwa (conjointement, « les administrateurs de Newshelf 664 »). Les administrateurs de Newshelf 664 forment également partie des employés MTN éligibles en tant que bénéficiaires du trust. Par conséquent, les intérêts des administrateurs de Newshelf 664 en relation aux actions du groupe MTN détenues par Newshelf 664 sont :

- En tant qu'administrateurs du trust, PF Nhleko et RS Dabengwa, de même que les autres administrateurs, ont un intérêt non bénéficiaire direct des actions du groupe MTN actuellement détenues par Newshelf 664.
- Par le fait de leur statut, les administrateurs de Newshelf 664 ont un intérêt bénéficiaire indirect en relation aux droits de vote relatifs aux actions du groupe MTN actuellement détenues par Newshelf 664.
- En tant que bénéficiaires du trust, les administrateurs de Newshelf 664 possèdent un intérêt bénéficiaire indirect des actions du groupe MTN actuellement détenues par Newshelf 664. Cet intérêt bénéficiaire existe sous la forme d'un droit de participation, à un ratio prédéterminé (« le ratio de participation »), dans les actifs nets du trust résultant de la distribution par Newshelf 664 du montant restant ou des actions (s'il en existe) qui pourraient résulter une fois que Newshelf 664 aura rempli toutes ses obligations, y compris le règlement de tout le montant emprunté. Certaines des institutions financières, qui ont financé l'acquisition des actions du groupe MTN, participent à la croissance en valeur des actions du groupe MTN. Les ratios de participation des administrateurs de Newshelf 664, qui sont également actuellement les administrateurs exécutifs du groupe MTN, sont :

– PF Nhleko	7,9270% (2006: 7,9270%)
– RS Dabengwa	5,5869% (2006: 5,5869%)
– RD Nisbet	5,5869% (2006: 5,5869%)

Selon les dispositions de l'accord du trust, les personnes susmentionnées conserveront leurs droits de participation qui seront investis en tranches égales d'environ 16,67 % par année pendant six ans, à condition qu'au cas où l'une des personnes ne serait plus employée par le groupe MTN à la fin de la période de six ans (en raison d'une interruption volontaire de contrat ou de licenciement), cette personne n'aura droit qu'au pourcentage des droits de participation investis avant qu'elle quitte le service du groupe MTN.

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les intérêts des administrateurs dans le groupe MTN détenus à travers Newshelf 664 (Propriétaire) Limited (« Newshelf 664 »)(suite)

Par ailleurs, les administrateurs de Newshelf 664 ont exercé une option de participation à 0,23 % des avantages économiques attachés aux actions privilégiées remboursables de classe « B » et les actions privilégiées de participation de classe « B » détenues le Public Investment Corporation ("PIC"), en tant que bailleur de fonds de Newshelf 664, option pour laquelle les administrateurs de Newshelf 664 ont payé conjointement la somme de 5 millions de rands. La contribution à l'acquisition de capital payée par chacun des administrateurs de Newshelf 664 était :

– PF Nhleko	1 612 577 rands
– I Charnley	1 129 141 rands
– RS Dabengwa	1 129 141 rands
– RD Nisbet	1 129 141 rands
Total	5 000 000 rands

Les administrateurs de Newshelf 664 bénéficient ainsi d'un intérêt bénéficiaire indirect dans les actions du groupe MTN acquises par Newshelf 664 dans la mesure où les bénéfices issus de telles actions (dividendes et capital) devront servir à régler le financement d'actions privilégiées fournies par PIC, mais seulement dans la proportion de leur financement des actions privilégiées par rapport au financement de PIC.

Émoluments et paiements des administrateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Date de nomination	Administrateurs nommés Milliers de rands	Salaires Milliers de rands	Indemnités retraite Milliers de rands	Autres indemnités Milliers de rands	Primes Milliers de rands	Options d'action Milliers de rands	Total Milliers de rands
Administrateurs exécutifs								
PF Nhleko	01/06/01		5 971	514	414	9 358	—	16 527
RS Dabengwa	01/10/01		3 472	445	177	3 225	24 200	31 519
RD Nisbet	01/10/01		2 943	377	154	3 425	—	6 899
Sous-total pour les administrateurs exécutifs			12 386	1 336	745	16 008	24 200	54 945
Administrateurs non exécutifs								
DDB Band	01/10/01	649						649
KP Kalyan**	13/06/06	1 648						1 648
MUN Njeke	13/06/06	680						680
MC Ramaphosa	01/10/01	859						859
MA Ramphela	13/06/06	320						320
AT Mikati **+.	17/07/06	2 132						2 132
ARH Sharbatly*	13/06/06	815						815
AF van Biljon	01/11/02	736						736
JHN Strydom	11/03/04	617						617
J van Rooyen	17/07/06	859						859
PL Woicke**	13/06/06	1 262						1 262
Sous-total pour les administrateurs non exécutifs		10 577						10 577
Total		10 557	12 386	1 336	745	16 008	24 200	65 522

* Les émoluments des administrateurs ont été fournis, mais n'ont pas encore été payés.

**Les frais ont été payés en euro, mais ont été convertis en rand pour des raisons de cohérence.

+ Les frais sont versés à M1 Limited.

Émoluments et paiements des administrateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2006

	Date de nomination	Date démissionné	Administrateurs nommés Milliers de rands	Salaires Milliers de rands	Indemnités retraite Milliers de rands	Autres indemnités Milliers de rands	Primes Milliers de rands	Options d'action Milliers de rands	Total Milliers de rands
Administrateurs exécutifs									
PF Nhleko	01/06/01			4 905	422	222	8 488	—	14 037
SL Botha*	07/07/03	13/06/06		1 095	140	17	—	—	1 252
I Charnley*	01/08/01	13/06/06		1 020	134	62	—	4 778	5 994
RS Dabengwa	01/10/01			3 066	453	6 469**	3 737	#	13 725
RD Nisbet	01/10/01			2 683	344	214	3 500	10 274	17 015
Sous-total pour les administrateurs exécutifs				12 769	1 493	6 984	15 725	15 052	52 023
Administrateurs non exécutifs									
DDB Band	01/10/01		676						676
KP Kalyan	13/06/06		762						762
MJN Njeke	13/06/06		274						274
MC Ramaphosa	01/10/01		955						955
MA Ramphele	13/06/06		229						229
AT Mikati***+	17/07/06		494						494
ARH Sharbatly***	13/06/06		617						617
AF van Biljon	01/11/02		770						770
JHN Strydom	11/03/04		642						642
J van Rooyen	17/07/06		337						337
PL Woicke	13/06/06		834						834
Administrateur exécutif au 13 juin 06									
ZNA Cindi	13/06/06		238						238
PL Heinemann	13/06/06		456						456
MA Moses (Transnet Ltd)	13/06/06		183						183
Sous-total pour les administrateurs non exécutifs			7 467						7 467
Total pour les administrateurs exécutifs et non-exécutifs									
			7 467	12 769	1 493	6 984	15 725	15 052	59 490

* Administrateurs exécutifs jusqu'au 13 juin 2006 et les émoluments des administrateurs représentent la portion au pro rata de leur rémunération annuelle.

** Inclut un paiement expatrié de 6 406 millions de rands.

*** Les émoluments des administrateurs ont été fournis, mais n'ont pas encore été versés aux administrateurs.

Exclut 3 246 rands qui représentait une correction de l'année précédente.

+ Les frais sont versés à M1 Limited.

Rapport des administrateurs suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Primes de performance

Les primes de performance des administrateurs exécutifs sont liées à des indicateurs de valeur financière et opérationnelle relatifs à la performance commerciale par rapport aux prévisions budgétaires des opérations individuelles et du groupe MTN dans son ensemble. Ces indicateurs de valeur sont déterminés par le conseil d'administration chaque année pour l'année financière suivante. Les primes de performance des administrateurs exécutifs dépendent du succès de leurs indicateurs de valeur spécifiques et des indicateurs de performance clés. Ceux-ci sont organisés de manière à conserver un équilibre entre la performance des entités dont ils sont directement responsables et celle du groupe, dans le but d'aligner les performances aux récompenses d'encouragement. Les primes indiquées ci-dessus reflètent les montants accrus par année et non les montants payés par année. Les primes sont déterminées par le comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise et sont approuvées par le conseil d'administration.

Immobilisations corporelles

Il n'y aura pas de changement dans la nature des immobilisations corporelles ni dans la politique concernant leur utilisation durant la période financière audité.

Facilité de certificat américain de titres en dépôt

Un certificat américain de titres en dépôt a été établi. Cette facilité a été mise en place par la Banque de New York et les détails des administrateurs sont trouvés à la page d'administration 263.

Capacités d'emprunt

Selon les statuts de la société, les pouvoirs d'emprunt de la société sont illimités ; toutefois, tous les emprunts du groupe MTN sont sujets aux limites exprimées dans la politique de trésorerie du groupe MTN. Les détails des emprunts apparaissent à la note 19 des états financiers annuels.

Événements postérieurs à la date du bilan

Élargissement de la base de l'actionariat nigérian dans MTN Nigeria Communications Limited

Postérieurement à la fin de l'année, des investisseurs individuels et des établissements clés du Nigeria ont acquis, à travers un placement privé, un intérêt de 9,45 % dans MTN Nigeria Communications Limited de MTN, opérant à travers MTN International (Mauritius) Limited, sa filiale détenue à 100 %, et d'autres actionnaires de MTN Nigeria Communications Limited.

La raison principale de cette transaction est de réaliser la volonté affichée de MTN d'élargir la structure actionariale de MTN Nigeria Communications Limited vers les citoyens et établissements nigériens et de réaffirmer l'engagement de MTN visant à permettre une plus grande représentation nigérienne dans MTN Nigeria Communications Limited.

MTN a cédé un pourcentage de 5,96 % des capitaux propres de MTN Nigeria Communications Limited au cours de ce placement privé en contrepartie de 594,50 millions USD, réduisant ainsi ses parts dans MTN Nigeria Communications Limited à 76,08 %. La date d'attribution de ce placement privé était le 8 février 2008 et les transferts d'actions ont été effectués le 18 février 2008.

Option de vente de MTN Côte d'Ivoire

Une option de vente de MTN Côte d'Ivoire s'élevant à 474 millions de rands (2006 : 480 millions de rands) a été annulée postérieurement à la fin d'année pour cause de non-considération. Lors de l'annulation, le solde en cours a été transféré aux capitaux propres.



Continuité de l'exploitation

Les administrateurs ont examiné le budget du groupe MTN et les prévisions de flux de trésorerie pour l'année finissant le 31 décembre 2008. Sur la base de cet examen et à la lumière de la position financière actuelle du groupe et des facilités d'emprunt existantes, les administrateurs sont convaincus que le groupe MTN a accès à des ressources adéquates lui permettant de continuer une existence opérationnelle dans le futur proche, et est une entreprise en exploitation et ont continué à adopter le principe de continuité d'exploitation lors de la préparation des états financiers.

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Inc. et SizweNtsaluba VSP continueront de remplir leurs fonctions de co-commissaires conformément à la section 270 (2) de la Loi sur les sociétés.

Changement de taux fiscal

La société est considérée comme étant un résident fiscal en Afrique du Sud par le South African Revenue Services (SARS) et en tant que tel est soumis à l'imposition sur ses recettes mondiales en Afrique du Sud (note 6). Le 20 février 2008, le ministre des Finances sud-africain a annoncé un changement dans le taux fiscal des sociétés de 29 % à 28 %. Ce changement est effectif pour les années financières se terminant à n'importe quelle date entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Principales conventions comptables

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

1.1 Base de préparation

Les principaux principes de comptabilité appliqués dans la préparation de ces états financiers consolidés ont été appliqués de manière cohérente à toutes les périodes présentées, à moins qu'il en soit déclaré autrement.

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales et aux normes internationales de reporting (IFRS) et aux dispositions de la Loi sur les sociétés sud-africaines. Les états financiers ont été préparés selon la convention de coût historique, modifiés par la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des passifs financiers (y compris les produits dérivés) à la juste valeur par le compte de résultat. Les montants sont arrondis au plus proche million, à l'exception des bénéfices par action et du nombre moyen pondéré d'actions (note 7).

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS implique l'utilisation de certaines suppositions et estimations de comptabilité critiques ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan et sur les renseignements fournis quant aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits à titre de produits et charges au cours de la période considérée sur la base de la connaissance par la direction des actions et événements courants. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les zones qui impliquent un haut niveau de jugement ou de complexité, ou les zones où les suppositions et les estimations sont pertinentes pour les états financiers du groupe sont présentées aux notes 1.26 et 1.27.

1.2 Consolidation

Les états financiers du groupe intègrent les états financiers de groupe MTN et toutes ses filiales, entreprises communes, sociétés associées et entités à usage particulier pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007.

1.2.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités à usage particulier) sur lesquelles le groupe a le pouvoir de contrôler les politiques financières et opérationnelles, généralement en disposant à travers l'actionnariat plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont considérés lors de l'estimation si un groupe a le pouvoir de contrôler une autre entité. Les filiales sont totalement consolidées à partir de la date où le contrôle est transféré au groupe et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Toutes les transactions interentreprises, les soldes et les bénéfices non réalisés sur des transactions entre des entreprises du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes non réalisées sont également éliminées, mais sont considérées comme un indicateur de dépréciation de l'actif transféré. Les entités à usage particulier (y compris les captifs de cellule d'assurance et les divers programmes d'encouragement du personnel du groupe MTN) sont consolidées lorsque la substance de la relation indique que l'entité à usage particulier est contrôlée par le groupe.

La méthode dite de comptabilisation au coût d'achat est utilisée par le groupe pour comptabiliser l'acquisition des filiales. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur des actifs en question, des instruments de capitaux propres émis et des charges encourues ou assumées à la date de l'acquisition en plus des coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans une combinaison commerciale sont initialement mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de l'étendue d'un quelconque intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part du groupe des capitaux propres nets identifiables du subsidiaire acquis est rapporté comme écart d'acquisition. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net du subsidiaire acquis, la différence est reconnue directement dans le compte de résultat.

Les actionnaires minoritaires sont traités comme participants aux capitaux propres et, de ce fait, toutes les acquisitions d'intérêts minoritaires ou ventes par le groupe de ses intérêts minoritaires dans des filiales, où le contrôle est maintenu après la vente, sont comptabilisées comme transactions de capitaux propres avec des minorités. En conséquence, toute différence entre le prix d'achat et la valeur comptable d'un intérêt minoritaire acquis est rapportée aux capitaux propres. Tous les bénéfices et pertes survenant de la vente des intérêts dans des filiales à des minorités, où le contrôle est conservé après la vente, sont également rapportés aux capitaux propres.

Les conventions comptables des filiales ont été modifiées là où cela s'est avéré nécessaire pour assurer la cohérence avec les pratiques adoptées par le groupe.

La société comptabilise les investissements dans les filiales au coût d'achat, incluant les coûts des transactions, moins les montants de dépréciation accumulés.

1.2.2 Sociétés associées

Les sociétés associées sont toutes les entités sur lesquelles le groupe a une influence importante, mais pas le contrôle, généralement en accompagnant un actionnariat d'entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés en utilisant la méthode de mise en équivalence et sont initialement reconnus au coût d'acquisition. Selon cette méthode, la part de résultat accumulé post acquisition revenant au groupe des entreprises associées, généralement déterminée à partir des derniers états financiers vérifiés, est incluse dans la valeur nette comptable des investissements et le bénéfice annuel attribuable au groupe est reconnu dans le compte de résultat. La part de la société en mouvement post acquisition dans les réserves est reconnue dans « autres réserves ». Les mouvements post acquisition cumulés sont ajustés contre le montant net comptabilisé de l'investissement. Le montant net comptabilisé de tels intérêts est réduit afin de reconnaître toute dépréciation éventuelle, autre qu'une baisse temporaire, dans la valeur des investissements individuels.

L'investissement du groupe dans les sociétés associées inclut l'écart d'acquisition (net de dépréciation) identifié lors de l'acquisition. Lorsque la part du groupe en perte dans une société associée est égale ou dépasse son intérêt dans cette société, le groupe ne reconnaît pas de pertes futures à moins que le groupe ait pris des engagements obligatoires, émis de garanties ou effectué des paiements de la part de la société associée.

Lorsqu'une autre entité de groupe interagit avec une société associée du groupe, les pertes et profit non réalisés sont éliminés jusqu'à hauteur de l'intérêt du groupe dans la société associée en question, sauf lorsque les pertes non matérialisées fournissent la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés associées ont été modifiées là où cela s'est avéré nécessaire afin d'assurer une cohérence avec les pratiques adoptées par le groupe.

La société comptabilise les investissements dans les sociétés associées au coût d'achat, incluant les coûts des transactions, moins les montants de dépréciation accumulés.

1.2.3 Coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel selon lequel le groupe et les autres parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle commun.

Les accords de coentreprise qui impliquent l'établissement d'une entité séparée dans laquelle chaque entrepreneur a un intérêt sont nommés entités contrôlées en commun. Le groupe rapporte ses intérêts dans des entités contrôlées en commun en utilisant la méthode de consolidation proportionnelle. La part revenant au groupe des actifs, passifs, recettes et dépenses et flux de trésorerie des entités contrôlées en commun est combinée aux éléments équivalents des états financiers du groupe sur une base de ligne par ligne.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.2 Consolidation (suite)

1.2.3 Coentreprises (suite)

Lorsque le groupe interagit avec ses entités contrôlées en commun, les bénéfices et pertes non réalisés sont éliminés à hauteur de l'intérêt du groupe dans la société commune, sauf lorsque les pertes non matérialisées fournissent la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Les conventions comptables des coentreprises ont été modifiées là où cela s'est avéré nécessaire afin d'assurer une cohérence avec les pratiques adoptées par le groupe.

La société comptabilise les investissements dans les coentreprises au coût d'achat, incluant les coûts des transactions, moins les montants de dépréciation accumulés.

1.3 Rapport par segment

Un segment commercial est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de biens ou services sujets à des risques et des rendements différents de ceux d'autres segments commerciaux.

Un segment géographique est engagé dans la fourniture de biens et de services au sein d'un environnement économique particulier qui est sujet à des risques et des rendements différents de ceux des segments qui opèrent dans d'autres environnements économiques.

L'emplacement géographique des complexes de réseau de télécommunications du groupe constitue le segment primaire. La base de rapport de segment représente la structure interne utilisée pour le rapport de gestion.

Les résultats de segment comprennent les recettes et dépenses directement attribuables à un segment et les dépenses qui peuvent être attribuées sur une base raisonnable à un segment, que ce soit des transactions externes ou des transactions avec d'autres segments de groupe. La détermination de prix de transfert intersegment est basée sur le coût plus une marge appropriée. Les éléments non attribués comprennent les dépenses commerciales qui ne sont pas directement liées aux activités opérationnelles des segments qui ne peuvent pas être de nouveau attribués sur une base raisonnable. Les résultats de section sont déterminés avant tout ajustement pour intérêt minoritaire. Les actifs et les passifs en segment comprennent les actifs et les passifs opérationnels qui sont directement attribuables au segment ou qui peuvent être attribués au segment sur une base raisonnable. Les actifs de segment sont déterminés après déduction des montants liés qui sont rapportés comme compensations directes dans le bilan du groupe.

1.4 Conversion en devise étrangère

1.4.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont mesurés en utilisant la devise qui reflète le mieux l'environnement économique primaire dans lequel cette entité opère (« la devise fonctionnelle ») : Les états financiers du groupe sont présentés en rand sud-africain, qui est la devise fonctionnelle et de présentation de la société parente.

1.4.2 Transactions et bilans

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les bénéfices et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des avoirs monétaires et des passifs en devises étrangères sont reconnus dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont déferés en capitaux propres en tant que fonds de couverture de trésorerie qualifiée.

Les changements de juste valeur des titres de placement monétaires libellés en devise étrangère classés comme disponibles à la vente sont analysés entre les différences de conversion résultant des modifications du coût amorti du titre de placement et d'autres changements du montant net comptabilisé du titre de placement. Les différences de transaction en relation avec des modifications du coût amorti sont reconnues au compte de résultat, et d'autres modifications dans le montant net comptabilisé sont reconnues en capitaux propres.

Les différences de conversion des actifs et passifs non monétaires sont rapportées comme faisant partie de la valeur juste de gain ou de perte. Les différences de conversion des actifs et passifs non monétaires, tels que les capitaux propres détenus à la juste valeur par le compte de résultat sont reconnus au compte de résultat à la juste valeur des bénéfices et pertes. Les différences de conversion des actifs et passifs non monétaires, telles que les capitaux propres classés comme disponibles à la vente, sont incluses dans la réserve disponible à la vente.

1.4.3 Sociétés du groupe

Les états financiers de toutes les entités du groupe (dont aucune n'a comme devise fonctionnelle celle d'une économie hyperinflationniste) ayant une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante:

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur au jour du bilan;
- Les capitaux propres sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction;
- Les bénéfices et les dépenses ainsi que les éléments de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens pondérés pour la période en question;
- Les différences de taux de change sont reconnues comme composante séparée des capitaux propres dans une réserve de conversion de devise étrangère.

Lors de la consolidation, les différences de taux de conversion dues à la conversion de l'investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisées en capitaux propres (cf. note 18). Lorsqu'une entité étrangère est vendue, les différences de change qui ont été enregistrées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat comme partie des bénéfices ou pertes de la vente.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur survenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs dans l'entité étrangère et sont convertis au taux de change en vigueur à la date de bilan.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont rapportées à leur coût historique moins les amortissements accumulés et les pertes de valeur. Les immobilisations corporelles acquises à travers le regroupement d'entreprises sont initialement présentées à la juste valeur et sont ensuite comptabilisées à la juste valeur déterminée initialement moins les amortissements et les pertes de valeur accumulées.

Le coût comprend tous les coûts directement attribuables au fait de donner à l'actif une condition de travail pour son utilisation prévue et à la valeur actuelle des coûts futurs de mise hors service. La dépréciation des immobilisations corporelles est calculée pour annuler le coût de l'actif à sa valeur résiduelle, sur une base linéaire, au cours de sa durée de vie utile de la manière suivante:

Bâtiments – détenus	5 – 50 ans
Bâtiments – avec bail	3 – 11 ans (le plus court entre la durée de bail et la vie utile)
Infrastructure de réseau	3 – 20 ans
Équipement du système informatique	3 – 10 ans
Meubles et aménagements	3 – 10 ans
Améliorations apportées par locataire	3 – 10 ans (le plus court entre la durée de bail et la vie utile)
Équipement de bureau	3 – 10 ans
Véhicules	3 – 10 ans

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.5 Immobilisations corporelles (suite)

Les valeurs résiduelles des actifs et les durées de vie utiles sont revues et ajustées si cela s'avère approprié, à chaque date de bilan.

La propriété foncière n'est pas dévaluée. Les actifs détenus sous forme de crédit-bail sont dévalués sur leur durée de vie utile attendue sur la même base que les actifs détenus ou, si la durée de vie utile est plus courte, sur la durée du bail en question.

Travaux d'immobilisation en cours

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont rapportées au coût initial et dépréciées à partir de la date où l'actif est mis en utilisation pour sa durée de vie utile. Le coût d'actifs construits en interne inclut les dépenses en matériaux et en heures de travail. Les actifs sont transférés des travaux d'immobilisation en cours vers une catégorie appropriée d'immobilisation corporelle lors de leur mise en service.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans le montant comptable net des actifs ou reconnus comme actif séparé, seulement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Les réparations et la maintenance sont passées au compte de résultat durant la période financière où ils sont survenus. Les charges financières ne sont pas capitalisées conformément à la politique du groupe.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est plus importante que son montant récupérable estimé, elle est directement réduite à son montant récupérable.

Le bénéfice ou la perte résultant de la vente ou du retrait d'un actif est déterminé par la différence entre la valeur juste des recettes de vente et le montant comptable net de l'actif, et est passé au compte de résultat.

1.6 Baux

Les baux concernant les immobilisations corporelles sont classés comme contrats de location-acquisition lorsque les conditions du bail transfèrent de manière substantielle tous les risques et récompenses de propriété au locataire. Les actifs détenus par le biais de contrats de location-acquisition sont capitalisés au plus faible de la juste valeur de l'actif sous bail et la valeur actuelle estimée des paiements de bail minimums au début du bail. Le passif correspondant pour le bailleur, net des frais financiers, est inclus dans le bilan sous emprunts. Chaque paiement de bail est réparti entre le passif et les frais financiers. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements de bail totaux et la juste valeur des actifs acquis, sont passés au compte de résultat sur le terme des baux en question de manière à produire un taux périodique d'intérêt constant sur le solde restant des obligations pour chaque période comptable.

Les baux ayant une part significative de risques et de récompenses de la propriété retenue par le bailleur sont classés comme contrats de location-exploitation. Les locations payables conformément à des contrats de location-exploitation sont passées au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée des contrats en question.

Dans tous les accords de bail significatifs en place durant cette période, le groupe a agi comme locataire.

1.7 Immobilisations incorporelles

1.7.1 Logiciels

Les licences de logiciels acquis sont comptabilisées sur la base des coûts encourus pour acquérir et utiliser le logiciel en question. Ces coûts sont amortis pendant leur durée de vie utile estimée (trois à cinq ans).

Les coûts associés au maintien des logiciels sont reconnus comme une dépense encourue. Les coûts directement associés avec la production de logiciel identifiable et unique contrôlé par le groupe, et qui produira probablement des avantages économiques excédant les coûts au-delà d'une année sont reconnus comme immobilisations incorporelles. Les coûts directs incluent les coûts de main-d'oeuvre pour le développement du logiciel et une portion pertinente de frais généraux. Des dépenses qui augmentent ou étendent la performance de programmes de logiciels au-delà de leurs caractéristiques originales sont reconnues comme amélioration de capital et sont ajoutées au coût original du logiciel.

Les coûts de développement de logiciel reconnu comme actif sont amortis sur leur durée de vie utile estimée (pas plus de trois ans)

1.7.2 Licences

Les licences sont initialement rapportées au coût historique. Les licences ont une durée de vie utile définie et sont donc comptabilisées au coût moins les dépréciations et amortissements. Les licences acquises à travers le regroupement d'entreprises sont initialement rapportées à la juste valeur et sont ensuite comptabilisées à la juste valeur déterminée initialement moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulées. La perte de valeur est calculée en utilisant la méthode linéaire répartissant le coût des licences sur leur durée de vie utile à partir du début du fonctionnement du réseau. Les durées de vie utile et les périodes de renouvellement des licences sont présentées à la note 36, et sont déterminées principalement par rapport à la période non échue et aux conditions de renouvellement des licences et si les licences sont dépendantes de technologies spécifiques.

1.7.3 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur de la part du groupe des actifs nets identifiables de la filiale, société associée ou coentreprise acquise à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et coentreprises sont inclus dans les immobilisations incorporelles. L'écart d'acquisition survenant de l'acquisition d'une société associée est inclus dans les « investissements en sociétés associées » et est testé en termes de valeur comme partie du solde général.

Les écarts d'acquisition reconnus séparément sont testés annuellement en termes de valeur et sont comptabilisés au coût moins les pertes de valeur accumulées.

Les écarts d'acquisition sont attribués aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de tests de valeur. L'attribution est effectuée aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie dont il est attendu qu'ils profitent du regroupement d'entreprises qui a donné lieu à l'écart d'acquisition. Chacune de ces unités génératrices de trésorerie représente les investissements du groupe dans chaque pays d'opération.

Les pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ne sont pas reprises. Les bénéfices et pertes issus de la vente d'une entité incluent le montant comptable net de l'écart d'acquisition attribué à l'entité vendue.

1.7.4 Relations clients

Les relations clients acquises à travers le regroupement d'entreprises sont initialement rapportées à la juste valeur et sont ensuite comptabilisées à la juste valeur déterminée initialement moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulées. L'amortissement est calculé en utilisant la méthode linéaire afin d'attribuer la valeur des bases de clients pendant leur durée de vie utile estimée. Les bases de clients prépayés sont amorties sur deux à cinq ans et les bases de clients post payés sont amorties sur cinq ans.

Principales conventions comptables suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.7 Immobilisations incorporelles

1.7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont rapportées au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulées. D'autres immobilisations incorporelles acquises à travers le regroupement d'entreprises sont initialement rapportées à la juste valeur et sont ensuite comptabilisées à la juste valeur déterminée initialement moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulées. L'amortissement est passé au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de début de disponibilité à l'emploi. La durée de vie utile estimée des marques est de 20 ans.

1.8 Perte de valeur des immobilisations non financières

Les écarts d'acquisition sont considérés comme ayant des durées de vie utile indéfinies et ne sont pas amortis, mais sont soumis à des tests de valeur annuellement. La durée de vie utile des immobilisations soumises à l'amortissement est revue annuellement, de même que les tests de valeur. La valeur des immobilisations soumises à amortissement/dépréciation est revue chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est probablement pas récupérable. Une perte de valeur est reconnue au compte de résultat comme le montant représentant l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa valeur récupérable. La valeur récupérable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins le coût de vente et la valeur de l'actif en utilisation. Dans le but d'estimer les pertes de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas où ils sont identifiables séparément comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs non financiers autres que les écarts d'acquisition ayant subi des pertes de valeur sont revus à chaque date de bilan en vue d'une reprise éventuelle des pertes de valeur, dans lequel cas la reprise de perte de valeur est créditée au compte de résultat, limitée à ce que le montant comptable net aurait été si la perte originale ne s'était pas produite.

1.9 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan du groupe au moment où le groupe devient partie prenante des provisions contractuelles de l'instrument.

1.9.1 Actifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le compte de résultat, les prêts et créances et disponibles à la vente. Cette classification dépend de l'optique dans laquelle les actifs financiers ont été obtenus. La direction détermine la classification des actifs financiers à leur reconnaissance initiale.

(a) Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont des actifs financiers détenus dans le but d'être négociés. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement avec l'idée d'être cédé à court terme. Les produits dérivés sont classés dans cette catégorie à moins qu'ils n'aient été établis comme couverture de risque. Les actifs compris dans cette catégorie sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers détenus pour le négoce sont comptabilisés en conformité avec la note 1.23.2.

(b) Prêts et autres créances

Les prêts et autres créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements déterminables ou fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, à l'exception des échéances dépassant 12 mois après la date de bilan. Celles-ci sont classées comme actifs non courants. Les prêts et autres créances comprennent les prêts (note 12), les créances clients et autres (à l'exception des paiements anticipés) (note 15), de trésorerie soumise à restriction (note 26) et de trésorerie et équivalents de trésorerie (note 25). Les prêts et créances sont classés en tant que "Prêts et autres créances non courants" dans le bilan. En ce qui concerne la stratégie de comptabilité des créances clients, veuillez vous reporter à la note 1,12 et en ce qui concerne la trésorerie et équivalents de trésorerie, veuillez vous reporter à la note 1,13.

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs non dérivés qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction ait exprimé son intention de conserver ces investissements pour moins de 12 mois à partir de la date de bilan.

Les achats et ventes d'investissements courants sont comptabilisés à la date de vente ou à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les investissements sont initialement reconnus à la juste valeur plus le coût des transactions pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement pris en compte à leur juste valeur et les coûts de transaction sont passés au compte de résultat. Les actifs financiers ne sont plus pris en compte lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des investissements sont arrivés à échéance ou ont été transférés et que le groupe a substantiellement transféré tous les risques et récompenses de la propriété.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat sont subséquemment comptabilisés à la juste valeur.

Les changements de juste valeur des valeurs monétaires libellées en devise étrangère et classées comme disponibles à la vente sont analysés entre les différences de conversion issues des modifications du coût de dépréciation du titre et d'autres changements survenus dans le montant net comptabilisé du titre. Les différences de conversion des valeurs monétaires sont reconnues au compte de résultat ; les différences de conversion des valeurs non monétaires sont comptabilisées en capitaux propres. Les changements de juste valeur des valeurs monétaires et non monétaires classées comme disponibles à la vente sont pris en compte aux capitaux propres. Les profits et pertes issus de changements de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, y compris le revenu d'intérêts et de dividende, sont compris dans les comptes de résultats correspondant aux périodes où ils surviennent.

Lorsque des titres de placement classés comme disponibles à la vente sont vendus ou ont subi une perte de valeur, les ajustements de juste valeur accumulés reconnus dans les capitaux propres sont compris dans le compte de résultat comme « bénéfices et pertes issus de titres de placement ». Les intérêts sur les titres de placement disponibles à la vente, calculés en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif, sont pris en compte dans le compte de résultat. Les recettes de dividende sur les titres de participation disponibles à la vente sont reconnues au compte de résultat lorsque le droit au groupe de recevoir le paiement est établi.

Les justes valeurs des investissements cotés sont basées sur les cours acheteur courants. Si le marché correspondant à un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent l'utilisation de transactions récentes sans lien de dépendance, la référence à d'autres instruments substantiellement semblables et l'analyse des flux de trésorerie actualisés, en utilisant au maximum les données de marché et en se basant le moins possible sur les données spécifiques à l'entité. Les titres de participation pour lesquels les justes valeurs ne peuvent pas être mesurés de manière fiable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation.

À chaque date de clôture du bilan, le groupe évalue s'il y a des preuves objectives de moins-value d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas où les titres de participation sont classés comme disponibles à la vente, un déclin significatif et continu en dessous de sa valeur d'acquisition est considéré comme un indicateur du fait que les titres ont subi une perte de valeur. Si de telles preuves existent concernant les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur sur cet actif financier précédemment reconnue au compte de résultat, est soustraite des capitaux propres et reconnue au compte de résultat. Les pertes de valeur des titres de participation comptables au compte de résultat ne sont pas reprises au compte de résultat. Les tests de valeur sur les créances commerciales sont décrits dans la note 1.12.

La reconnaissance des actifs est annulée lorsque l'entreprise perd le contrôle des droits contractuels comprenant les actifs et les passifs ou lorsque l'obligation est annulée.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.9 Instruments financiers (suite)

1.9.2 Passifs financiers et capitaux propres

Le groupe mesure tous les passifs financiers, y compris les créances commerciales et autres, au coût de la dépréciation en utilisant la méthode du taux effectif. Les passifs financiers incluent les emprunts (note 19) ; et autres passifs non courants (sauf provisions) (note 20) ; et les créances commerciales et autres (sauf provisions) (note 21).

1.9.3 Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement mesurées à la juste valeur et sont ensuite mesurées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.10 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date de la signature des contrats dérivés et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur. La méthode utilisée pour comptabiliser les pertes et profits dépend de la désignation ou pas du dérivé comme un instrument de couverture, et si tel est le cas, de la nature de l'élément couvert. Le groupe désigne certains dérivés comme:

- (a) les couvertures de juste valeur des passifs reconnus (couverture de juste valeur);
- (b) les couvertures d'un risque spécifique associé à un passif reconnu ou à une transaction à venir hautement probable (couverture de flux de trésorerie);
- (c) les couvertures d'un investissement net dans une opération à l'étranger (couverture d'investissement net).

Le groupe documente, au début de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion du risque et la stratégie employée pour ses transactions de couverture. Le groupe documente également son évaluation, au moment du commencement de la couverture et sur une base prolongée, de la capacité des dérivés utilisés dans les transactions de couverture à compenser les changements de juste valeur des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des produits dérivés utilisés comme instruments de couverture sont déclarées à la note 38. Les mouvements de la réserve de couverture dans les capitaux propres de l'actionnariat sont présentés dans la note 18. La juste valeur d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant lorsque l'échéance restante de l'élément couvert est de plus de 12 mois ; il est classé comme passif ou actif courant lorsque l'échéance restante de l'élément couvert est de moins de 12 mois. Les produits dérivés sont classés comme actif ou passif courant.

(a) Couverture de juste valeur

Les modifications de juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, ainsi que tout changement de juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

Si la couverture n'est plus conforme aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement du montant comptable net d'un élément de couverture pour lequel la méthode effective est utilisée est amorti au compte de résultat sur le temps à courir jusqu'à l'échéance.

(b) Couverture de flux de trésorerie

La portion effective des variations de juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couverture de flux de trésorerie est reconnue en capitaux propres. La perte ou le profit en relation à la portion inefficace est reconnu immédiatement au compte de résultat.

Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat pour les périodes où l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture n'est plus conforme aux critères de la comptabilité de couverture, tout élément de profit ou perte cumulé existant dans les capitaux propres à ce moment demeure en capitaux propres et n'est reconnu que lorsque la transaction prévue est finalement reconnue au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus sensée se produire, la perte ou le bénéfice cumulé rapporté dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(c) Couverture d'investissement net

Les couvertures d'investissements nets dans des opérations étrangères sont comptabilisées tout comme les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou perte sur l'instrument de couverture en relation à la portion effective de la couverture est comptabilisé en capitaux propres. La perte ou le profit en relation avec la portion inefficace est reconnu immédiatement au compte de résultat.

Les bénéfices et pertes accumulés en capitaux propres sont passés au compte de résultat quand l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

(d) Produits dérivés à la juste valeur par le compte de résultat

Certains instruments dérivés ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat.

1.11 Inventaires

Les inventaires sont rapportés au plus faible du coût et de la valeur nette réalisable. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Le coût comprend les coûts directs des matières premières et, lorsque cela est applicable, les frais généraux encourus en transportant les inventaires à leur condition et emplacement actuels, en excluant les charges financières. La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé dans le cours normale des opérations, moins les dépenses de vente variables applicables. Lorsque cela s'applique, une provision de perte de valeur est effectuée en relation aux inventaires obsolètes ou défectueux.

1.12 Créances Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ensuite dépréciées au coût amorti à travers la méthode d'intérêt effectif, moins les provisions pour perte de valeur. Une provision de dépréciation des créances clients est établie lorsqu'il y a des preuves objectives que le groupe ne pourra pas récupérer tous les montants dus selon les conditions initiales des créances. Les difficultés financières significatives du débiteur, la probabilité d'une mise en faillite ou en réorganisation financière du débiteur, et les défauts de paiements sont considérés comme des signes que la créance client a perdu de sa valeur. Le montant établi est la différence entre le montant comptable net et le montant récupérable estimé, étant la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, réduite au taux d'intérêt effectif. Le montant comptable net de l'actif est réduit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Lorsqu'une créance client devient irrécupérable, elle est annulée à travers le compte de correction de valeur pour les créances clients. Les montants annulés récupérés ultérieurement sont repris au compte de résultat.

1.13 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, ainsi que les placements dans les instruments de marché, net des découverts bancaires, le tout utilisable par le groupe. Les découverts bancaires sont inclus au bilan dans les passifs courants, à moins que l'entité ne dispose d'un droit légal de compensation et entende régler sur une base nette, ou réaliser l'actif et régler le passif simultanément. Les instruments financiers dérivés à échéance de trois mois ou moins sont inclus dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.14 Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées comme capitaux propres. Les coûts externes par accroissement directement attribuables à l'émission de nouvelles options ou actions sont montrés en capitaux propres comme une déduction, nette d'impôts, des produits.

Lorsque la société ou ses filiales achètent le capital-actions de la société (actions propres), la contrepartie payée, y compris les coûts externes par accroissement attribuable direct nets d'impôts, est déduite du total des capitaux propres des actionnaires en tant qu'actions propres en attendant leur annulation ou ré-émission. Lorsque de telles actions sont par la suite de nouveau émises, toute contrepartie reçue, nette de tout coût de transaction différentiel directement attribuable et des effets fiscaux associés, est incluse dans les capitaux propres des actionnaires.

1.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement reconnus à la juste valeur des recettes reçues, nettes des coûts de transaction encourus, lorsque les contrats en question sont signés. Les emprunts sont ensuite rapportés au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif; toute différence entre les recettes, nettes des coûts de transaction, et la valeur de rédemption est comptabilisée au compte de résultat pour la période comme intérêts.

La comptabilisation des passifs financiers est annulée lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est annulée, déchargée ou arrivée à échéance.

Les emprunts sont classés comme passifs courants à moins que le groupe ait un droit inconditionnel de déferer le règlement du passif d'au moins douze mois après la date de bilan.

1.16 Impôts différés et courants

L'impôt courant est calculé sur la base des lois fiscales en vigueur, ou substantiellement en vigueur, à la date de bilan dans le pays où la société détient des filiales et des coentreprises qui fonctionnent et génèrent un revenu imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les réglementations fiscales sont sujettes à interprétation et établit, si nécessaire, des provisions sur les montants dus aux autorités fiscales.

L'impôt différé est calculé entièrement, en utilisant la méthode de report variable, sur les différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans le contexte d'un rapport financier. Toutefois, si les impôts différés surviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction n'affectent ni les pertes et profits comptabilisés ou imposables, ils ne sont pas pris en compte. Les impôts différés sont déterminés en utilisant les taux fiscaux (et les lois) en vigueur ou substantiellement en vigueur à la date de clôture du bilan et applicables au moment où l'actif d'impôt différé en question est réalisé ou le passif d'impôt différé est réglé.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit imposable futur sera disponible contre lequel les différences temporaires pourraient être utilisées.

L'impôt différé est calculé sur les différences temporaires issues d'investissement dans des filiales, sociétés associées et coentreprises, sauf lorsque l'opportunité de la reprise des différences temporaires est contrôlée par le groupe et qu'il est probable que la différence temporaire ne sera pas reprise dans un futur proche.

1.17 Avantages sociaux des employés

Avantages sociaux à court terme

La rémunération des employés en relation aux services rendus pendant un exercice est comptabilisée comme une dépense pendant l'exercice concerné. Une provision est faite pour des vacances accumulées et de bénéfices à court terme lorsqu'il n'y a pas d'alternative réaliste autre que de régler le passif et qu'au moins une des conditions suivantes est remplie:

- Il existe un plan formel et les montants dus sont déterminés avant l'émission des états financiers ; ou
- la réalisation des critères de prime précédemment approuvés a créé une attente légitime de la part des employés qu'ils recevront un bonus et le montant peut être déterminé avant l'émission des états financiers.

Compensation sur la base d'actions

Le groupe opère deux plans d'encouragement au personnel concernant l'acquisition d'actions, le plan d'option d'actions du groupe MTN et le plan de droit de plus-value d'actions du groupe MTN.

Ces programmes sont comptabilisés sous forme de paiements en actions de capitaux propres remises aux employés. Les paiements en actions réglés en capitaux propres sont rapportés à la juste valeur (excluant l'effet des conditions d'attente non basée sur le marché) à la date de l'attribution. La juste valeur, déterminée à la date d'attribution des actions, est répartie sur une base linéaire sur la période d'attente, sur la base de l'estimation par le groupe des actions qui arriveront à échéance et ajustée pour tenir compte des effets des conditions d'attente non basées sur le marché. Les justes valeurs sont calculées d'après la méthode stochastique. La durée de vie attendue utilisée dans ce modèle a été ajustée, sur la base de la meilleure évaluation de la direction, en termes d'effets de non-transférabilité, de restrictions d'exercice et de considérations comportementales.

Lorsque des employés exercent des options suivant les règles et lois des plans d'options, des actions propres, s'il y en a de disponibles dans le Trust des actions du groupe MTN, sont attribuées, ou de nouvelles actions sont émises aux participants en tant que bénéficiaires. Les directeurs fournissent une liste de ces actions au JSE Limited sur lequel les actions de la société sont listées. Pour le plan d'option d'actions, les participants ayant droit à de telles options échangent les options contre une contrepartie égale au prix de l'option qui leur est attribuée. La valeur nominale des actions émises est ajoutée au capital-actions et la différence entre la valeur nominale et le prix de l'option est créditée à « prime d'émission ». Le plan de droit de plus-value d'actions est exercé suivant le choix des participants en termes de la période d'attente et à la date déterminée les bénéfices associés aux droits de plus-value d'actions sont reçus par le participant. Selon le choix du participant, tout impôt associé à l'allocation des droits ainsi que le règlement du prix de vente peut être réglé en liquide ou, le cas échéant, MTN peut servir d'agent et vendre les actions au nom du participant. Les recettes de la vente seront utilisées pour régler les engagements des participants. Des détails supplémentaires concernant les plans de compensation en capitaux propres sont fournis dans le rapport des administrateurs.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.17 Indemnités des employés (suite)

Régime de retraite à cotisations définies

Les entreprises du groupe opèrent divers plans à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan selon lequel le groupe doit s'acquitter d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés comme contribution à une entité séparée (un fonds), mais n'a aucune obligation légale ou constructive de payer des contributions supplémentaires si jamais le fonds ne possède pas suffisamment d'actif pour régler tous les avantages sociaux des employés en relation à leur temps de service pour les périodes actuelles et précédentes. Les contributions à un plan à cotisations définies en relation aux services rendus pendant une période sont comptabilisées comme dépense relative aux avantages sociaux des employés lorsqu'elles sont dues.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail peuvent être dues lorsque l'emploi d'un employé se termine avant la date de retraite en raison d'un décès ou d'une réduction des dépenses. Les indemnités de fin de contrat de travail sont appliquées contre les recettes lorsque le groupe est apparemment engagé dans un tel plan sans pouvoir s'en retirer ou à fournir des indemnités de fin de contrat de travail en raison d'une offre faite pour encourager les redondances volontaires. Les indemnités qui sont dues plus de 12 mois après la date de bilan sont escomptées à leur valeur actuelle.

1.18 Bases de comptabilisation des activités de souscription

Les résultats des souscriptions sont déterminés annuellement en appliquant les coûts des réclamations encourus, les commissions et dépenses associées contre les primes reçues, nettes de réassurance, de la manière suivante:

- Les primes souscrites sont référées aux affaires commencées pendant la période et excluent la taxe sur la valeur ajoutée.
- Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites pendant la période, mais qui concernent les termes non échus des polices en vigueur à la date de clôture du bilan, généralement calculées en fonction du temps écoulé.
- Les réclamations encourues comprennent les réclamations et les dépenses associées payées au cours de la période et les modifications dans les provisions pour les réclamations encourues, mais non rapportées et les dépenses associées, ainsi que tout ajustement à des réclamations des années précédentes. Lorsque cela s'applique, des déductions sont effectuées en vue de récupération et d'autres activités de recouvrement.
- Les réclamations en suspens représentent le coût final du règlement général de toutes les réclamations (y compris les coûts de règlement directs et indirects) résultant d'événements qui se sont produits avant la date de clôture du bilan, comprenant également une provision pour des réclamations encourues, mais pas encore rapportées, moins tout montant payé en relation à ces réclamations. Les réclamations en suspens sont réduites en anticipation de récupération et autres recouvrements.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue lorsqu'il y a une obligation légale ou constructive qui résulte d'un événement passé pour lequel il est probable qu'il y ait une sortie de ressources plus que nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite. Le groupe assume la responsabilité des contrats onéreux quand les indemnités attendues d'un contrat sont moindres que les coûts inévitables requis pour honorer les obligations du contrat. Aucune provision n'est comptabilisée pour couvrir les pertes d'exploitation futures.

Lorsqu'il y a un nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie en ressources soit nécessaire est déterminée en considérant la classe des obligations dans son ensemble. Une provision est reconnue même si la probabilité d'une sortie de ressources en relation à un quelconque élément inclus dans la même classe d'obligations est réduite.

Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle de toutes les dépenses attendues pour régler l'obligation en utilisant un taux de pré imposition qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme frais financiers.

1.20 Reconnaissance des revenus

Les revenus comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou recevable pour la vente de biens et de services dans le cours ordinaire des activités du groupe. Les revenus sont présentés, nets des taxes indirectes, des estimations de remises et escomptes et des ventes au sein du groupe.

Le revenu dérivé de la vente de biens et de services est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à une transaction iront au groupe et que le montant du revenu, et des coûts associés encourus ou à encourir, peuvent être évalués de manière fiable. Le montant du revenu n'est pas considéré comme fiable tant que toutes les conditions liées à la vente n'ont pas été respectées.

Les catégories principales de revenu et les bases de comptabilisation sont :

1.20.1 Produits contractuels (post payés)

- Recettes de connexion : le revenu est reconnu à la date d'activation par l'opérateur GSM d'un nouveau module d'identification d'abonné de carte SIM.
- Frais d'accès : le revenu est reconnu dans la période concernée.
- Temps de connexion : le revenu est reconnu sur la base d'utilisation à partir de la date d'activation.

1.20.2 Produits prépayés

- Kits SIM : Le revenu est reconnu à la date de la vente.
- Recettes de connexion : le revenu est reconnu à la date d'activation.
- Temps de connexion : le revenu est reconnu sur la base de l'utilisation commençant à la date d'activation.

1.20.3 Autre revenu

- Ventes d'équipement : toutes les ventes d'équipement à des tiers sont prises en compte seulement lorsque les risques et les récompenses de la propriété sont transférés à l'acheteur.
- Interconnexion/itinérance/données : Le revenu est reconnu sur une base d'utilisation, à moins qu'il soit improbable que le revenu d'interconnexion soit reçu à la date de la transaction ; dans lequel cas, le revenu d'interconnexion n'est reconnu que lorsque l'argent est reçu.
- Revenu d'intérêt : Le revenu est reconnu sur la base de proportion de temps en référence au montant de la principale créance et du taux d'intérêt effectif applicable. Lorsqu'une créance est dévaluée, le groupe réduit le montant comptable net net au montant récupérable, étant le flux de trésorerie futur estimé escompté au taux d'intérêt effectif original de l'instrument et continue à appliquer l'escompte comme revenu financier. Le revenu financier sur les prêts dévalués est reconnu en utilisant le taux d'intérêt effectif original.

1.21 Encouragements de connexion

Les dépenses liées aux encouragements de connexion sont reconnues au cours de la période pendant laquelle elles surviennent.

1.22 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

Les dividendes à être payés sont rapportés aux états financiers pour la période au cours de laquelle elles ont été approuvées par les actionnaires du groupe.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.23 Gestion du risque financier

1.23.1 Facteurs de risque financier

Les activités du groupe l'exposent à divers risques financiers ; le risque de taux de change, le risque de crédit, le risque de flux de trésorerie et le risque du taux d'intérêt à juste valeur. Le programme global de gestion du risque du groupe se concentre sur l'imprédictibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance du groupe. Le groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats à terme pour couvrir certaines expositions. Toutefois, le groupe ne s'engage pas, par principe, dans des contrats dérivés dans le but de spéculer.

Le groupe applique les principes de gestion du risque approuvés par le conseil de direction de la société et des filiales concernées. Le comité de direction du groupe MTN identifie, évalue et couvre les risques financiers en concertation avec les unités opérationnelles du groupe. Le conseil d'administration communique par écrit les principes généraux de gestion du risque, ainsi que les principes applicables aux zones de risque spécifiques telles que les taux de change, les taux d'intérêt, le crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement de l'excédent de trésorerie.

Risque du Marché

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de juste valeur lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est dû aux variations du prix de la couverture à terme et de la dette à taux variable du groupe, aux financements supplémentaires ou nouveaux emprunts, au refinancement des emprunts existants et à l'ampleur des soldes de trésorerie significatifs existants.

Les dettes des entités sud-africaines et des entreprises de holding (y compris Investcom LLC et MTN International (Mauritius) Limited) sont gérées sur la base d'un taux d'intérêt optimal fixe contre un taux variable, conformément à la politique de trésorerie approuvée du groupe. Les soldes de trésorerie importants sont également pris en compte dans l'exposition globale de taux fixe contre taux variable.

La dette de la plupart des opérations non sud-africaines de MTN est à des taux d'intérêt variables. Ceci est dû à la nature sous-développée et onéreuse des produits de ces marchés financiers. MTN suit continuellement l'évolution de ces marchés afin de saisir les occasions opportunes d'aligner les opérations sous-jacentes sur la politique de trésorerie du groupe.

Le groupe utilise divers produits, y compris les produits dérivés de taux d'intérêt et d'autres produits de couverture appropriés pour gérer ces risques ; toutefois, les instruments dérivés ne peuvent être utilisés que pour couvrir des expositions existantes.

Analyse de sensibilité

Le groupe a utilisé une technique d'analyse de sensibilité qui mesure le changement estimé au compte de résultat et des capitaux propres causé par une augmentation ou une réduction de 1 % (100 points de base) du taux d'intérêt du marché, à partir du taux applicable au 31 décembre, pour chaque classe d'instrument financier, tous les autres variables demeurant constantes. Cette analyse n'est qu'illustrative dans la mesure où les taux de marché changent rarement isolément.

Le Groupe est principalement exposé à des fluctuations sur les marchés de taux d'intérêt suivants : JIBAR, LIBOR, NIBOR et EURIBOR. Les variations de taux d'intérêt du marché affectent les revenus ou charges d'intérêt des instruments financiers à taux variables, et la juste valeur du résultat des produits dérivés de taux d'intérêt. Les variations du taux d'intérêt du marché affectent uniquement le résultat des instruments financiers si ces instruments financiers sont reconnus à leur juste valeur.

Toute variation du taux d'intérêt du marché à la date de rapport aurait augmenté/(diminué) les bénéfices avant impôts par les montants indiqués ci-dessous.

L'analyse a été effectuée sur la base du changement se produisant au début de la période de rapport et suppose que toutes les autres variables, particulièrement dans le taux de change, demeurent constantes. L'analyse est effectuée sur la même base pour 2006.

GROUPE	Augmentation/(diminution) en bénéfices avant impôts		
	Modification du taux d'intérêt %	Augmentation du taux d'intérêt Millions de rands	Diminution du taux d'intérêt Millions de rands
au 31 décembre 2007			
JIBAR	1	(15,6)	15,6
LIBOR	1	(48,5)	48,5
LIBOR 3 mois	1	(1,8)	1,8
NIBOR	1	(14,4)	14,4
EURIBOR	1	2,2	(2,2)
EURIBOR 6 mois	1	(1,5)	1,5
Marché financier	1	(1,8)	1,8
Autre	1	7,8	(7,8)
au 31 décembre 2006			
JIBAR	1	(107,4)	107,4
LIBOR	1	(44,5)	44,5
LIBOR 3 mois	1	(3,1)	3,1
NIBOR	1	(15,5)	15,5
EURIBOR	1	1,9	(1,9)
EURIBOR 6 mois	1	(2,0)	2,0
Marché financier	1	(1,5)	1,5
Autre	1	5,4	(5,4)

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.23 Gestion du risque financier (suite)

1.23.1 Facteurs de risque financier (suite)

Risque de taux de change

Le groupe opère sur une base internationale et est exposé à un risque de taux de change dû à des expositions à diverses devises étrangères. Le risque de taux de change existe lorsque des transactions commerciales futures ou des actifs et passifs reconnus sont libellés dans une devise qui est différente de la devise fonctionnelle de la société. Certaines entités au sein du groupe utilisent des contrats à terme pour couvrir leur exposition aux risques de devise étrangère par rapport à la devise fonctionnelle. La filiale nigérienne du groupe gère le risque de devise étrangère sur les principaux achats étrangers en plaçant de l'argent en devise étrangère en dépôt comme garantie contre des lettres de crédit lors de chaque commande placée. La société détient des filiales étrangères dont les actifs sont exposés au risque de conversion de devise étrangère, une situation qui est principalement gérée à travers des emprunts dans la même devise dans la mesure où un tel financement est disponible à des termes raisonnables sur les marchés des capitaux locaux.

Analyse de sensibilité

Le groupe a utilisé une technique d'analyse de sensibilité qui mesure le changement estimé au compte de résultat et des capitaux propres causé par une augmentation ou une réduction de 1 % (100 points de base) du taux d'intérêt du marché, à partir du taux applicable au 31 décembre, pour chaque classe d'instrument financier, tous les autres variables demeurant constantes. Cette analyse n'est qu'illustrative dans la mesure où les taux de marché changent rarement isolément.

Le groupe est exposé principalement aux fluctuations de taux de change en relation avec le rand sud-africain, le dollar américain, le naira nigérien, la livre syrienne, les rials iraniens, de cedi ghanéen, les dinars soudanais et le kwacha zambien. Cette analyse prend en compte l'impact de modifications des taux de change sur le résultat et sur les capitaux propres, excluant les différences de conversion des entités du groupe, qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation, dans la devise de présentation du groupe (et reconnue dans la réserve de conversion de devise étrangère).

Toute variation du taux d'intérêt du marché à la date de rapport aurait augmenté/(diminué) les bénéfices avant impôts par les montants indiqués ci-dessous.

L'analyse a été effectuée sur la base du changement se produisant au début de la période de rapport et suppose que toutes les autres variables, particulièrement dans le taux de change, demeurent constantes. L'analyse est effectuée sur la même base pour 2006.

GROUPE	Augmentation/(diminution) de bénéfices avant impôts		
	Affaiblissement de la devise fonctionnelle, résultant en une augmentation/ (diminution) des bénéfices avant impôts	Renforcement de la devise fonctionnelle, résultant en une augmentation/ (diminution) des bénéfices avant impôts	
au 31 décembre 2007	Modification du taux de change %	Millions de rands	Millions de rands
Dénomination : devise fonctionnelle			
USD:ZAR	1	48,1	(48,1)
USD:SYR	1	22,0	(22,0)
USD:IRR	1	(17,4)	17,4
USD:GHC	1	(6,0)	6,0
USD:SDD	1	(10,2)	10,2
USD:ZMK	1	(3,7)	3,7
USD:EUR	1	2,2	(2,2)
EURO:ZAR	1	18,2	(18,2)
EURO:SYR	1	5,5	(5,5)
EURO:IRR	1	(15,6)	15,6
EURO:SDD	1	(1,9)	1,9
Au 31 décembre 200			
USD:ZAR	1	84,6	(84,6)
USD:NGN	1	(31,3)	31,3
USD:SYR	1	8,0	(8,0)
USD:IRR	1	(16,4)	16,4
USD:SDD	1	(4,8)	4,8
USD:ZMK	1	(2,3)	2,3
USD:EUR	1	(1,0)	1,0
EURO:ZAR	1	4,0	(4,0)
EURO:SYR	1	3,8	(3,8)
EURO:IRR	1	(1,9)	1,9
EURO:SDD	1	(2,9)	2,9

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.23 Gestion du risque financier (suite)

1.23.1 Facteurs de risque financier (suite)

Risque de prix

Le groupe n'est pas exposé à un risque de prix de matières premières ou à un risque significatif de prix des titres de capitaux propres.

Risques de trésorerie

Une gestion du risque de trésorerie prudente implique le maintien de suffisamment de trésorerie et de fonds disponibles au travers un nombre adéquat de facilités engagées. Le groupe est confiant que les ressources en trésorerie et les capacités d'emprunts seront suffisantes pour satisfaire ses besoins en financement.

Les ressources en trésorerie disponible sont :

GROUPE	Montant net comptabilisé		Juste valeur	
	Décembre 2007 millions de rands	Décembre 2006 millions de rands	Décembre 2007 millions de rands	Décembre 2006 millions de rands
Trésorerie en banque et encaisse ; nettes des découverts	15 546	9 008	15 546	9 008
Trésorerie soumise à restriction	739	130	739	130
Créances clients et autres	12 586	9 055	12 586	9 055
	28 871	18 193	28 871	18 193
SOCIÉTÉ				
Trésorerie en banque et encaisse ; nettes des découverts	31	56	31	56
Créances clients et autres	327	143	327	143
	358	99	358	99

Les éléments suivants représentent les échéances contractuelles des passifs financiers, à l'exclusion des paiements d'intérêts:

GROUPE	Payable dans 1 mois ou sur demande Millions de rands	Plus d'un mois, mais moins de 3 mois Millions de rands	Plus de 3 mois, mais moins d'une année Millions de rands
au 31 décembre 2007			
<i>Passifs courants</i>			
Emprunts*	1 510	3 188	4 630
Clients et autres créances			
– Fournisseurs	3 541	1 036	1 751
– Créanciers divers	1 074	94	250
– Charges à payer	5 720	545	1 163
Découvert bancaire	1 322	—	—
Instruments financiers dérivés			
– Entrées	—	(4)	—
– Sorties	58	112	278
Autres passifs non courants			
– Option de vente en relation aux filiales	—	474	—
	13 225	5 445	8 072
	Plus d'un an, mais moins de 2 ans Millions de rands	Plus de 2 ans, mais moins de 5 ans Millions de rands	Plus de 5 ans Millions de rands
<i>passifs non courants</i>			
Emprunts*	4 024	17 222	1 761
Autres passifs non courants			
– Option de vente en relation aux filiales	—	2 082	—
– Obligation en relation aux accords de licence	85	303	134
– Autres passifs non courants	90	17	10
	4 199	19 624	1 905

*Veuillez vous reporter à la note 19 pour des informations détaillées concernant les paiements d'intérêt relatifs aux emprunts.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.23 Gestion du risque financier (suite)

1.23.1 Facteurs de risque financier (suite)

GROUPE	Payable dans 1 mois ou sur demande Millions de rands	Plus d'un mois, mais moins de 3 mois Millions de rands	Plus de 3 mois, mais moins d'une année Millions de rands
au 31 décembre 2006			
<i>Passifs courants</i>			
Emprunts*	297	379	2 763
Créances clients et autres			
– Fournisseurs	2 831	808	991
– Créanciers divers	868	96	58
– Charges à payer	3 938	318	255
Découvert bancaire	953	—	—
Instruments financiers dérivés			
– Entrées	(2)	—	—
– Sorties	120	43	163
	9 005	1 644	4 230
	Plus d'un an, mais moins de 2 ans Millions de rands	Plus de 2 ans, mais moins de 5 ans Millions de rands	Plus de 5 ans Millions de rands
<i>passifs non courants</i>			
Emprunts*	10 047	16 972	1 568
Autres passifs non courants			
– Option de vente en relation aux filiales	480	1 524	—
– Obligation en relation aux accords de licence	176	224	—
– Autres passifs non courants	424	2	1
	11 127	18 722	1 569

*Veuillez vous reporter à la note 19 pour des informations détaillées concernant les paiements d'intérêt relatifs aux emprunts.

SOCIÉTÉ	Payable dans 1 mois ou sur demande Millions de rands	Plus d'un mois, mais moins de 3 mois Millions de rands	Plus de 3 mois, mais moins d'une année Millions de rands
Au 31 décembre 2007			
<i>Passifs courants</i>			
Créances clients et autres			
– Créanciers divers	10	50	—
– Charges à payer et autres dettes	5	—	—
	15	50	—
au 31 décembre 2006			
<i>Passifs courants</i>			
Créances clients et autres			
– Créanciers divers	3	—	—
– Charges à payer et autres dettes	5	—	—
	8	—	—

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.23 Gestion du risque financier (suite)

1.23.1 Facteurs de risque financier (suite)

Risque de crédit

Les créances clients (note 15) représentent les principaux instruments financiers de MTN exposés à des concentrations de risque de crédit.

Le groupe n'a pas de concentration significative de risques de crédit à travers ses opérations, en raison de la large envergure de sa base d'abonnés. Les politiques du groupe actuellement en place visent à garantir que les ventes au détail des produits et services sont restreintes à des clients qui ont des antécédents de crédit appropriés. Le recouvrement des débiteurs d'interconnexion dans certaines opérations internationales est incertain ; toutefois, cet aspect du risque est géré activement dans des limites acceptables (ce fait a été intégré dans l'évaluation d'une politique de reconnaissance d'un revenu approprié dans ce contexte (note 1.20.3) et de dépréciation des créances commerciales comme applicable). Les contreparties dérivées et les transactions en cash sont limitées à des institutions financières à haute qualité de crédit. Le groupe s'applique activement à limiter l'exposition au risque de crédit vis-à-vis de toute institution financière.

L'exposition maximale du groupe au risque de crédit est représentée par le montant comptable net de tous les actifs financiers déterminés comme exposés au risque de crédit, avec l'exception des garanties financières accordées par le groupe pour lesquelles le risque de crédit maximum représente le montant maximum que le groupe doit payer si les garanties sont exercées.

Gestion du risque de capital

La politique du groupe consiste à maximiser les emprunts à un niveau opérationnel d'entreprise, sur une base de non-recours, à l'intérieur d'une limite acceptable d'endettement par rapport à la maturité de la société locale. Le financement des capitaux propres pour les opérations existantes ou les nouvelles acquisitions est organisé au niveau du groupe, en premier lieu à partir des excédents de trésorerie et par la suite à travers de nouveaux emprunts, tout en conservant un niveau d'endettement consolidé acceptable pour le groupe. Lorsque les moyens de financement n'e sont pas disponibles au niveau de la société opérationnelle ou suivant certaines conditions spécifiques où il est plus avisé de le faire ainsi, le financement est assuré centralement sous forme de prêt. La politique du Groupe est d'emprunter en utilisant un mélange d'émissions de titres à long et court termes des marchés de capitaux et d'utiliser des facilités d'emprunt sur les marchés de capitaux locaux et internationaux et des organisations multilatérales ainsi que la trésorerie générée pour satisfaire les besoins anticipés de financement. Le conseil d'administration a approuvé trois ratios clés de protection de dette : endettement net : EBITDA ; endettement net : capitaux propres et intérêt net : EBITDA. L'endettement net est défini comme la trésorerie et l'équivalent de trésorerie moins les emprunts portant intérêt. Les capitaux propres sont représentés par le capital-actions et les réserves attribuables aux détenteurs des capitaux propres de la société.

Ces taux internes établissent des niveaux d'endettement que le groupe ne doit pas excéder autrement que pour des périodes relativement courtes et sont communiqués à Moody's et Fitch, l'agence de notation du groupe.

1.23.2 Comptabilisation des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés au le bilan à la juste valeur et sont par la suite remesurés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les dérivés intégrés, séparés de leurs contrats hôtes, sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue/payée, s'il y en a eu, et sont subséquemment remesurés à leur juste valeur par le compte de résultat (note 39).

1.23.3 Estimation de juste valeur

La juste valeur des contrats de taux de change à terme est déterminée en utilisant les taux cotés sur le marché de change à terme à la date de bilan. Lors de l'évaluation de juste valeur de dérivés non cotés et d'autres instruments financiers, le groupe utilise diverses méthodes et émet des hypothèses basées sur les conditions existantes des marchés lors de chaque bilan. Le groupe utilise les prix cotés du marché ou les cotations de courtiers pour des instruments spécifiques ou similaires pour les dettes à long terme. D'autres techniques, comme les modèles de valorisation d'options et la valeur d'escompte estimée des flux de trésorerie futurs, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

La valeur comptable (moins les provisions de dépréciation si applicable) des instruments financiers non dérivés à court terme est prise comme étant approximativement similaire à leur juste valeur. Pour les besoins de déclaration, la juste valeur des passifs financiers est estimée en escomptant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt courant du marché disponible au groupe pour des instruments financiers similaires.

1.24 Bénéfices par action ordinaire

Les bénéfices par action ordinaire sont calculés en utilisant le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en émission pendant la période et sont basés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Les bénéfices de base par action ordinaire sont calculés en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émis pendant la période et sont basés sur les bénéfices attribuables aux actionnaires ordinaires, après exclusion de ces éléments requis par la circulaire 8/2007 émis par l'Institut sud-africain des experts-comptables.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.25 Nouvelles normes de comptabilité et interprétation du Comité international d'interprétation de rapports financiers (« IFRIC »)

Certaines nouvelles normes de comptabilité, de modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées et seront obligatoires pour les périodes comptables commençant le 1er janvier 2008 ou plus tard, et que le groupe a décidé de ne pas adopter plus tôt.

Les normes, modifications et interprétations suivantes sont effectives depuis 2007 :

- *IFRS 7, Instruments financiers : Déclarations et modification complémentaire au IAS 1, Présentation des états financiers – Déclarations de capital et modifications consécutives au guide de conformité de mise en œuvre IFRS 4.*

IFRS 7 est applicable à des périodes annuelles commençant le 1er janvier 2007 et supplante à la fois IAS 30 « Déclarations dans les états financiers des banques et autres institutions financières », et les conditions de déclaration de IAS 32 « Instruments financiers : Déclaration et présentation ». Celui-ci a été renommé « Instruments financiers : Déclaration et présentation » et cette norme gère maintenant seulement des questions de présentation, comprenant la classification des passifs financiers et des capitaux propres, des instruments financiers composés, des actions de compensation et des actions propres. IFRS 7 intègre de nombreuses conditions précédemment contenues dans IAS 30 et IAS 32, mais certaines ont été modifiées, d'autres rendues moins prescriptives et d'autres ajoutées.

Au moment de la publication de l'IFRS 7, une modification complémentaire a été faite à l'IAS 1, Présentation des états financiers – Déclarations de capital, ajoutant des conditions applicables à toutes les entités qui doivent désormais fournir des informations concernant le niveau du capital et comment l'entité gère le capital. Les exigences de déclaration sous cette norme et la modification relative ont été incluses dans ces états financiers là où cela s'est avéré nécessaire.

- *IFRS 4 Contrats d'assurance ; IFRIC 7 Application de l'approche de re-déclaration sous l'IAS 29 Le Rapport financier dans les économies hyper inflationnistes.*

Cette norme et cette interprétation n'ont pas été jugées pertinentes avec les activités du Groupe.

- *IFRIC 8, "Portée de IFRS 2".*

Cette norme exige que les transactions impliquant l'émission d'instruments de capitaux propres, là où la contrepartie identifiable reçue est inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, soient considérées afin d'établir si elles se classent sous la portée de IFRS 2. Cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

- *IFRIC 10 « Rapports financier intermédiaire et de dépréciation »*

Cette norme requiert que les pertes de valeur reconnues au cours des périodes intermédiaires sur les écarts d'acquisition, les titres de participation et les actifs financiers comptabilisés au coût ne soient pas reprises à aucune date de bilan suivante. Cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.

Les normes et les interprétations incluses ci-après peuvent avoir un impact sur les activités du groupe lorsqu'elles deviennent effectives. Le groupe appliquera ces normes et ces interprétations dans la période annuelle applicable à laquelle elles deviennent effectives. Une évaluation de ces éléments est en cours de réalisation par la direction .

- *IFRS 8, Segments opérationnels (effectif le 1er janvier 2009)*
IFRS 8 requiert qu'une entité adopte une approche de gestion en relation au rapport de performance financière de ses segments opérationnels. Cette norme établit les conditions pour la déclaration d'informations concernant les segments opérationnels d'une entité ainsi que les produits et services de l'entité, les régions géographiques dans lesquelles elle opère et ses principaux clients. La déclaration a pour but de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les conséquences financières des activités commerciales dans lesquelles elle s'engage et les environnements économiques dans lesquels elle opère.
- *IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe (effectif le 1er mars 2007)*
IFRIC 11 addresses how to apply IFRS 2 to share-based payment arrangements involving an entity's own equity instruments or equity instruments of another entity in the same group (eg equity instruments of its parent).
- *L'interprétation IFRIC 11 explique l'application de la norme internationale d'information financière (IFRS) 2 — Paiement fondé sur des actions à des accords dont le paiement est fondé sur des actions et faisant appel aux instruments de capitaux propres d'une entité ou à ceux d'une autre entité du même groupe (par exemple, les instruments de capitaux propres de la mère).*
- *IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients (effectif le 1er juillet 2008)*
IFRIC 13 explique comment les sociétés doivent comptabiliser les obligations qu'elles contractent du fait de leur engagement à consentir des remises sur achat ou offrir des produits gratuits. Elle préconise la répartition d'une partie des produits de la vente initiale donnant lieu aux points de fidélisation et leur comptabilisation en passif ; les crédits doivent être comptabilisés à la juste valeur.
- *IAS 23 (Amendment), Borrowing Costs (effective 1 January 2009)*
Le principal changement de la dernière version de IAS 23 est la suppression de l'option d'immédiatement comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt attribuables aux actifs qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus.
- *IAS 1R, Présentation des états financiers (effectif le 1er janvier 2009)*
L'IAS 1R prescrit les bases de présentation des états financiers à but général pour assurer, d'une part, que ces états sont comparables à ceux établis par l'entité lors des périodes antérieures et, d'autre part, qu'ils sont comparables aux états financiers d'autres entités.

Principales conventions comptables *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

1.25 Nouvelles normes de comptabilité et interprétations du Comité International d'Interprétation de Rapports Financiers ("IFRIC") (suite)

- *IAS 27R, États financiers consolidés et individuels (effectif le 1er janvier 2009)*

L'objectif de cette norme est de prescrire les règles applicables à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entités contrôlées par une société mère et à la comptabilisation des placements dans les États financiers individuels de la société mère, des coentrepreneurs ou investisseurs. Les amendements concernent principalement la comptabilisation des placements dans les entreprises associées et la perte de contrôle d'une filiale.

- *IFRS 3R, Regroupement d'entreprises (effectif le 1er janvier 2009)*

L'objectif de cette norme est d'améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité des informations fournies par une entité dans ces états financiers concernant un regroupement d'entreprises et ses effets.

- *IFRS 2R, Paiements fondés sur des actions (effectif le 1er janvier 2009)*

L'objectif de cette norme est de :

- (a) de clarifier que les conditions d'acquisition des droits correspondent uniquement aux conditions de service et aux conditions de performance
- (b) d'indiquer que toutes les annulations, qu'elles aient pour origine une décision prise par l'entité ou par une autre partie, doivent faire l'objet du même traitement comptable.

L'interprétation suivante n'est pas encore effective ni pertinente pour les opérations du groupe :

- *IFRIC 14, IAS 19 – La limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (effectif le 1er janvier 2008)*

L'IFRIC 14 expose les règles d'évaluation du plafond - tel qu'il est défini par IAS 19 - de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Elle explique également comment les actifs ou passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle. Cette interprétation n'est pas applicable au groupe.

1.26 Estimations comptables et suppositions

Le groupe fait des estimations et des suppositions concernant le futur. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations et les suppositions qui présentent un risque important d'ajustement significatif aux montants reconnus des actifs et des passifs pendant la prochaine année financière sont expliquées ci-dessous.

Dépréciation estimée des écarts d'acquisition

Le groupe effectue des tests de dépréciation annuellement conformément à la pratique comptable décrite à la note 1.8. Les montants récupérables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés sur la base de calculs de valeur en utilisation. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations et les facteurs d'entrée les plus sensibles aux variations ont été présentés dans la note 9. Le groupe a effectué une analyse de sensibilité en faisant varier ces facteurs d'entrée d'une marge raisonnablement possible et en évaluant si la modification des facteurs d'entrée entraîne une perte de valeur des écarts d'acquisition attribués aux unités génératrices de trésorerie. Sur la base de l'analyse effectuée, il n'y a pas d'indication de la nécessité de comptabiliser toute perte de valeur des unités génératrices de trésorerie testées à la fin de l'année.

Encouragements de connexion et coûts d'acquisition d'abonnés

Les encouragements de connexion versés à des fournisseurs de services sont comptabilisés dans la période où ils ont été payés. Les fournisseurs de services utilisent les encouragements reçus du groupe pour financer divers coûts administratifs et/ou pour fournir des encouragements afin de conserver/abonner, à leur guise, de nouveaux clients au profit du groupe. La portion de l'encouragement utilisée par les fournisseurs de service respectifs en tant qu'encouragement pour conserver/acquérir des abonnés existants/nouveaux au nom du groupe doit être capitalisée seulement dans la mesure où elle peut être mesurée de façon fiable (escompte prépayé). En conformité aux normes IFRS, le groupe a décidé de ne pas capitaliser ces frais en raison de la portion des encouragements utilisés pour acquérir/conserver les abonnés au nom du groupe par les fournisseurs de services indépendants qui ne peuvent être mesurés de manière fiable.

Conformément aux termes d'IAS 38 (Immobilisations incorporelles), le groupe a décidé également de ne pas capitaliser les commissions versées aux vendeurs, utilisées pour acquérir de nouveaux abonnés, en tant qu'immobilisations incorporelles, en raison de la portion utilisée pour acquérir des abonnés au nom du groupe qui n'est pas mesurable de façon fiable.

Reconnaissance des recettes d'interconnexion

En raison de la nature incertaine, à la date du bilan, des recettes de connexion provenant de certaines opérations, le groupe a décidé de comptabiliser ces recettes seulement lorsqu'elles seront reçues.

1.27 Jugements critiques dans l'application des pratiques comptables de l'entité

Actifs d'impôts différés

Bien que Irancell Telecommunication Company Services en tant que start-up était toujours en situation de pertes au 31 décembre 2007, la gestion de Irancell Telecommunication Company Services a décidé de créer un impôt différé actif de 400 millions de rands, duquel la portion du groupe s'élève à 196 millions de rands (49 %), en relation aux pertes non utilisées encourues au 31 décembre 2007 (note 13). La direction pense qu'il est probable que des bénéfices futurs impossibles seront disponibles contre lesquels les pertes fiscales inutilisées pourront être appliquées.

Impôts sur les sociétés

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés dans de nombreuses juridictions. Un jugement significatif est nécessaire à la détermination globale de la provision pour les impôts sur le revenu. Il existe de nombreux calculs et transactions pour lesquels la détermination fiscale ultime est incertaine pendant le cours ordinaire des affaires. Le groupe reconnaît des passifs en considération de litiges fiscaux anticipés basés sur des estimations d'impôts additionnels éventuels. Si le résultat final de ces questions diffère des montants qui ont été initialement enregistrés, les impôts sur le revenu et les provisions fiscales différées de la période où une telle détermination a été faite sont amendés en conséquence.

1.28 Taxation secondaire des entreprises

La taxation secondaire des entreprises («STC») est assurée à un taux de 10 % du montant des dividendes déclarés par le groupe en excédent des dividendes reçus. Les impôts différés sur des crédits STC non utilisés sont comptabilisés dans la mesure où le STC payable sur des paiements de dividendes futurs est probablement disponible à la compensation.

Compte de résultat du groupe

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Notes	Année terminée le 31 décembre 2007 Millions de rands	Année terminée le 31 décembre 2006 Millions de rands
Chiffre d'affaires	2	73 145	51 595
Charges d'exploitation — réseau direct		(8 525)	(4 628)
Charges d'exploitation — téléphones et autres accessoires		(5 524)	(4 135)
Charges d'exploitation — interconnexion et itinérance		(9 997)	(7 178)
Charges de personnel	3	(3 379)	(2 453)
Charges d'exploitation — vente, distribution et dépenses de marketing		(9 071)	(7 949)
Autres charges d'exploitation		(4 592)	(2 832)
Perte de valeur des immobilisations	8	(212)	(7)
Dépréciation	8	(6 774)	(5 030)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	10	(2 199)	(1 289)
Résultat d'exploitation	3	22 872	16 094
Produits financiers	4	1 780	1 880
Charges financières	5	(4 953)	(3 307)
Charges financières nettes		(3 173)	(1 427)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence après impôts	11	8	23
Résultat avant impôts		19 707	14 690
Impôts sur les sociétés	6	(7 791)	(2 591)
Résultat après impôts		11 916	12 099
Attribuable à			
Détenteurs de capitaux propres		10 608	10 610
Intérêts minoritaires		1 308	1 489
		11 916	12 099
Bénéfice par action ordinaire (cents) attribuable aux détenteurs de capitaux propres			
– de base	7	569,9	605,4
– dilué	7	559,2	589,1
Dividende par action (cents)	7	90,0	65,0

Bilan du groupe

au 31 décembre 2007

	Notes	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
ACTIF			
Actif non courant		82 085	76 282
Immobilisations corporelles	8	39 463	30 647
Écarts d'acquisition	9	25 744	27 017
Autres immobilisations incorporelles	10	13 053	13 088
Participations dans les sociétés mises en équivalence	11	60	73
Prêts et autres créances	12	2 433	2 852
Actifs d'impôts différés	13	1 332	2 605
Actif courant		33 501	20 635
Stocks	14	1 167	1 043
Créances clients et autres	15	12 586	9 055
Impôts prépayés		184	60
Trésorerie soumise à restriction	26	739	130
Actifs financiers détenus à juste valeur par le compte de résultat	16	—	362
Prêts et autres créances non courantes	12	1 933	—
Actifs financiers disponibles à la vente	40	24	24
Trésorerie et équivalent de trésorerie	25	16 868	9 961
Total de l'actif		115 586	96 917
CAPITAUX PROPRES			
Actions ordinaires et primes d'émission	17	23 864	23 804
Bénéfices non distribués		38 020	28 974
Autres réserves	18	(14 569)	(14 082)
Capital-actions et réserves attribuables aux détenteurs des capitaux propres		47 315	38 696
Intérêts minoritaires		4 187	4 033
Total des capitaux propres		51 502	42 729
PASSIF			
Passif non courant		29 114	34 203
Emprunts	19	23 007	28 587
Passifs d'impôts différés	13	2 676	2 778
Autre passif non courant	20	3 431	2 838
Passif courant		34 970	19 985
Créances clients et autres	21	16 603	12 182
Produit constaté d'avance		2 602	1 165
Provisions et autre passif courant	22	925	506
Impôts courants		3 746	1 416
Emprunts	19	9 328	3 439
Instruments financiers dérivés	39	444	324
Découvert bancaire	25	1 322	953
Total du passif		64 084	54 188
Total des capitaux propres et passif		115 586	96 917

État de variation des capitaux propres

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Capital action Millions de rands	Prime d'émission Millions de rands	Bénéfices Non distribués Millions de rands	Autres réserves Millions de rands	Total Millions de rands	Réserves minoritaires Millions de rands	Total Millions de rands
Solde au 31 décembre 2005	*	14 272	19 495	(14 051)	19 716	3 380	23 096
Résultat net	—	—	10 610	—	10 610	1 489	12 099
Transferts aux réserves	—	—	(5)	5	—	—	—
Dividendes payés	—	—	(1 083)	—	(1 083)	(1 374)	(2 457)
Dividendes payés des réserves déjà constituées	—	—	(43)	—	(43)	—	(43)
Achat de participation sans contrôle	—	—	—	(1 686)	(1 686)	(1 188)	(2 874)
Achat de participation majoritaire	—	—	—	—	—	1 187	1 187
Émission de capital-actions	*	9 532	—	—	9 532	—	9 532
Réserve de paiements en actions	—	—	—	36	36	—	36
Réserves de couverture de flux de trésorerie	—	—	—	(54)	(54)	—	(54)
Réévaluation des prêts des actionnaires	—	—	—	86	86	—	86
Différences de conversion en devise étrangère	—	—	—	1 582	1 582	539	2 121
Solde au 31 décembre 2006	*	23 804	28 974	(14 082)	38 696	4 033	42 729
Bénéfice net	—	—	10 608	—	10 608	1 308	11 916
Transferts aux réserves	—	—	113	(113)	—	—	—
Dividendes payés	—	—	(1 675)	—	(1 675)	(1 712)	(3 387)
Cession de participation sans contrôle	—	—	—	179	179	115	294
Acquisition de participation majoritaire	—	—	—	—	—	192	192
Émission de capital-actions	*	60	—	—	60	—	60
Réserve de paiements en actions	—	—	—	92	92	—	92
Réserve de couverture de flux de trésorerie	—	—	—	30	30	—	30
Réévaluation des prêts des actionnaires	—	—	—	565	565	—	565
Conversion des prêts actionnaires en actions préférentielles	—	—	—	—	—	(192)	(192)
Différences de conversion en devise étrangère	—	—	—	(1 240)	(1 240)	443	(797)
Solde au 31 décembre 2007	*	23 864	38 020	(14 569)	47 315	4 187	51 502

Notes

17

17

18

*Montants inférieurs à un million de rands.

Tableau des flux de trésorerie du groupe

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Notes	Année terminée le 31 Décembre 2007 Millions de rands	Année terminée le 31 Décembre 2006 Millions de rands
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Trésorerie générée à partir de l'exploitation	23	34 334	22 934
Intérêts reçus	4	1 013	1 382
Intérêts payés	5	(3 589)	(1 525)
Dividendes payés		(1 675)	(1 083)
Impôts payés	24	(4 233)	(4 086)
Trésorerie nette des activités d'exploitation		25 850	17 622
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Sorties de trésorerie liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(14 458)	(9 379)
– pour maintenir les opérations		(1 908)	(586)
– pour étendre les opérations		(12 550)	(8 793)
Acquisition d'autres prêts et autres actifs		(891)	(67)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		142	102
Sorties de trésorerie liées aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 874)	(417)
Intérêts reçus	4	—	4
Cession/(Acquisition) de participation dans les filiales et coentreprises	43	52	(25 795)
Augmentation des avances et acomptes reçus		(123)	(159)
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		(17 152)	(35 711)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes payés aux minorités		(1 712)	(1 374)
Encaissements liés à l'émission d'actions ordinaires	17	60	67
Diminution d'autres passifs non courants		(11)	—
(Diminution)/augmentation dans les emprunts à long terme		(5 836)	19 066
(Augmentation)/diminution de la trésorerie soumise à restriction		(609)	208
Augmentation des emprunts courants		5 973	1 026
Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités de financement		(2 135)	18 993
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		6 563	904
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		9 008	7 164
Effet des variations des taux de change		(25)	940
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	25	15 546	9 008

Les flux de trésorerie présentés ci-dessus sont nets de la TVA.

Notes dans les états financiers du groupe

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

1. FORMAT DE RAPPORT PRIMAIRE — SEGMENTS GÉOGRAPHIQUES

Décembre 2007	Afrique de l'Est et Afrique du Sud Millions de rands	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Millions de rands	Moyen-Orient et Afrique du Nord Millions de rands	Entreprises au siège social Millions de rands	Éléments de rapprochement Millions de rands	Consolidé Millions de rands
Chiffre d'affaires						
Ventes externes	31 453	30 843	10 779	70	—	73 145
Chiffre d'affaires total	31 453	30 843	10 779	70	—	73 145
Résultat par segment	11 321	16 807	2 536	1 392	—	32 056
Amortissement exceptionnel	7	(206)	(6)	(7)	—	(212)
Amortissement	(1 659)	(4 045)	(1 065)	(5)	—	(6 774)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(317)	(1 257)	(601)	(24)	—	(2 199)
Charges financières	(640)	(780)	(358)	(3 175)	—	(4 953)
Produits financiers	278	581	202	719	—	1 780
Part des bénéfices des sociétés associées	8	—	—	—	—	8
Charges d'impôts	(2 843)	(4 571)	23	(399)	—	(7 791)
Résultat net pour la période	6 155	6 529	730	(1 498)	—	11 916
<i>Autres informations</i>						
Actifs par segment****						
Actifs	22 373	35 629	14 669	169 091	(126 441)	115 321
Sociétés associées	81	—	—	—	—	81
Total des actifs	22 454	35 629	14 669	169 091	(126 441)	115 402
Passifs par segment****	15 991	16 602	12 018	15 727	—	60 338
Dépenses capitales***	3 707	7 915	3 676	50	—	15 348
Le nombre moyen d'employés pour la période pour chacun des segments principaux du groupe était de :	5 911	4 639	4 163	165	—	14 878

La déclaration de segment secondaire n'est pas donnée parce qu'elle comprend le segment des télécommunications mobiles et le segment des télécommunications par satellite, ce dernier n'étant pas considéré comme pertinent à l'ensemble des états financiers du groupe

***Les dépenses capitales comprennent les immobilisations corporelles additionnelles ainsi que des logiciels additionnels.

****Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas inclus dans le total des actifs et des passifs par segment.

1. FORMAT DE RAPPORT PRIMAIRE — SEGMENTS GÉOGRAPHIQUES (suite)

	Afrique de l'Est et Afrique du Sud	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Entreprises au siège social	Éléments de rapprochement**	Consolidé
Décembre 2006*****	Millions de rands	Millions de rands	Millions de rands	Millions de rands	Millions de rands	Millions de rands
Chiffre d'affaires						
Ventes externes	26 586	21 208	3 756	45	—	51 595
Chiffre d'affaires total	26 586	21 208	3 756	45	—	51 595
Résultat par segment	9 346	11 330	1 117	595	—	22 388
Amortissement exceptionnel	—	25	—	—	—	25
Amortissement	(1 334)	(3 282)	(414)	—	—	(5 030)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(203)	(801)	(284)	(1)	—	(1 289)
Charges financières	(813)	(672)	(74)	(1 938)	190	(3 307)
Produits financiers	242	623	162	1 043	(190)	1 880
Part des bénéfices des sociétés associées	23	—	—	—	—	23
Charges d'impôts	(2 142)	266	(325)	(390)	—	(2 591)
Résultat net pour la période	5 119	7 489	182	(691)	—	12 099
<i>Autres informations</i>						
Actifs par segment****						
Actifs	18 674	28 305	9 465	159 795	(119 455)	96 784
Sociétés associées	73	—	—	—	—	73
Total des actifs	18 747	28 305	9 465	159 795	(119 455)	96 857
Passifs par segment****	(12 966)	(11 438)	(7 263)	(21 105)	—	(52 772)
Dépenses capitales***	(3 120)	(4 998)	(1 656)	(4)	—	(9 778)
Le nombre moyen d'employés pour la période pour chacun des segments principaux du groupe était de :	6 875	3 565	1 902	153	—	12 495

La déclaration de segment secondaire n'est pas donnée parce qu'elle comprend le segment des télécommunications mobiles et le segment des télécommunications par satellite, ce dernier n'étant pas considéré comme pertinent à l'ensemble des états financiers du groupe

**Les éléments de rapprochement concernent des prêts actionnaires interentreprises.

***Les dépenses capitales comprennent les immobilisations corporelles additionnelles et les logiciels additionnels.

****Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas inclus dans le total des actifs et des passifs par segment.

*****Les comparatifs des années précédentes ont été re-déclarés en raison des groupes de segments géographiques nouveaux.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Année terminée le 31 Décembre 2007 Millions de rands	Année terminée le 31 Décembre 2006 Millions de rands
2. RECETTES D'EXPLOITATION		
<i>Télécommunications sans fil</i>	67 728	46 822
Produits de temps d'antenne et d'abonnement	53 340	36 309
Produits d'interconnexion	13 535	10 159
Produits de connexion	853	354
<i>Produits de téléphones portables et accessoires</i>	3 221	3 096
<i>Autres produits</i>	2 196	1 677
	73 145	51 595
3. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		
Les éléments suivants ont été inclus pour arriver aux bénéfices avant impôts		
Rémunération des commissaires aux comptes :	(54)	(37)
– Frais d'audit	(43)	(26)
– Frais des autres services	(9)	(11)
– Charges	(2)	*
Émoluments des administrateurs :	(65)	(59)
– Services en tant qu'administrateur	(54)	(52)
– Honoraires des administrateurs	(11)	(7)
– Autres charges	—	—
Location de baux opérationnels :	(281)	(343)
– Actifs corporels	(213)	(302)
– Équipement et véhicules	(68)	(41)
Perte sur cession d'actifs corporels (note 23)	(73)	(55)
Mouvements de stocks (note 14)	20	1
Amortissement exceptionnel d'actifs corporels	(212)	(7)
Amortissement exceptionnel d'actifs incorporels (note 10)***	(77)	—
Reprise de dépréciation d'actifs incorporels (note 8)**	—	32
Mouvements dans les provisions pour la perte de valeur des créances clients (note 15)	(91)	136

* Montants de moins d'un million de rands.

** La perte de valeur se réfère à certains actifs de réseau de MTN Nigeria Communications Limited qui ont été identifiés comme étant obsolètes et plus utilisés. Au cours de l'année précédente, une partie des charges de dépréciation précédemment enregistrée a été reprise, les actifs en question ayant été réintroduits dans le réseau.

*** La perte de valeur concerne la licence précédente du Bénin qui a été rémise selon les termes inclus dans la note 36.

	Année terminée le 31 Décembre 2007 Millions de rands	Année terminée le 31 Décembre 2006 Millions de rands
3. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (SUITE)		
Avantages sociaux des employés :	(3 379)	(2 453)
– Paies et salaires	(2 844)	(2 075)
– Coûts de pensions — régimes de retraite à cotisations définies	(153)	(105)
– Options d'achats d'actions allouées aux administrateurs et employés	(90)	(18)
– Autres	(309)	(273)
Frais payés pour services :	(1 374)	(959)
– Administratif	(433)	(139)
– Gestion	(357)	(139)
– Professionnel	(185)	(309)
– Secrétariat	(131)	(19)
– Technique	(268)	(353)
Pertes de change nettes des activités commerciales	(2)	(3)
	Nombre	Nombre
Nombre moyen d'employés	14 878	12 495
	Millions de rands	Millions de rands
4. RECETTES FINANCIÈRES		
Recettes d'intérêt sur les prêts et créances	1 325	1 198
Bénéfice net à la juste valeur sur les actifs financiers détenus pour la vente	—	29
Bénéfices de change sur transactions en devise	455	653
	1 780	1 880
<i>Rapprochement des intérêts reçus aux recettes financières</i>		
Intérêts reçus (activités opérationnelles)	1 013	1 382
Intérêts reçus (activités d'investissement)	—	4
Bénéfice de change sur transactions en devise non réalisées	399	74
Intérêts accrus	368	391
Ajustements de juste valeur	—	29
Revenu financier comptabilisé au compte de résultat	1 780	1 880

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Année terminée le 31 Décembre 2007 Millions de rands	Année terminée le 31 Décembre 2006 Millions de rands
5. CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts – Emprunts	(3 088)	(1 991)
Charges d'intérêts – Contrats de location — acquisition	(25)	(99)
Charges financières – Options de vente	(286)	(269)
Pertes de juste valeur	(619)	—
Pertes de change sur transactions en devise	(918)	(700)
Autres	(17)	(248)
	(4 953)	(3 307)
<i>Rapprochement des intérêts payés aux charges financières</i>		
Intérêts payés (activités d'exploitation)	(3 589)	(1 525)
Frais d'accord	(1)	(44)
Charges financières – options de vente	(286)	(269)
Ajustements de juste valeur	(619)	(464)
Intérêts accrus	(142)	(342)
Autres	—	(65)
Pertes de change sur transactions en devise non réalisées	(316)	(598)
Charges financières reconnues au compte de résultat	(4 953)	(3 307)
6. CHARGES D'IMPÔTS		
Taxe actuelle		
Taxe normale	(6 174)	(3 163)
Année courante	(5 968)	(2 951)
Année précédente sur/(sous) provision	3	(77)
Taxe secondaire sur les sociétés	(209)	(135)
Impôts étrangers		
Recettes étrangères et impôts retenus	(256)	(238)
Impôts différés (note 13)	(1 361)	810
Année courante	(1 298)	939
Année précédente sur/(sous) provision	17	(110)
Changement dans le taux d'imposition	(80)	(19)
	(7 791)	(2 591)
Taxe secondaire sur les sociétés		
STC concernant le dividende à proposer à l'assemblée générale annuelle	(254)	(209)

** Les impôts des juridictions étrangères sont calculés aux taux applicables dans les juridictions respectives.

	Année terminée le 31 Décembre 2007 %	Année terminée le 31 Décembre 2006 %
6. CHARGES D'IMPÔTS (suite)		
Rapprochement du taux d'imposition		
Les charges d'impôts pour l'année sont réconciliées au taux effectif d'imposition en Afrique du Sud de la manière suivante :		
Impôt au taux standard	29,0	29,0
Charges non déductibles du montant imposable	1,8	4,3
Effet des différents taux d'imposition dans les autres pays	(1,9)	(0,6)
Impôts pour l'année précédente	0,8	1,2
Recettes non taxables	(2,8)	(0,1)
Effet du statut pionnier/trêve fiscale accordée	(3,0)	(16,9)
Les effets du provisionnement Nigérien	13,8	—
Impôts retenus	1,2	0,8
Effet de STC	1,1	0,9
Autres	(0,5)	(1,0)
	39,5	17,6

La société possède des actions dans des sociétés enregistrées en Afghanistan, au Bénin, au Botswana, au Cameroun, au Congo Brazzaville, en Côte d'Ivoire, à Chypre, au Ghana, en Guinée Bissau, en Guinée Conakry, en Iran, au Liberia, au Nigeria, au Rwanda, au Soudan, au Swaziland, en Syrie, en Ouganda, au Yémen et en Zambie. L'imposition pour les juridictions étrangères est calculée aux taux applicables dans les juridictions respectives. La société est considérée comme un résident fiscal en Afrique du Sud par les services fiscaux sud-africains (SARS) et en tant que telle est soumise à l'imposition sur ses recettes mondiales en Afrique du Sud avec uniquement les recettes attribuables proprement à la société présente à l'île Maurice étant imposées à l'île Maurice.

7. BÉNÉFICES ET DIVIDENDE PAR ACTION ORDINAIRE

7.1 Bénéfices par action ordinaire

Le calcul des bénéfices de base par action ordinaire est basé sur les bénéfices nets pour l'année qui sont de 10 608 millions de rands (décembre 2006 : 10 610 millions de rands), et le nombre moyen pondéré de 1 861 454 696 (décembre 2006 : 1 752 304 867 millions) d'actions ordinaires émises (à l'exception des actions propres).

Le calcul des bénéfices headline et des bénéfices headline ajustés par action ordinaire est effectué sur les bénéfices de 10 886 millions de rands (décembre 2006 : 10 628 millions de rands) et les bénéfices ajustés de 12 693 millions de rands (décembre 2006 : 10 246 millions de rands) respectivement, et le nombre moyen pondéré de 1 861 454 696 (décembre 2006 : 1 752 304 867) actions ordinaires émises (à l'exception des actions propres).

Le calcul des bénéfices headline dilués et des bénéfices headline ajustés dilués par action ordinaire est basé sur les bénéfices respectifs cités ci-dessus et la moyenne pondérée de 1 875 629 522 (décembre 2006 : 1 766 382 068) actions ordinaires entièrement diluées émises (à l'exception des actions propres) pendant l'année.

Les bénéfices dilués par action sont calculés en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en cours pour prendre en charge toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions ordinaires potentiellement dilutives sont en relation aux options d'achat et de plus-value d'action. Pour les options d'achat d'actions et les droits de plus-value d'action, un calcul est effectué pour déterminer le nombre d'actions qui peuvent être acquises à la juste valeur (déterminée comme étant la moyenne annuelle du prix de l'action de la société) basée sur la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options d'achat d'actions non exercées. Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises en supposant que toutes les options d'achat et de droit de plus-value d'actions aient été exercées.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Année terminée le 31 Décembre 2007 Millions de rands		Année terminée le 31 Décembre 2006 Millions de rands	
	Brut	Net*	Brut	Net*
7. BÉNÉFICES ET DIVIDENDES PAR ACTION ORDINAIRE (suite)				
7.1 Bénéfices par action ordinaire (suite)				
<i>Rapprochement entre les bénéfices nets attribuables aux détenteurs de capitaux propres de la société et les bénéfices headline</i>				
Bénéfice net pour la période		10 608		10 610
<i>Ajusté pour :</i>				
Perte sur cession d'actifs corporels	73	61	55	40
Perte de valeur/(reprise de perte de valeur) d'actifs corporels	212	173	(25)	(22)
Autres moins-values	57	44	—	—
Bénéfices de base		10 886		10 628
<i>Ajusté pour :</i>				
Reprise d'actif d'impôt différé	(264)	(223)	(825)	(650)
Reprise de l'utilisation subséquente de l'actif d'impôt différé.	1 968	1 664	—	—
Impact des options de vente				
– Ajustement de juste valeur	310	262	153	120
– Charges financières	249	210	383	301
– Part minoritaire des bénéfices	(106)	(106)	(153)	(153)
Bénéfices ajustés		12 693		10 246
Bénéfices par action ordinaire (cents)				
– de base		569,9		605,4
– headline		584,8		606,5
– headline ajustés		681,9		584,7
Bénéfices dilués par action ordinaire (cents)				
– de base		559,2		589,1
– headline		580,4		590,2
– headline ajustés		676,8		568,6
		000		000
Nombre moyen pondéré d'actions		1 861 455		1 752 305
<i>Ajusté pour :</i>				
– options d'achat d'action		6 947		11 901
– Droits de plus-value d'action		7 228		2 176
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul des bénéfices dilués par action		1 875 630		1 766 382

* Les montants sont déclarés après prise en compte des intérêts minoritaires.

7. BÉNÉFICES ET DIVIDENDES PAR ACTION ORDINAIRE (suite)

7.1 Bénéfices par action ordinaire (suite)

Explication des bénéfices headline ajustés

Impact des options de vente

TLa mise en œuvre d'IFRS exige que le groupe reconnaisse une option de vente écrite détenue par un actionnaire minoritaire dans l'une de ses filiales, ce qui donne à l'actionnaire le droit de demander à la filiale d'acquiescer son actionnariat à la juste valeur. Avant la mise en œuvre des normes IFRS, l'actionnariat était traité comme un actionnaire minoritaire de la filiale dans la mesure où tous les risques et récompenses associés à ces actions, y compris les dividendes, allaient à l'actionnaire. IAS 32 demande à ce que, dans les circonstances décrites dans le paragraphe précédent :

- (a) la valeur actuelle du montant de rédemption futur soit transférée des capitaux propres vers les passifs financiers et que le passif financier ainsi reclassé soit subséquemment remesuré conformément à IAS 39;
- (b) conformément à IAS 39, tous les changements futurs de la juste valeur du passif ainsi que les intérêts découlant de l'évaluation actuelle de la future dette, soient reconnus au compte de résultat; et
- (c) l'actionnaire minoritaire qui détient l'option de vente ne soit plus considéré comme un actionnaire minoritaire, mais plutôt comme un créancier à partir de la date de réception de l'option de vente.

Bien que le groupe ait respecté les conditions d'IAS 32 et IAS 39 décrites ci-dessus, le conseil d'administration émet des réserves sur l'adéquation de ce traitement en raison du fait que:

- (a) l'enregistrement d'un passif pour la valeur actuelle du prix de vente de l'option de vente écrite entraîne l'enregistrement d'un passif qui est incohérent avec le cadre, dans la mesure où il n'y a pas d'obligation pour le prix de vente futur; et
- (b) les actions considérées comme étant sujettes aux contrats en cours ont les mêmes droits que toutes les autres actions et devraient de ce fait être comptabilisées en tant que dérivés plutôt que de créer une exception à la comptabilité requise selon IAS 39.

7.2 Dividende par action

Les dividendes payés pendant les exercices comptables se terminant à décembre 2007 et décembre 2006 s'élevaient à 1 675 millions de rands et 1 083 millions de rands respectivement. Un dividende en relation à la période terminée le 31 décembre 2007 de 1,36 rand par action sera proposé lors de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2008. Ces états financiers ne reflètent pas ce dividende proposé.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

		Détenu				Sous Bail			
		Terrain et immeubles Millions de rands	Améliorations des locaux Millions de rands	Infra- structure de réseau Millions de rands	Systèmes d'informa- tion, meubles et équipements de bureau Millions de rands	Véhicules Millions de rands	Terrain et immeubles (notes 19,32)	Capital Travail en cours/ autre	Total
							Millions de rands	Millions de rands	Millions de rands
8.									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
8.1 Mouvement dans le montant comptable net au 31 décembre 2007									
Coût		1 997	588	53 564	3 854	516	655	2 965	64 139
Amortissement accumulé		(219)	(313)	(21 154)	(2 516)	(275)	(126)	(73)	(24 676)
Montant comptable net		1 778	275	32 410	1 338	241	529	2 892	39 463
Le mouvement dans le montant comptable net des immobilisations corporelles est de :									
Année terminée le 31 décembre 2007									
Montant comptable net d'ouverture		1 585	221	26 274	1 244	202	557	564	30 647
Acquisition de regroupements d'entreprises		—	(1)	646	10	10	—	25	690
Additions		372	133	10 775	576	114	—	2 850	14 820
Perte de valeur		—	—	(212)	—	—	—	—	(212)
Cessions		(4)	(1)	(167)	(8)	(6)	—	(377)	(563)
Ré-allocation (vers)/depuis des immobilisations incorporelles*		(119)	14	234	23	1	—	(204)	(51)
Ré-allocation vers des avances**		—	3	192	18	—	—	(227)	(14)
Dotations aux amortissements		(83)	(106)	(5 846)	(550)	(82)	(28)	(79)	(6 774)
Différences de change		27	12	514	25	2	—	340	920
Montant comptable net de clôture au 31 décembre 2006		1 778	275	32 410	1 338	241	529	2 892	39 463
Coût		1 711	478	42 015	2 953	408	655	569	48 789
Amortissement accumulé		(126)	(257)	(15 741)	(1 709)	(206)	(98)	(5)	(18 142)
Montant comptable net		1 585	221	26 274	1 244	202	557	564	30 647
Le mouvement net du montant comptable des immobilisations corporelles est de :									
Année terminée le 31 décembre 2006									
Montant comptable net d'ouverture		1 198	153	17 837	791	107	590	—	20 676
Acquisition de regroupements d'entreprises		47	27	3 577	209	79	—	127	4 066
Additions		431	100	7 859	550	60	—	379	9 379
Perte de valeur		—	—	(7)	—	—	—	—	(7)
Reprise de perte de valeur		—	—	32	—	—	—	—	32
Cessions		(17)	(3)	(67)	(29)	(9)	—	(32)	(157)
Dotation aux amortissements		(65)	(75)	(4 278)	(512)	(62)	(33)	(5)	(5 030)
Différences de change		(9)	19	1 321	235	27	—	95	1 688
Montant comptable net de clôture		1 585	221	26 274	1 244	202	557	564	30 647

Les registres contenant les détails des terrains et immeubles sont disponibles pour inspection par les membres ou leurs représentants dûment autorisés au siège de la société et à ses filiales respectives.

*Ceci se réfère au logiciel acquis l'année précédente et qui a été réalloué aux immobilisations incorporelles au cours l'exercice comptable en cours.

**Ceci se réfère aux avances effectuées pour les dépenses en capital durant l'exercice comptable précédent.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

8.2 Charges hypothécaires

MTN Côte d'Ivoire

Les emprunts contractés par MTN Côte d'Ivoire sont sécurisés par une sûreté fixe sur l'équipement de réseau de la société avec une valeur comptable de 797 millions de rands (décembre 2006 : 590 millions de rands) (note 19).

MTN Rwandacell S.A.R.L

Le prêt syndiqué obtenu de quatre banques locales était garanti par une sûreté flottante sur les actifs permanents de MTN Rwandacell S.A.R.L avec une valeur comptable de 0 rand (décembre 2006 : 107 millions de rands) (note 19).

Le prêt a été remboursé ultérieurement.

MTN Ouganda Limited

Au terme de l'accord global de garantie intercréditeurs, MTN Ouganda Limited a fourni une sûreté flottante de premier rang sur tous ses actifs actuels et futurs à l'exception de sa licence. Ses actifs corporels ont une valeur comptable de 1 202 millions de rands (décembre 2006 : 1 031 millions de rands) et servent de garantie pour un prêt syndiqué accordé à MTN Ouganda Limited par diverses banques et institutions financières (note 19).

MTN (Propriétaire) Limited

Des prêts de ABSA et RMB sont garantis par des billets à ordre en relation aux locations bail concernant la phase 1 et une d'hypothèque sur la phase 2.

Les valeurs comptables de ces actifs s'élèvent à 231 millions de rands et 298 millions de rands respectivement (décembre 2006 : 247 millions de rands et 315 millions de rands respectivement (note 19).

Scancom Limited (Ghana)

Les emprunts de Scancom Limited sont garantis par deux équipements de basculement d'opération ayant une valeur comptable de R 0 (2006 : 6 millions de rands) (note 19).

Areeba Limited (Chypre)

Les emprunts d'Areeba Limited sont garantis par le nantissement des véhicules pour une valeur comptable de 0,24 million de rands en 2006 (note 19). Les emprunts ont depuis été remboursés.

MTN Congo SA

Les emprunts de MTN Congo SA sont garantis par le nantissement des véhicules pour une valeur comptable de 12 millions de rands (décembre 2006 : 1 million de rands) (note 19).

MTN Nigeria Communications Limited

Les emprunts de MTN Nigeria Communications Limited sont garantis par une sûreté fixe sur les actifs permanents de la société pour une valeur comptable de 13 636 millions de rands en 2006 (note 19).

Les emprunts ont depuis été remboursés.

Irancell Telecommunication Company Services

Les emprunts de Irancell Telecommunication Company Services sont garantis par des actifs d'une valeur comptable nette de 19,64 millions de rands (note 19).

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
9. ÉCARTS D'ACQUISITION		
Solde d'ouverture		
Coût	27 017	2 650
Pertes de valeur accumulées	—	—
Montant comptable net	27 017	2 650
Mouvement		
Montant comptable net d'ouverture	27 017	2 650
Mouvement dans l'actionariat des entreprises communes et des filiales	(122)	—
Additions à l'écart d'acquisition	—	24 319
Différences de change	(1 151)	48
Montant comptable net d'ouverture	25 744	27 017
Fin d'année		
Coût	25 744	27 017
Pertes de valeur accumulées	—	—
Montant comptable net net	25 744	27 017
Tests de dépréciation de l'écart d'acquisition		
L'écart d'acquisition est attribué aux unités génératrices de trésorerie ("CGU") identifiées selon le pays d'exploitation.		
Un résumé de l'attribution de l'écart d'acquisition est présenté ci-dessous.		
MTN Côte d'Ivoire	1 129	1 425
Scancom Limited (Ghana)	11 264	12 772
MTN Soudan Company Limited	5 953	2 253
MTN Yémen	2 876	3 498
Autres	4 522	7 069
Total	25 744	27 017

L'écart d'acquisition est testé annuellement en termes de perte de valeur.

Il n'y a pas eu de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus auxquelles des écarts d'acquisition avaient été alloués.

Pendant l'année en cours de révision, le processus d'attribution du prix d'achat, tel qu'il est requis par IFRS 3, en relation à l'acquisition l'année précédente de Investcom LLC et de MTN Uganda Limited, a été finalisé. Lors de cette finalisation, certains des montants d'écart d'acquisition précédemment alloués aux unités génératrices de trésorerie sous-jacentes de Investcom LLC ont été réalloués. Cette nouvelle allocation faisait partie d'une décision d'allouer l'écart d'acquisition à l'unité génératrice de trésorerie de Investcom basé sur l'évaluation des unités génératrices de trésorerie en relation au coût d'achat total payé. Les montants récupérables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés sur la base de calculs de valeur en utilisation. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des budgets financiers approuvés par la direction couvrant une période de cinq ans. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont extrapolés en utilisant les taux de croissance estimés mentionnés ci-dessous. Les suppositions clés suivantes ont été utilisées dans les calculs de valeur en utilisation:

- Taux de croissance : Nous avons utilisé un taux de croissance stable pour extrapoler les recettes des flux de trésorerie au-delà de la période du budget. Le taux de croissance est cohérent par rapport aux informations disponibles au public en termes de taux de croissance moyens à long terme pour chacun des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie respectives opèrent. Les taux de croissance moyens se montent de 2 % et 4 %.
- Taux d'escompte : Les taux d'escompte varient entre 11 % et 18 %. Les taux d'escompte utilisés reflètent les risques spécifiques concernant l'unité génératrice de trésorerie en question.

Ces suppositions ont été utilisées dans l'analyse de chaque unité génératrice de trésorerie.

	Relations clients Millions de rands	Licences Millions de rands	Logiciels Millions de rands	Autre Immobilisations incorporelles Millions de rands	Total Millions de rands
10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
au 31 décembre 2007					
Coût	4 420	11 268	2 059	202	17 949
Amortissement accumulé	(1 698)	(2 176)	(922)	(100)	(4 896)
Montant comptable net	2 722	9 092	1 137	102	13 053
<i>Le mouvement dans le montant comptable net des immobilisations incorporelles est de :</i>					
Année terminée le 31 décembre 2007					
Montant comptable net d'ouverture	3 797	8 442	832	17	13 088
Additions des regroupements d'entreprises	4	32	5	1	42
Additions	—	1 427	528	120	2 075
Charges d'amortissement	(1 094)	(789)	(286)	(30)	(2 199)
Ré-allocations	—	—	51	—	51
Pertes de valeur	—	(77)	—	—	(77)
Charges d'amortissement des regroupements d'entreprises	—	(1)	—	(1)	(2)
Différences de change	15	58	7	(5)	75
Montant comptable net d'ouverture	2 722	9 092	1 137	102	13 053
au 31 décembre 2006					
Valeur	4 399	9 837	1 503	73	15 812
Amortissement accumulé	(602)	(1 395)	(671)	(56)	(2 724)
Montant comptable net net	3 797	8 442	832	17	13 088
<i>Le mouvement dans le montant comptable net des immobilisations incorporelles est de :</i>					
Année terminée le 31 décembre 2006					
Montant comptable net d'ouverture	314	3 165	542	36	4 057
Additions des regroupements d'entreprises	3 987	5 140	66	—	9 193
Additions	—	481	399	18	898
Charges d'amortissement	(552)	(509)	(215)	(13)	(1 289)
Différences de change	48	165	40	(24)	229
Montant comptable net d'ouverture	3 797	8 442	832	17	13 088

Les emprunts de MTN Nigeria Communications Limited sont garantis par une sûreté fixe sur la licence de service de la société à hauteur de 1 211 millions de rands en 2006 (note 19). Les emprunts ont depuis été remboursés.

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
11. TITRES DE PARTICIPATION		
Solde au début de la période	73	54
Affectation du résultat des sociétés associées après impôts	8	23
Acquisition de titres de participation	—	*
Différences de change	(21)	—
Changement dans l'actionnariat – de société associée à filiale	—	(4)
Solde à la fin de la période	60	73
Il n'y a pas de passif éventuel important en relation aux participations du groupe dans les sociétés associées. Une liste des participations significatives dans les sociétés associées, comprenant le nom, le pays d'incorporation et la part de participation est donnée en Annexe 2.		
12. PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES NON COURANTES		
Prêt à Broadband Limited**	75	133
Prêt à Iran Electronic Development Company***	354	336
Prêt à Irancell Telecommunications Company Services****	2 759	1 939
Avances non courantes	469	90
Paiements anticipés non courants	709	354
	4 366	2 852
Moins la part actuelle	(1 933)	—
Prêt à Broadband Limited**	(25)	—
Prêt à Irancell Telecommunications Company Services****	(1 908)	—
	2 433	2 852

*Montants de moins d'un million de rands

**Ce montant correspond à deux prêts en relation à la cession de 30 % de l'actionnariat dans MTN Cameroun Limited par MTN International (Mauritius) Limited les années précédentes :

tranche de 20 %

Le prêt libellé en USD d'un montant de 11,1 millions USD (décembre 2006 : 18,8 millions USD) portant des intérêts aux taux de LIBOR+ 6 % par année (un taux effectif de 9,18 % par année) (décembre 2006 : un taux effectif de 8,1 % par année) capitalisés semestriellement. Ce prêt est remboursable avant le 31 décembre 2010 des 80 % des droits de l'emprunteur aux montants distribués aux actionnaires. La juste valeur du prêt avoisine la valeur comptable.

tranche de 10 %

Le prêt libellé en USD d'un montant de 10,1 millions USD est remboursable au plus élevé de (i) 10 % de la valeur de marché de MTN Cameroun Limited si mise en vente par l'acheteur ; et (ii) 10,1 millions USD plus intérêts au taux de LIBOR+ 6 % par an. Si des dividendes sont déclarés, une charge d'intérêts égale aux dividendes est prélevée.

Pendant l'année, les dividendes relatifs à la tranche de 10 % comptabilisés comme intérêts se sont élevés à 6 millions de rands (2006 : 5 millions de rands).

Les actionnaires minoritaires de MTN Cameroun Limited ont soumis leurs parts dans la société comme garantie de prêts ci-dessus.

La possibilité de récupération du prêt a été évaluée à la date de bilan et n'apparaît pas avoir subi une perte de valeur.

12. PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES NON COURANTES (suite)

***58,65 millions USD (décembre 2006 : 58,65 millions USD) portant un intérêt au taux de LIBOR+ 4 % par an (taux effectif de 10,52 %) (décembre 2006 : taux effectif de 9,3 %). Les intérêts sont payables en arriérés de six mois. La totalité du prêt est redevable le 21 octobre 2009. La juste valeur du prêt avoisine la valeur comptable. Aucun paiement d'intérêts n'a été effectué relativement à ce prêt à ce jour.

La possibilité de récupération du prêt a été évaluée à la date de bilan et n'apparaît pas avoir subi de perte de valeur.

Les prêts sont enregistrés auprès de l'Organisation for Investment Economic and Technical Assistance of Iran (OIETAI) sous une licence d'investissement étranger obtenue par MTN International (Mauritius) Limited et qui est couverte par la Loi de protection et de promotion de l'investissement étranger (FIPPA).

****Ce montant consiste en trois prêts :

Prêt 1: 54,4 millions USD (décembre 2006 : 49,6 millions USD) portant des intérêts au taux de LIBOR+ 4 % par an (taux effectif de 9,1 %) (décembre 2006 : taux effectif de 9,3%) capitalisés contre le prêt. Le prêt et les intérêts capitalisés sont payables d'ici août 2009. La juste valeur du prêt avoisine la valeur comptable

Prêt 2: 217 millions USD (décembre 2006 : 198,1 millions USD) portant des intérêts au taux de LIBOR+ 4 % par an (taux effectif de 9,0 %) (décembre 2006 : taux effectif de 9,3 %) capitalisés contre le prêt. Le prêt et les intérêts capitalisés sont payables d'ici novembre 2009. La juste valeur du prêt avoisine la valeur comptable.

Prêt 3: 40 millions EUR portant des intérêts au taux de l'EURIBOR+ 4 % capitalisés contre le prêt (taux effectif de 9,8 %) (décembre 2006 : taux effectif de 7,7 %). Le prêt et les intérêts capitalisés sont payables au 31 mai 2008. La juste valeur du prêt avoisine la valeur comptable.

La possibilité de récupération du prêt a été évaluée à la date de bilan et n'apparaît pas avoir subi de perte de valeur.

Les prêts sont enregistrés auprès de l'Organisation for Investment Economic and Technical Assistance of Iran (OIETAI) sous une licence d'investissement étranger obtenue par MTN International (Mauritius) Limited et qui est couverte par la Loi de protection et de promotion de l'investissement étranger (FIPPA).

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Mouvement	31 Décembre 2005 Millions de rands	Additions regroupements d'entre- prises Millions de rands	Passé au compte de résultat Millions de rands	Différences de change Millions de rands	31 Décembre 2006 Millions de rands	Additions regroupements d'entre- prises Millions de rands	Passé au compte de résultat Millions de rands	Différences de change Millions de rands	31 Décembre 2007 Millions de rands
-----------	---	--	---	--	---	--	---	--	---

13. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Passifs d'impôts différés

Pertes évaluées

Déduction fiscale par amortissement

Autres différences temporaires

Réévaluation/acquisition d'actifs

Réduction du fonds de roulement

Actifs d'impôts différés

Provisions et autres différences temporaires

Perte fiscale reportée

Survénant en raison des ajustements de juste valeur sur les regroupements d'entreprises

Actif d'impôts différés de MTN Nigeria Communications Limited

Réductions fiscales par amortissement

—	—	5	—	5	—	—	—	5
(1 019)	(146)	(243)	76	(1 332)	(13)	(169)	13	(1 501)
147	(164)	(72)	(253)	(342)	(21)	203	10	(150)
(125)	(1 335)	199	(25)	(1 286)	(2)	49	3	(1 236)
144	—	—	33	177	—	29	—	206
(853)	(1 645)	(111)	(169)	(2 778)	(36)	112	26	(2 676)
233	—	(2)	75	306	—	16	180	502
10	—	—	5	15	—	26	38	79
—	—	44	(*)	44	—	164	(11)	197
—	51	54	—	105	—	3	(7)	101
1 143	—	825	167	2 135	—	(1 682)	—	453
1 386	51	921	247	2 605	—	(1 473)	200	1 332
533	(1 594)	810	78	(173)	(36)	(1 361)	226	(1 344)

L'exonération fiscale temporaire (« statut pionnier ») de MTN Nigeria Communications Limited est arrivée à échéance le 31 mars 2007. Conformément aux lois au Nigeria après l'échéance du statut pionnier, les bénéfices d'exploitation de MTN Nigeria Communications Limited depuis l'échéance du statut de pionnier au 31 décembre 2007, forment la base du calcul des recettes imposables pour la première et une partie de la deuxième année fiscale de MTN Nigeria Communications Limited.

Au 31 décembre 2006, l'actif fiscal différé s'élevait à 2,2 milliards de rands. Au 31 mars 2007 (fin du statut de pionnier), l'actif d'impôts différés s'élevait à 2,5 milliards de rands. Cet actif sera passé au compte de résultat dans la mesure où MTN Nigeria Communications Limited réalise suffisamment de bénéfices taxables contre lesquels les amortissements de dépenses capitales (y compris les amortissements de dépenses capitales effectuées pendant la période de trêve fiscale) peuvent être appliqués. Les amortissements de dépenses capitales pour les deux années imposables ont été appliqués contre les actifs concernés dans le but de calculer la reprise d'actif d'impôts différés pour l'année en cours. Pendant l'année en cours de révision, Irancell Telecommunication Company Services a enregistré un actif d'impôts différés de 400 millions de rands dont la part du groupe se monte à 196 millions de rands (49 %), en relation aux pertes fiscales non utilisées encourues au 31 décembre 2007. La direction estime qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles contre lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées, basé sur le fait que la société s'est stabilisée et qu'elle fonctionne de façon satisfaisante et atteint ses objectifs commerciaux ; la croissance dans la part de marché réalisée pendant l'année ; une gestion correcte des échecs initiaux, une croissance importante du nombre d'abonnés et une performance commerciale future attendue en ligne avec les objectifs commerciaux.

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
14. STOCKS		
Produits finis (portables, cartes SIM et accessoires) – à prix coutant**	1 214	1 122
Produits de consommation et pièces de rechange – à prix coutant**	25	13
Moins: dépréciations à la valeur réalisable nette	(72)	(92)
	1 167	1 043

**Inclus dans l'inventaire en 2006 figure un montant de 74,4 millions de rands grevé par des emprunts concernant MTN Nigeria Communications Limited (note 19). Ces emprunts ont depuis été remboursés.

	Au début de la période Millions de rands	Additions Millions de rands	Utilisés Millions de rands	Non utilisés Millions de rands	Différences de change Millions de rands	À la fin de la période Millions de rands
Mouvements de provision						
Année terminée le						
31 déc. 07						
Mouvements de provision sur stock	(92)	(9)	9	20	(*)	(72)
Année terminée le						
31 déc. 06						
Mouvements provisions sur stock	(93)	(9)	4	6	(*)	(92)

Une réduction de valeur de 9 millions de rands (décembre 2006 : 3 millions de rands) a été reconnue au cours de l'année. Ce montant est inclus dans les autres dépenses au compte de résultat (note 3).

*Montant de moins d'un million de rands.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES		
Créances commerciales**	10 107	7 511
Moins : Provision pour perte de valeur des créances commerciales	(1 071)	(932)
Créances commerciales — nettes	9 036	6 619
Paielements reçus d'avance et autres créances***	2 625	1 272
Débiteurs divers et avances****	925	1 164
	12 586	9 055

Une perte de valeur de 91 millions de rands (décembre 2006 : 136 millions de rands) a été reconnue au cours de l'année ; ce montant est inclus dans les autres dépenses au compte de résultat (note 3).

**Inclus dans les créances commerciales en 2006 figure un montant de 843,6 millions de rands grevé par des emprunts concernant MTN Nigeria Communications Limited (note 19). Ces emprunts ont depuis été remboursés.

***Les paiements reçus d'avance et autres créances comprennent des paiements reçus en relation aux sites BTS et d'autres baux de propriété.

****Les débiteurs divers et avances incluent les avances aux fournisseurs et les prêts à court terme.

Les justes valeurs des créances commerciales et autres créances avoisinent leurs valeurs comptables nettes présentées ci-dessus.

	Acquisition de Au combinaisons					Différences À la fin de la	
	début de la période Millions de rands	d'entre- prises Millions de rands	Additions Millions de rands	Non utilisés Millions de rands	Utilisés Millions de rands	de change Millions de rands	période Millions de rands
Mouvement de perte de valeur							
Année terminée le 31 déc. 07							
Mouvements dans les provisions pour les pertes de valeur des créances clients	(932)	(5)	(98)	7	—	(43)	(1 071)
Année terminée le 31 déc. 06							
Mouvements dans les provisions pour les pertes de valeur des créances clients	(874)	(105)	(8)	144	—	(89)	(932)

15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES (suite)

Analyse des créances clients individuelles dont les pertes de valeur sont reconnues:

	Inter- connexion Millions de rands	Contrats Millions de rands	Autres créances Millions de rands	Total Millions de rands
au 31 Décembre 2007				
Afrique du Sud	—	53	—	53
Nigeria	438	161	13	612
Reste de l'Afrique et du Moyen-Orient	108	178	2	288
	546	392	15	953
au 31 Décembre 2006				
Afrique du Sud	—	48	—	48
Nigeria	471	86	11	568
Reste de l'Afrique et du Moyen-Orient	80	92	3	175
	551	226	14	791

Les instruments financiers de MTN qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit comprennent principalement les créances clients. Les concentrations de risque de crédit en relation aux créances clients sont limitées en raison du grand nombre de clients et de leur répartition sur une vaste étendue géographique.

16. LES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Politique de fonds d'amortissement international — **362**

MTN International (Mauritius) Limited a investi un montant de 500 millions de rands dans un fonds d'amortissement international à travers une importante société de services financiers en Afrique du Sud. La perte de change accumulé enregistré lors de la conversion de l'investissement en rand au taux courant à la date de bilan était de 0 rand pour l'année en cours (décembre 2006 : 138 millions de rands), et a été incluse dans les charges financières (note 5). L'échéance est de cinq ans à partir de la date du début de l'opération (24 octobre 2002). Le portefeuille d'actifs de l'investissement peut être restructuré périodiquement dans le but d'inclure les actions des entreprises offshore cotées sur des bourses reconnues, les obligations cotées sur des bourses reconnues et des investissements dans divers instruments de trésorerie et de dépôt bancaire.

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
17. ACTIONS ORDINAIRES ET PRIME D'ÉMISSION D'ACTIONS		
Capital-actions ordinaire		
<i>Capital-actions autorisé</i>		
2 500 000 000 actions ordinaires à 0,01 cent chacune	*	*
<i>Capital-actions émis et entièrement payé</i>		
1 864 797 807 (décembre 2006 – 1 860 268 283) actions ordinaires de 0,01 cent chacune	*	*
Prime d'émission d'actions		
Solde au début de l'année	23 804	14 272
Options exercées	60	67
Provenant de l'émission d'actions pendant l'année (net des charges liées aux émissions d'actions)	—	9 465
Solde à la fin de l'année	23 864	23 804

Programmes de droits d'achat d'action et de droits de plus-value d'action du groupe MTN

L'exercice des options et le trading des actions résultant peuvent être consultés dans la section « négociation des actions des directeurs » à la page 146 du rapport des directeurs. Toutes les déclarations requises ont été incluses dans le rapport des directeurs.

* Montants inférieurs à un million de rands.

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
18. AUTRES RÉSERVES		
Réserves non distribuables		
Solde au début de la période	(14 082)	(14 051)
Acquisition/cession de participations sans contrôle	179	(1 686)
Transfert des réserves distribuables	(113)	5
Réserve de paiements en actions	92	36
Réserve de couverture de flux de trésorerie	30	(54)
Réserve de réévaluation de prêt actionnaire	565	86
Différences de conversion de change des filiales et coentreprises étrangères	(1 240)	1 582
Solde à la fin de la période	(14 569)	(14 082)
<i>Consistant de :</i>		
Réserve de garantie (requis par les règlements des assurances)	18	17
Réserve statutaire (requis par la législation du Ruanda)	(9)	10
Acquisition/cession de participations sans contrôle	(14 727)	(14 906)
Réserve de réévaluation de prêt actionnaire	(288)	(853)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(24)	(54)
Réserve de paiements en actions	169	77
Autres réserves	(88)	7
Différences de conversion de change sur les filiales et coentreprises	380	1 620
	(14 569)	(14 082)

Une réserve de garantie a été créée en accord avec la Loi sur les assurances à court terme de 1988. Les transferts vers la réserve de garantie sont traités comme une affectation de résultat et le solde de la réserve est porté au bilan comme réserve non distribuable, formant partie des capitaux propres. À la dissolution des entités à but spécifique concernées par ces réserves, elles deviendront disponibles à la distribution.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS		
Non garantis		
<i>MTN Service Provider (Propriétaire) Limited</i>		
Diverses facilités composées à court terme, portant des taux d'intérêt déterminés par la nature de chaque instrument de tirage, mais essentiellement liés au taux BA. Les taux d'intérêt sur les années précédentes ont varié entre 8,5 % et 14 % par an. Le prêt a été remboursé pendant l'année financière courante	—	5
<i>MTN (Propriétaire) Limited</i>		
Diverses facilités composées à court terme, portant des taux d'intérêt déterminés par la nature de chaque instrument de tirage, payables sur demande. Les taux sont toutefois essentiellement liés au taux BA, variant de 8,5 % à 14 % pendant l'année financière précédente. Le prêt a été remboursé pendant l'année financière courante	—	262
<i>Prêt à terme de Standard Corporate Merchant Bank</i>		
Prêt à terme portant des intérêts à 7,88 % payables semestriellement. Le prêt a été remboursé pendant l'année financière	—	100
<i>Prêts à terme FNB</i>		
Prêts à terme portant des intérêts à des taux effectifs variant entre 11,46 % et 11,58 % par an (décembre 2006 : 9,13 % et 9,18 % par an). Les prêts font partie d'une facilité de 366 jours. Le remboursement des prêts est à la discrétion de la société, toutefois, la société n'entend pas rembourser le prêt avant 366 jours	400	400
<i>Prêt Investec</i>		
Prêt portant des intérêts à 8,7 % par an pour l'année financière précédente. Les prêts font partie d'une facilité de 366 jours. Le prêt a été entièrement remboursé pendant l'année financière courante	—	100
<i>Prêts à terme de Nedbank</i>		
Prêts à terme portant des intérêts à des taux effectifs variant entre 9,3 % et 9,45 % par an pour l'année financière précédente. Les prêts font partie d'une facilité de 366 jours. Les prêts ont été remboursés pendant l'année financière courante	—	300
<i>Swazi MTN Limited</i>		
<i>Standard Bank Swaziland Limited</i>		
Le prêt portait des intérêts à 12,25 % par an. Le prêt a été remboursé pendant l'année financière courante	—	6

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Non garantis (suite)		
MTN Soudan Company Limited		
Prêt en euro payable tous les six mois, portant des intérêts au taux de LIBOR plus 3 % avec un taux d'intérêt effectif de 7,84 % (décembre 2006 : 6,8 %)	261	347
MTN Holdings (Propriétaire) Limited		
<i>Programme de billet à moyen terme domestique</i>		
Billet MTN01 portant des intérêts à un taux effectif de 10,01 % payables en arriérés de six mois avec une échéance finale le 13 juillet 2010	5 000	5 000
Billet MTN02 portant des intérêts à un taux effectif de 10,19 % payables tous les six mois en arriérés avec une échéance finale le 13 juillet 2014	1 300	1 300
<i>Facilités de prêts syndiqués</i>		
Facilité A1		
Facilité de 5 ans s'élevant à 750 millions USD, remboursable en 10 paiements semestriels d'un montant identique à partir du 10 décembre. Les intérêts sont réclamés au taux LIBOR plus 75bps jusqu'à l'obtention du certificat de conformité final après quoi la marge sera basée sur une grille de multiples de l'EBITDA	5 087	5 283
Facilité A2		
Facilité de cinq ans s'élevant à 7 000 millions de rands, remboursable en 10 paiements semestriels d'un montant identique à partir de janvier 2008. Les intérêts sont réclamés au taux JIBAR plus 90bps jusqu'à l'obtention du certificat de conformité final après quoi la marge sera basée sur une grille de multiples du BAIIIDA	7 000	7 000
Facilité B		
Facilité de crédit renouvelable de trois ans s'élevant à 1 250 millions USD à un taux d'intérêt effectif de 6,05 % pour l'année financière précédente. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	297
MTN Zambie Limited		
<i>Crédit-Relais</i>		
Prêt libellé en ZMK portant des intérêts au taux Stanbic moins 5 % et remboursable avant le 29 février 2008 avec un taux d'intérêt effectif de 14 % (décembre 2006 : 14 %)	28	26
<i>Crédit-Relais</i>		
Prêt libellé en USD portant des intérêts au taux LIBOR plus 2 % et remboursable avant le 29 février 2008 avec un taux d'intérêt effectif de 7.5 % (décembre 2006 : 7,4 %)	305	176

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Non garantis (suite)		
MTN Cameroun Limited		
<i>Prêt syndiqué à moyen terme</i>		
Prêt de 35 milliards de francs CFA (Communauté financière africaine). Les remboursements sont différés pour une année, avec le remboursement final payable le 15 mars 2010. Le taux d'intérêt annuel est fixe à 7,35 %. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	389
<i>Prêt syndiqué à moyen terme</i>		
Prêt syndiqué s'élevant à 44,15 milliards de francs CFA. Le prêt est remboursable par paiements semestriels avec un moratoire de six mois, avec un remboursement final payable en juillet 2012. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 6,85 %	653	—
Irancell Telecommunication Company Services		
<i>Facilité à court terme en monnaie nationale</i>		
Libellé en IRR et remboursable en août 2008. Ces prêts portent des intérêts au taux de 12 %	73	—
<i>Facilité de paiement différé de fournisseurs</i>		
Facilités de paiement différé de fournisseurs libellées en USD et en IRR portant des intérêts au taux LIBOR plus 2 % et 9 % respectivement, avec des taux d'intérêt effectifs de 7,40 % et 9 % respectivement. Remboursables du 30 juin à décembre 2009	17	—
<i>Facilité bancaire pour fournisseurs</i>		
Prêt bancaire libellé en EURO portant des intérêts au taux EURIBOR plus 5,25 % avec des taux d'intérêt effectifs de 9,36 à 9,5 %. Remboursable entre le 29 février 2007 et le 31 mars 2008. Certains des fournisseurs participant à ces facilités et la banque ont conclu un accord inter créditeur	638	—
MTN Ouganda Limited		
<i>Citibank Ouganda</i>		
Facilité à court terme avec la Citibank Ouganda Limited s'élevant à 5 millions USD (décembre 2006 : 5 millions USD). Cette facilité est utilisée par le biais d'émission d'un billet à ordre en Ouganda Shilling (UGX) s'élevant à 8,75 milliards UGX (décembre 2006 : 8,5 milliards UGX) et d'un billet d'un ordre libellé en dollar s'élevant à 3 millions USD. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu à un taux de marché monétaire effectif de 9 % (décembre 2006 : 10 %)	34	34
<i>Standard Chartered Bank</i>		
Facilité à court terme de 5 millions USD et un crédit-relais de 10 millions USD. Au 31 décembre 2007, la société a utilisé cette facilité par le biais d'émission de billet à ordre d'une valeur de 8,750 millions UGX et d'un crédit-relais de 10 millions USD. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu à un taux de marché monétaire effectif d'environ 9 % (décembre 2006 : 8 %)	103	78

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Non garantis (suite)		
MTN Uganda Limited (suite)		
<i>Billet à ordre de Stanbic Bank</i>		
Facilité à court terme de 11 milliards UGX utilisée par le biais de billets à ordre d'une valeur de 9,5 milliards UGX (décembre 2006 : 10,5 milliards UGX). Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu à un taux de marché monétaire effectif de 11.25 % (décembre 2006 : 10 %)	38	39
MTN Syrie SA		
Prêt à long terme de la Islamic Development Corporation libellé en USD et portant des intérêts à un taux d'intérêt effectif de 7,61 % (décembre 2006 : 7,61 %). Le prêt est remboursable en paiements semestriels le dernier paiement étant payable le 21 juillet 2009	41	61
Prêt de la Société Générale Paris libellé en USD à un taux d'intérêt effectif de 6,29 % (décembre 2006 : 6,5 %)	15	25
Spacotel Bénin SA		
Prêt de l'État du Bénin, libellé en USD et sans intérêt. Il est remboursable en paiements annuels le paiement final étant payable le 31 octobre 2009. Le prêt a été renégocié suivant les nouvelles conditions de licence (note 36)	—	25
Investcom LLC		
<i>Facilité de crédit renouvelable</i>		
Prêt bancaire à long terme de la Banque Audi SAL libellé en USD sans termes de remboursement, portant des intérêts au taux LIBOR plus 2 % avec un taux d'intérêt effectif de 6,83 % (décembre 2006 : 7,1 %).		
Il n'y a pas de terme de remboursement.	203	170
<i>Prêt à moyen terme</i>		
Prêt bancaire à long terme de la Banque Audi SAL libellé en USD au taux d'intérêt Libor 3 mois plus 2,5 % avec un taux d'intérêt effectif de 7,33 % (décembre 2006 : 7,6 %). Le remboursement du prêt devra être effectué en montants trimestriels égaux, expirant le 31 décembre 2010	177	305
MTN Group Management Services (Propriétaire) Limited		
Diverses facilités composées à court terme, portant des intérêts aux taux déterminés par la nature de chaque instrument de tirage, mais essentiellement lié au taux du BA. Les taux d'intérêt ont connu une variation comprise entre 7 % et 10 % par an	—	*
Mascom Wireless Botswana Limited		
Prêt sans intérêt provenant du Parti démocratique du Botswana	21	21

*Montants inférieurs à un million de rands.

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Non garantis (suite)		
<i>Areeba Limited (Chypre)</i>		
Facilité d'importation libellée en CYP portant des intérêts au taux Lombard plus 2,5 % avec un taux d'intérêt effectif de 8 % (décembre 2006 : 7 %). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	39
Prêt bancaire à long terme libellé en EUR portant des intérêts au taux EURIBOR plus 2 % avec un taux d'intérêt effectif de 5,84 % (décembre 2006 : 5,84 %). Le remboursement devra être effectué avant décembre 2010. Investcom LLC a offert une garantie pour ce prêt	65	82
Facilités d'importation libellée en EUR portant des intérêts au taux EURIBOR 6 mois plus 0.45 % avec un taux d'intérêt effectif de 3.22 % (décembre 2006 : 3,22 %). Remboursable avant août 2010	84	120
<i>MTN Nigeria Communications Limited</i>		
Facilité syndiquée à moyen terme d'un montant total approximatif de 2 milliards USD et comprenant trois tranches :		
i) <i>Facilité d'escompte à court terme garantie en monnaie locale</i> D'un montant total de 142 198 millions NGN, le prêt est remboursable en deux paiements égaux, en octobre 2010 et octobre 2012. Le taux d'intérêt est de NIBOR plus 1 % avec un taux d'intérêt effectif de 14,26 %	3 688	—
ii) <i>Facilité d'escompte à moyen terme renouvelable en monnaie locale d'un total de 63 886 millions NGN au taux d'intérêt NIBOR plus 1 %, à échéance d'octobre 2012</i>	—	—
iii) <i>Facilité de prêt à terme en devise étrangère</i> d'un montant total de 400 millions USD, remboursable en huit paiements semestriels avec un moratoire de 18 mois le dernier paiement étant du en d'octobre 2012 au taux d'intérêt LIBOR plus 2 % avec un taux d'intérêt effectif 7,13 %	1 310	—
<i>Autre</i>		
Facilités de découvert bancaire	1 322	167
Total des emprunts non garantis	27 863	22 157

19. EMPRUNTS (suite)

Garantis

MTN Ouganda Limited

Prêt à moyen terme

Accord de financement conclu avec un consortium de banques locales ne dépassant pas 40 millions USD ou l'équivalent en UGX. Le prêt est divisé en deux tranches, toutes deux remboursables en 16 paiements trimestriels avec un moratoire de 15 mois, le paiement final étant payable en septembre 2012. Le taux d'intérêt est basé sur le taux des bons du Trésor 364 jours de l'Ouganda avec un taux d'intérêt effectif de 14,79 % (2006 : 10,8 %)

266

176

Prêt de la Standard Bank London/LB KILEL

Facilité de 17 millions USD portant des intérêts au taux LIBOR plus 1,25 % (taux effectif de 6,675 % par an) (décembre 2006 : 5,26 % par an). Facilité remboursable semestriellement sur une période de quatre ans à partir de mai 2003, avec un paiement final en mai 2007

—

5

Le prêt de MTN Ouganda mentionné ci-dessus est garanti par une garantie globale inter créditeurs contenue en obligations, comprenant une sûreté flottante de premier rang sur tous les actifs actuels et futurs de la société sauf en ce qui concerne la licence (note 8)

MTN International (Mauritius) Limited

Prêt syndiqué renouvelable

Facilité amorcée par Standard Bank London Limited et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited d'une valeur de 250 millions USD, portant des intérêts au taux LIBOR plus 0,85 % par an, avec un taux d'intérêt effectif de 4,05 % par an (décembre 2006 : taux effectif de 4,64 % par an). MTN Holdings ainsi que d'autres entités du groupe MTN ont offert des garanties réciproques couvrant cette facilité. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante

—

528

Prêt renouvelable

Facilité amorcée par Standard Finance (Île de Man) s'élevant à 150 millions USD portant un intérêt au taux LIBOR plus 0,55 % avec un taux d'intérêt effectif de 7,69 %. Ce prêt expire le 30 septembre 2008. MTN Holdings ainsi que d'autres entités du groupe MTN ont offert des garanties réciproques couvrant ce prêt

763

—

Irancell Telecommunication Company Services

Facilité bancaire pour fournisseurs

Prêt bancaire libellé en EURO portant des intérêts au taux EURIBOR plus 5,25 % avec des taux d'intérêt effectifs de 9,36 % à 9,5 %. Remboursable entre le 29 février 2008 et le 31 mars 2008. Certains fournisseurs participant à ces facilités et la banque ont conclu un accord inter-créditeurs. Ce prêt est garanti par le biais d'actifs d'une valeur comptable de R 19,64 millions (note 8)

62

—

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Garantis (suite)		
MTN Nigeria Communications Limited		
<i>Prêt à terme de l'IDE</i>		
Prêt d'une valeur de 30 millions USD provenant d'une facilité combinée de DEG/FMO, remboursable semestriellement à partir de septembre 2006, arrivant à échéance en mars 2010. Le taux d'intérêt est lié au taux LIBOR (taux d'intérêt effectif de 8,33 % par an) (décembre 2006 : 8,425 % par an). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	189
<i>Facilité IFC</i>		
Ces facilités comprennent deux prêts de 35 millions USD chacun, remboursables semestriellement de septembre 2006 à mars 2010. La valorisation est liée à la valeur du LIBOR (taux d'intérêt effectif de 8,33 % par an) (décembre 2006 : 8,43 % par an). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	439
<i>Facilité en monnaie locale</i>		
Un instrument de billet de trésorerie s'élevant à l'équivalent de 250 millions USD en Naira, réduisant de 50 % la valeur initiale du prêt en janvier 2009. Cette facilité arrivera à échéance en avril 2011. Le taux d'intérêt est le NIBOR (taux d'intérêt effectif de 14,02 % par an) (décembre 2006 : 13,56 % par an). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante.	—	1 824
<i>Facilité en monnaie locale</i>		
Un instrument de billet de trésorerie s'élevant à l'équivalent de 120 millions USD en Naira, réduisant de 50 % la valeur initiale du prêt en novembre 2007. Cette facilité arrivera à échéance en avril 2009. Le taux d'intérêt est le NIBOR (taux d'intérêt effectif de 14,28 % par an) (décembre 2006 : 13,83 %). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	831
<i>Facilité bancaire de la Standard Corporate Merchant</i>		
Facilité de 40 millions USD de l'Export Credit Insurance Corporation of South Africa (ECICSA)/ Standard Corporate Merchant Bank (SCMB), remboursable en six paiements égaux de septembre 2005 à mars 2008. Le taux d'intérêt est LIBOR (taux d'intérêt effectif de 8,33 % par an) (décembre 2006 : 8,43 % par an). Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	277
Tous les prêts de la MTN Nigeria Communications Limited mentionnés ci-dessus sont garantis par une sûreté fixe sur les actifs meubles, les licences de services, les comptes de dépôt d'actions ordinaires de la société et une sûreté flottante sur tous les actifs de la société ainsi les actions de MTN Nigeria Communications Limited détenues par MTN International (Mauritius) Limited. Les produits des polices d'assurance sont garantis en faveur des fiduciaires de valeurs mobilières (notes 8, 10, 16 et 25). Ces prêts ont été intégralement remboursés en 2007 dans le cadre d'un refinancement réalisé par le biais d'une nouvelle facilité à moyen terme sans garantie		

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Garantis (suite)		
MTN Côte d'Ivoire		
<i>Banque d'Afrique</i> Prêt de la Bank of Africa d'une valeur de 7,5 milliards XOF, portant des intérêts au taux de 9,5 % par an et remboursables mensuellement de juillet 2003 à mars 2007. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	10
<i>Société Ivoirienne de Banque</i> Prêt de la Ste'Ivoirienne de Banque d'une valeur de 10 milliards XOF avec un taux d'intérêt effectif de 7,5% (décembre 2006: 7,5%) remboursable trimestriellement de février 2007 à août 2011	135	142
<i>Banque du Développement de l'Afrique de l'Ouest</i> Prêt de la Banque du Développement de l'Afrique de l'Ouest d'une valeur de 4 milliards XOF portant des intérêts au taux de 9 % par an et remboursables trimestriellement de juillet 2004 à juillet 2008	13	28
<i>Ecobank</i> Prêt de l'Ecobank d'une valeur de 7,5 milliards XOF portant des intérêts au taux de 6,8 % par an et remboursables mensuellement de janvier 2006 à juin 2007. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	71
<i>Ecobank</i> Plusieurs facilités à court terme de l'Ecobank et de Versusu en XOF avec des taux d'intérêt effectifs compris entre 7,25 % et 7,5 % par an (décembre 2006 : 7,25 % à 8,5 % par an)**	89	149
<i>Standard Chartered Bank</i> Prêt de la Standard Chartered Bank d'une valeur de XOF5,13 milliards avec un taux d'intérêt effectif de 7,75 %, remboursable mensuellement de janvier 2007 à novembre 2007. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	73
<i>Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest</i> Prêt de la Banque Internationale de l'Afrique l'Ouest d'une valeur de 5 milliards XOF portant des intérêts au taux de 7,5 % par an et remboursables trimestriellement de mars 2007 à septembre 2008	68	71
<i>Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest</i> Prêt de la Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest d'une valeur de 8 milliards XOF portant des intérêts au taux de 7,25 % par an et remboursables trimestriellement de mars 2007 à septembre 2008	9	11

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Garantis (suite)		
<i>MTN Côte d'Ivoire (suite)</i>		
Prêt de la Banque d'Afrique de la Côte d'Ivoire d'un montant total de 15 milliards XOF à un taux d'intérêt fixe de 8,3 %. Le prêt est remboursable trimestriellement de juillet 2007 à juillet 2013**	228	—
Ecobank Côte d'Ivoire d'un montant total de 10 milliards XOF à un taux d'intérêt fixe de 8,25 %. Le prêt est remboursable trimestriellement de septembre 2007 à juin 2013	152	—
Standard Chartered Bank d'un montant total de 9 milliards XOF à un taux d'intérêt fixe de 7,25 %. Le prêt est remboursable mensuellement de juillet 2007 à juillet 2013	76	—
West African Development Bank (BOAD) d'un montant total de 12,5 milliards XOF à un taux d'intérêt fixe de 8%. Le prêt est remboursable en paiements trimestriels de juillet 2010 à juillet 2016**	73	—
Autres prêts	—	4
**Les prêts ci-dessus sont garantis par des équipements de réseau d'une valeur comptable de 797 millions de rands (décembre 2006 : 590 millions de rands) (note 8).		
Les prêts sont également garantis par les soldes de caisse (note 25).		
<i>MTN Zambia Limited, MTN Congo SA, MTN Rwanda Cell S.A.R.L et MTN Yémen</i>		
Autres prêts (note 8)	4	17
<i>Areeba Limited (Chypre) (note 8)</i>		
Prêt bancaire à long terme libellé en CYP portant des intérêts au taux de 8,87 % avec un taux d'intérêt similaire. Remboursable avant août 2008 et garanti par le nantissement de trois véhicules automobiles. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante	—	*
<i>Scancom Limited (Ghana) (note 8)</i>		
<i>Prêt de IFC</i>		
Prêt de l'IFC libellé en USD portant des intérêts aux taux LIBOR plus 3,5 % avec un taux d'intérêt effectif de 5,76 % (2006 : 10,05 %). Il est remboursable en 13 paiements égaux, prenant fin le 15 mars 2010 et garanti par une sûreté de premier rang sur deux équipements de basculement, une sûreté sur 51 % des actions détenues par Investcom Consortium Holding SA et une sûreté sur le compte de réserve des charges financières à la HSBC	94	141

*Montants inférieurs à un million de rands.

19. EMPRUNTS (suite)

Garantis (suite)

MTN Holdings (Propriétaire) Limited

Prêt à terme de la Standard Corporate Merchant Bank (SCMB)
Avance de la SCMB sous réserve d'une facilité à préavis de 91 jours (décembre 2006 : facilité à préavis de 366 jours) portant des intérêts au taux de 11,729 % (décembre 2006 : JIBAR plus 0,6 % et un taux d'intérêt effectif de 7,46 %). MTN Holdings ainsi que d'autres filiales de MTN ont fourni des garanties réciproques couvrant ce prêt de SCMB

3 187

379

MTN (Propriétaire) Limited

Prêt à terme de la Standard Corporate Merchant Bank (SCMB)
Avance de SCMB sous réserve d'une facilité à préavis de 366 jours, portant des intérêts au taux JIBAR plus 0,6 % par an (taux d'intérêt effectif de 7,46 %). MTN Holdings ainsi que d'autres filiales de MTN ont fourni des garanties réciproques pour le prêt de SCMB. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante

—

4 365

Facilités de ABSA

Plusieurs prêts de R70 millions à R250 millions portant des intérêts à un taux effectif entre 8,67 % et 9,65 % l'an au cours de l'année financière précédente. Ces prêts faisaient partie de facilités de 366 jours. Le remboursement du prêt est à la discrétion de la société. Le prêt a été remboursé au cours de l'année financière courante. MTN Holdings ainsi que d'autres entités du groupe MTN ont offert des garanties réciproques pour ce prêt.

—

500

Contrat de location-acquisition du 14th Avenue – Phase 1

Obligation de contrat de location-acquisition capitalisée à un taux d'intérêt effectif de 11,25 % (décembre 2006 : 10 %) par an. Le contrat de location-acquisition est d'une durée de 10 ans, dont il reste encore six ans, avec possibilité de renouvellement de 20 ans au total. Les paiements sont payables mensuellement. La valeur comptable de la propriété sous-jacente est de 231 millions de rands (décembre 2006 : 247 millions de rands). Cette obligation est garantie par la propriété sous-jacente

260

264

Contrat de location-acquisition du 14th Avenue – Phase 2

Obligation de contrat de location-acquisition capitalisée à un taux d'intérêt effectif de 7,464 % par an. Le contrat de location-acquisition est d'une durée de 10 ans, dont il reste encore six ans, avec possibilité de renouvellement de 10 ans au total. Les paiements sont payables mensuellement. La valeur comptable de la propriété sous-jacente est de 298 millions de rands (décembre 2006 : 315 millions de rands). Cette obligation est garantie par la propriété sous-jacente

315

328

Total des emprunts garantis

5 794

10 822

Total des emprunts

33 657

32 979

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Garantis (suite)		
L'échéance des prêts et découverts mentionnés ci-dessus se présente de la manière suivante :		
Payable en un an ou sur demande	10 650	4 392
Emprunts à court terme	9 328	3 439
Découvert bancaire	1 322	953
Plus d'un an, mais ne dépassant pas deux ans	4 024	10 047
Plus de deux ans, mais ne dépassant pas cinq ans	17 222	16 972
Plus de cinq ans	1 761	1 568
	33 657	32 979
<i>Moins : les montants compris dans les passifs courants</i>	(10 650)	(4 392)
Montants compris dans les passifs courants	23 007	28 587
Les justes valeurs de tous les emprunts et découverts bancaires sont proches de leurs valeurs comptables.		
Le groupe dispose des facilités non utilisées suivantes :		
Taux variable	22 220	10 741
Taux fixe	—	—
	22 220	10 741

Les facilités arrivant à échéance au cours une année sont des facilités annuelles sujettes à des révisions à des dates variées de l'année 2008.

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
19. EMPRUNTS (suite)		
Rand sud-africain	18 720	20 470
Dollar US	8 260	7 921
Naira nigérien	3 688	2 655
Shilling ougandais	141	233
Franc rwandais	—	1
Euro	1 110	655
Livre chypriote	1	39
Pula botswanais	21	21
Franc (CFA) — Congo Brazzaville	4	4
Lilangeni swahili	—	6
Livre syrienne	105	—
Rial iranien	84	—
Franc (CFA) — Cameroun	653	389
Franc (CFA) — Côte d'Ivoire	842	559
Kwacha zambie	28	26
	33 657	32 979

De plus amples détails concernant les engagements de contrat de location-acquisition sont à disposition dans la note 32 des états financiers.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
20. AUTRES PASSIFS COURANTS		
Options de ventes concernant les filiales*	2 556	2 004
Obligation concernant les licences d'utilisation	522	400
Autres provisions non courantes	236	7
Autres passifs non courants	117	427
	3 431	2 838

*Les options de vente des filiales proviennent des accords autorisant certains actionnaires minoritaires de MTN Côte d'Ivoire et de MTN Nigeria Communications Limited à vendre leurs actions restantes leurs sociétés respectives à MTN International (Mauritius) Limited et MTN Nigeria Communications Limited

Les options de vente des capitaux propres du groupe résultent de la comptabilisation d'un passif à sa juste valeur. Suite à la comptabilisation initiale, le passif est mesuré au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Dans la mesure où les options de vente ne peuvent être exercées à un prix d'exercice fixe, les futurs flux de trésorerie estimés changent lorsque la juste valeur du marché des capitaux propres sous-jacents change. Comme les futurs paiements attendus changent, la valeur comptable nette du passif financier change en conséquence. Ce changement de la valeur comptable est reconnu au compte de résultat.

En l'absence d'un marché actif pour les capitaux propres sous-jacents, la juste valeur est estimée en comparant les évaluations attribuées aux capitaux propres sous-jacents par les analystes, les niveaux d'échange publiquement observé de sociétés comparables, des valeurs de transactions payées pour des transactions comparables et en escomptant tous les flux de trésorerie futurs de l'activité pour en obtenir la juste valeur actuelle. Les techniques d'évaluation impliquent des hypothèses concernant la croissance des flux de trésorerie futurs, les facteurs d'escompte et la valeur résiduelle.

Veuillez vous reporter à la note 5 pour en savoir plus sur l'impact sur le compte de résultat de l'évaluation juste concernant le passif d'option de vente.

En plus de l'option de vente décrite ci-dessus, l'IFC détient une option d'achat d'un intérêt minoritaire dans Areeba Afghanistan. Le pourcentage de participation et les modalités sont actuellement se négocient actuellement.

21. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES		
Fournisseurs	6 328	4 630
Créanciers divers	1 418	1 022
Charges à payer	7 428	4 511
Provisions et autres dettes	1 429	2 019
	16 603	12 182

	Au début de la période Millions de rands	Provisions additionnelles Millions de rands	Additions de combinaison d'activités Millions de rands	Montants inutilisés repris Millions de rands	Utilisés Millions de rands	Différences de change Millions de rands	A la fin de la période Millions de rands
22. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS ET CHARGES							
Année finissant le 31 décembre 2007							
Prime	224	228	2	(2)	(131)	6	327
Provision de déclassement	80	49	—	—	(2)	5	132
Crédit-bail onéreux/autres	165	476	(2)	(1)	(231)	22	429
Obligations de licence	214	47	—	—	—	—	261
Total	683	800	—	(3)	(364)	33	1 149
Moins tranche à court terme							(224)
Tranche actuelle							925
Année finissant le 31 décembre 2006							
Prime	152	132	1	—	(66)	5	224
Provision de déclassement	42	68	30	—	(65)	5	80
Crédit-bail onéreux/autres	252	78	25	*	(217)	27	165
Obligations de licence	—	214	—	—	—	—	214
Total	446	492	56	*	(348)	37	683
Moins tranche à court terme							(177)
Tranche actuelle							506

* Montants inférieurs à un million de rands.

Provision de prime

La provision de prime consiste en une prime basée sur la performance déterminée en fonction de l'ensemble de la performance de la société par rapport à un ensemble prédéterminé de mesures de performances clés. Les primes sont payables annuellement après approbation des résultats annuels du groupe MTN.

Obligations de licence

La provision d'obligations de licence représente l'estimation des coûts à engendrer afin de satisfaire les obligations de Service universel. (Note 29).

Provision de crédits-bails onéreux

Le groupe comptabilise une provision pour les contrats onéreux lorsque les bénéfices prévus d'un contrat s'avèrent être inférieurs aux coûts inévitables à encourir afin de respecter les obligations du contrat.

Provision de déclassement

Cette provision correspond à l'estimation des coûts de démantèlement et de retrait d'un actif immobilisé et de restitution de l'actif et du site où il est situé. Le groupe calcule les coûts de déclassement en proportion du nombre total de sites dont il prévoit le démantèlement. Le pourcentage actuel a été calculé sur la base de l'expérience pratique au cours des opérations.

Autres provisions

Cet item couvre diverses provisions dans les entités d'exploitation de MTN Nigeria Communications Limited, MTN Cameroun Limited, Irancell Telecommunications Company Services, MTN Rwandacell S.A.R.L., MTN Côte d'Ivoire, MTN Zambia Limited et d'Investcom.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
23. FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION		
Bénéfices avant impôt	19 707	14 690
Ajustements pour :		
Part de bénéfices en sociétés associées moins dividendes reçus (note 11)	(8)	(23)
Charges financières (note 5)	4 953	3 307
Produits financiers (note 4)	(1 780)	(1 880)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	6 774	5 030
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	2 199	1 289
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 3)	73	55
Paiements en actions	97	13
Mouvement dans les provisions	247	126
Autres	30	45
Mouvement de contrat de change à terme	—	(54)
Perte de valeur des investissements dans MTN Mobile Money Holdings (Propriétaire) Limited	7	—
Charge de perte de valeur des immobilisations corporelles (notes 3, 8)	212	(25)
	32 511	22 573
Variations dans le fonds de roulement	1 823	361
Augmentation dans les stocks	(146)	(353)
Augmentation du produit constaté d'avance	1 437	663
Augmentation dans clients et autres créances	(3 756)	(2 666)
Augmentation dans clients et autres dettes	4 288	2 717
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	34 334	22 934
24. CHARGE D'IMPÔT		
Solde d'ouverture	(1 356)	(1 808)
Montants imputés sur le compte de résultat (note 6)	(7 791)	(2 591)
Crédit d'impôt différé (notes 6, 13)	1 361	(810)
Différences de change	(29)	(5)
À l'impôt sur les acquisitions	(41)	—
Impôt précédemment compris dans les créanciers	—	(225)
Impôt retenu non payé	61	—
Impôts surpayés	—	(3)
Solde de fermeture	3 562	1 356
Total impôt payé	(4 233)	(4 086)

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
25. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent:		
Banque et encaisse	16 868	9 961
Découvert bancaire	(1 322)	(953)
	15 546	9 008
<i>Dans les soldes de trésorerie est inclus un montant de 23,7 million de rands (décembre 2006: 31,7 millions de rands) grevé par les emprunts relatifs à MTN Côte d'Ivoire. En 2006, des montants de 2 387 millions de rands et de 53,6 millions de rands étaient grevés par les emprunts liés à MTN Nigeria Communications Limited (note 19) et Scancom Limited (Ghana) respectivement. Ces emprunts ont depuis été remboursés.</i>		
26. TRESORERIE SOUMISE A RESTRICTION		
Dépôts en trésorerie soumise à restriction	739	130
	739	130
<i>Ces montants sont déposés auprès de banques au Nigeria et garantissent des crédits documentaires et à la fin de l'année, étaient inutilisés et non disponibles. Le montant imputé en 2006 était grevé par les emprunts relatifs à MTN Nigeria Communications Limited (note 19). Ces emprunts ont été depuis remboursés.</i>		
27. ACTIVITES DE SOUSCRIPTION		
Les activités de souscription sont menées par le biais d'entités à but spécifique en fonction des conditions commerciales et du cours du marché.		
Effet sur le compte de résultat		
– Primes brutes émises	143	141
– Primes cédés aux réassureurs	(14)	(13)
– Variation des primes non acquises	3	40
– Autre*	(114)	(92)
	18	76
Effet sur le bilan		
Part de la provision technique:		
– Réclamations en suspens	137	90
– Provision pour les primes non acquises	8	12
	145	102
Débiteurs	72	62
Créanciers	(10)	(19)

*Sont compris dans « autres » les sinistres encourus, net de réassurance; commissions payées; coûts d'exploitation nets; recettes d'investissement nettes et impôts.

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
28. PASSIFS ÉVENTUELS		
Incidations de mise à niveau*	957	911

*La politique actuelle du groupe consiste à payer des primes aux fournisseurs de services ("FS") pour les mises à niveau des combinés. Ces mises à niveau sont uniquement payables dès qu'un abonné a atteint une période d'abonnement de 21 mois à partir du début initial de son contrat ou de la précédente mise à niveau et qu'il a exercé son droit de recevoir une mise à niveau relatif à un nouveau contrat postpayé à échéances minimums. La valeur de l'obligation pourra varier en fonction des règles commerciales en vigueur au moment de la mise à niveau. Le nombre total d'abonnés éligibles qui n'avaient pas encore exercé leurs droits de mise à niveau au 31 décembre 2005 était de 465 432 (décembre 2006: 427 903). Le passif éventuel estimé au 31 décembre 2007 basé sur les conditions commerciales en vigueur à ces dates, s'élevait à 957 millions de rands (décembre 2006: 911 millions de rands).

Cependant, le groupe a fait provision pour les mises à niveau qui avaient été effectuées mais pas encore payées.

29. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

MTN (Propriétaire) Limited

L'attribution d'une licence de télécommunication cellulaire nationale a engendré une obligation de mise en place par le groupe d'un Accord de plan de développement économique commun (actuellement l'ICASA) avec le Directeur des services postaux. Cet accord représentait une condition préalable au commencement des opérations commerciales en juin 1994 et exigeait à ce que la société s'engage à aider au développement de l'économie sud-africaine, tout particulièrement, dans l'industrie des télécommunications. La société a dépassé les obligations qui lui avaient été imposées en termes de son accès 900 MHz au 31 décembre 2006.

En janvier 2005, MTN a obtenu le droit de maintenir et d'utiliser le spectre GSM de 1800 MHz et de maintenir et exploiter un réseau UMTS (3G) sous la licence de réseau de téléphonie mobile existante à condition que certaines obligations de services universels additionnelles s'élevant à approximativement à 300 millions de rands soient satisfaites. Ces obligations comprennent :

- La distribution de 2,5 millions de forfaits de carte SIM sur une période de cinq années à partir de 2005;
- L'allocation de 125 000 téléphones portables sur une période cinq ans à partir de 2005;
- L'attribution d'un accès Internet et de terminaux (10 par institution) aux 140 institutions pour les personnes handicapées pendant une période de trois ans à partir de 2005 ; et
- L'attribution d'un accès Internet à 5 000 écoles publiques sur une période de huit ans à partir de 2005. L'ICASA doit au préalable approuver les plans de mises en œuvre avant que la société ne puisse commencer à s'acquitter de ses obligations. Les charges estimées de ces obligations sont présentées aux notes 20 et 22.

MTN Zambia Limited

La licence émise par la Zambian Communications Authority ("ZCA"), corps constitué établi conformément aux dispositions de la Loi sur les télécommunications, n° 23 de 1994, Lois de Zambie, requiert que dix pour cent (10 %) du capital social émis de MTN Zambia Limited soit détenu par le public zambien. L'approbation de ZCA relative à l'achat de 100% des capitaux propres de MTN a été accordée à condition que 10 % des parts soient attribués à un SPV (special purpose vehicle) pour être détenus par le public zambien. La détention de 10 % des parts le SPV est déjà en place et l'allocation finale auprès du public zambien est en cours. Cependant, l'allocation ne s'est pas faite en 2007 comme prévu. MTN a entamé des discussions avec le régulateur afin de résoudre certains problèmes et prévoit que l'allocation se fera au cours de 2008.

Les actions devront être placées à un prix égal à 10 % du cours d'achat comprenant toute injection de capitaux propres par MTN, plus les intérêts de la date d'acquisition ou d'injection à la date de cession.

29. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX (suite)

Irancell Telecommunication Company Services

L'investissement dans Irancell Telecommunication Company Services est sujet à un certain nombre de risques souverains, réglementaires et commerciaux, qui pourraient avoir comme conséquence que le groupe ne puisse réaliser une pleine valeur de marché de son investissement, s'il s'avère nécessaire de céder une partie de cet investissement. Dans ce contexte, 21 % des actions de Irancell Telecommunication Company Services devront être offerts au public iranien sur une période approximative de trois ans à partir de la date de la licence. Une telle offre pourrait avoir un effet de dilution proportionnel sur les 49 % d'actionnariat détenus par MTN International (Mauritius) Limited, réduisant effectivement son actionnariat de 10,3 % à 38,6 %. Les modalités importantes de cet engagement doivent encore être finalisées.

Eastern Africa Submarine Cable System ("EASSy")

Pour satisfaire la demande croissante de bande passante internationale en Afrique, le groupe, en collaboration avec un certain nombre d'autres parties, a conclu un accord de construction et de maintenance avec Eastern Africa Submarine Cable System (« EASSy »). L'engagement du groupe relatif à ce contrat s'élève à 40 millions USD dont 4,5 millions USD ont été payés au 31 décembre 2007.

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
30. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT		
Les dépenses capitales contractées à la date de clôture, mais non encore encourues sont :		
<i>Engagements pour l'acquisition d'actifs corporels et incorporels :</i>		
Contracté, mais non provisionné	6 925	2 434
Autorisé, mais non contracté	21 364	11 093
Part du groupe des engagements d'investissement en coentreprises :		
Engagements pour l'acquisition d'actifs corporels et incorporels:		
Contracté, mais non provisionné	1 746	834
Autorisé, mais non contracté	546	2 070
Total des engagements	30 581	16 431

Les dépenses capitales seront financées par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les facilités d'emprunts existantes et, si nécessaire, par des facilités supplémentaires.

31. ENGAGEMENTS DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION		
Le total des paiements futurs minimums de loyers relatifs à des contrats de location-exploitation non annulables est :		
Pas plus d'un an	197	215
Plus d'un an, mais avant cinq ans	296	479
Plus de cinq ans	462	143
	955	837
Le total des paiements futurs minimums de loyer relatifs à des contrats de location-exploitation annulables est :		
Pas plus d'un an	104	103
Plus d'un an, mais avant cinq ans	302	271
Plus de cinq ans	172	206
	578	580

Le groupe loue plusieurs locaux/sites sous des contrats de location-exploitation annulables/non annulables. Les échéances, clauses de variation de prix et droits de renouvellement de ces locations sont variés.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
32. ENGAGEMENTS DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION		
A la date de clôture, le groupe avait des engagements en cours relatifs à des contrats de location-acquisition non annulables arrivant à échéance ainsi :		
Paielements de location minimum:		
Pas plus d'un an	112	99
Plus d'un an mais avant cinq ans	520	496
Plus de cinq ans	184	314
	816	909
Moins: charges financières futures sur les contrats de location-acquisition	(235)	(317)
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATION DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION	581	592
La valeur actuelle des obligations de contrat de location-acquisition est :		
Pas plus d'un an	53	36
Plus d'un an mais avant cinq ans	367	305
Plus de cinq ans	161	251
	581	592
33. AUTRES ENGAGEMENTS:		
Parrainage de football*	331	458
Commandes effectuées pour l'achat de combinés	42	48
	373	506
*Cet engagement concerne le parrainage de la FIFA 2010.		
34. PARTICIPATION DANS LES COENTREPRISES	%	%
Le groupe détenait les participations effectives suivantes dans les coentreprises :		
Indirect		
Swazi MTN Limited	30	30
MTN Rwandacell S.A.R.L.**	—	40
MTN Mobile Money Holdings (Propriétaire) Limited	50	50
Mascom Wireless Botswana Limited	53	50
Irancell Telecommunication Company Services	49	49

** Des actions de MTN Rwandacell S.A.R.L. supplémentaires ont été achetées au cours de l'année financière actuelle, ce qui a fait de cette société une filiale

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
34. PARTICIPATION DANS LES COENTREPRISES (suite)		
Les montants suivants représentent la part du groupe des actifs et passifs, recettes et résultats des coentreprises qui sont compris dans le bilan consolidé et le compte de résultat.		
Actifs courants	(1 392)	720
Actifs non courants	(3 260)	2 102
Passifs courants	(2 729)	(767)
Portant intérêt	(790)	(110)
Ne portant pas d'intérêt	(1 939)	(657)
Passifs non courants	(2 749)	(1 985)
Portant intérêt	(2 672)	(1 887)
Ne portant pas d'intérêt	(77)	(98)
Chiffre d'affaires	2 030	1 028
Charges	(1 920)	(603)
	Nombre d'employés	Nombre d'employés
Nombre moyen d'employés en relation aux coentreprises :		
– Plein temps	773	1 092
– Mi-temps	351	385

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs en relation à la participation du groupe dans les coentreprises.

35. PRIX DE TRANSFERT

Suivant les provisions de prix de transfert contenues dans la Section 31 de la Loi sur l'impôt sur le revenu d'Afrique du Sud, 58 de 1962 (la Loi), concernant tout résident fiscal fournissant des services financiers à une personne rattachée résidant en Afrique du Sud, les intérêts doivent être réclamés suivant le principe de pleine concurrence. Le groupe a toujours considéré, sur la base de conseils d'experts, que les dispositions de la section 31 ne devraient pas s'appliquer à l'élément prêt du financement de capitaux propres dans ses filiales et coentreprises africaines. Le groupe et ses conseillers fiscaux continuent de croire en la sagesse de l'approche adoptée et considèrent, par conséquent, qu'il n'y a aucune nécessité de faire une provision pour tout passif potentiel dans ce sens.

36. CONTRATS DE LICENCE

MTN Cameroun Limited

La licence autorise MTN Cameroun Limited à mettre en place et à opérer un réseau GSM national de téléphonie cellulaire de 900 MHz au sein du territoire géographique du Cameroun. La licence a été attribuée le 15 février 2000. Elle est valable pour une période de 15 ans, renouvelable pour 10 ans. Le groupe a payé un droit de licence initiale de 40,4 milliards CFA et paye une redevance annuelle basée sur 1 % des recettes du réseau comme stipulé dans le contrat de licence pendant les deux premières années et sur 2 % des recettes du réseau à partir de la troisième année. De plus, un paiement anticipé de 200 000 CFA par an est payable pour l'utilisation de l'hyperfréquence en attendant l'adoption par l'organisme de régulation d'une formule générale de calcul.

MTN Nigeria Communications Limited

La licence autorise MTN Nigeria Communications Limited à fournir et à exploiter un service de mobile numérique de seconde génération de 900 et 1800 MHz au sein du territoire géographique du Nigeria. La licence a été attribuée le 9 février 2001 et est valable pour une période de 15 ans, renouvelable pour cinq ans. Le groupe a payé un droit de licence initial de 285 millions USD et paye une redevance annuelle de 2,5 % de l'estimation de recettes nettes comme stipulé dans la licence.

Une nouvelle licence 3G a été attribuée à MTN Nigeria Communications Limited au cours de l'année. Cette nouvelle licence est une licence de spectre permettant d'utiliser un spectre 3G spécifique (réception 1920 – 1930 MHz et transmission 2110 – 2120 MHz). La licence a été attribuée le 1er mai 2007 et est valable pour une période de 15 ans, renouvelable à l'expiration par accord mutuel de la Commission et de la Licence. Il n'existe pas de renouvellement automatique. Le groupe a payé un droit initial de 150 millions USD pour la licence et aucune redevance annuelle n'est payable pour cette licence.

MTN Rwandacell S.A.R.L

La licence autorise MTN Rwandacell S.A.R.L à construire, maintenir et exploiter un réseau de télécommunications GSM de 900, 1800, et 1900 MHz (y compris les téléphones publics cellulaires payants) au sein du territoire géographique du Rwanda. La licence a été attribuée le 2 avril 1998 et est valable pour 10 ans et peut être résiliée par la suite avec un préavis écrit de deux ans. Le groupe a payé un droit de licence initial de 200 000 USD et paye une redevance annuelle basée sur 3 % (décembre 2006 : 3 %) des recettes du réseau comme stipulé dans la licence. De plus, un droit de fréquence de 2 000 USD par MHz attribué et un droit de spectre annuel de 50 000 USD sont payables. En 2008, un montant de 500 000 USD a été payé pour une extension de l'ancienne licence. Les modalités du renouvellement sont en cours de négociation.

MTN Ouganda Limited

La licence autorise MTN Ouganda Limited à construire, maintenir et exploiter un service de téléphonie radio mobile numérique 2G national de 900 et 1800 MHz au sein du territoire géographique d'Ouganda. La licence a été attribuée le 15 avril 1998 et est valable pour une période de 20 ans. Le groupe a payé un droit de licence initial de 5,8 millions USD et paye un droit de spectre annuel représentant 1 % des recettes du réseau sous forme de contribution au Fonds de développement des communications rurales.

Irancell Telecommunication Company Services

La licence autorise Irancell Telecommunication Company Services à construire et à exploiter un réseau de radiocommunication mobile standard GSM dans le but d'offrir une gamme complète de services sous licence au sein de la République Islamique d'Iran. La licence a été attribuée le 27 novembre 2006 et est valable pour une période de 15 ans, avec deux périodes renouvelables de cinq ans chacune.

Un droit de licence initial de 300 millions euros a été payé. Un droit d'utilisation de spectre de 0,25 % des recettes, une redevance de service universel annuel de 3 % des recettes et d'autres redevances forfaitaires, totalisant plus de 5 % des recettes sont payables au cours de chaque année contractuelle de la licence. De plus, Irancell Telecommunication Company Services doit payer annuellement 28,1 % des recettes de chaque année, avec un montant garanti minimal basé sur 80 % des 28,1 % du montant des recettes compris dans le plan d'affaires, sous réserve de conformité à certaines conditions.

36. CONTRATS DE LICENCE (suite)

Scancom Limited (Ghana)

La licence autorise Areeba Scancom Limited à construire, maintenir et exploiter un réseau de télécommunications utilisant des fréquences de 900 MHz et 1800 MHz au sein de la région du Ghana. Une couverture active est requise dans toutes les régions d'ici à 2011. La licence est entrée en vigueur le 2 décembre 2004 pour une période 15 ans, renouvelable pour une autre période 10 ans après émission d'un préavis de trois mois. Un droit de licence unique de 22,5 millions USD a été payé avec un droit réglementaire annuel de 750 000 USD. Une redevance annuelle de 1 % des bénéfices est payable le 15 avril de chaque année au Fonds d'investissement du Ghana pour les télécommunications. Aucune clause d'exclusivité n'existe et deux nouvelles licences au maximum peuvent être attribuées au cours de cette période.

Areeba Limited (Chypre)

La licence autorise Areeba Limited à construire et à exploiter un réseau GSM 900 MHz et 1800 MHz et 3G/UMTS contient une obligation de couverture GSM de 50 % à la deuxième année et de couverture 3G/UMTS de 60 % à la dixième année. La période de la licence a commencé en décembre 2003 pour une période de 20 ans, renouvelable. Une clause d'exclusivité est applicable, qui prendra fin au plus tôt de cinq ans ou lorsque la part de marché aura atteint 25 %.

Spacetel Bénin SA

Spacetel Bénin SA a acquis une nouvelle licence pour une période de 10 ans visant à construire et à exploiter un réseau GSM de 900 MHz et 1800 MHz avec une couverture géographique de 100 %.

La licence est entrée en vigueur le 19 octobre 2007 et peut être automatiquement prolongée de cinq années supplémentaires sans frais additionnels si les niveaux de performance sont atteints. La date d'expiration est le 18 octobre 2017.

Areeba Afghanistan

La licence autorise Areeba Afghanistan à construire et à exploiter un réseau GSM de 900 MHz et 1800 MHz visant à obtenir une couverture géographique de 80 % dans les cinq premières années à partir de la date de début des opérations. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir d'octobre 2006 et est applicable pour 15 ans et est renouvelable pour une période supplémentaire de 10 ans. Il n'existe aucune clause d'exclusivité.

Spacetel Guinée-Bissau SA

La licence autorise Spacetel Guinée-Bissau SA à construire et exploiter un réseau GSM de 900 MHz afin de couvrir 100 % de la population. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir de décembre 2003 et est applicable pour 10 ans, renouvelable. Il n'existe aucune clause d'exclusivité.

Areeba Guinée SA

La licence autorise Areeba Guinée SA à construire et à exploiter un réseau GSM de 900 MHz et 1800 MHz afin de couvrir toutes les villes ayant une population de plus de 100 000 dans une période de un an à partir du lancement commercial et les villes ayant une population inférieure à 100 000 dans une période de deux ans à partir du lancement commercial. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir d'avril 2005 et valable pendant 13 ans et, renouvelable pour une période de cinq ans. Il y aura un maximum de quatre opérateurs au total jusqu'en 2010.

Lonestar Communications Corporation LLC (Liberia)

La licence autorise Lonestar Communications Corporation LLC à construire et à exploiter un réseau GSM. Il n'existe pas de clause de couverture minimum. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir de décembre 1999 et est applicable pour 15 ans. Il n'existe aucune clause d'exclusivité.

MTN Soudan Company Limited

La licence autorise MTN Soudan Company Limited à construire et à exploiter un réseau GSM de 900 MHz et 1800 MHz et un réseau UTMS et requiert à ce que les villes importantes et les principales routes soient couvertes les quatre premières années à partir de la date de commencement. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir d'octobre 2004 et est applicable pour 15 ans, renouvelable.

36. CONTRATS DE LICENCE (suite)

MTN Syrie SA

La licence permet à MTN Syrie SA de construire, gérer, exploiter et investir dans un réseau GSM dans la région syrienne utilisant les deux fréquences de 900 MHz et 1800 MHz, capable de servir 850 000 utilisateurs. La durée de la licence est de 15 ans, renouvelable pour trois années supplémentaires à la discrétion du service de délivrance des licences syriennes, en vigueur à partir de juin 2002. La couverture devra atteindre 95 % de la population dans une période de quatre à six années. Après échéance du contrat, la propriété de l'opération sera cédée gratuitement aux autorités syriennes.

Des frais d'achats de licences de 20 millions USD et 15 millions USD pour les fréquences 900 MHz et 1800 MHz respectivement étaient applicables. Une redevance de protection de fréquence annuelle de 50 000 USD ou 2,5 millions SP par MHz pour la transmission et la réception dans la bande de 900 MHz et 1800 MHz est payable. Des redevances de partage des recettes doivent également être payées par Areeba mensuellement à 15 jours fin du mois. Ces redevances représentent 30 % des recettes pour les trois premières années du contrat de licence, 40 % pour les trois années suivantes et par la suite 50 %. Une part des recettes de 60 % sera applicable si la licence est renouvelée à terme. La clause d'exclusivité établit qu'un maximum de deux opérateurs sera autorisé pour une période de huit ans.

MTN Yémen

La licence autorise MTN Yémen à construire et à exploiter un réseau GSM et exige une couverture des principales villes et routes dans une période de trois ans. Le contrat de licence est entré en vigueur à partir de juillet 2000 et est applicable pour 15 ans et sera renouvelable. Il existe une clause d'exclusivité pour une période de quatre ans après laquelle la parité de licence sera applicable après cinq ans.

MTN Zambia Limited

La licence autorise MTN Zambia Limited à mettre en place et exécuter un service cellulaire utilisant la bande passante désignée de 890-960 MHz à travers le territoire géographique de la Zambie. La licence a été attribuée le 23 septembre 1995 et est valable pour une période de 15 ans, renouvelable pour cinq ans. Un droit de licence initial de 40 000 USD a été payé afin d'acquiescer la licence. Les redevances d'exploitation annuelles de la licence sont de 5 % des nouvelles recettes annuelles estimées. Des droits de spectre annuels sont également redevables pour la transmission.

MTN Côte d'Ivoire

La licence autorise MTN Côte d'Ivoire à construire, maintenir et exploiter un réseau de télécommunications GSM de 900 MHz et 1800 au sein du territoire géographique de la Côte d'Ivoire. La licence a été attribuée le 21 décembre 2001 et est valable pour une période de 15 ans. Un droit de licence initial de 40 000 millions CFA a été déterminé, payable de 2001 à 2007.

MTN Congo SA

La licence autorise MTN Congo SA à construire, maintenir et exploiter un réseau de télécommunications GSM de 900 MHz et 1800 au sein du territoire géographique de la République du Congo. La licence comprend une licence d'utilisation de mobile attribuée le 15 octobre 1999 et une licence d'utilisation de la passerelle internationale attribuée le 2 février 2006, valable pour 15 ans. Le groupe a payé un droit initial de 365 millions FCFA pour la licence mobile et 250 millions FCFA pour la licence d'utilisation de la passerelle internationale. La redevance annuelle est basée sur 3 % du trafic local et 6 % du trafic international. De plus, une redevance de gestion de fréquence de 100 millions FCFA, une redevance d'utilisation de fréquence de 162,2 millions FCFA et une redevance d'immatriculation de licence de 60 millions FCFA sont payables annuellement. La redevance pour le renouvellement est fixée à 2,2 milliards FCFA.

36. CONTRATS DE LICENCE (suite)

Mascom Wireless Botswana Limited

Une licence a été attribuée le 17 février 1998 et était valable pour une période de 15 ans. La licence a été remplacée par une licence d'Opérateur de Télécommunication publique (OTP) émise le 13 juin 2007 et valable pour une période de 15 ans. La licence autorise Mascom Wireless Botswana à construire, exploiter et maintenir des services publics de télécommunications dans la région géographique du Botswana. La licence peut être renouvelée à expiration de la période à condition que le détenteur de la licence fasse une demande en ce sens pas plus de trois ans, mais pas moins de deux ans avant la date d'échéance de la licence. Au cours de la période de la licence et de toute période d'extension, le détenteur de la licence devra payer une redevance annuelle de 1 080 millions BWP pour l'exploitation du système de licence ; une redevance annuelle de 0,178 million BWP pour la provision de services de licence et une redevance liée au chiffre d'affaires équivalant à 3 % du chiffre net annuel, rapporté chaque trimestre.

Swazi MTN Limited

La licence autorise Swazi MTN Limited à fournir et à exploiter un réseau GSM de 900 MHz au sein de la zone géographique du Swaziland. La licence a été attribuée le 31 juillet 1998 et est valable pour une période de 10 ans, renouvelable pour dix ans. Le groupe paye des droits d'utilisation de spectre annuels de 20 000 E par chaîne utilisée (avec un minimum de 600 000 E) et un droit de licence représentant 5% des bénéfices d'exploitation nets comme stipulé dans le contrat de licence.

Mobile Telephone Networks (Propriétaire) Limited

La licence autorise Mobile Telephone Networks (Propriétaire) Limited à construire, maintenir et exploiter un service national de télécommunication cellulaire mobile GSM de 900 MHz au sein du territoire géographique de l'Afrique du Sud. La licence a été attribuée le 29 octobre 1993 et est valable pour une période de 15 ans à partir du 1er juin 1994, renouvelable automatiquement mutatis mutandis sous les mêmes modalités, sous réserve de certaines provisions. Le groupe a payé un droit initial de 100 millions USD et paye une redevance annuelle de 5 % des bénéfices nets d'exploitation comme dans la licence. En janvier 2006, MTN a obtenu le droit de maintenir et d'utiliser le spectre GSM de 1800 MHz et de maintenir et d'exploiter le réseau UMTS (3G) sous la licence de réseau cellulaire existante à condition que certaines obligations de services universels additionnelles soient remplies.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007	Décembre 2006
37. LES TAUX DE CHANGE AU RAND SUD-AFRICAIN		
Taux de clôture à la fin de l'année		
Dollar américain (USD)	0,15	0,14
Shilling d'Ouganda (UDX)	250,41	246,98
Franc du Rwanda (RWF)	81,95	79,51
Communauté Financière Africaine du Cameroun (CFA)	67,57	72,49
Naira nigérien (NGN)	17,46	18,23
Rials iraniens (IRR)	1 393,05	1 308,73
Pula du Botswana (BWP)	0,91	0,84
Communauté Financière Africaine de la Côte d'Ivoire (CFA)	65,73	70,58
Congo Brazzaville Communauté Financière Africaine franc (CFACB)	65,71	70,70
Kwacha zambien (ZMK)	567,78	624,56
Swaziland emalangen	1	1
Livre libanaise (LBP)	222,32	213,98
Afghani d'Afghanistan (AFN)	7,37	7,10
Euro (EUR)	0,10	0,10
Livre sterling britannique (GBP)	0,07	0,07
Ghana cedi (GHC)	1 445,26	1 312,99
Bénin (XOF)	65,71	70,70
Livre chypriote (CYP)	0,06	0,06
Euro mednet (EURM)	0,10	0,11
Conakry de Guinée (GNF)	632,30	922,64
Dirhams marocains (MAD)	—	1,23
Dinars soudanais (SDD)	30,23	28,82
Livre syrienne (SYF)	7,08	7,24
Guinée Bissau (XOF)	67,35	71,13
Rial yéménite (IRR)	29,44	28,19

37. TAUX DE CHANGE AU RAND SUD-AFRICAIN (suite)

Taux moyens pour l'année

Dollar américain (USD)	0,14	0,14
Shilling d'Ouganda (UDX)	243,56	267,86
Franc du Rwanda (RWF)	79,77	82,52
Communauté Financière Africaine du Cameroun (CFA)	70,66	77,21
Naira nigérien (NGN)	17,89	18,70
Rials iraniens (IRR)	1 320,38	1 365,28
Pula du Botswana (BWP)	0,85	0,86
Communauté Financière Africaine de la Côte d'Ivoire (CFA)	68,20	76,52
Congo Brazzaville Communauté Financière Africaine franc (CFACB)	68,10	77,01
Kwacha zambien (ZMK)	556,97	535,14
Swaziland emalangen	1	1
Livre libanaise (LBP)	216,28	211,98
Afghani d'Afghanistan (AFN)	7,10	7,03
Euro (EUR)	0,10	0,10
Livre sterling britannique (GBP)	0,07	0,07
Ghana cedi (GHC)	1 318,79	1 282,55
Bénin (XOF)	72,13	69,96
Livre chypriote (CYP)	0,06	0,06
Euro mednet (EURM)	0,10	0,11
Conakry de Guinée (GNF)	702,43	910,50
Dirhams marocains (MAD)	—	1,23
Dinars soudanais (SDD)	28,69	32,54
Livre syrienne (SYP)	7,09	7,20
Guinée Bissau (XOF)	67,74	70,37
Rial yéménite (IRR)	28,30	27,91

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
38. RISQUES DE CHANGE		
Les montants suivants sont compris dans le bilan du groupe, libellé en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des entités d'émission de rapports :		
Groupe		
<i>Actifs</i>		
Créances		
– Dollar US	3 124	1 446
– Euro	2 481	550
– Droits de tirage spéciaux*	37	13
Totale des actifs	5 642	2 009
<i>Passifs</i>		
Passifs non courants		
– Dollar US	10 290	12 222
<i>Passif courant</i>		
– Dollar US	3 617	2 275
– Livres sterling	6	11
– Euro	707	370
– Droits de tirage spéciaux*	43	26
Total de passif	14 663	14 904

*Unité de paiement pour les transactions de télécommunications internationales.

	Montants en devise étrangère (valeur notionnelle)		Montants en rand (juste valeur)	
	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
39. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES				
Les contrats de change à terme en cours sont :				
US Dollar	974	1 364	444	324
Euro	—	3	—	*
Livres sterling	—	1	—	*
Passif des produits dérivés			(444)	(324)
Perte de juste valeur imputée au compte de résultat			(444)	(324)

Au cours de 2006, le groupe a contracté une couverture de flux de trésorerie pour couvrir le risque de change en relation à la transaction de Investcom. Les flux de trésorerie couverts ont eu lieu en 2006 et affecteront le compte de résultat uniquement en cas de cession ou de perte de valeur de l'investissement.

*Montants inférieurs à un million de rands.

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
40. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		
Début de l'année	24	—
Différences de change	2	*
Acquisition de filiale	—	24
Pertes nettes cédées en capitaux propres	(2)	*
Fin de l'année	24	24
<i>Moins : part à court terme</i>	—	—
Part actuelle	24	24
Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent:		
Titres non cotés		
– Autres titres avec intérêt fixe	24	24
	24	24
Les actifs financiers disponibles à la vente sont libellés en :		
Dollar US	19	8
Euro	5	16
	24	24

Consiste en divers investissements effectués à travers Merrill Lynch, Fortis et HSBC. Aucune perte de valeur n'a été reconnue en ce qui concerne les actifs financiers disponibles à la vente.

* Montants inférieurs à un million de rands.

41. EVENEMENTS POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

Extension de l'actionnariat nigérien de MTN Nigeria Communication Limited

Postérieurement à la clôture des comptes, des citoyens et des institutions clés nigériennes ont acquis, à travers un placement privé, des parts à hauteur de 9,45 % dans MTN Nigeria Communication Limited de MTN, agissant à travers sa filiale détenue à part entière, MTN International (Mauritius) Limited, et d'autres actionnaires de MTN Nigeria Communications Limited.

La principale justification pour la transaction est de réaliser l'objectif annoncé de MTN d'étendre l'actionnariat de MTN Nigeria Communications Limited aux institutions et citoyens nigériens et de réaffirmer l'engagement de MTN à permettre une plus grande représentation nigérienne au sein de MTN Nigeria Communications Limited.

En relation au placement privé, MTN a cédé ses titres de capitaux propres dans MTN Nigeria Communications Limited à hauteur de 5,95 % du capital-actions pour une considération de 594,50 millions USD, réduisant ainsi ses parts dans la société à 76,08 %. La date d'allocation du placement privé était le 8 février 2008 et les cessions d'actions ont eu lieu le 18 février 2008.

Offre de vente de MTN Côte d'Ivoire

L'option de vente de MTN Côte d'Ivoire s'élevant à 474 millions de rands (2006 : 480 millions de rands) a été annulée postérieurement à la clôture de l'exercice. Lors de l'annulation, le solde existant sera transféré en capitaux propres.

Changement de taux d'impôt sur les sociétés

La société est considérée comme un résident fiscal d'Afrique du Sud par les Services des revenus sud-africains (SARS) et en tant que tel est sujet à l'impôt sur ses recettes provenant du monde entier (note 6). Le 20 février 2008, le ministre des Finances sud-africain a annoncé un changement du taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés de 29 % à 28 %. Ce changement entre en vigueur pour les années financières se terminant à toute date entre 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Notes dans les états financiers du groupe suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
42. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES		
Plusieurs transactions ont été conclues avec des parties liées par la société et ses filiales au cours de l'année. Les conditions de ces transactions sont à pleine concurrence. Les transactions intragroupes ont été éliminées lors de la consolidation.		
Rémunération des directeurs clés		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	13	44
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Palements en actions	3	18
Total	17	63

Filiales et coentreprises

Les détails concernant les investissements dans des filiales et coentreprises sont présentés dans l'annexe 1 des états financiers.

Sociétés associées

Les détails concernant les investissements dans sociétés associées sont présentés dans l'annexe 2 des états financiers.

Administrateurs

Les détails concernant la rémunération des administrateurs sont présentés dans la note 3 des états financiers du groupe ainsi que dans le rapport des administrateurs sous le titre "Émoluments et paiements des administrateurs".

Actionnaires

Les principaux actionnaires de la société sont présentés dans le rapport des administrateurs sous le titre « Intérêts des actionnaires ».

43. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

43.1 L'acquisition d'actions supplémentaires dans MTN Rwandacell S.A.R.L

En novembre 2007, l'actionnariat de MTN Rwandacell S.A.R.L., société de télécommunications incorporée au Rwanda, a augmenté de 40 % à 55 %, pour 40,5 millions USD, convertissant ainsi la coentreprise en une filiale intégralement consolidée du groupe.

MTN Rwandacell S.A.R.L'a contribué au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de 305 millions de rands et aux bénéfices nets à hauteur de 101 millions de rands. Si l'augmentation des parts avait eu lieu le 1er janvier 2007, la contribution aux recettes du groupe aurait été de 583 millions de rands et les bénéfices après impôts auraient été de 197 millions de rands.

Ces montants ont été calculés en utilisant les politiques comptables du Groupe.

L'écart d'acquisition est attribuable aux synergies attendues après la prise de contrôle de MTN Rwandacell S.A.R.L. par le groupe.

	Novembre 2007 Millions de rands
Total du prix d'acquisition	272
Juste valeur nette des actifs acquis	(58)
Écart d'acquisition	214

43. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

43.1 L'acquisition d'actions supplémentaires dans MTN Rwandacell S.A.R.L (suite)

Les actifs et passifs provenant de l'acquisition sont :

	Juste valeur à la date d'acquisition Millions de rands	Valeur comptable de la société acquise à la date d'acquisition Millions de rands
Trésorerie et équivalents de trésorerie	223	223
Immobilisations corporelles	254	254
Immobilisations incorporelles	2	2
Participation dans les filiales	4	4
Stocks et créances	85	85
Dettes	(140)	(140)
Passif d'impôts différés net	(39)	(39)
Actifs acquis nets	389	389
Minorités	(175)	
Actifs déjà détenus nets	(156)	
Juste valeur des actifs acquis	58	
Prix d'acquisition		(272)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans la filiale acquise		134
Sortie de trésorerie à l'acquisition		(138)

43.2 Cession de 8,7 % de MTN Côte d'Ivoire

En mai 2007, l'actionnariat de MTN Côte d'Ivoire, une société de télécommunications incorporée en Côte d'Ivoire, a été réduit de 68,34 % à 59,67 %, pour 31,2 millions USD. La transaction n'a pas entraîné de perte de contrôle

Les actifs et passifs vendus sont :

	Valeur comptable à la date de cession Millions de rands
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
Immobilisations corporelles	88
Immobilisations incorporelles	52
Actif d'impôts différés net	1
Palements reçus d'avance non courants	1
Inventaires et créances	35
Dettes	(108)
Emprunts	(23)
Actifs nets cédés	77
Contrepartie reçue	221
Actifs nets cédés	(77)
Bénéfice à la cession inclus dans les capitaux propres à la consolidation	144

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

43. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

43.3 L'acquisition de 100 % de Investcom LLC

Le 23 mai 2006, le groupe MTN a fait une offre en trésorerie et actions de 5,5 milliards USD pour l'acquisition de l'intégralité du capital-actions émis d'Investcom LLC, une société dont les titres étaient cotés à Dubaï et Londres. L'offre formelle était basée sur un prix tacite de l'action du groupe MTN de 59,25 rands (9,70 USD). L'offre d'achat était partiellement en trésorerie et partiellement par l'émission d'actions du groupe MTN.

Les actionnaires de MTN ont approuvé la transaction le 28 juin et l'offre est devenue totalement inconditionnelle le 4 juillet 2006, date à laquelle Investcom a été consolidée au groupe MTN.

Conformément aux règles de DFIX, le règlement en espèces et actions eut lieu les 17 et 24 juillet 2006. Selon l'offre faite, 3,7 milliards USD ont été réglés en trésorerie et 183 210 084 actions du groupe MTN ont été émises aux anciens actionnaires de Investcom LLC. Les titres de Investcom LLC ont été décotés le 15 août 2006.

L'activité acquise a contribué un montant de 5 987 millions de rands au chiffre d'affaires et un montant de 792 millions de rands au bénéfice net du groupe pour la période du 4 juillet 2006 au 31 décembre 2006. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2006, la contribution au chiffre d'affaires du groupe aurait été de 10 328 millions de rands et la contribution au bénéfice avant/après impôts aurait été de 1 069 millions de rands.

Ces montants ont été calculés en utilisant les principes de comptabilité du groupe et en ajustant les résultats de la filiale pour refléter la dépréciation et l'amortissement supplémentaire qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles avaient été appliqués à partir du 1er janvier 2006, avec les effets d'impôt qui en auraient résultés.

L'écart d'acquisition est attribuable à la haute profitabilité de l'activité acquise.

Les détails des actifs nets acquis et de l'écart d'acquisition au moment de l'acquisition sont :

	4 juillet 2006
Total du prix d'acquisition	33 339
Juste valeur nette des actifs acquis	(10 173)
Écart d'acquisition	23 166

Les actifs et passifs provenant de l'acquisition sont :

	Juste valeur au 4 juillet 2006 Millions de rands	Valeur comptable de la société acquise au 4 juillet 2006 Millions de rands
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 175	3 175
Immobilisations corporelles	3 600	3 986
Immobilisations incorporelles	8 140	4 156
Stocks et créances	2 096	2 096
Dettes	(3 151)	(3 151)
Emprunts	(1 085)	(1 085)
Passif d'impôts différés net	(1 272)	(136)
Actifs nets	11 503	9 041
Intérêts des minorités	(1 330)	
Juste valeur nette des actifs acquis	10 173	
Prix d'acquisition réglé en trésorerie		(23 941)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans la filiale acquise		3 175
Sortie de trésorerie à l'acquisition		(20 766)

43. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

43.4 L'acquisition d'actions supplémentaires de MTN Ouganda Limited

En juillet 2006, l'actionnariat dans MTN Ouganda Limited., société de télécommunications incorporée en Ouganda, a augmenté de 52.01 % à 97.34 %, pour approximativement 221 millions USD, transformant la coentreprise en une filiale intégralement consolidée du groupe.

MTN Ouganda Limited a contribué un montant de 1, 164 millions de rands au chiffre d'affaires et un montant de 223 millions de rands au bénéfice net du groupe. Si l'augmentation d'actionnariat était survenue le 1er janvier 2006, la contribution au chiffre d'affaires du groupe aurait été de 1, 462 millions de rands et la contribution au bénéfice après impôts aurait été de 179 de millions de rands.

Ces montants ont été calculés en utilisant les principes de comptabilité du groupe et en ajustant les résultats de la société acquise pour refléter la dépréciation et l'amortissement supplémentaire qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles avaient été appliqués à partir du 1er janvier 2006, avec les effets d'impôts qui en auraient résultés.

L'écart d'acquisition est attribuable à la haute profitabilité de l'activité acquise.

Les détails des actifs nets acquis et de l'écart d'acquisition sont :

	1er juillet 2006 Millions de rands
Total de prix d'acquisition	1 577
Juste valeur nette des actifs acquis	(947)
Écart d'acquisition	630

Les actifs et passifs provenant de l'acquisition sont :

	Juste valeur à la date d'acquisition Millions de rands	Valeur comptable de la société acquise à la date d'acquisition Millions de rands
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35	35
Immobilisations corporelles	439	439
Immobilisations incorporelles	974	11
Participations dans les filiales	1	1
Stocks et créances	71	71
Dettes	(50)	(50)
Emprunts	(146)	(146)
Passif d'impôts différés net	(352)	(72)
Actifs nets acquis	972	289
Minorités	(25)	
Juste valeur nette des actifs acquis	947	
Prix d'acquisition		(1 577)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans la filiale acquise		35
Sortie de trésorerie à l'acquisition		(1 542)

Notes dans les états financiers du groupe *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

43. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

	Notes	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
43.5 Rapprochement du tableau des flux de trésorerie			
Sorties de trésorerie telles que présentées ci-dessus			
L'acquisition d'actions supplémentaires de MTN Rwandacell S.A.R.L.	43.1	(272)	—
Cession de 8,7 % de MTN Côte d'Ivoire	43.2	221	—
Acquisition de 100 % de Incestcom LLC	43.3	—	(23 941)
Acquisition d'actions supplémentaires de MTN Ouganda Limited	43.4	—	(1 577)
Autres cessions/(acquisitions)*		(40)	(3 172)
		(91)	(28 690)
Sommes présentées dans le tableau des flux de trésorerie			
Acquisition de filiales et coentreprises		(91)	(28 690)
Moins : Encaisses acquises		143	2 895
		52	(25 795)

* Ces items se réfèrent essentiellement aux cessions d'actions de MTN Ouganda Limited et de MTN Côte d'Ivoire et à l'acquisition d'actions supplémentaires de Mascom Wireless Botswana Limited (2006 : Actions supplémentaires acquises dans MTN Nigeria Communications Limites, Mascom Wireless Botswana Limited et MTN Côte d'Ivoire).

Compte de résultat de la société

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Notes	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
Autres dépenses d'exploitation		(1)	(6)
Recettes financières	2	1 718	1 088
Charges financières		(2)	—
Bénéfice avant impôt	1	1 715	1 082
Charges d'impôts	3	(18)	—
Bénéfice net		1 697	1 082

Bilan de la société

au 31 décembre 2007

	Notes	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
ACTIFS			
Actifs non courants		23 693	23 693
Participation dans les filiales	4	23 693	23 693
Actifs courants		358	199
Clients et autres créances*		327	143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	31	56
Total des actifs		24 051	23 892
CAPITAUX PROPRES			
Actions ordinaires et primes d'émission	6	23 864	23 804
Bénéfices non distribués		23	1
Autres réserves		95	77
Total des capitaux propres		23 982	23 882
PASSIFS			
Passifs courants		69	10
Charges d'impôts actuelles		4	2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	7	65	8
Total de passif		69	10
Total des capitaux propres et passifs		24 051	23 892

*L'entité croit qu'aucune provision de perte de valeur n'est nécessaire concernant les créances étant donné qu'aucune preuve objective n'indique, à la clôture de l'exercice, qu'un ou plusieurs événements pourraient avoir un effet négatif sur les flux de trésorerie prévus pour tout solde individuel.

État des variations des capitaux propres de la société

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Capital-actions Millions de rands	Primes d'émission d'action Millions de rands	Autres réserves Millions de rands	Bénéfices non distribués Millions de randsm	Total Millions de rands
Solde au 31 décembre 2005	*	14 271	41	2	14 314
Bénéfice net	—	—		1 082	1 082
Dividendes payés	—	—	—	(1 083)	(1 083)
Réserve de paiements en actions	—	—	36	—	36
Émission du capital-actions	*	9 533	—	—	9 533
Solde au 31 décembre 2006	*	23 804	77	1	23 882
Bénéfice net	—	—	—	1 697	1 697
Dividendes payés	—	—	—	(1 675)	(1 675)
Réserve de paiements en actions	—	—	18	—	18
Émission du capital-actions (conversion d'obligations)	*	60	—	—	60
Solde au 31 décembre 2007	*	23 864	95	23	23 982

Note

6

6

*Montants inférieurs à un million de rands.

État des flux de trésorerie de la société

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Notes	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
Trésorerie utilisée par l'exploitation	8	(130)	(84)
Intérêts reçus	2	3	5
Charges d'impôts	9	(16)	—
Dividendes payés		(1 675)	(1 083)
Dividendes reçus	2	1 715	1 083
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation		(103)	(79)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Participation dans de filiales		—	(9 539)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissements		—	(9 539)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Recettes provenant de l'émission d'actions ordinaires		60	9 532
Augmentation de provision pour paiements en actions		18	61
Trésorerie générée des activités d'investissement		78	9 593
Réduction nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(25)	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		56	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	5	31	56

Notes concernant les états financiers de la société

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
1. BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		
Les éléments suivants ont été inclus en arrivant au bénéfice avant impôt :		
Émoluments des administrateurs :	(11)	(7)
– Commissions des administrateurs	(11)	(7)
Commissions payées pour services :	(87)	(42)
– Administrative	(3)	(5)
– Gestion (note 10)	(83)	(37)
– Technique	(1)	—
Commissions de gestion reçues (note 10)	94	46
2. RECETTES FINANCIÈRES		
Recettes d'intérêt	3	5
Recettes de dividende	1 715	1 083
	1 718	1 088
3. CHARGES D'IMPÔT		
Impôts actuels		
Impôts secondaires sur les sociétés	18	—
Année en cours	18	—
Le taux sud-africain d'impôt sur les sociétés est de 29 % (décembre 2006 : 29 %) des bénéfices imposables calculés pour l'année.		
Rapprochement du taux d'impôt		
Les charges d'impôt pour l'année peuvent être rapprochées au taux d'impôt effectif sud-africain ainsi :	%	%
Impôt au taux uniforme	29,0	29,0
Bénéfices exemptés	(29,0)	(29,0)
Effet de STC	1,0	—
Utilisation des pertes évaluées	(0,3)	(1,3)
Dépenses non déductibles dans les calculs d'impôt	0,3	1,3
	1,0	—

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
4. PARTICIPATION DANS LES FILIALES		
525 757 682 (décembre 2006 : 525 757 682) actions (100 %) dans Mobile Telephone Networks Holdings (Propriétaire) Limited au coût d'acquisition	22 173	22 173
Prêt détenu par la filiale**	1 520	1 520
Participation nette dans la filiale	23 693	23 693
MTN Group Management Services (Propriétaire) Limited	*	*
Participation nette dans la filiale	—	—
Participation totale dans les filiales	23 693	23 693
<i>**Ce prêt a été subordonné en faveur de certains bailleurs de fonds du groupe. Il ne porte aucun intérêt et n'a aucun terme de remboursement.</i>		
5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Banque et encaisse	31	56
6. ACTIONS ORDINAIRES ET PRIMES D'ÉMISSION		
Capital-actions ordinaire		
Capital-actions autorisé		
2 500 000 000 actions ordinaires de 0,01 cent chacune	*	*
Capital-actions émis et intégralement payé		
1,864,797,807 (décembre 2006 : 1,860,268,283) actions ordinaires de 0,01 cent chacune	*	*
Primes d'émission d'actions		
Solde au début de l'année	23 804	14 271
Provenant de l'émission d'action au cours de l'année (net des frais)	60	9 533
Solde à la fin de l'année	23 864	23 804

*Montants inférieurs à un million de rands.

Notes concernant les états financiers de la société *suite*

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

	Décembre 2007 Millions de rands	Décembre 2006 Millions de rands
7. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		
Créanciers divers	60	3
Charge à payer et autres dettes d'exploitation	5	5
	65	8
8. TRÉSORERIE UTILISÉE PAR L'EXPLOITATION		
Bénéfice avant impôt	1 715	1 082
Ajustements pour :		
Charges financières (note 2)	(1 718)	(1 088)
	(3)	(6)
Variation du fonds de roulement	(127)	(78)
Augmentation de clients et autres créances	(184)	(48)
Augmentation/(réduction) de clients et autres dettes	57	(30)
Trésorerie utilisée par l'exploitation	(130)	(84)
9. CHARGE D'IMPÔT		
Solde au début de l'année	2	2
Montants passés au compte de résultat	18	—
Solde à la fin de l'année	(4)	(2)
Charge d'impôt totale	16	—

10. TRANSACTIONS DE PARTIES LIÉES

Plusieurs opérations ont été conclues avec des parties liées par la société au cours de l'année. Les modalités de ces transactions sont documentées ci-dessous.

Ce qui suit est un résumé des opérations effectuées avec les parties liées au cours de la période et les soldes dus à la clôture de l'exercice :

Dividendes reçus :

– Mobile Telephone Networks Holdings (Propriétaire) Limited

1 715

1 083

Commissions de gestion payées (note 1) :

– MTN Management Services Company (Propriétaire) Limited

83

37

Commissions de gestion reçues (note 1) :

– MTN International (Propriétaire) Limited

94

46

Filiales et coentreprises

Les détails concernant les investissements dans des filiales et coentreprises sont présentés dans l'annexe 1 des états financiers.

Sociétés associées

Les détails concernant les investissements dans les sociétés associées sont présentés dans l'annexe 2 des états financiers.

Administrateurs

Les détails concernant la rémunération des directeurs sont présentés dans la note 3 des états financiers du groupe ainsi que dans le rapport des administrateurs sous le titre de « Émoluments et paiements des administrateurs ».

Actionnaires

Les principaux actionnaires de la société sont présentés dans le rapport des administrateurs sous le titre « Intérêts des actionnaires ».

11. PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS

La société n'a pas de passif éventuel ou d'engagements à la clôture de l'exercice.

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE BILAN

Changement de taux d'impôt

La société est considérée comme étant un résident fiscal d'Afrique du Sud par les Services des revenus sud-africain (SARS) et en tant que tel est sujet à l'impôt sur ces bénéfices du monde entier en Afrique du Sud (note 3). Le 20 février 2008, le ministre des Finances sud-africain a annoncé un changement du taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés de 29 % à 28 %. Ce changement entre en vigueur pour les années financières se terminant à toute date se situant entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Annexe 1

au 31 décembre 2007

Participation dans les filiales et coentreprises

			% de participation effective en capital-actions ordinaire émis		Valeur comptable de la participation de la société holding			
					Actions		Endettement	
Filiales et coentreprises dans lesquelles le groupe MTN détient une participation directe et indirecte	Activité principale	Lieu d'incorporation	Déc 2007 %	Déc 2006 %	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
Mobile Telephone Networks Holdings (Propriétaire) Limited	Société holding	Afrique du Sud	100	100	22 173	22 173	1 520	1 520
Mobile Telephone Networks (Propriétaire) Limited	Opérateur de réseau	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
MTN Service Provider (Propriétaire) Limited	Fournisseur de service	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
Guardrisk International Limited PCC	Société d'assurance	Île Maurice	100	100	—	—	—	—
MTN International (Propriétaire) Limited	Société holding	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
MTN International (Mauritius) Limited	Société holding	Île Maurice	100	100	—	—	—	—
Mobile Telephone Networks Cameroun Limited	Opérateur de réseau	Cameroun	70	70	—	—	—	—
MTN Nigeria Communications Limited	Opérateur de réseau	Nigeria	84,57	84,57	—	—	—	—
Mobile Telephone Networks Insurance (Propriétaire) Limited	Société d'assurance	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
M-Tel Insurance (Propriétaire) Limited	Société d'assurance	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
MTN Network Solutions (Propriétaire) Limited	Fournisseur d'accès internet	Afrique du Sud	100	100	—	—	—	—
MTN Group Management Services (Propriétaire) Limited	Services de gestion	Afrique du Sud	100	100	*	*	—	—
MTN Rwandacell S.A.R.L **	Opérateur de réseau	Rwanda	55	40	—	—	—	—
MTN Uganda Limited	Opérateur de réseau	Ouganda	95,4	97,34	—	—	—	—
Cell Place (Propriétaire) Limited	Concessionnaire de téléphones portables	Afrique du Sud	51	51	—	—	—	—
Nigerian Electronic Funds Transfer Operation	Temps d'antenne virtuel	Nigeria	50	50	—	—	—	—

* Montants inférieurs à un million de rands.

** Coentreprises.

Participation dans les filiales et coentreprises (suite)

			% de participation effective en capital-actions ordinaire émis		Valeur comptable de la participation de la société holding			
					Actions		Endettement	
Filiales et coentreprises dans lesquelles le groupe MTN détient une participation directe et indirecte	Activité principale	Lieu d'incorporation	Déc 2007 %	Déc 2006 %	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
MTN Côte d'Ivoire	Opérateur de réseau	Côte d'Ivoire	59,67	68,34	—	—	—	—
MTN Congo SA	Opérateur de réseau	République du Congo	100	100	—	—	—	—
Mascom Wireless Botswana Limited**	Opérateur de réseau	Botswana	53	50	—	—	—	—
Mobile Botswana Limited	Société holding	Île Maurice	100	100	—	—	—	—
Econet Wireless Citizens Limited	Société holding	Botswana	82,8	75,2	—	—	—	—
Deci (Propriétaire) Limited**	Société holding	Botswana	33	33	—	—	—	—
MTN Zambia Limited	Opérateur de réseau	Zambie	100	100	—	—	—	—
MTN Publicom Limited	Services de téléphone public	Ouganda	100	100	—	—	—	—
Swazi MTN Limited**	Opérateur de réseau	Swaziland	30	30	—	—	—	—
MTN Mobile Money Holdings (Propriétaire) Limited**	Service bancaire sans fil	Afrique du Sud	50	50	—	—	—	—
IranCell Telecommunication Company Services**	Opérateur de réseau	Iran	49	49	—	—	—	—
Investcom LLC	Société holding	Liban	100	100	—	—	—	—
VGC	Services de ligne fixe et de données	Nigeria	100	100	—	—	—	—
Easy Dial International Limited	Société holding	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Investcom Mobile Communication Limited	Société holding	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—
Investcom Consortium Holding SA	Société holding	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Satcorp Communications	Société holding	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—

** Coentreprises.

Annexe 1 suite

au 31 décembre 2007

Participation dans les filiales et coentreprises (suite)

Filiales et coentreprises dans lesquelles le groupe MTN détient une participation directe et indirecte	Activité principale	Lieu d'incorporation	% de participation effective en capital-actions ordinaire émis		Valeur comptable de la participation de la société holding			
			Déc 2007 %	Déc 2006 %	Actions		Endettement	
					Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
Investcom Mobile Bénin	Société holding	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Investcom Telecommunications Guinée Limited	Société holding	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Investcom Telecommunications Afghanistan Limited	Société holding	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—
SAM Mediterranean Network	Télécommunications	Monaco	99,84	99,84	—	—	—	—
Mediterranean Network Multimedia SAM	Télécommunications	Monaco	99,99	99,99	—	—	—	—
Spacotel UK Limited	Télécommunications	GB	100	100	—	—	—	—
Investcom Telecommunication Yémen	Télécommunications	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—
Prime Call Limited	Télécommunications	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—
Areeba Limited	Télécommunications	Chypre	100	100	—	—	—	—
Spacotel Africa Limited	Télécommunications	Îles Vierges britanniques	100	100	—	—	—	—
Scancom Limited	Télécommunications	Ghana	97,65	97,65	—	—	—	—
MTN Syrie SA	Télécommunications	Syrie	75	75	—	—	—	—
Spacotel Bénin SA	Télécommunications	Bénin	75	75	—	—	—	—
Lonestar Communications Corporation LLC	Télécommunications	Liberia	60	60	—	—	—	—
MTN Soudan Company Limited	Télécommunications	Soudan	85	85	—	—	—	—
Spacotel Guinée Bissau SA	Télécommunications	Guinée Bissau	100	100	—	—	—	—
Areeba Guinée SA	Télécommunications	Guinée	75	75	—	—	—	—
Areeba Afghanistan	Télécommunications	Afghanistan	100	100	—	—	—	—

Participation dans les filiales et coentreprises (suite)

			% de participation effective en capital-actions ordinaire émis		Valeur comptable de la participation de la société holding			
					Actions		Endettement	
Filiales et coentreprises dans lesquelles le groupe MTN détient une participation directe et indirecte	Activité principale	Lieu d'incorporation	Déc 2007 %	Déc 2006 %	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
Investcom Global Limited	Société holding et de gestion	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Interserve Overseas Limited	Transactions internationales	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Uniglobe SA	Société de gestion	France	99,8	99,8	—	—	—	—
Servico SAL	Services et transport de marchandises	Liban	99,97	99,97	—	—	—	—
Inteltec Offshore SAL	Services de maintenance et d'ingénierie	Liban	99,8	99,8	—	—	—	—
Inteltec Maroc SA	Services de maintenance et d'ingénierie	Monaco	99,83	99,83	—	—	—	—
Inteltec SAL	Services de maintenance et d'ingénierie	Liban	99,99	99,99	—	—	—	—
Investcom Services SAL	Société holding et de gestion	Liban	—	97	—	—	—	—
Investcom International Limited	Société dormante	Îles Vierges britanniques	99	99	—	—	—	—
Spacetel International Limited	Société dormante	GB	100	100	—	—	—	—
Vernis Associates SA	Société holding	Panama	100	100	—	—	—	—
Galactic Engineering Projects SA	Société holding	Panama	78	78	—	—	—	—
Starcom Global Limited	Société holding	Îles Vierges britanniques	89	89	—	—	—	—

Annexe 2

au 31 décembre 2007

Participation dans les sociétés associées

au 31 décembre 2007

Nom de la société associée	Activité principale	Lieu d'incorporation	Clôture de l'exercice financier	Participation effective dans le capital-actions ordinaire		Valeur comptable du des actions du groupe	
				Déc 2007 %	Déc 2006 %	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
I-Talk Cellular (Propriétaire) Limited	Fournisseur de service	Afrique du Sud	28 fév	41	41	4	4
Leaf Wireless (Propriétaire) Limited	Vente de cellulaire	Afrique du Sud	31 mar	40	40	16	16
Portabilité de numéros	Portage	Afrique du Sud	31 déc	33	33	—	—
Valeur comptable totale de sociétés associées						20	20

Participations attribuables au groupe dans les sociétés associées

au 31 décembre 2007

	Participation effective		Numéro de portabilité		I-Talk		Leaf	
	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands	Déc 2007 Millions de rands	Déc 2006 Millions de rands
ACTIFS ET PASSIFS								
Immobilisations corporelles	14	12	20	15	8	7	11	11
Participations et créances non courants	4	2	—	—	2	1	7	4
Immobilisations incorporelles	9	9	*	*	—	—	22	23
Actif d'impôts différés	2	3	—	—	3	6	1	1
Actifs courants	112	91	8	7	143	147	128	76
Total des actifs	141	117	28	22	156	161	169	115
Emprunts non courants	21	8	27	23	—	*	30	2
Passifs courants	57	43	1	*	78	83	62	25
Total des passifs	78	51	28	23	78	83	92	27
Valeur d'actif nette attribuable	63	66	*	*	78	78	77	88
Valeur comptable	63	66	*	*	78	78	77	88
COMPTE DE RÉSULTAT								
Recettes	369	259	7	*	475	365	429	282
Bénéfice (perte) net pour l'année	16	22	*	(*)	18	24	21	31
Dividendes	(8)	—	—	—	(20)	—	—	—

*Montants inférieurs à un million de rands.

Sommaire

252	■	Avis de convocation à la treizième assemblée générale annuelle
262	■	Information pour les actionnaires
263	■	Administration
264	■	Agenda des actionnaires
265	■	Formulaire de procuration
266	■	Notes de procuration
267	■	Carte



Peut faire

Une valeur qui incarne l'esprit de l'ensemble de MTN, **Peur faire** est la devise et la démarche qui nous permet d'atteindre les objectifs que nous avons décidés d'atteindre. (Phuthuma Nhleko)



Avis de convocation à la treizième assemblée générale annuelle

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

GROUPE MTN

Incorporé en République d'Afrique du Sud
(Numéro d'enregistrement 1994/009584/06)

(« le groupe MTN » ou « la Société »)

Code JSE: **MTN**

ISIN: **ZAE000042164**

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET NÉCESSITE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE

Si vous avez des doutes sur ce que vous devez faire, veuillez consulter votre courtier, Central Securities Depository Participant (CSDP), banquier, conseiller financier, comptable ou tout autre conseiller professionnel immédiatement.

Si vous avez cédé toutes vos actions du groupe MTN, veuillez transmettre ce document, ainsi que le formulaire de procuration, à l'acheteur de vos actions ou au courtier, banquier ou autre agent à travers lequel vous avez cédé les actions.

Attachés à ce document vous trouverez :

- L'avis de convocation à l'assemblée générale présentant les résolutions qui seront proposées ainsi que des notes explicatives. Vous trouverez également des directives, au cas où vous désiriez participer à l'assemblée (dans lequel but, une carte de localisation de l'assemblée générale annuelle est incluse) ou voter par procuration.
- Un formulaire de procuration à compléter, signer et soumettre à l'agent comptable des registres par les actionnaires détenant des actions ordinaires de MTN Holding Limited par le biais d'un formulaire certifié ou électroniquement enregistré en « propre nom ».

Les actionnaires, se trouvant sur le registre sud-africain, qui ont dématérialisé leurs actions ordinaires de groupe MTN par le biais de STRATE, autres que ceux dont les actions sont répertoriées en leur « propre nom » dans le sous-registre maintenu par leur CSDP et qui désirent participer à l'assemblée en personne, devront demander à leur CSDP ou courtier de leur fournir l'autorité nécessaire en terme d'accord de dépôt conclu entre l'actionnaire dématérialisé et le CSDP ou le courtier.

Vous êtes par la présente convoqué à la treizième assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu à l'Auditorium, Phase II, 216 – 14e avenue, Fairland, Gauteng le jeudi 19 juin 2008 à 14 h 30 (heure sud-africaine). Les questions suivantes seront à l'ordre du jour :

Dans le présent document « Groupe » a la signification qui lui a été attribuée par le Listings Requirements of the JSE Limited ("JSE"), qui définit le « Groupe » comme étant une société holding, n'étant pas elle-même une filiale détenue à part entière, et toutes les sociétés, s'il y en a, étant ses filiales.

Les actionnaires sont informés que le président de l'assemblée a l'intention d'exercer sa discrétion comme envisagé dans l'Article 57 des statuts qui stipule que toutes les résolutions, ordinaires et spéciales, soient traitées par le biais d'un scrutin et non pas par un vote à main levée.

De considérer et, si considérées aptes à être adoptées, avec ou sans amendement, les résolutions numéros 1 à 6 comme résolutions ordinaires et la résolution numéro 7 comme résolution spéciale:

AFFAIRES ORDINAIRES

1. Résolution ordinaire numéro 1

De recevoir, considérer et adopter les états financiers annuels du Groupe et de la Société pour l'année terminée le 31 décembre 2007, comprenant également le rapport des administrateurs et des commissaires aux comptes externes.

2. Résolution ordinaire numéro 2

De renommer comme administrateur de la société

KP Kalyan

Age: 53

Nomination : 13 juin 2006

Qualifications : BCom (Droit)(Hons), Programme de Gestion de Cadre Économique

Postes d'administrateur : Administratrice de la South African Business Trust, South African Bank Note Company de la South African Reserve Bank, Mint Company of the South African Reserve Bank et le UK/SA Business Initiative (Londres).

Elle est actuellement administratrice indépendante du groupe MTN et siège au comité de nomination, rémunération, ressources humaines et gouvernance d'entreprise.

3. Résolution ordinaire numéro 3

De renommer comme administrateur de la société

RD Nisbet

Age: 52

Nomination : 1er octobre 2001

Qualifications : BCom, BAcc, CA(SA)

Postes d'administrateur : Actuellement directeur financier du groupe MTN et a occupé des fonctions chez MTN depuis 1995. Il siège au comité de direction et au comité de soumission en tant administrateur exécutif, et est également administrateur de plusieurs filiales du groupe MTN.

4. Résolution ordinaire numéro 4

De renommer comme administrateur de la société

JHN Strydom

Age: 69

Nomination : 11 mars 2004

Qualifications : MCom(Acc), CA(SA)

Poste d'administrateur : Partenaire fondateur de Strydoms Incorporated Chartered Accountants (SA) et administrateur sur le conseil d'administration de Growthpoint Properties Limited et Public Investment Corporation Limited et membre senior de la Special Income Tax Court, responsable des appels contre la taxation.

Il est actuellement administrateur indépendant du groupe MTN et travaille pour du comité d'audit.

5. Résolution ordinaire numéro 5

De renommer comme administrateur de la société

Sheikh ARH Sharbatly

Age: 63

Nomination : 13 juin 2006

Postes d'administrateur : Administrateur de la of Riyad Bank in Saudi Arabia, Saudi Company for Hardware, Marketing Services and Commercial Projects Operation Company, Saudi Arabian Refinery Company, South Valley Cement factory. Il est également le président de la Arabian International Corporation, Saudi Arabian Marketing and Agencies Company Limited et de Golden Pyramids Plaza Company.

Il est un administrateur non exécutif indépendant de groupe MTN.

Avis de convocation à la treizième assemblée générale annuelle suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Le but des résolutions 2 à 5 proposées est d'élire, conformément aux statuts de la société, et par le biais de résolutions ordinaires séparées comme requises sous la section 210 (1) de la Loi sur les sociétés de 1973 (Loi 61 de 1973), ainsi amendée (« Loi sur les sociétés »), Mme KP Kalyan, MM RD Nisbet, JHN Strydom et Sheikh AH Sharbatly comme administrateurs de la société, qui se retirent par rotation lors de l'assemblée générale et, étant éligibles, se présentent à une réélection.

6. Résolution ordinaire numéro 6

« RÉSOLU QUE toutes les actions ordinaires non émises de 0,01 cent chacune du capital-actions de la société soient et, par la présente, sont mises à la disposition et sous le contrôle des administrateurs, et que les administrateurs soient, et par la présente, sont autorisés et ont le pouvoir d'allouer, émettre et autrement céder et/ou de s'engager à allouer, émettre ou autrement céder ces actions à toute(s) personne(s) selon les conditions et modalités et au moment où les administrateurs pourraient, de temps à autre, juger valable à leur discrétion (à l'exception des actions ordinaires non émises qui ont été spécifiquement réservées aux plans d'incitation d'action de la société, étant 5 % du capital-actions total émis, en termes de résolutions ordinaires dûment approuvées lors des assemblées générales précédentes de la société (les actions non émises des plans), qui devront être émises à la personne ou aux personnes, selon les conditions de ces résolutions d'autorisation), sous réserve du nombre total de ces actions ordinaires destinées à être allouées, émises ou autrement cédées et/ou ainsi engagées à être allouées, émises ou autrement cédées conformément à cette résolution étant limité à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2007 (mais excluant, en déterminant cette limite de 10 %, les actions non émises des plans) et de plus sujettes aux provisions applicables de temps à autre de la Loi sur les sociétés et les conditions d'admission à la Bourse de JSE, chacune comme présentement constituée et ponctuellement modifiable.* »

Une majorité du suffrage exprimé par les actionnaires ou actionnaires représentés par procuration lors de l'assemblée générale sera requise pour l'approbation des résolutions ordinaires 1 à 6.

7. Résolution spéciale

De considérer et, si considéré valable, d'adopter la résolution spéciale suivante avec ou sans amendements :

Préambule

Le conseil d'administration de la société a considéré l'impact du rachat d'un maximum de 10 % des actions de la société, comprises dans le montant autorisé sous l'autorité générale aux termes des conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited. Si l'opportunité se présente et si les administrateurs considèrent qu'il est dans l'intérêt de la société de racheter ces actions, il est considéré approprié que les administrateurs soient autorisés à racheter les actions de la société.

« RESOLU QUE la société, ou une filiale de la société, soit et, par la présente, est autorisée, par le biais d'une autorité générale envisagée sous les sections 85 (2), 85 (3) et 89 de la Loi sur les sociétés, de racheter les actions émises par la société selon les conditions et en tout nombre que les administrateurs de la société pourraient de temps à autre déterminer, mais sous réserve des dispositions applicables de la Loi sur les sociétés et des conditions d'admission à la Bourse de la JSE Limited, chacune présentement constituée et modifiable ponctuellement ; et de plus sous réserve de la condition que le rachat par la société, ou tout autre filiale, des actions de la société de toute catégorie n'excède pas, au total pour une année financière, 10 % des actions émises dans cette catégorie au commencement de l'année financière en question. »

À la dernière date réalisable, les conditions d'admission à la bourse pourvoient inter alias que :

1. tout rachat d'actions doit être établi par le biais du livre de commandes utilisé par le système de négociation de JSE Limited et effectué sans entendement ou accord préalable entre la société et la contrepartie (les négociations reportées sont interdites) ;
2. les statuts de la société autorisent le rachat ;
3. la société ne peut nommer, à tout moment, qu'un seul agent pour effectuer tout rachat en son nom ;
4. l'autorité générale sera valable seulement jusqu'au plus tôt de la prochaine assemblée générale annuelle de la société ou 15 (quinze) mois à partir de la date d'adoption de la résolution spéciale ;
5. lorsque la société ou une filiale de la société a cumulé le rachat de 3 % de toute catégorie d'actions de la société en émission à la date d'adoption de la résolution spéciale (« le nombre initial ») et pour tout 3 % au total de cette catégorie d'actions acquises après, et dans chaque cas aux termes de cette résolution, une annonce doit être publiée sur SENS et dans la presse dès que possible et au plus tard à 8 h 30 du second jour ouvré suivant le jour auquel le seuil pertinent a été atteint ou dépassé, et l'annonce doit être en conformité aux conditions d'admission à la Bourse de JSE ;
6. que tout rachat général par la société de ses propres actions ne doit pas, dans une année financière, dépasser 20 % au total du capital-actions de la société émis dans cette classe. Cependant, les termes de la résolution spéciale proposée restreignent de plus cela à 10 % du capital-actions émis dans cette classe et non pas à l'intégralité des 20 % autorisés conformément aux conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited ;
7. que tout rachat par la société ou une filiale de la société de ses propres actions doit être entrepris seulement si, après un tel rachat, la société est toujours en conformité aux exigences de répartition de l'actionnariat comme requis par les conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited ;
8. que la société ou ses filiales ne peuvent acheter aucune action de la société pendant une période d'interdiction comme stipulé dans les conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited, à moins qu'elles aient un programme de rachat en place où les dates et nombres de titres à être négociés au cours de la période en question sont fixés (non sujets à changement) et que les détails complets du programme aient été communiqués à travers une annonce sur SENS avant le début de la période d'interdiction ;
9. aucun rachat ne peut être effectué à un prix supérieur de 10 % au dessus de la moyenne pondérée de la valeur du marché des titres pour les cinq jours ouvrés précédents immédiatement la date à laquelle la transaction est effectuée (« le prix maximum »). Le JSE doit être consulté pour une décision si aucun titre du demandeur n'a été échangé pendant cette période de cinq jours.
10. si la société s'engage dans des transactions d'instruments dérivés qui pourraient résulter ou résulteront au rachat des actions aux termes de cette autorité générale, ces transactions seront sujettes aux exigences des paragraphes 2, 3, 4, 6 et 7 ci-dessus et aux exigences suivantes :

Avis de convocation à la treizième assemblée générale annuelle suite

pour l'année terminée le 31 décembre 2007

7. Résolution spéciale (suite)

- (a) le prix d'exercice de toute option de vente écrite par la société moins la valeur de la prime reçue par la société pour cette option de vente ne peut être supérieur à la juste valeur d'un accord à terme basé sur un prix courant non supérieur au prix maximum ;
- (b) le prix d'exercice et de toute option d'achat peut être supérieur au prix maximum au moment de la conclusion du contrat dérivé, mais la société ne peut exercer l'option d'achat si son prix est supérieur à 10 % « en dehors de la monnaie » ;
- (c) le prix d'exercice de l'accord à terme peut être supérieur au prix maximum, mais limité à la juste valeur d'un l'accord à terme calculé à partir d'un prix courant non supérieur au prix maximum.

Cette résolution doit être adoptée, à main levée, par au moins 75 % du nombre d'actionnaires de la société habilités à voter à main levée présents en personne ou par procuration à l'assemblée ou, si un scrutin a été demandé, par au moins 75 % du total des votes auxquels les actionnaires présents en personne ou par procuration ont droit. Cependant, il est à noter que, à la demande du conseil d'administration, le président a l'intention d'exercer sa discrétion de demander à ce que la résolution soit votée par le biais d'un scrutin et non pas à main levée.

Afin de considérer la résolution spéciale et conformément au paragraphe 11.23 des conditions d'admission en Bourse de JSE Limited, l'information répertoriée ci-dessous a été incluse dans le rapport annuel, dans lequel cet avis de convocation de l'assemblée générale est inclus, aux lieux indiqués :

- administrateurs et directeurs – se reporter aux pages 8 et 9, et pages 22 et 23 de ce rapport ;
- actionnaires importants – se reporter à la page 264 de ce rapport ;
- intérêts des administrateurs dans les titres – se reporter à la page 136 de ce rapport ;
- capital-actions de la société – se reporter à la page 202 de ce rapport ;
- les administrateurs, dont les noms figurent aux pages 8 et 9 de ce rapport, acceptent collectivement et individuellement l'entière responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans cette résolution spéciale et certifient au mieux de leurs connaissances et croyance, qu'il n'y a aucun autre fait, dont l'omission rendrait toute déclaration fausse et trompeuse et qu'ils ont effectué toutes les enquêtes raisonnablement possibles à cet égard ; et
- il n'y a pas de poursuites légales ou d'arbitrage (y compris toute poursuite en suspens ou de menace de poursuite dont la société aurait été informée), qui pourraient ou ont eu un effet significatif sur la situation financière de la société au cours des 12 derniers mois.
- à la date de publication de cet avis, il n'y a eu aucun changement significatif depuis décembre 2007 dans la position financière ou la situation boursière de la société et de ses filiales.

Les administrateurs n'ont actuellement aucune intention spécifique concernant l'utilisation de cette autorité, qui sera utilisée seulement si nécessaire.

La société assurera que son parrain fournisse la lettre de parrainage nécessaire concernant l'adéquation des fonds de roulement aux termes de la section 2.12 des conditions d'admission en Bourse de JSE Limited préalablement au début de tout achat d'action de la société sur le marché libre.

Raison et effet de la résolution spéciale

La raison et l'effet de la résolution spéciale sont d'attribuer à la société, ou une filiale de la société, une approbation générale aux termes de la Loi sur les sociétés pour l'acquisition des actions de la société. Une telle autorité générale fournira au conseil d'administration la flexibilité, sous réserve des exigences de la Loi sur les sociétés et des conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited, de racheter des actions si cela est dans les intérêts de la société à tout moment pendant la durée de l'autorité générale. Cette autorité générale sera valable jusqu'au plus tôt de la prochaine assemblée générale de la société, ou la modification ou révocation d'une telle autorité générale par résolution spéciale de toute assemblée générale subséquente de la société, à condition que l'autorité générale ne soit pas étendue au-delà de 15 (quinze) mois à partir de la date d'adoption de la résolution spéciale.

Vote

Les administrateurs de la société ont décidé en 2006 que, dans le but de se conformer aux meilleures pratiques et de refléter de manière plus précise le point de vue de tous les membres, toutes les résolutions et décisions importantes proposées lors de l'assemblée générale annuelle seront soumises au vote par scrutin, plutôt que simplement à main levée. Le groupe MTN a un nombre important de membres et il n'est pas possible pour tous les membres de participer à l'assemblée. À cet égard et en raison du fait que le vote des résolutions lors des assemblées générales annuelles du groupe est considéré très important, la soumission de toutes les résolutions à un vote par scrutin prend en compte les désirs des membres qui ne peuvent participer à l'assemblée générale en personne, mais qui ont rempli un formulaire de procuration. Un vote par scrutin prend également en considération le nombre d'actions détenues par chaque membre, une procédure que le conseil d'administration considère être plus démocratique. Cette année encore, toutes les résolutions seront soumises au vote par scrutin.

La procédure de vote au cours de l'assemblée générale annuelle sera effectuée de manière électronique. Un dispositif de vote électronique sera distribué avant le début de l'assemblée à tous les membres qui participent en personne ou sont éligibles à voter. Les agents comptables des registres identifieront l'actionnariat des actionnaires présents à l'assemblée générale afin d'associer le nombre de votes que détient chacun d'entre eux au nombre de votes qu'ils pourront exercer à travers le dispositif électronique. Les membres, ayant rempli et retourné les formulaires de procuration, n'auront pas besoin de voter en utilisant le dispositif électronique lors de l'assemblée, à moins qu'ils décident de changer leur vote.

Procurations

Un formulaire de procuration, contenant les instructions pour le remplir, est inclus à l'intention des actionnaires certifiés et des actionnaires ayant dématérialisé leurs actions avec enregistrement en « propre nom » souhaitant nommer un mandataire. L'instrument allouant une procuration et, si applicable, l'autorité sous laquelle il est signé, doivent être reçus par la société ou ses agents comptables des registres aux adresses données ci-dessous le mardi 17 juin 2008 à 14 h (heure sud-africaine) au plus tard.

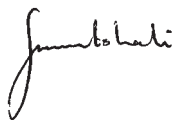
Avis de convocation à la treizième assemblée générale annuelle suite pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Tous les propriétaires véritables qui ont dématérialisé leurs actions à travers un Central Securities Depository Participant ("CSDP") ou courtier, autres que les actionnaires qui ont dématérialisé leurs actions en les enregistrant en « propre nom », et les propriétaires véritables qui détiennent des actions certifiées à travers un mandataire, doivent fournir à leur CSDP, courtier ou mandataire leurs instructions de vote. Les instructions devront être reçues par le CSDP, courtier ou mandataire suffisamment par avance ou conformément à l'accord entre le propriétaire véritable et le CSDP, courtier ou mandataire (selon le cas) pour permettre au CSDP, courtier ou mandataire de suivre les instructions et de déposer l'autorité requise avant 14 h (heure sud-africaine) le mardi 17 juin 2008.

Cependant, si ces propriétaires souhaitent assister à l'assemblée en personne, ils peuvent le faire en demandant à leur CSDP, courtier ou mandataire de les publier auprès de l'autorité compétente en fonction des modalités de l'accord conclu entre le propriétaire véritable et le CSDP, courtier ou mandataire (selon le cas).

Les actionnaires qui détiennent des actions certifiées en leur propre nom et les actionnaires qui ont dématérialisé leurs actions en les enregistrant « en leur propre nom » doivent déposer leurs formulaires de procuration, dûment complétés, au siège de la compagnie ou à l'agent comptable des registres de la société le mardi 17 juin 2008, à 14 h (heure sud-africaine) au plus tard.

Par ordre du conseil



SB Mtshali

Secrétaire du groupe

18 mars 2008

Adresse commerciale et siège social

216 – 14th Avenue
Fairland, 2195
Private Bag X9955, Cresta, 2118

Registres sud-africains

Computershare Investor Services (Pty) Limited
Numéro d'incorporation 2004/003647/07
70 Marshall Street, Johannesburg, 2001
PO Box 61051, Marshalltown, 2107
No de Fax : +27 11 688-5238

Communication des actionnaires

Computershare Investor Services (Pty) Limited
Numéro d'enregistrement 2004/003647/07
70 Marshall Street, Johannesburg, 2001
PO Box 61051, Marshalltown, 2107
Numéro gratuit: 0800 202 360
Tél.: +27 11 870-8206 (si vous appelez hors de l'Afrique du Sud)

Notes explicatives aux résolutions pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle

Pour toute assistance ou information, veuillez téléphoner au service de libre appel ShareCare du groupe MTN au 0800 202 360 ou au +27 11 870 -8206 si vous appelez hors de l'Afrique du Sud.

Réception, considération et adoption des états financiers annuels du groupe et de la société pour la période se terminant le 31 décembre 2007 — résolution ordinaire numéro 1

Les administrateurs doivent présenter les états financiers annuels aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, comprenant le rapport des administrateurs ainsi que le rapport des commissaires aux comptes externes.

Réélection des administrateurs sortants lors de l'assemblée générale annuelle — résolutions ordinaires 2 à 5

En fonction des articles 84 et 85 des statuts de la société, un tiers des administrateurs, ayant été en fonction le plus longtemps depuis leur dernière élection, doivent sortir à chaque assemblée générale annuelle et peuvent se présenter à une réélection. Les détails biographiques concernant les administrateurs sortants se présentant à une réélection sont fournis dans la page 253 de ce rapport.

Confirmation des nominations en tant qu'administrateurs

Toute personne nommée par le conseil d'administration pour occuper une vacance occasionnelle, ou comme membre additionnel, au conseil d'administration, reste en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale conformément aux statuts de la société et est éligible à son élection lors de cette assemblée.

Placement des actions ordinaires non émises sous le contrôle des administrateurs, mais limité à 10 % des actions émises au 31 décembre 2007

et

Résolution ordinaire numéro 6

Conformément aux termes des sections 221 et 222 de la Loi sur les sociétés, le placement des actions non émises sous le contrôle des administrateurs doit être approuvé par les actionnaires de la société.

À moins d'être reconduite, l'autorité existante expire lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. L'autorité sera sujette à la Loi sur les sociétés et aux conditions d'admission en Bourse de JSE Limited.

Les administrateurs considèrent avantageux de renouveler cette autorité, permettant ainsi à la société de tirer profit de toute opportunité commerciale future.

Instance générale autorisant la société et/ou une filiale à acquérir des parts de la société

et

Résolution spéciale (le point 7 des pages 254 à 256)

La raison de et l'effet de la résolution spéciale numéro 1 sont d'accorder à la société, ou à une filiale de la société, l'autorisation, conformément à la Loi sur les sociétés et les conditions d'admission à la Bourse de JSE Limited, de racheter les actions de la société, si cela est dans l'intérêt de la société, à tout moment pendant de l'existence de cette instance.

Cette approbation générale sera valable jusqu'au plus tôt de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, ou du changement ou révocation de l'instance générale par résolution spéciale adoptée par toute assemblée générale subséquente de la société, à condition que l'instance générale ne soit pas prolongée au-delà de 15 (quinze) mois à partir de la date d'adoption de la résolution spéciale.

La résolution devra être adoptée, par un scrutin, par au moins 75 % du nombre d'actionnaires de la société autorisés à voter par un scrutin lors de l'assemblée générale, présents en personne ou par procuration ou, si un vote par bulletins est demandé, par au moins 75 % des votes auxquels les actionnaires présents en personne ou par procuration ont droit.

Notes explicatives à l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Vote et procurations

- 1 Chaque détenteur d'actions présent en personne ou par procuration lors de l'assemblée ou corps constitué représenté à la réunion aura droit à un vote lors d'un vote à main levée et pour un vote par un scrutin, aura droit à une voix pour chaque action détenue. Des formulaires de procuration dûment remplis ou les procurations devront être transmis au siège de la compagnie ou aux agents comptables des registres de la société, Computershare, 70 Marshall Street, Johannesburg, 2001 (PO Box 61051, Marshalltown, 2107), pas moins de 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée de l'assemblée. L'assemblée devant avoir lieu le 19 juin 2008 à 14 h 30 (heure sud-africaine), les procurations ou formulaires de procuration devront être transmis au plus tard le mardi 17 juin 2008 à 14 h (heure sud-africaine). Les noms et adresses des agents comptables des registres se trouvent au dos du formulaire de procuration ainsi qu'à la page 258 de ce rapport.
- 2 Un actionnaire (y compris les actionnaires certifiés et les actionnaires ayant dématérialisé et enregistré leurs actions en « leur propre nom ») autorisé à participer et à voter lors de l'assemblée peut décider de nommer un mandataire ou des mandataires afin de le représenter, parler et voter à sa place. Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la société. La nomination d'un mandataire n'empêchera pas l'actionnaire qui l'a nommé d'assister à l'assemblée générale ordinaire et de parler et voter en personne à l'exclusion de la procuration. Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration pouvant être utilisé lors de l'assemblée.
- 3 Les actionnaires sont invités à lire attentivement les notes additionnelles concernant le formulaire de procuration ci-joint.
- 4 Les actionnaires ayant dématérialisé leurs actions, autres que ceux ayant dématérialisé et enregistré leurs actions en « leur propre nom », qui souhaitent être présents à l'assemblée générale ordinaire doivent contacter leur dépositaire officiel de titres (« CSPD ») ou courtier qui leur attribuera l'autorité nécessaire leur permettant d'assister à l'assemblée générale ordinaire, ou ils devront instruire leur CSPD ou courtier quant à la façon dont ils souhaitent voter à cette occasion. Ceci doit être effectué conformément aux modalités de l'accord convenu entre l'actionnaire et son CSPD ou courtier.

Appendice à l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Remarques importantes concernant l'assemblée générale annuelle (« AGA »)

Date: 19 juin 2008, à 14 h 30

Lieu : L'Auditorium, Phase II, 216 – 14 th Avenue, Fairland, Gauteng

Heure : L'AGA commencera exactement à 14 h 30 (heure sud-africaine)

Nous conseillons aux actionnaires désirant participer à la réunion d'être dans l'auditorium à 14 h 15, au plus tard.
La réunion débutera par une courte session d'information, informant les actionnaires du processus de vote électronique qui sera utilisé lors de la réunion. Le personnel présent guidera les actionnaires à l'assemblée générale annuelle. Des rafraîchissements seront servis après la réunion.

Admission : Les actionnaires participant à l'assemblée générale annuelle sont invités à s'inscrire au bureau d'inscription, localisé dans la zone d'accueil de salle du lieu de rendez-vous. Les actionnaires et mandataires peuvent être priés de fournir une pièce d'identité.

Sécurité : Un stationnement sécurisé est mis à disposition au lieu de rendez-vous, aux propres risques des propriétaires de voitures. Les téléphones mobiles devront être réglés sur le mode silencieux pour la durée de la réunion.

VEUILLEZ NOTER

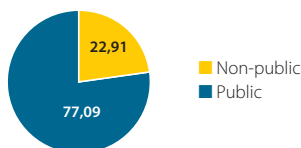
- Actionnaires certifiés et actionnaires ayant dématérialisé leurs actions en leur « propre nom »**
Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale annuelle devront s'assurer d'avance, auprès des agents comptables des registres, que leurs actions sont effectivement enregistrées en leurs noms. Si tel n'est pas le cas et que les actions sont enregistrées en tout autre nom ou au nom d'une société du courtage, il revient à l'actionnaire assistant à la réunion d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la partie concernée afin de lui permettre de participer et de voter en sa capacité personnelle. Le formulaire de procuration contient des instructions détaillées à cet effet.
- Renseignements**
Tous les actionnaires ayant des difficultés ou des questions concernant l'assemblée générale annuelle, ou ce qui précède, sont invités à contacter la secrétaire de groupe, SB Mtshali au +27 (0) 11 912 -4067 ou le service de libre appel ShareCare au 0800 202 360 ou +27 11 870 -8206 si vous appelez hors de l'Afrique du Sud. Les appels seront surveillés pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité du client.
- Questions et demandes**
Afin d'assurer la bonne tenue de l'assemblée générale annuelle, il est recommandé aux actionnaires ayant des questions à poser aux administrateurs, à la direction ou aux commissaires aux comptes, de les faire parvenir par courrier au président du conseil d'administration avant le mardi 17 juin 2008.

Information pour les actionnaires

au 31 décembre 2007

	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	% de détention
Public	47 242	1 437 498 643	77,09
Non public	10	427 299 164	22,91
– Administrateurs du groupe MTN et des principales filiales	6	645 089	0,03
– Actions des employés du groupe MTN détenues par MTN Holdings Share Trust	1	—	—
– MTN Ouganda Staff Provident Fund	1	1 500	0,00
– Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (M1 Limited)	1	183 152 564	9,82
– Newshelf 664 (Proprietary) Limited	1	243 500 011	13,06
Total du capital-actions émis	47 252	1 864 797 807	100,00

Actionnariat (% de détention)



Performance boursière

	Décembre 2007	Décembre 2006
Cours de clôture (cents par action) au 31 décembre 2006	12 806	8 530
Plus haut prix (cents par action)	14 250	8 770
Plus bas prix (cents par action)	7 785	4 830
Nombre total d'actions échangées (million)	1 470,04	1 585,91
Valeur totale d'actions échangées (millions de rands)	153 298	97 877
Nombre d'actions émises	1 864,8	1 860,3
Nombre d'actions échangées comme un pourcentage du nombre d'actions émises (%)	78,83	85,25
Nombre de transactions	356 885	263 756
Cours d'échange moyen pondéré (cents par action)	10 337	6 172
Indice moyen des télécommunications	53 675	34 437
Indice moyen industriel	28 838	20 803
Indice moyen du téléphone portable	165,89	99,67
Rendement de l'action (%)	0,70	1,02
Ratio cours/bénéfice (bénéfice headline) (%)	4,75	6,18
Multiple cours/bénéfice (bénéfice headline ajusté) au 31 décembre 2007	21,08	16,18
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007 (milliards de rands)	237 706	158 680,9

No d'enregistrement de la Société

1994/009584/06

ISIN code: ZAE 000042164

Code action : MTN

Conseil d'administration

MC Ramaphosa

PF Nhleko*

DDB Band

RS Dabengwa*

KP Kalyan

AT Mikati†

RD Nisbet*

MJN Njeke

ARH Sharbatly†

JHN Strydom

AF van Biljon

J van Rooyen

*Exécutif

†Libanais

‡Saoudi

Secrétaire du groupe

SB Mtshali

216 – 14th Avenue, Fairland, 2195

Private Bag X9955, Cresta, 2118

Siège social

216 – 14th Avenue, Fairland

Gauteng, 2195

Programme American Depository Receipt (ADR)

Cusip No. 62474M108 ADR to ordinary sar 1:1

Dépositaire : The Bank of New York

101 Barclay Street, New York NY. 10286, USA

Contacts

Téléphone: National (011) 912-3000

International +27 11 912-3000

Fax : National (011) 912-4093

International +27 11 912-4093

Courriel : investor_relations@mtn.co.za

Internet: <http://www.mtn.com>

Ligne de Sharcare du groupe MTN

Service de libre appel : 0800 202 360 ou +27 11

870-8206

pour les appels hors de l'Afrique du Sud

Bureau des Agents comptables des registres d'Afrique du Sud

Computershare Investor Services (Pty) Limited

Numéro d'incorporation 2004/003647/07

70 Marshall Street, Marshalltown

Johannesburg, 2001

PO Box 61051, Marshalltown, 2107

Co-commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Inc.

2 Eglin Road, Sunninghill, 2157

Private Bag X36, Sunninghill, 2157

SizweNtsaluba vsp Inc.

1 Woodmead Drive Woodmead Estate

Woodmead, 2157

PO Box 2939, Saxonwold, 2132

Sponsor

Merrill Lynch South Africa (Pty) Limited

No d'Enregistrement 1995/001805/07

(Sponsor enregistré et membre de JSE Limited)

138 West Street, Sandown, Sandton, 2196

PO Box 5591, Johannesburg, 2000

Avocats

Webber Wentzel Bowens

10 Fricker Road

Illovo Boulevard, Sandton, 2196

PO Box 61771, Marshalltown, 2107

Agenda des actionnaires

Assemblée générale annuelle		19 juin 2008
RAPPORTS		
Déclaration de dividende		18 mars 2008
Résumé des états financiers annuels	Publié	31 mars 2008
États financiers annuels	Posté	22 mai 2008
États financiers intermédiaires		Septembre 2008
Clôture de l'exercice financier		31 décembre

Veuillez noter que ces dates sont sujettes à modification.

Formulaire de procuration

À ÊTRE REMPLI UNIQUEMENT PAR LES ACTIONNAIRES CERTIFIÉS ET LES ACTIONNAIRES AYANT DÉMATÉRIALISÉ ET ENREGISTRÉ LEURS ACTIONS EN LEUR « PROPRE NOM »

GROUPE MTN

(Incorporé en République d'Afrique du Sud)

(N° d'Enregistrement : 1994/009584/06)

(Groupe MTN ou la société)

Code JSE : MTN

ISIN: ZAE 000042164

À être utilisé lors de l'assemblée générale ordinaire devant avoir lieu à 14 h 30 (heure sud-africaine) le jeudi 19 juin 2008, dans l'Auditorium, Phase II, 216 – 14th Avenue, Fairland, Gauteng.

Pour obtenir de l'aide pour remplir de formulaire de procuration, veuillez téléphoner au service de libre appel ShareCare du groupe MTN au 0800 202 360 ou sur +27 11 870 8206 si vous téléphonez hors de l'Afrique du Sud.

Un membre autorisé à participer et à voter lors de l'assemblée générale annuelle peut nommer un ou plusieurs mandataires afin de participer, parler et voter à sa place lors de l'assemblée générale annuelle. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un membre de la société.

Je/nous..... (nom en lettres majuscules)

de (adresse)

étant un membre(s) de la société, et ayant droit à votes, nomme par la présente :

..... de..... ou en cas d'absence,

..... de..... ou en cas d'absence,

le président de l'assemblée générale annuelle, en tant que mon/notre mandataire afin de me/nous représenter à l'assemblée générale annuelle qui doit avoir lieu à 14 h 30 (heure sud-africaine) le jeudi 19 juin 2008, à l'Auditorium, Phase II, 216 – 14 th Avenue, Fairland, Gauteng, dans le but de considérer et, si considérées valable, adopter, avec ou sans modification, les résolutions qui y seront proposées et à chaque ajournement ou renvoi de cela et de voter pour ou contre les résolutions ou de s'abstenir de voter en fonction des actions du capital-actions émis de la société enregistrées en mon/notre propre nom (voir note 2 au verso) comme suit :

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES	Pour	Contre	Abstention
1 Résolution ordinaire numéro 1 L'adoption des états financiers du groupe pour la période se terminant le 31 décembre 2007			
2 Résolution ordinaire numéro 2: Réélection de KP Kalyan			
3 Résolution ordinaire numéro 3: Réélection de RD Nisbet			
4 Résolution ordinaire numéro 4: Réélection de JHN Strydom			
5 Résolution ordinaire numéro 5: Réélection de ARH Sharbatly			
6 Résolution ordinaire numéro 6 Autoriser les administrateurs à allouer et à émettre les actions ordinaires non émises de 0,01 cent chacune jusqu'à 10 % du capital-actions émis			
Résolution spéciale			
7 Approuver une autorisation à la société et/ou à l'une de ses filiales à racheter les actions de la société			

Notez « X » ou indiquez le nombre pertinent de votes.

Signé à le 2008

Signature du(des) membre(s)

Assisté par (si applicable)..... (mentionnez le nom complet et la capacité)

Veillez lire les notes au verso.

Notes au mandataire

- 1 Seuls les actionnaires enregistrés en leur propre nom dans les registres ou sous-registres de la société peuvent remplir une procuration ou alternativement assister à la réunion. Les propriétaires véritables qui ne sont pas des détenteurs enregistrés et qui souhaitent assister à la réunion en personne peuvent le faire en demandant au détenteur enregistré, étant leur Central Security Depository Participant ("CSDP"), courtier ou mandataire de leur remettre une lettre de représentation conformément aux termes des accords de garde conclus avec le détenteur enregistré. Les lettres de représentation doivent être reçues par les agents comptables des registres de la société au plus tard le mardi 17 juin 2008 à 14 h.
- 2 Les propriétaires véritables qui ne sont pas les détenteurs enregistrés et qui ne souhaitent pas assister à l'assemblée en personne doivent fournir au détenteur enregistré, étant le CSDP, courtier ou mandataire, leurs instructions de vote. Les instructions de vote doivent être reçues par le détenteur enregistré suffisamment d'avance afin que celui-ci puisse informer la société ou agent comptable des registres de la société de ces instructions au plus tard le mardi 17 juin 2008 à 14 h.
- 3 Un actionnaire peut insérer le nom d'un mandataire ou les noms de deux mandataires alternatifs de son choix dans l'espace prévu à cet effet, en supprimant ou non la mention « le président de l'assemblée générale annuelle », mais une telle suppression ou insertion devra être parafée par l'actionnaire. Toute insertion ou suppression n'étant pas conforme à ce qui précède sera considérée comme n'avoir pas été correctement entrée. La personne dont le nom se trouve en premier sur le formulaire de procuration et qui est présente lors de la réunion générale sera autorisée à agir en tant que mandataire, excluant ceux dont les noms suivent. Au cas où aucun nom ne serait indiqué, la procuration sera exercée par le président de l'assemblée générale.
- 4 Les instructions d'un actionnaire à d'un mandataire doivent être indiquées par l'insertion d'un « X » ou du nombre approprié de voix de l'actionnaire dans l'espace prévu à cet effet. Un « X » indique le nombre maximum de voix de cet actionnaire. Tout manquement de se conformer à ce qui précède sera considéré comme une autorisation donnée au mandataire à voter ou s'abstenir au vote lors de l'assemblée générale ordinaire, de la manière dont ce dernier jugera convenable et, en cela, en rapport à la totalité des votes exerçables de l'actionnaire. Un actionnaire ou son mandataire n'est pas obligé d'utiliser toutes les voix exerçables de l'actionnaire, mais le total des votes alloués, par rapport desquels les abstentions sont enregistrées, ne doit pas excéder le nombre maximum des voix exerçables par cet actionnaire ou son mandataire.
- 5 Pour être acceptables, les formulaires de procuration dûment remplis doivent être reçus par les agents comptables de registre sud-africains de la compagnie à Johannesburg, au moins de 48 heures avant l'heure de début de la réunion. L'assemblée devant avoir lieu le jeudi 19 juin 2008 à 14 h 30, les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard le mardi 17 juin 2008 à 14 h.
- 6 La soumission de ce formulaire de procuration, dûment rempli, n'empêchera pas l'actionnaire d'assister à l'assemblée générale annuelle et d'y parler et de voter en personne à la place de tout mandataire désigné aux termes de la procuration.
- 7 Le président de l'assemblée générale peut rejeter ou accepter tout formulaire de procuration qui n'a pas été rempli ou reçu conformément à ces notes.
- 8 Toute modification à ce formulaire de procuration, autre que la suppression de mandataire alternatif doit être paraphée par le signataire.
- 9 Des justificatifs établissant l'autorité d'une personne signant ce formulaire de procuration en tant que représentant, ou en toute autre capacité légale, doivent être joints au formulaire de procuration à moins que précédemment enregistré par la société ou les agents comptables des registres de la société ou dérogé par le président de l'assemblée générale ordinaire.
- 10 En cas d'actions codétenues:
 - 10.1 n'importe lequel des codétenteurs peut signer le formulaire de procuration ; et
 - 10.2 le vote de l'actionnaire senior (pour lequel la séniorité sera déterminée par l'ordre dans lequel les noms des actionnaires apparaissent dans le registre de la société) qui offre un vote (en personne ou par procuration) sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs.

Bureau des agents comptables sud-africains

Computershare Investor Services (Pty) Limited
Numéro d'incorporation 2004/003647/07
70 Marshall Street, Johannesburg, 2001
PO Box 61051, Marshalltown, 2107
Fax : +27 11 688 5238

Nous encourageons les actionnaires à utiliser le service libre-appel ShareCare pour obtenir de l'aide sur la façon de remplir le formulaire de procuration et pour tout autre renseignement.

Si vous avez des questions concernant le contenu de ce rapport, veuillez contacter le service de libre appel ShareCare du groupe MTN au 0800 202 360
(ou téléphonez au +27 11 870 -8206 si vous appelez de l'extérieur de l'Afrique du Sud)



Veuillez noter que votre appel sera enregistré pour des raisons de sécurité du client

Centre d'innovation de MTN

